

Club du Sahel – AGPDM

Bureau Urbain du Ministère des Affaires Etrangères
Coopération et Francophonie.

L'économie locale de Sikasso, Mali

Etude de cas du programme

"Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest"

Mai 1998

Synthèse générale

Casimir Coulibaly, Direction Régionale de l'Education, Sikasso

Cyprien Dakouo, Diocèse, Sikasso

Karim Diarra, Direction Régionale du Plan et de la Statistique, Sikasso

Mamoutou Fané, Direction Régionale du Plan et de la Statistique, Sikasso

Daouda Koné, Consultant, Bamako

Benoît Lootvoet, Economiste à l'ORSTOM, Paris, Facilitateur de l'étude

Sandrine Mesplé-Somps, Economiste à l'ORSTOM, Paris, Facilitateur de l'étude

Bakary Traoré, Projet Bas-Fonds, IER, Sikasso

Et avec la collaboration de **Diakalia Diamouténé**, Bureau d'Etudes, Sikasso

Etude financée par le Bureau Urbain du Ministère des Affaires Etrangères
Coopération et Francophonie, le Club du Sahel OCDE,
et réalisée avec le concours de l'ORSTOM.



Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : A * 15396 Ex : 1

Les idées exprimées et les arguments avancés dans cette publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du Secrétariat du Club du Sahel, de l'OCDE ou de l'ORSTOM.

Que l'ensemble des personnes qui ont collaboré à cette étude par leurs travaux ou les entretiens qu'ils ont bien voulu nous accorder et sans qui cette étude n'aurait pu avoir lieu soient ici vivement remerciés.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES ANNEXES	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES CARTES.....	6
INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
LES APPORTS DE L'ÉTUDE	7
LE CHOIX DE SIKASSO	8
L'ÉCONOMIE LOCALE SIKASSOISE.....	8
PARTIE I POPULATION, PEUPLEMENT, URBANISATION À SIKASSO.	11
I.A. UNE POPULATION INÉGALEMENT RÉPARTIE ET FAIBLEMENT CITADINISÉE.....	11
I.B. SIKASSO DANS SON CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE RÉGIONAL.....	12
I.C. LE PEUPLEMENT DE SIKASSO ET DE SON HINTERLAND.....	12
I.D. LA DIFFICULTÉ DE TRAITER DES PHÉNOMÈNES DE MOBILITÉ.	15
I.D.1. Ce que suggère l'étude ECOLOC.....	15
I.D.2. Ce que conclut REMUAO.	17
I.E. UN SCÉNARIO DÉMOGRAPHIQUE POUR LE FUTUR.....	18
I.E.1. Validation des projections de population pour Sikasso-ville.	19
I.E.2. Les hypothèses ECOLOC sur la croissance démographique.	20
PARTIE II L'ÉCONOMIE LOCALE.....	23
II.A. TABLEAU DE BORD.	23
II.A.1. Elaboration des comptes régionaux, méthodologie.	23
II.A.2. Le PIB local, niveau et structure.....	24
II.A.3. Les branches agricoles.....	26
A.3.a. Le coton : un effet structurant.	27
A.3.b. Les céréales	31
A.3.c. L'élevage.....	33
A.3.d. Les cultures de bas-fonds : des productions prometteuses ?.....	33
A.3.e. Autres filières agricoles.....	36
A.3.f. Bois et cueillettes.	37
A.3.g. Organisation des filières et valorisation des produits.	38
II.A.4. L'or : une richesse qui ne concourt pas au développement local.	41
II.A.5. Les activités économiques urbaines privées.....	42
A.5.a. Le secteur moderne : une forte valeur ajoutée pour une empreinte dans la ville assez marginale.	43
A.5.b. Des activités avant tout commerçantes et informelles.	49
A.5.c. Les services publics non-marchands et les investissements publics.	53
II.B. ANALYSE DES COMPLEXES D'ACTIVITÉS.	57
II.B.1. Le complexe primaire.....	58
II.B.2. Le complexe moderne.....	58
II.B.3. Le complexe BTP.	59
II.B.4. Le complexe du commerce et du transport.....	54
II.B.5. Quelques simulations de politiques économiques.	60

II.C.	L'ECOLOC DE SIKASSO À L'HORIZON DE 2020.....	62
II.C.1.	Analyse prospective des potentialités agricoles de l'ECOLOC.....	62
II.C.2.	Le devenir des activités urbaines de Sikasso.....	71
PARTIE III LE DÉVELOPPEMENT LOCAL QUELS ENJEUX DE GESTION PUBLIQUE ET PRIVÉE ?		73
III.A.	LA DÉCENTRALISATION : CONTEXTE GÉNÉRAL ET RÉALITÉ SIKASSOISE.	74
III.A.1.	L'esprit de la décentralisation.	74
III.A.2.	La mise en place de la décentralisation dans la région de Sikasso.....	77
III.A.3.	Eléments d'histoire et compétition pour le contrôle du pouvoir local.	79
A.3.a.	Du XIX ^{ème} siècle à la Deuxième République.	79
A.3.b.	Troisième République et démocratisation.	80
A.3.c.	La scène politique sikassoise.....	81
III.A.4.	Les aspirations des populations à prendre en charge le développement local.	83
III.B.	QUELLE VILLE LA MUNICIPALITÉ DEVRA-T-ELLE GOUVERNER ET AMÉNAGER ?	87
III.B.1.	Une approche historique de la création des quartiers.	87
B.1.a.	les quartiers précoloniaux.....	87
B.1.b.	Les quartiers coloniaux.	89
B.1.c.	Les quartiers post coloniaux.....	90
B.1.d.	Les quartiers spontanés.	91
III.B.2.	Les processus d'accès au foncier urbain.	92
B.2.a.	L'acquisition foncière par voie administrative.	93
B.2.b.	L'acquisition foncière par voie coutumière.	94
B.2.c.	L'émergence d'un marché foncier.....	94
III.B.3.	Le type d'habitat et le statut d'occupation.....	95
III.B.4.	L'état des infrastructures et des services publics.....	97
B.4.a.	L'approvisionnement en électricité et la gestion de l'eau.....	97
B.4.b.	L'insalubrité publique.	99
B.4.c.	Les communications par routes et par ondes.....	100
B.4.d.	Les conditions d'accès à l'éducation et aux soins.....	100
III.B.5.	Les moyens de la Mairie.	102
B.5.a.	Les ressources humaines municipales.....	102
B.5.b.	Le budget municipal.....	102
III.B.6.	Capital public, capital communal : entretenir et investir.	104
B.6.a.	L'état des lieux.....	104
B.6.b.	La mobilisation des ressources locales.....	106
B.6.c.	Le coût de la ville de l'an 2020.	108
B.6.d.	L'image de la commune de demain.....	110
B.6.e.	Sikasso et la hiérarchie urbaine sous-régionale.....	112

Liste des annexes

Annexe 1 :Les scénarios de croissance de la population du Mali proposés par la DNSI sur la base du RGPH de 1987.	116
Annexe 2 : Evaluation de la population des quartiers de Sikasso-ville à partir l'enquête réalisée lors de l'adressage de Sikasso (juin-juillet 1997) et comparaisons avec les hypothèses de croissance de la DRPS de Sikasso.....	117
Annexe 3 : La Matrice de Comptabilité Sociale : note méthodologique.....	118
Annexe 4 : Effectifs du cheptel, productions agricoles et superficies cultivées.....	131
Annexe 5 : Comptage des activités dans la ville de Sikasso.....	133

Annexe 6 : Les projets d'investissement public.....	134
Annexe 7 : Indicateurs de pressions sur les terres : définitions et cartes	137
Annexe 8 : Répartition des compétences entre commune, cercle et région (Loi n° 95-034, République du Mali)	146
Annexe 9 : Le budget de la Commune de Sikasso	147
Annexe 10 : A propos de l'Esquisse du Schéma National et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire au Mali	149
Annexe 11 : Bibliographie.....	152

Liste des tableaux

Tableau 1 : Population (projections DNSI 1996) et superficie des régions administratives du Mali	11
Tableau 2: Importance relative des principaux centres urbains du Mali	12
Tableau 3 :Population des chefs-lieux de région (projections DNSI 1996)	12
Tableau 4 : Population des cercles administratifs de la région de Sikasso (projections DNSI 1996).....	12
Tableau 5 : Répartition (%) des flux migratoires entre Sikasso, les régions administratives et les autres pays du réseau REMUAO (population de 15 ans et plus, EMMU, 1992-1993).....	17
Tableau 6 : Evolution de la population de Sikasso depuis sa création.	18
Tableau 7 : Evolution de la population (milliers habitants) de la zone ECOLOC entre 1987 et 2020	21
Tableau 8 : Tableau de bord de l'ECOLOC Sikasso, 1996.....	24
Tableau 9 : Répartition sectorielle de la production et de la valeur ajoutée de l'ECOLOC de Sikasso.	26
Tableau 10 : Masse salariale CMDT, 1996, ECOLOC	44
Tableau 11 : Dénombrement des activités dans la ville de Sikasso.....	49
Tableau 12 :Taux d'activité (pour 1000 habitants)	50
Tableau 13 : Les activités commerçantes dans Sikasso ville.....	50
Tableau 14 : Recettes publique, ECOLOC, Sikasso.....	54
Tableau 15 :Répartition sectorielle des flux d'investissement public dans l'économie locale	55
Tableau 16 : Analyse des complexes économiques.....	58
Tableau 17 : Quelques chocs de politiques économiques.....	61
Tableau 18 : type des constructions à usage d'habitation à Sikasso en 1997 (en %)	96
Tableau 19 : Statut d'occupation des constructions à usage d'habitation à Sikasso en 1997 (en %)	96
Tableau 20 : Recettes et dépenses (millions FCFA) de la commune de Sikasso en 1994, 1995 et 1996 ...	103
Tableau 21 : Principaux éléments du patrimoine communal sikassois.....	105
Tableau 22 : Nombre de chantiers à Sikasso par type de quartier.....	121
Tableau 23 : Coût de construction d'une maison de 4 pièces (en FCFA)	121
Tableau 24 : Estimation de la consommation finale (milliers FCFA)	124
Tableau 25 : Répartition de la consommation des ménages	125
Tableau 26 : La Matrice de Comptabilité Sociale et l'ECOLOC de Sikasso.	128
Tableau 27 : Effectifs du cheptel de l'ECOLOC par espèce à partir du recensement national de 1991.	131
Tableau 28 : Evolution des superficies cultivées de 1987 à 1996 de l'ECOLOC (DRPS, 1997).	131
Tableau 29 : Evolution des productions (en tonnes) 1987 à 1996 de l'ECOLOC (DRPS, 1997).	132
Tableau 30 : Les projets d'investissement publics dans l'ECOLOC de Sikasso.....	135
Tableau 31 : Evolution des recettes budgétaires de la Commune de Sikasso entre 1994 et 1996 (milliers FCFA).....	147
Tableau 32 : Evolution des dépenses budgétaires de la Commune de Sikasso entre 1994 et 1996 (milliers FCFA).....	148

Liste des graphiques

Graphique 1 : PIB, Consommation et Valeur ajoutée (en milliers FCFA par tête, 1996) comparaison avec niveau national.	25
Graphique 2 : Répartition de la production entre les zones rurale et urbaine (169 milliards FCFA)	25
Graphique 3 : Répartition de la valeur ajoutée agricole (51 milliards FCFA en 1996).....	27
Graphique 4 : Evolution des surfaces, productions et rendements du coton dans les cercles de Sikasso et Kadiolo de 1962 à 1997.....	29
Graphique 5 : Evolution du prix du coton sur le marché mondial (US cents/pound).....	30
Graphique 6 : Evolution des superficies cultivées et de la production du maïs dans la zone ECOLOC.	32
Graphique 7 : Production de tubercules, fruits & légumes (16,2 milliards FCFA en 1996).....	34
Graphique 8 : Répartition sectorielle de la valeur ajoutée urbaine (27,5 milliards FCFA en 1996).....	42
Graphique 9 : Répartition entre secteurs moderne et informel des emplois et de la valeur ajoutée.	43

Liste des cartes

Carte 1 : Le Mali dans la sous-région.....	10
Carte 2 : L'hinterland de Sikasso et les régions administratives du Mali.....	14
Carte 3 : Evolution du réseau des villes en Afrique de l'ouest entre 1990 et 2020	22
Carte 4 : Zones à risques de dégradation des ressources naturelles ECOLOC Sikasso 1996.....	63
Carte 5 : Zones à risques de dégradation des ressources naturelles ECOLOC Sikasso, 2020.....	64
Carte 6 : Sikasso, quartiers actuels et possibilités d'extension.....	88
Carte 7 : Sikasso et l'armature urbaine sous-régionale.....	115
Carte 8 : Pression de la population sur les terres de culture, ECOLOC Sikasso 1996	140
Carte 9 : Pression de la population sur les terres de culture, ECOLOC Sikasso 2020	141
Carte 10 : Pression du cheptel sur les ressources en pâturages, ECOLOC Sikasso 1996.....	142
Carte 11 : Pression du cheptel sur les ressources en pâturages, ECOLOC Sikasso 2020.....	143
Carte 12 : Pression de la population sur les ressources ligneuses, ECOLOC Sikasso 1996.....	144
Carte 13 : Pression de la population sur les ressources ligneuses, ECOLOC Sikasso 2020.....	145

Introduction générale

L'étude présentée ici est l'une des composantes du programme intitulé « Relance des Économies Locales en Afrique de l'Ouest », mis en œuvre sous la direction conjointe de l'Association de Gestion du Programme de Développement Municipal (AGPDM), module Afrique de l'Ouest, et du Club du Sahel/OCDE.

Ce programme constitue l'un des prolongements de l'étude WALTPS sur les perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest réalisée par le Club du Sahel. Prenant acte :

- premièrement, de l'urbanisation de l'Afrique qui interdit de penser le développement sous un angle exclusivement rural. La ville est par excellence le lieu de la concentration des hommes et des compétences, de l'accumulation de richesses et de la croissance de la productivité ;
- deuxièmement, des processus de décentralisation qui devraient progressivement conférer aux pouvoirs municipaux des compétences et des moyens de peser sur les dynamiques économiques et sociales locales,

le programme vise à renouveler les approches en termes d'économie locale, à comprendre le rôle de la ville dans l'économie locale, à analyser les interdépendances entre la ville et son hinterland rural, à concevoir des méthodes de mesure et des outils d'aide à la gestion urbaine à l'usage des responsables qui ont en charge l'application de politiques d'aménagement et de relance du développement économique et social local.

Les apports de l'étude

Les résultats de l'étude de Sikasso¹ sont ici synthétisés selon un plan renvoyant aux principales questions qui fondent le programme ECOLOC² :

1- la question relative à la croissance démographique et au processus d'urbanisation que connaît l'Afrique, y compris le Mali qui est pourtant l'un des pays les moins urbanisés de la région. La croissance démographique et l'urbanisation sont des déterminants majeurs des évolutions de l'économie, des rapports structurels entre l'économie urbaine et l'économie rurale. Un scénario d'évolution de la population et du peuplement de la région de Sikasso à l'horizon 2020 sera donc argumenté ;

2- la question relative aux conditions et possibilités d'un développement impulsé à l'échelle locale, singulièrement à partir des pôles urbains. Pour ce faire, l'analyse prospective doit s'appuyer sur l'élaboration d'un solide tableau de bord de l'économie locale. Ainsi, sur la base d'une description des caractéristiques de l'économie sikassoise et d'une évaluation de la

¹ La phase "de terrain" de l'étude : enquêtes et entretiens, réunions avec les responsables des administrations ou de structures privées, s'est essentiellement déroulée de fin mai à novembre 1997. Une mission réunissant à nouveau toute l'équipe du programme à Sikasso, début mars 1998, a permis d'actualiser ou de vérifier certaines informations et résultats d'analyse.

² Le terme ECOLOC sera employé tout au long de l'étude pour désigner tant le programme « Relance des Economies Locales en Afrique de l'Ouest » que l'économie locale de Sikasso.

richesse produite par cette économie, les perspectives de développement local seront discutées ;

3- enfin, la question de la mobilisation des acteurs publics et privés qui interviennent à un niveau ou à un autre dans la vie économique et sociale et dont dépend en partie le développement local. Prenant en compte le contexte de décentralisation du Mali, les enjeux de la gestion municipale sikassoise ne seront pas seulement appréhendés en fonction des besoins d'aménagement de la ville, mais aussi en regard des initiatives prises, dans le but d'influer sur le fonctionnement économique et social, par les élites politiques et économiques, ainsi que par d'autres associations de citoyens ou d'opérateurs.

Le choix de Sikasso

Le choix de Sikasso comme site pilote tient au fait que ce chef-lieu de "région administrative" est le deuxième pôle urbain secondaire du Mali et qu'il est au centre de la zone agricole la plus prospère du pays. De surcroît, frontalier avec la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, il est le lieu de passage quasi obligé de l'ensemble des échanges entre le Mali, le Sud et l'Est de la sous région. Cette position devrait encore être accentuée à court ou moyen terme, lorsque le tronçon entre la frontière du Burkina Faso et Sikasso sera goudronné.

Depuis le début des années 90, et singulièrement depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994, les échanges de produits locaux s'intensifient nettement avec la Côte d'Ivoire : le port d'Abidjan est l'accès privilégié du Mali à la façade océanique, c'est-à-dire aux marchés internationaux. Sikasso saura-t-elle profiter de ses atouts, notamment de sa situation géographique et de son potentiel agricole, pour s'imposer comme un pôle de développement de la sous-région ?

L'économie locale sikassoise

Les limites géographiques d'une "économie locale" sont toujours difficiles à fixer ; elles diffèrent très sensiblement selon les types d'activités économiques, de flux de marchandises ou de flux financiers pris en considération. Compte tenu de la spécificité "d'agro-ville" de Sikasso, les frontières de l'ECOLOC qui ont été retenues sont celles de l'espace rural à l'intérieur duquel les activités de production et d'échange sont essentiellement orientées vers Sikasso : c'est le territoire qui reconnaît Sikasso comme place de marché central.

La région administrative dont Sikasso est le chef-lieu comprend 7 cercles et peut aujourd'hui difficilement être considérée comme économiquement homogène. A l'observation, elle apparaît comme un ensemble tricéphale. En effet, les villes de Koutiala et de Bougouni polarisent autour d'elles des espaces qui entretiennent avec Sikasso des rapports presque essentiellement administratifs. Les cercles de Kolondiéba, de Yanfolila et de Bougouni sont tournés vers la ville de Bougouni tandis que ceux de Koutiala et de Yorosso sont tournés vers la ville de Koutiala. Cet état de fait, hérité des époques précoloniale et coloniale, s'est accentué aujourd'hui avec l'essor de Koutiala et Bougouni.

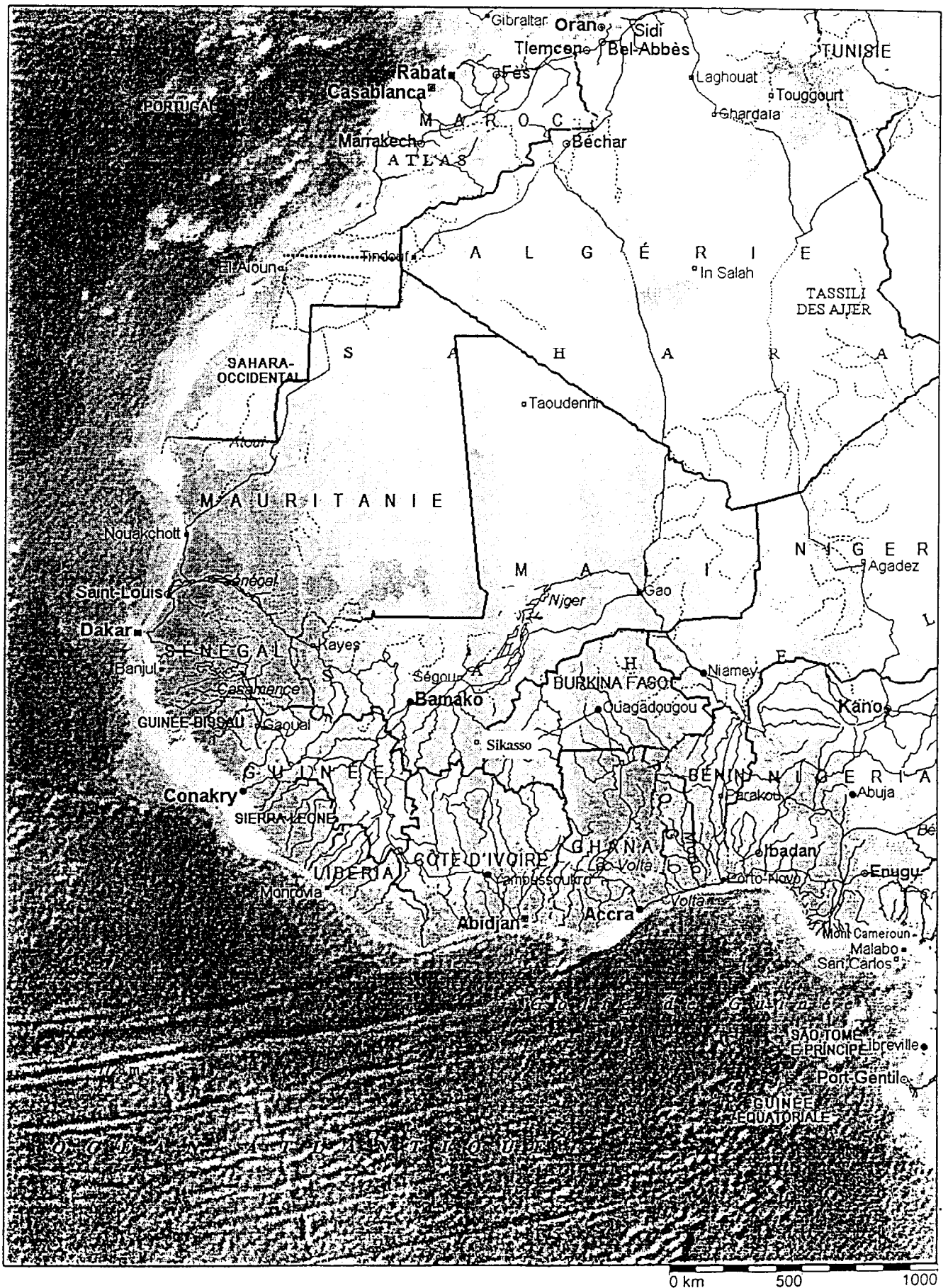
L'option retenue a été de définir les limites de l'arrière-pays agricole sikassoise en identifiant le réseau des foires à partir desquelles la ville s'approvisionne. L'analyse du réseau des foires (marchés de collecte, marchés de regroupements ou foires de transit) révèle que

l'hinterland agricole correspond grossièrement à l'espace couvert par les cercles de Sikasso et de Kadiolo. Cet espace correspond aussi à une "région CMDT³".

A l'évidence, l'hinterland n'est pas un espace hermétiquement clos ; plus on se rapproche de ses marges, moins la polarisation des échanges avec la ville de Sikasso est exclusive. Toutefois, cette délimitation de l'hinterland présente l'avantage de faciliter l'utilisation des données de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (dont l'échelle de désagrégation minimale, selon des critères spatiaux, est le cercle), ainsi que celles du Service Suivi-Évaluation de la CMDT.

³ La Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT) a elle aussi délimité ses zones d'intervention en "régions".

Carte 1 : Le Mali dans la sous-région



Partie I Population, peuplement, urbanisation à Sikasso.

I.A. Une population inégalement répartie et faiblement citadinisée.

Le Mali est un pays de forts contrastes. Le Nord est un vaste espace de 690 000 km², quasi désertique, occupé par 400 000 habitants. Le Mali Sud, quant à lui, s'étend sur 550 000 km² et est peuplé de 8,8 millions d'habitants.

A l'intérieur même du Mali Sud, la richesse et les hommes se concentrent dans le "triangle de prospérité" Sikasso-Bamako-Mopti. Ce triangle, dont la superficie est d'environ 100 000 km²⁴, est peuplé par 5,4 millions d'habitants. Autrement dit, presque 60% de la population malienne est rassemblée sur 8% du territoire national.

Le triangle de prospérité représente aussi 75% de la population urbaine du Mali car y sont localisées, outre la capitale Bamako, les quatre plus importants chefs lieux de région (Koulikoro, Mopti, Ségou Sikasso) sur les huit que comprend le pays.

Tableau 1 : Population (projections DNSI 1996) et superficie des régions administratives du Mali

Régions administ.	Kayes	Kouli-koro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tom-bouctou	Gao et Kidal	Bamako	MALI
Population x 1 000 hab	1 287	1 443	1 599	1 623	1 481	515	431	810	9 191
% /Populat. du Mali	14,0	15,7	17,4	17,7	16,1	5,6	4,7	8,8	100,0
Superficie x 1 000 km ²	121	90	72	61	79	498	322	0,3	1 243
% /Superf. du Mali	9,7	7,2	5,8	4,9	6,4	40,1	25,9	0,02	100,0

Selon les statistiques officielles, le taux d'urbanisation du Mali est de 28% à peine. Ce taux est modeste comparé à celui des autres pays de l'Ouest africain : 45% environ pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire. De surcroît, le taux prend en compte toutes les agglomérations de 5 000 habitants et plus, ce qui amplifie artificiellement le phénomène d'urbanisation : à la vérité, bien peu d'agglomérations, surtout parmi celles de petite taille, possèdent les attributs d'une ville (équipements, services publics, activités économiques, mode de vie des citadins, etc.).

Une autre mesure de l'urbanisation du Mali est donnée à travers la hiérarchie des chefs-lieux des régions administratives du Mali. Elle met en évidence le poids prépondérant de la capitale, Bamako, qui concentre à elle seule plus d'habitants (environ 9% de la population du Mali) que tous les chefs-lieux de région réunis (à peine 5% de la population nationale).

⁴ Cette superficie peut même être divisée par deux si l'on élimine la partie centrale de l'espace (où hommes et activités sont moins concentrés) pour ne retenir que les espaces directement contigus aux côtés du triangle.

Tableau 2: Importance relative des principaux centres urbains du Mali

	Bamako	Ensemble 8 chefs-lieux de région (Bamako exclus)	Sikasso-ville
% / population du Mali	8,8%	4,7%	1,0%
% / (Bamako & chefs-lieux de région)	65,2%	34,8%	7,2%

En incluant les principaux chefs-lieux de cercle⁵, on obtient, pour l'ensemble du Mali, un taux de population résidant dans des villes de 25 000 habitants et plus d'environ 15%.

Tableau 3 : Population des chefs-lieux de région (projections DNSI 1996)

Villes	Bamako	Ségou	Sikasso	Mopti	Kayes	Tom- bouctou	Gao et Kidal	Koulikoro	Bamako + chefs-lieux
Population	810	107	90	86	62	36	63	25	1 279
%	63,3	8,4	7,1	6,8	4,8	2,8	4,9	2,0	100,0

I.B. Sikasso dans son contexte démographique régional.

La région administrative de Sikasso est composée de 7 cercles. La population y est inégalement répartie avec des densités relativement fortes dans le cercle de Sikasso (29,3 habitants/km²) et celui de Koutiala (39,4 habitants/km²)

Tableau 4 : Population des cercles administratifs de la région de Sikasso (projections DNSI 1996)

Cercles	Sikasso	Kadiolo	Bougouni	Kolondieba	Yanfolila	Koutiala	Yorosso	REGION
Population x 1 000 hab.	458	120	271	127	151	345	127	1 599
% /Popul. de la région	28,6	7,5	17,0	8,0	9,4	21,5	8,0	100,0

Les cercles de Sikasso et Kadiolo, qui constituent la zone d'étude ECOLOC, accueillent 36% de la population de la région, soit 578 000 habitants (dont 90 000 dans la ville de Sikasso⁶), répartie sur 29% du territoire régional ; soit encore 6,3% de la population malienne, occupant un peu moins de 1,7% du territoire national.

Les cercles de Bougouni et de Koutiala apparaissent très peuplés en raison de leurs chefs-lieux qui, à l'échelle du Mali, sont d'importants pôles urbains. La ville de Bougouni (un peu moins de 30 000 habitants) est située à 211 km de Sikasso, sur la route de Bamako, et Koutiala (environ 60 000 habitants) est distante de 140 km de Sikasso, dans la direction de Ségou. Ces villes entreront-elles dans un rapport de concurrence avec Sikasso, lui disputant la suprématie régionale, ou, à l'inverse s'intégreront-elles dans un maillage où les relations entre nœuds urbains seront complémentaires ? Il n'est pas certain que la question se pose en ces termes pour Bougouni qui semble condamnée à subir l'influence grandissante de Bamako

⁵ Dans le découpage administratif du Mali, les cercles sont des subdivisions des régions.

⁶ Projection DNSI, 1996.

dont elle n'est distante que de 160 km. En ce qui concerne Koutiala, il faut s'interroger sur les limites éventuelles du dynamisme qui a été le sien au cours des années passées. Il a reposé principalement sur les investissements de la CMDT (la principale entreprise du pays y fait tourner cinq usines et HUICOMA une) et il est donc contraint de marquer le pas, puisque la CMDT semble avoir atteint un seuil de développement indépassable dans la région de Koutiala.

Depuis les dernières lois de décentralisation (*cf. infra*), la commune urbaine de Sikasso est constituée de Sikasso-ville et de 28 villages répartis dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour du centre urbain. Ces localités, bien que tournées vers la ville, ont encore aujourd'hui toutes leurs caractéristiques de villages traditionnels (type de bâti, niveau d'équipement, activités essentiellement agricoles, etc.).

Hors la commune urbaine, l'espace comprend 603 villages (119 dans le cercle de Kadiolo et 484 dans celui de Sikasso) répartis en 51 communes rurales (9 pour Kadiolo et 42 pour Sikasso). Les populations de ces localités ont des origines diversifiées.

I.C. Le peuplement de Sikasso et de son hinterland.

Un groupe de population Mandingue, parti de Kangaba sur le fleuve Niger, est à l'origine de la fondation du royaume du Kénédougou. Après être passé par les régions de Banfora (actuel Burkina Faso), de Kong (Côte d'Ivoire), le groupe s'établira à Finkolo, un village situé à 18 km de Sikasso sur la route de Bobo Dioulasso. De Finkolo il ira s'établir à Natié (25 km de Sikasso), puis à Bougoula et enfin à Sikasso au moment du sacre, en 1866, du roi Tiéba Traoré.

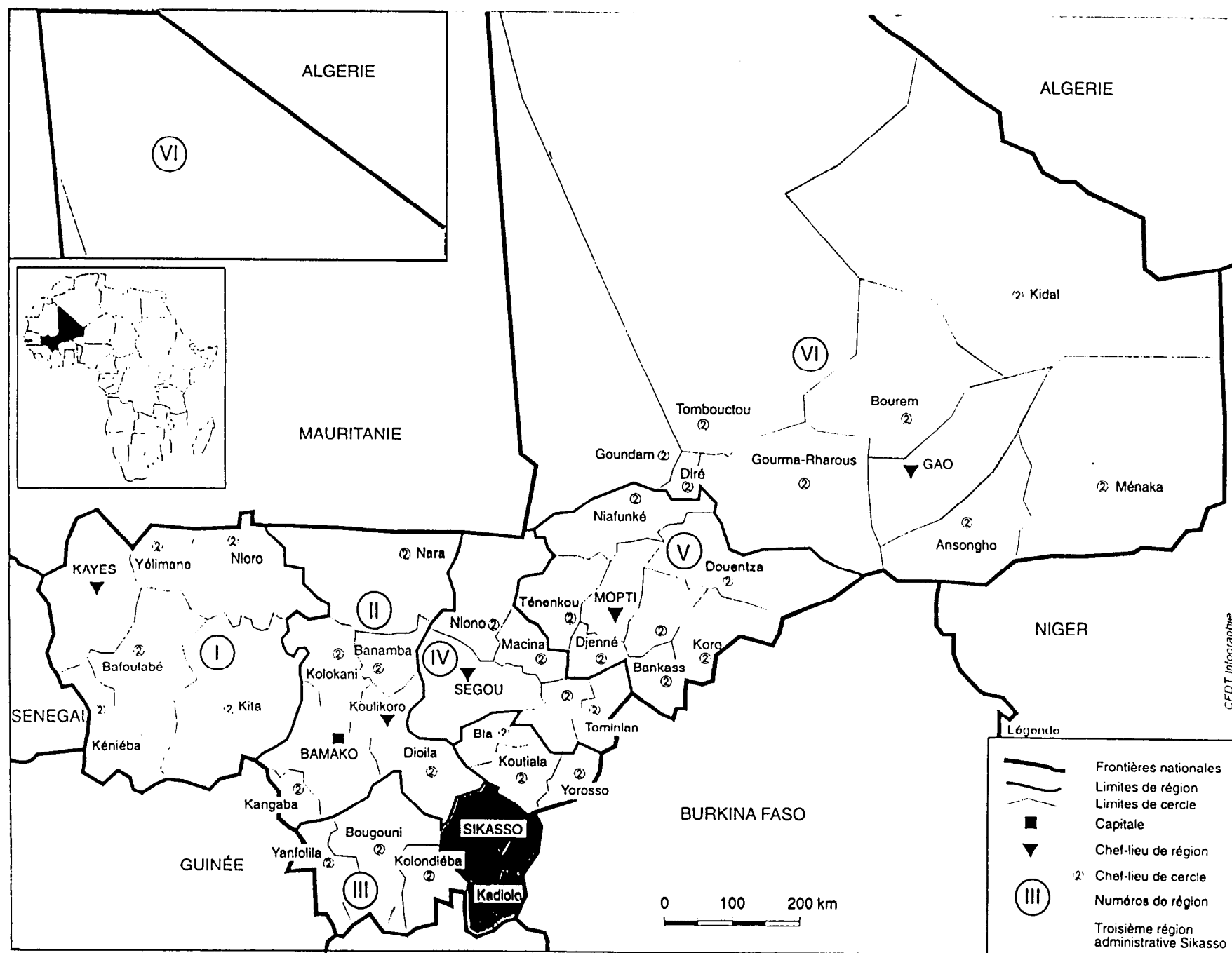
Sikasso a été le lieu d'accueil de populations fuyant les Sofas de l'Almamy Samory Touré (siège de Sikasso en 1887) et l'avancée des troupes coloniales (surtout après la prise de Ségou en 1890). Des unités de défense composées de plusieurs milliers d'hommes, venues de tout le royaume (surtout sous le règne de Babemba qui a succédé à son frère Tiéba) stationnaient aussi à Sikasso durant cette période.

Sikasso est de longue date un lieu d'accueil et de passage (plus ou moins temporaire, volontaire ou forcé) de populations venues d'horizons divers. Cependant, il semble que la population qui s'est fixée à Sikasso est issue des principales communautés qui étaient réparties sur une zone s'étendant sur un rayon de deux cents kilomètres environ de l'ancienne cité royale. Toutefois, plus récemment, sont arrivées des populations originaires du Nord du Mali.

Désignés comme autochtones, les Senoufos constituent le groupe ethnique le plus important. Le territoire sur lequel ils se répartissent est assez vaste. Il est limité au Nord par les pays minyanka et le Ganadougou, à l'Est par le Burkina Faso, au Sud par la Côte d'Ivoire et à l'Ouest par les territoires bambaras de Bougouni et Kolondiéba.

La population de Sikasso et de ses environs est également composée de multiples autres groupes dont certains sont implantés de fort longue date : les Samogos, les Dioulas, les Bambaras, les Malinkés, les Minyankas, les Bobos, les Peuls, voire les Sonrhaïs, Touaregs, Dogons ou ou Kassonkés.

Carte 2 : L'hinterland de Sikasso et les régions administratives du Mali
(Source : cartographie C-MDT)



Les Samogos, présents selon certains depuis aussi longtemps que les Sénoufos, sont agriculteurs et spécialisés dans le maraîchage.

Les Dioulas (que l'on retient sans doute abusivement comme ethnie alors qu'ils constituent plutôt une catégorie socio professionnelle générique rassemblant des représentants de diverses origines), ainsi que les Bambaras et les Malinkés sont arrivés depuis les zones de Kong, Séguéla, Odiéné, Bougouni. Ce sont les Dioulas qui ont donné à Sikasso ses Rois. Ils sont pour la plupart agriculteurs ou commerçants.

Les Minyanka et les Bobos sont plus spécifiquement agriculteurs. Avant d'arriver à Sikasso, les premiers ont marqué une étape à Yorosso et Koutiala. Les seconds sont arrivés plus tardivement, de San, située dans la région de Ségou.

Les Peuls étaient auparavant dans le Ganadougou et le Wassoulou, zones situées en pays bambara, précisément dans le cercle de Bougouni. Ces peuls, après d'anciennes et longues migrations, se sont sédentarisés chez les bambaras. Ils ne se distinguent de ces derniers que par le patronyme ; ils parlent leur langue et ont adopté leurs coutumes. Ils sont même désignés comme "*Bamanan-Foulah*" : Bambara-peulhs.

Les Sonrhaïs, les Touaregs, les Peuls du Macina, les Dogons : populations du nord du Mali, de même que les Kassonkés : population de l'extrême ouest du pays, se sont pour la plupart installés après l'indépendance et surtout à la suite de la grande sécheresse du milieu des années 80.

Ces groupes ont essaimé dans la région de Sikasso et à l'intérieur de la ville, constituant au départ un chapelet de micro-territoires culturellement homogènes. Néanmoins, si en milieu rural le référent ethnique garde encore une fonction (certes amoindrie) de différenciation entre groupes sociaux (et villages), en ville le brassage des populations est manifeste. Les traits et éléments socioculturels qui constituaient des caractères de différenciation perdent de leur consistance.

Poser quelques jalons de l'histoire du peuplement de Sikasso montre, qu'à l'image de nombreuses autres contrées africaines, les évolutions démographiques de la zone ECOLOC sont profondément déterminées par la mobilité des personnes. Si, depuis longtemps, le sud du Mali est traversé par des flux d'immigrants, il est aussi un bassin d'émigration.

I.D. La difficulté de traiter des phénomènes de mobilité.

I.D.1. Ce que suggère l'étude ECOLOC.

A partir des multiples entretiens⁷ qui se sont déroulés avec des responsables locaux, des opérateurs économiques, ou de simples sikassoïses, pendant la période de l'étude, il est possible de mettre en avant quelques éléments permettant d'appréhender (malheureusement sans pouvoir les quantifier) les mouvements de population et leurs incidences sur le dynamisme de l'économie.

⁷ Pas nécessairement orientés sur les questions de migration.

Semblent tout d'abord se confirmer deux types d'émigration anciens, qui sont réglés sur des pas de temps différents :

- le premier concerne une migration de 6 à 8 mois, qui correspondent à la période entre la fin des campagnes agricoles (octobre) et le début des travaux de préparations des champs (mars-avril). Cette migration de courte durée peut être interne au Mali aussi bien que dirigée vers les pays limitrophes. Les jeunes Sikassoïses âgés entre 10 et 25 ans partent quelques mois à la recherche de revenus additionnels à ceux de leur famille, ou tout simplement pour se constituer un pécule personnel ;
- le deuxième est sur la longue durée. L'absence sur une ou plusieurs années correspond généralement à un déplacement soit à la capitale, soit à l'étranger.

En plus du critère de durée, les mouvements de population peuvent être sériés selon des critères spatiaux :

- les migrations des campagnes environnantes vers la ville de Sikasso. Elles seraient assez significatives et auraient concerné ou concerneraient encore des zones entières comme le Ganadougou et le Wassoulou (*cf. supra*). Les ressortissants de ces zones seraient nombreux à avoir émigré en ville en raison des supposées possibilités d'emplois urbains ou contraints par des motivations d'ordre social, ayant trait, entre autres, à une surpopulation relative dans les villages ;
- les migrations campagne-campagne. Les aléas climatiques qu'a connus la zone sahélienne du Mali et les problèmes de sécurité alimentaire afférents ont dirigé vers la région de Sikasso des populations du nord. Le conflit touareg du début des années 90 a un peu plus amplifié le phénomène. Ce type de migration concerne aussi les populations bobos originaires de la région de Ségo. Des points de colonisation bobos sont implantés dans le cercle de Sikasso alors que les Touaregs sont, pour la majorité d'entre eux, repartis dans leur région d'origine ;
- les prémices d'une migration ville/ville orientée vers Sikasso sont aujourd'hui perceptibles. Elle ne concerne encore qu'une minorité constituée de commerçants et de membres de professions libérales. Sikasso bénéficie d'une amorce de développement des activités tertiaires ;
- les migrations internationales perdurent. Elles ont toujours pour destinations la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et dans une moindre mesure le Ghana ou les pays du Nord. La région de Sikasso a toujours été une réserve de main d'œuvre pour les plantations ivoiriennes. Cela dit, les réseaux de commerçants maliens sont également denses en milieu urbain ivoirien (Bouaké, Korogho, etc.) ainsi qu'en atteste, par exemple, le nombre important de demandes de parcelles formulées par des Maliens résidant dans ces villes, à chaque fois que la commune de Sikasso a procédé à des opérations de lotissement⁸. En ce qui concerne le sud de l'hinterland sikassoïse, c'est-à-dire le cercle de Kadiolo, les échanges avec la Côte d'Ivoire sont permanents. D'ailleurs nombre de familles sont depuis toujours installées de chaque côté de la frontière

⁸ 10% des attributions de parcelles.

I.D.2. Ce que conclut REMUAO.

L'Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU), menée dans le cadre du Réseau d'Etude des Migrations et de l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO), en 1992-1993, quoique affectée de certains biais (non prise en compte des enfants, par exemple), est la seule source statistique récente qui renseigne sur les mouvements de la population au Mali.

Selon cette étude, 29% de la population malienne est une population migrante. Les mobilités entre le Mali et la sous région sont importantes : entre 1988 et 1992, il y aurait eu 515 000 migrations vers ou en provenance de cet espace - principalement les pays limitrophes -, ce qui représenterait 40% de la somme des migrations internes et internationales du Mali.

Les quatre cinquièmes de ces migrations internationales sont en provenance ou à destination du milieu rural malien. **L'exode rural au Mali s'effectue bien davantage (70%) en direction des pays étrangers qu'en direction du milieu urbain national.** Le milieu urbain ne sert même pas de relais pour la migration vers l'étranger.

Les flux d'entrée et de sortie des populations ne s'équilibrent pas. Le taux de migration nette est structurellement négatif au Mali. Toutefois, l'émigration internationale a fortement chuté au cours de la décennie quatre-vingt. Le taux de migration nette est passé à -1,1% en 1987 puis à -0,5% en 1993.

Concernant plus spécifiquement la région de Sikasso, l'EMMU donne, pour la population âgée de 15 ans et plus, des nombres annuels d'entrées (64 894) et de sorties (70 965) des migrants qui vérifient le tassement du déficit migratoire.

Tableau 5 : Répartition (%) des flux migratoires entre Sikasso, les régions administratives et les autres pays du réseau REMUAO (population de 15 ans et plus, EMMU, 1992-1993)

Dest./ Origine	Kayes	Kouli- koro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tom- bouctou	Gao et Kidal	Bamako	Pays du réseau	Autres pays	TOTAL
Kayes			2								
Koulikoro			8,6								
Sikasso	2	8	0	16,4	2,5	1,1	1,2	17,7	49,1	2	100
Ségou			18,5								
Mopti			6,3								
Tombouctou			1,6								
Gao et Kidal			1,5								
Bamako			13,6								
Pays du réseau			47,2								
Autres pays			0,7								
TOTAL			100								

A l'intérieur du pays, la région de Ségou et le district de Bamako sont les principales destinations des migrants de Sikasso (respectivement 18,5% et 13,6%). A l'extérieur, les pays du réseau - le Burkina Faso et surtout la Côte d'Ivoire - sont les destinations des migrants sikassoïses.

Dans la région de Sikasso les immigrants viennent en majorité de la région de Ségou (16,4%), du District de Bamako (17,7%) et des pays du réseau (49,1%). Cela dit, les arrivants des pays limitrophes sont des Maliens migrants de retour ; le Mali, y compris sa partie sud, n'est pas attrayant pour les étrangers ouest-africains.

I.E. Un scénario démographique pour le futur.

La population de la région de Sikasso est donc la résultante d'un brassage de populations d'origines très diverses et, à l'instar de celles des autres régions du Mali, très mobiles. Les facteurs d'attraction des populations dans la région sikassoise ou, à l'inverse, leurs incitations à en partir sont multiples et variables dans le temps. Par le passé, ces facteurs ont tenu aux guerres : guerres entre royaumes puis contre le colonisateur au XIX^{ème} siècle, conflits avec le Burkina et rébellion touareg plus récemment ; à la sécheresse qui a orienté vers le Mali Sud les populations du Centre et du Nord sahélien ; à la conjoncture économique sous-régionale et aux opportunités d'emplois offertes dans les pays limitrophes, notamment en Côte d'Ivoire ; etc. Par ailleurs, au Mali comme dans nombre de pays en développement, l'évolution à moyen et long termes du taux de croissance naturelle est incertaine⁹. Pour toutes ces raisons, les conjectures sur les dynamiques démographiques des décennies prochaines sont délicates. Néanmoins, il sera proposé ici un scénario d'évolution jusqu'à l'horizon 2020, en raisonnant sur les évolutions passées d'une part, et en défendant une hypothèse forte d'autre part, celle, en matière démographique, d'une différenciation nette entre les évolutions des espaces urbains et ruraux. Ces dernières années, cette différenciation ne semblait pas ou peu exister.

Les principales références statistiques sont les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1976 et de 1987. Il existe néanmoins des données plus anciennes qui permettent, pour la ville de Sikasso notamment, de prendre la mesure de son développement dans le temps long (cf. Tableau 6).

Tableau 6 : Evolution de la population de Sikasso depuis sa création.

Source	Capitaine Binger	Commandant Quiquandon	Com.de cercle Meker	Enquête démographique	RGPH	RGPH (DNSI)
Année	1887	1891	1952	1960-1961	1976	1987
Population (milliers)	4,5 à 5	8,5 à 9	15	19	46,5	73,9

Partant du dernier RGPH, celui de 1987, la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) a réalisé des projections démographiques sur l'ensemble des zones urbaines et rurales du Mali. Cependant, s'appuyant sur ses connaissances des réalités locales, la Direction Régionale du Plan et de la Statistique (DRPS) de Sikasso est fondée à penser que les taux de croissance nette de la population utilisés dans différents scénarios prospectifs de la DNSI (voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.**) majorient, pour la dernière décennie, les taux de croissance démographique urbaine.

⁹ Comment les déterminants sociaux et culturels de la natalité vont-ils évoluer ? L'état sanitaire des populations va-t-il connaître des améliorations rapides entraînant une augmentation sensible de l'espérance de vie, une chute du taux de mortalité infantile ?

Ce taux de croissance annuel de la population urbaine entre 1987 et 1997 devrait être, selon le scénario moyen de la DNSI, de 5,8%. Or, pour la DRPS, la population de Sikasso-ville et celle de son hinterland agricole ont, dans cette période, probablement cru à un taux quasi identique, c'est-à-dire approximativement au taux annuel de croissance nette de l'ensemble de la population : environ 2,2%. Le programme ECOLOC a pu vérifier la pertinence des hypothèses de la DRPS à l'échelle de la ville de Sikasso.

I.E.1. Validation des projections de population pour Sikasso-ville.

La vérification de la plausibilité des estimations de population de la DPRS a été permise en tirant parti de l'opération d'adressage des parcelles de Sikasso, en juin et juillet 1997, réalisée par la Cellule Technique du District de Bamako (CTD). Des enquêteurs du programme ECOLOC ont été adjoints aux agents de la CTD. Un comptage des ménages et le relevé de leur taille par interrogation rapide d'un membre visible au moment du passage de l'équipe ont ainsi pu être effectués. Les résultats du comptage ECOLOC ne sont pas éloignés des estimations de population de la DRPS pour 1997 (88 452 contre 91 866 habitants pour la DNSI, voir Annexe 2)

L'écart est explicable par :

- le fait que la méthode utilisée ne pouvait prétendre à la rigueur d'un véritable recensement de la population ;
- les enquêteurs n'ont pas eu l'autorisation de travailler dans les camps des forces militaires et paramilitaires qui représentent, avec leurs familles, une population importante. Les effectifs de ces catégories de population sont classés secret-défense ;
- le fait que les réponses données à la question concernant la taille des ménages (sans identification formelle de chacun des membres) tendent à être affectés d'un biais à la baisse.

De fait, en raison de la proximité des résultats de l'opération ECOLOC/adressage-CTD et des projections de la DRPS, les données de la DRPS seront retenues comme la référence fiable pour 1997. Néanmoins, les hypothèses de la DRPS pour la dernière décennie ne seront pas reconduites pour les deux décennies à venir.

I.E.2. Les hypothèses ECOLOC sur la croissance démographique.

La première hypothèse de base est relative au **taux de croissance totale annuel de la population : 2,4%**. Ce taux suppose un taux de croissance naturelle légèrement inférieur à 3% et une migration nette stabilisée au taux actuel d'environ - 0,5% l'an. Cette hypothèse est conforme aux données présentées dans les études récentes sur la population malienne¹⁰.

La seconde hypothèse fondamentale concerne les différences très nettes qui vont à nouveau apparaître entre les rythmes de croissance démographique en ville et à la campagne. Les justifications de cette hypothèse seront explicitées au fil des chapitres suivants ; elles peuvent néanmoins être résumées ainsi :

- Sikasso, à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt dix, a accusé le coup de la récession ivoirienne et des troubles politiques au Mali. L'hinterland, non saturé, a joué son rôle d'amortisseur de crise tandis que la ville, où aucun choc d'investissements publics ou privés ne s'est produit, a stagné sans être en mesure d'attirer ou retenir de nouveaux citoyens. Ceci expliquerait l'évolution quasi identique des populations urbaines et rurales au cours de la dernière décennie ;
- avec la reprise des économies sous-régionales et, singulièrement, de la croissance ivoirienne (grâce, entre autres, à la dévaluation du Franc CFA de 1994), de nouvelles dynamiques locales sont amorcées, mais elles se différencient selon les milieux rural ou urbain ;
- la ville, qui devrait enfin acquérir de véritables attributs urbains (l'adduction d'eau vient d'être réalisée, l'électricité est annoncée, des infrastructures publiques marchandes sont programmées dans le cadre du troisième Projet Urbain du Mali, etc.), verra, favorisée par le retour de la croissance, son économie se modifier profondément : développement de PMI/PME (notamment dans le secteur du BTP), du secteur tertiaire, etc. Des signes se manifestent déjà : construction de nouvelles stations de distribution de carburant, installation d'une nouvelle banque et de quelques officines de professions libérales... En résumé, Sikasso ne devrait plus être un village protubérant mais devenir une ville à part entière, animée par une économie urbaine tirant la croissance démographique ;
- en raison de son potentiel assez rapidement valorisable, l'économie rurale devrait elle aussi connaître une phase de croissance, et cela d'autant plus que la ville sera fortement consommatrice et qu'elle offrira des opportunités en termes de transformation des produits, d'ouverture sur des marchés nouveaux, de fournitures de services ou d'intrants. Les augmentations de production attendues seront rendues possibles grâce à l'intensification des systèmes de culture, à des gains de productivité. La population rurale continuera à croître mais à un rythme inférieur à celui de la croissance naturelle.

¹⁰ On retrouve ici les chiffres de l'EMMU de 1992-93. Ce taux est également proche de ceux donnés dans des études qui déclinent les projections de la DNSI sur la base du RGPH de 1987. A titre d'illustration, l'esquisse du Schéma National d'Aménagement du Territoire table sur un taux de 2,6% par an.

Cette (r)évolution des tendances économiques et démographique ne peut certes s'opérer brutalement à partir de l'année 1997. Il est néanmoins posé qu'elle se traduira par un taux de croissance moyen annuel sur la période 1997-2020 de 1,9% pour la population rurale et de 4,2% pour la population urbaine¹¹.

Tableau 7 : Evolution de la population (milliers habitants) de la zone ECOLOC entre 1987 et 2020

<i>Source</i>	<i>RGPH</i> 1987	<i>Tx croiss. moy.</i> annuel 1987-1997	<i>DRPS/ECOLOC</i> 1997	<i>Tx croiss. moy.</i> annuel 1997-2020	<i>ECOLOC</i> 2020
Sikasso-ville	73	2,3%	92	4,2%	237
Sikasso-villages			18	1,9%	28
Commune urbaine			110		265
Autre urbain	17	2,2%	20	4,2%	52
Rural	383	2,2%	458	1,9%	706
ECOLOC	473	2,2%	588	2,4%	1 022

Les vingt-huit villages de la commune urbaine devraient garder leur caractère essentiellement rural durant la majorité des deux décennies à venir, même si, dans le cadre d'un scénario optimiste, des investissements en infrastructures consentis sur la commune étaient suffisamment importants pour les concerner. Pour cette raison, le taux de croissance de leur population sera probablement un taux rural.

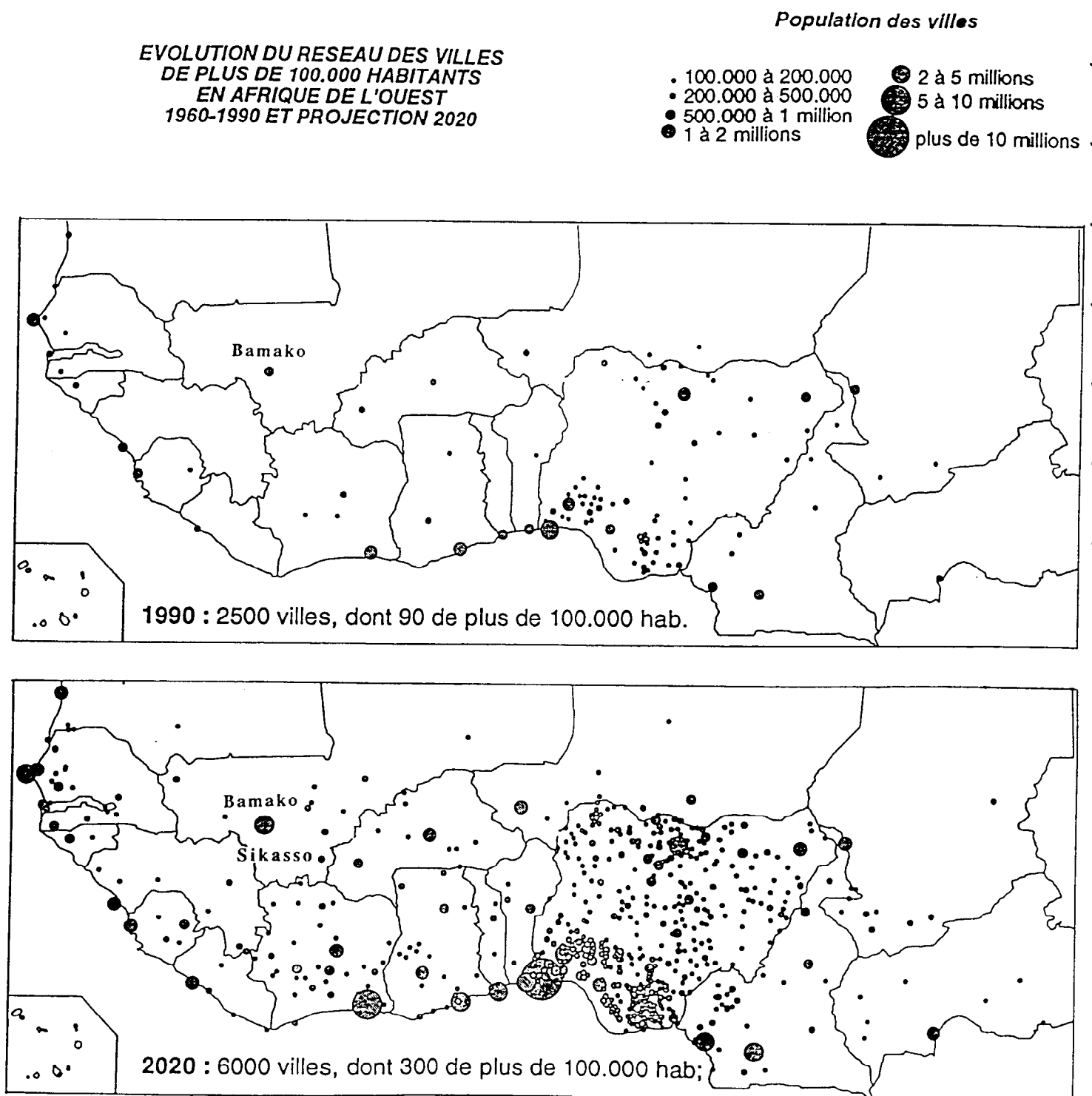
En revanche, les trois gros villages de l'ECOLOC, classés en agglomérations urbaines par la DNSI dès 1987 (Kadiolo : 7 000 habitants environ ; Niéna et Kignan : autour de 5 000 habitants à la date du dernier RGPH) sont supposés connaître une croissance démographique de type urbain au début du vingt et unième siècle.

Finalement, à l'horizon 2020, la population de l'ECOLOC devrait avoir été multipliée par 1,7, dépassant ainsi le seuil symbolique du million d'habitants. La population de la ville de Sikasso aura quant à elle été multipliée par 2,6.

Cette croissance démographique sera une chance pour Sikasso si elle est accompagnée par un effort significatif en investissements publics et privés dans les infrastructures de base. Une véritable économie urbaine prendra alors son essor en relation avec une agriculture qui aura su faire évoluer ses systèmes de production afin de nourrir le surcroît de population dans la région et au-delà, dans le reste du pays, voire dans le sous-continent. Cela précisé, les évolutions à venir laisseront le Mali, y compris le Sud, assez peu densément peuplé et faiblement urbanisé par rapport à d'autres espaces ouest-africains.

¹¹ Se référer à l'Annexe 1 pour comparer ces taux à ceux retenus dans d'autres études.

Carte 3 : Evolution du réseau des villes en Afrique de l'ouest entre 1990 et 2020
 (Source : Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest)



Partie II L'économie locale.

II.A. Tableau de bord.

II.A.1. Elaboration des comptes régionaux, méthodologie.

Nous avons tenté de construire les comptes économiques de l'économie locale et d'élaborer une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de Sikasso et de son hinterland. Pour ce faire, ont été utilisées trois types de données¹² :

1. profitant de l'opération d'adressage de la ville par la cellule technique du district de Bamako, des enquêtes ont été effectuées sur place. Les activités informelles et les entreprises de l'ensemble des quartiers de la ville de Sikasso et ses marchés ont été comptées et répertoriées. De même, le nombre de chantiers et construction en cour a pu être arrêté ;
2. des statistiques collectées au niveau local sur place :
 - auprès des Directions Régionales de la Statistique et du Plan, des Impôts, du Trésor, des Transports,... ainsi qu'auprès de l'Institut de Recherche d'Economie rurale basé dans la ville. Il s'agit des productions agricoles, des prix, des importations et exportations, des dépenses publiques et des impôts ;
 - auprès des entreprises (Syama, CMDT), les Projets et ONG présents dans la région.
3. des données disponibles au niveau national :
 - des enquêtes telles que l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale de la DNSI (EMCES 94) et l'enquête sur le secteur informel de l'OEF en 1996 ont permis d'estimer les chiffres d'affaire moyens des différentes branches d'activité ainsi que les niveaux et la structure de la consommation des ménages urbains et ruraux ;
 - la Comptabilité Nationale pour la structure du tableau d'entrées-sorties ainsi que le Programme d'Investissement Public (PIP) pour les flux d'investissement publics orientés vers la région.

Etant donné qu'il n'a pas été possible d'effectuer des enquêtes approfondies (notamment de budget-consommation), l'hétérogénéité des données et la difficulté à spatialiser certaines informations, l'élaboration de la MCS n'est pas aisée et oblige parfois à se "caler" sur des hypothèses. Par exemple les transferts financiers des ménages urbains et ruraux n'ont pu être évalués que par solde. Ainsi les résultats obtenus doivent parfois être pris avec précaution.

¹² En Annexe 3, figurent l'ensemble de la MCS ainsi qu'une note explicative de construction des différents comptes.

II.A.2. Le PIB local, niveau et structure.

La production de la ville de Sikasso et de son hinterland s'élève à 169,9 milliards de FCFA courants soit 9% de la production nationale. Son PIB est estimé pour l'année 1996 à 112,8 milliards de FCFA courants, soit 9% du PIB du Mali, tandis que sa consommation finale est évaluée à 77 milliards soit 7% de la consommation finale nationale et la valeur ajoutée à 99 milliards, soit 8% de la valeur ajoutée nationale. Sachant que la zone ne comprend que 6% de la population malienne, le PIB ainsi que la consommation finale et la valeur ajoutée par tête apparaissent supérieurs à ceux de l'ensemble du pays (respectivement de 28%, 9% et 20%, cf. graphique n°1).

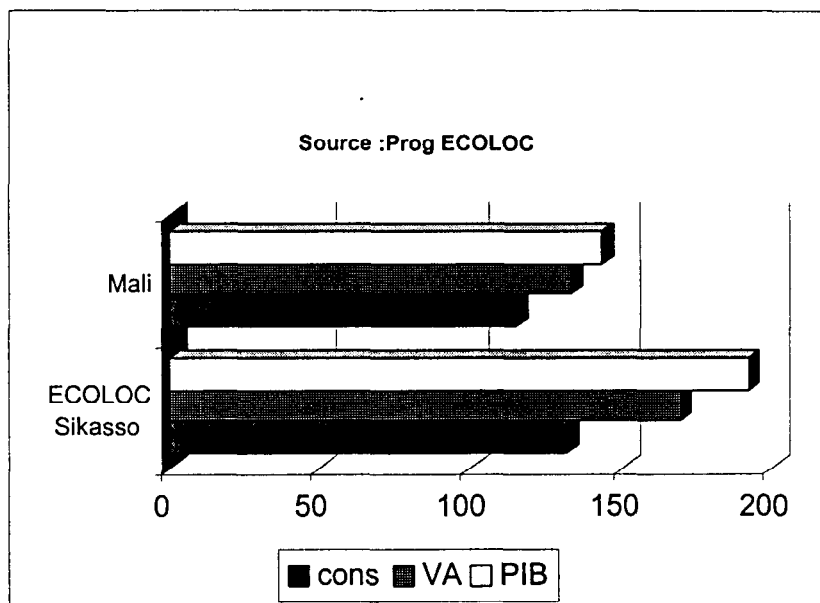
Tableau 8 : Tableau de bord de l'ECOLOC Sikasso, 1996.

	Sikasso et son Hinterland ¹³			Enble Mali ¹⁴	ECOLOC /Mali
	Rural	Urbain	Total		
Population (en milliers)	497 85%	91 15%	588 100%	9 191	6%
Consommation finale (milliards FCFA courants)	55,8 72%	21,7 28%	77,6 100%	1 061,8	7%
Revenu travail (milliards FCFA courants)	62,8 77%	18,7 23%	81,6 100%		
Valeur Ajoutée (milliards FCFA courants)	72,0 72%	27,4 28%	99,4 100%	1 228,2	8%
PIB (milliards. FCFA courants)			112,8	1 322,7	9%
Production (milliards FCFA cour.)	96,1 57%	73,8 43%	169,9 100%	1 880,7	9%
Par tête et en milliers de FCFA courants					
Consommation	112	246	132	116	
VA	145	310	170	134	
PIB			193	144	

¹³ Source : Prog ECOLOC.

¹⁴ Source : DNSI.

**Graphique 1 : PIB, Consommation et Valeur ajoutée
(en milliers FCFA par tête, 1996) comparaison avec niveau national.**



L'agriculture ne constitue que 38% de l'ensemble de la production de l'économie locale, mais elle représente 53% de la valeur ajoutée totale. Inversement, les activités urbaines, étant plus consommatrices de biens intermédiaires, génèrent 43% de la production locale mais seulement 29% de la valeur ajoutée (cf. Graphique n°2 et Tableau 9). En outre, comme nous allons le montrer ultérieurement, cette valeur ajoutée urbaine est fortement liée aux activités agricoles environnantes.

**Graphique 2 : Répartition de la production entre les zones rurale et urbaine
(169 milliards FCFA)**

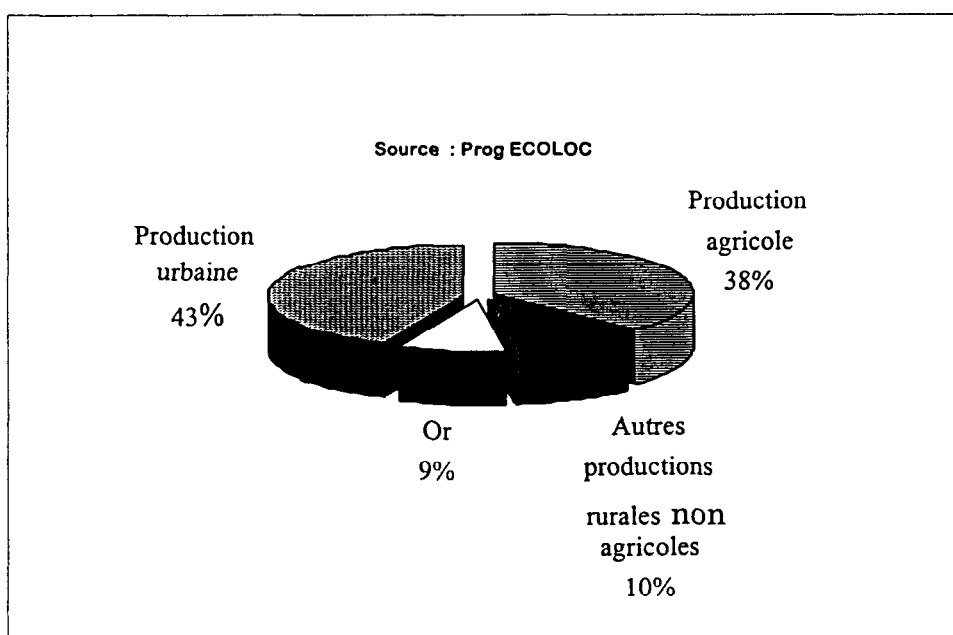


Tableau 9 : Répartition sectorielle de la production et de la valeur ajoutée de l'ECOLOG de Sikasso.

Milliers FCFA	Production 1996			Valeur Ajoutée 1996		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Agriculture	61 892		61 892	50 836		50 836
Coton	14 796		14 796	10 591		10 591
Bétail	15 447		15 447	13 438		13 438
Tuber., fruits, légumes	16 890		16 890	14 093		14 093
Céréales	14 759		14 759	12 714		12 714
Bois	2 024		2 024	1 923		1 923
Or	15 082		15 082	10 979		10 979
Ind. art.	838	2 703	3 541	347	1 120	1 467
Coton fibre		36 071	36 071	946	8 875	9 821
BTP	1 612	4 359	5 971	280	1 163	1 443
Transport	61	2 002	2 063	29	1 044	1 073
S. marchands	656	3 708	4 365	431	2 662	3 093
Commerce	7 500	14 118	21 618	5 283	10 870	16 153
S. non marchands	6 448	10 865	17 314	961	1 646	2 607
Total	96 116	73 827	169 943	67 754	27 380	99 396

Source : Programme ECOLOC, MCS (en Annexe 3).

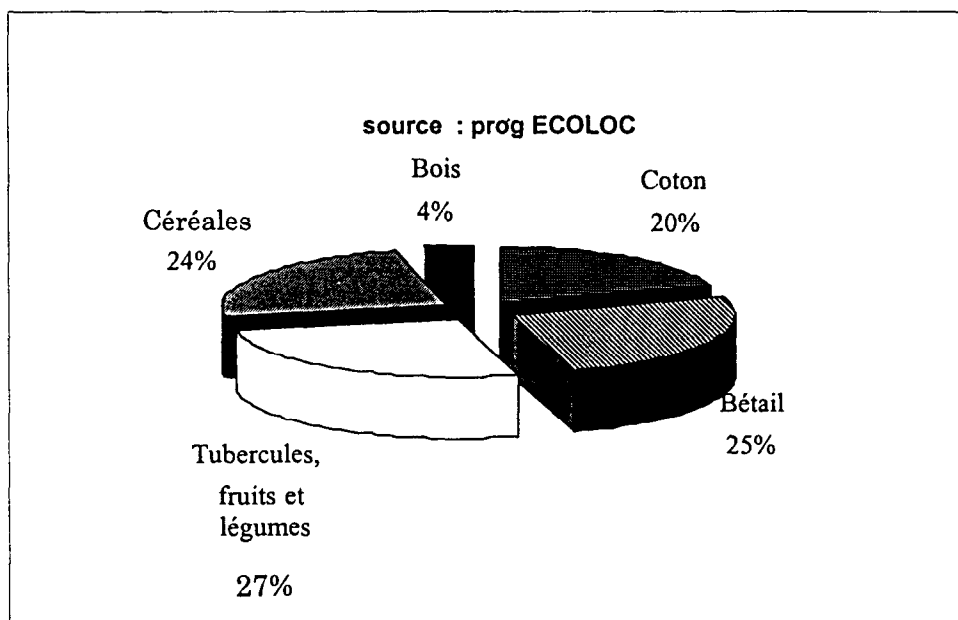
II.A.3. Les branches agricoles¹⁵.

La production agricole se répartit de manière relativement équilibrée entre 4 produits : le coton, les céréales (essentiellement le maïs, le mil et le sorgho) les tubercules (pommes de terre, patates douces, igname et manioc) et le bétail (bovins). Le bois de chauffe, destiné exclusivement à la consommation locale, occupe une place marginale (cf. Graphique 3 et Tableau 9). Finalement, la production économique totale de l'hinterland est pour les deux tiers constituée de la production agricole. 16% proviennent de l'extraction d'or du site de Fourou (cercle de Kadiolo), le reste des autres activités non agricoles : le commerce et l'artisanat.

Cette distribution homogène de la production agricole cache la place prépondérante du coton dans l'organisation du milieu rural et des systèmes de production.

¹⁵ Cf. Annexe 4

**Graphique 3 : Répartition de la valeur ajoutée agricole
(51 milliards FCFA en 1996)**



A.3.a. Le coton¹⁶ : un effet structurant.

La culture du coton s'est progressivement répandue dans l'ensemble du Sud du Mali. Ce développement doit beaucoup à l'administration coloniale française, puis à l'Etat malien par l'intermédiaire de la CMDT (Compagnie Malienne pour le Développement du Textile).

Le coton aurait été cultivé au Mali depuis son introduction par les arabes au 11^{ème} siècle de façon traditionnelle en association avec le maïs ou le riz. En 1919, la première ferme expérimentale a été créée dans la 4^{ème} région, à Baraouéli, par l'administration coloniale du Soudan. En 1920, la culture du coton a été rendue obligatoire dans les exploitations agricoles malgré une charge de travail importante et un rendement faible (200 kg/ha). En 1936, des unités d'égrenage fonctionnent sur l'ensemble du Mali Sud. En 1945, l'Institut de Recherche Cotonnière et de Fibres Textiles exotiques a été mis en place, qui a son tour fonda en 1948 la station de recherche cotonnière de N'Tarla avec un objectif spécifique d'amélioration des variétés de coton. En 1949, la CFDT a été créée par le gouvernement français, afin de développer la culture cotonnière en Afrique¹⁷. En 1961, la région CFDT du Mali indépendant a été constituée et la modernisation de la culture du coton a été engagée : 3500 charrues ont été introduites de 1960 à 1962 dans la seule zone sud du Mali. Les rendements sont passés de 300 à 800 kg/ha. En octobre 1974, la Compagnie Malienne pour la Développement des Textiles remplace la CFDT avec pour mission principale le développement de la filière cotonnière. Elle intervient dans toute la région administrative de Sikasso, dans une partie des régions de Koulikoro et Ségou et depuis peu (1995), dans une partie de la région de Kayes (Kita).

¹⁶ Sources bibliographiques : CMDT (1996), Niang M., Giraudy F. (1995), Niang M., Giraudy F. (1996), Sanogo B. (1989).

¹⁷ Sa 1^{ère} représentation en Afrique Occidentale Française (AOF) a été basée en 1952 à Bobo en Haute Volta (actuel Burkina Faso).

L'histoire du coton et de la CMDT¹⁸

En raison de l'importance que la filière coton a pris dans l'histoire économique récente du Mali en général et de Sikasso en particulier, il est utile de repérer les principales étapes de son développement.

La culture du coton est probablement millénaire à Sikasso. Certains historiens font remonter son introduction au XI^{ème} siècle dans les zones islamisées par les Arabes. Cependant, d'autres auteurs supposent l'existence de cotonniers locaux avant cette période.

L'administration coloniale française au Soudan a très tôt encouragé la culture du coton. En 1919, la première ferme cotonnière expérimentale a été créée dans le cercle de Ségou, mais dès 1936 des unités d'égrenage fonctionnent à Sikasso et à Kadiolo, de même qu'à Bougouni et à Ségou.

La Compagnie Française de Développement du Textile (CFDT) naît en 1949 à l'initiative du gouvernement français.

C'est en 1951, à Sikasso, qu'est implanté le premier "secteur CFDT" du Soudan. Lors de la campagne 1952-1953, la production de coton de la zone encadrée par le CFDT est de 140 tonnes.

En 1955, la CFDT ne compte plus un secteur, mais trois sous-secteurs à Sikasso, Koutiala et San. Le sous-secteur de Sikasso est composé de sept centres répartis dans le cercle de Sikasso et la subdivision de Kadiolo, soit dans une bonne partie de "l'économie locale" traitée ici.

En 1960, alors que les résultats de campagne étaient jugés excellents : 700 tonnes commercialisées à Sikasso pour 500 tonnes prévues et 945 tonnes commercialisées à San pour 600 prévues, ces deux sous-secteurs devinrent des secteurs à part entière.

La première usine d'égrenage de Sikasso a été construite en 1963.

En 1964, le gouvernement du Mali confie à la CFDT la promotion de la filière cotonnière pour une période de 10 ans, principalement dans les Régions administratives de Sikasso, Ségou et Bamako.

Entre 1968 et 1970, redémarrage de la culture attelée dans le secteur de Kadiolo, après une première expérience qui avait échoué au début des années 30.

Création le 21 octobre 1974 de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT). La CFDT est un actionnaire important, mais l'État malien est majoritaire. La CMDT est également chargée du développement rural intégré de ses zones d'intervention.

En 1975, création de la "Région CMDT" de Sikasso. La même année, le modèle des "Associations Villageoises" est testé dans des villages des cinq Régions CMDT alors existantes.

Mise en service de la seconde usine CMDT de Sikasso en 1979.

En 1983 sont créées les premières "Zones d'Animation et d'Expansion Rurale" (ZAER) sur la base d'un regroupement d'AV performantes.

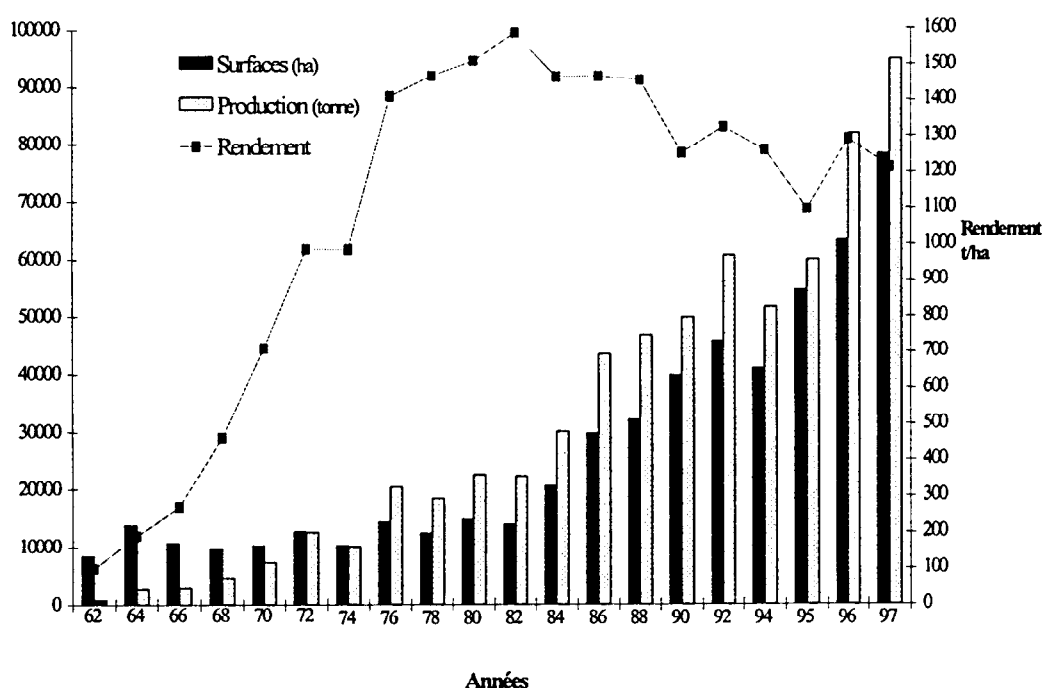
En 1989 est signé le premier contrat-plan entre l'État et la CMDT.

Pour la campagne 1996-1997 est mise en production l'usine d'égrenage de Kignan (capacité de 35 000 tonnes annuelles).

¹⁸ Ces notes historiques ont été constituées en prenant pour source principale les recherches historiques de J-P. Derlon, Siège CMDT, Bamako.

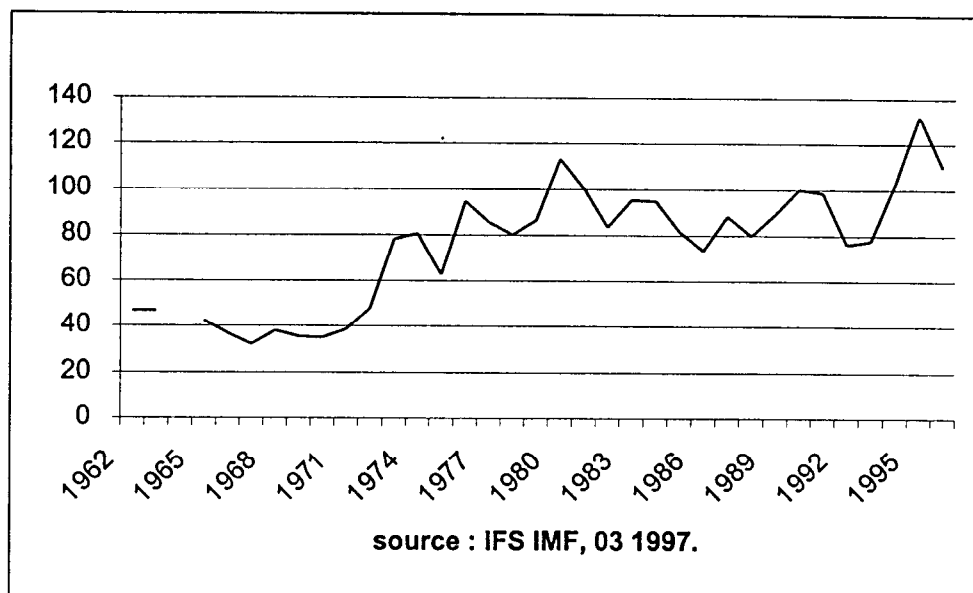
Dans l'ECOLOG de Sikasso, la surface cultivée en coton est passée de 6 700 ha en 1960 à une surface de 78 000 hectares en 1996. Dorénavant, elle représente 34% des superficies cultivées. Ainsi, alors que le coton constitue la principale culture de rente du pays soit 44% de ses exportations et fait du pays le second exportateur africain de coton après l'Egypte, 30% de cette production est originaire de l'ECOLOG de Sikasso ; ainsi 15% des exportations nationales de coton y sont produits.

Graphique 4 : Evolution des surfaces, productions et rendements du coton dans les cercles de Sikasso et Kadiolo de 1962 à 1997.



La culture du coton a connu des évolutions diverses après 20 ans de forte croissance des surfaces et des productions. Sa rentabilité est très liée à la conjoncture et aux conditions climatiques. Durant les années 80, face à un cours mondial du coton en baisse, la CMDT a dû mettre en place des quotas de production afin de limiter ses pertes. Le déficit enregistré par la Compagnie lors de la campagne 1985/86 s'élevait à 9,5 milliards FCFA. C'est la dévaluation du FCFA, en 1994, couplée avec une amélioration des conditions climatiques ainsi qu'un ajustement du système financier et une évolution favorable du cours du coton sur le marché mondial, qui a permis la reprise de la production jusqu'au niveau record de la dernière récolte (94 714 tonnes).

**Graphique 5 : Evolution du prix du coton sur le marché mondial
(US cents/pound)**



L'augmentation de la production du coton au cours des dix dernières années est plus liée à une extension des surfaces qu'à une amélioration des rendements. Entre 1990 et 1997, les superficies cultivées ont cru de 55 % alors que les rendements ont régressé de 1393 kg/ha (1991) à 1213 kg/ha (1996/1997). Le plafonnement du rendement à 1200 kg/ha est constaté depuis la campagne 1993/94. Malgré l'introduction de la culture attelée et une intensification des cultures, l'accroissement de la production cotonnière s'explique donc avant tout par l'augmentation des surfaces cultivées rendue possible par le croît démographique et par la suppression des longues périodes de jachères (15 à 20 ans), notamment dans les zones nord du cercle de Sikasso. Cette zone nord de Sikasso, caractérisée par une densité relativement forte de population variant entre 25 et 40 habitants/ km², est le bassin cotonnier de l'hinterland. A l'heure actuelle, la pression sur les terres y est importante (*cf. infra*).

Le développement de la culture cotonnière s'accompagne d'une importante organisation de la filière et du monde paysan, ainsi que de l'expansion des cultures céréalières et de l'élevage.

Vulgarisateur, la CMDT fait face au problème de l'équipement des exploitations¹⁹, assure l'approvisionnement en intrants (semences, engrais, insecticides) et assure la commercialisation du coton. L'encadrement technique et économique couvre quasiment l'ensemble de la région : 97% des exploitations agricoles en bénéficient actuellement contre 84% en 1990.

L'encadrement CMDT a su formaliser et renforcer les structures d'entraide traditionnelle par la création des **Associations Villageoises (AV)**. Les AV ont été créées à partir de 1975. A l'origine, elles étaient des structures pré-coopératives en charge des fonctions de base de la production cotonnière. Il s'agissait d'organiser des groupements de producteurs afin de gérer l'approvisionnement en intrants et les crédits agricoles, de

¹⁹ Ainsi un réseau formé par la CMDT d'artisans ruraux fabrique et vend directement aux producteurs le matériel de culture attelée (charrue, semoir, multiculteur). Ces artisans assurent l'approvisionnement en pièces de rechange. La vente et la maintenance de la chaîne motorisée sont assurées par la CMDT à travers sa section mécanisation.

centraliser les intentions de culture, et d'effectuer le pesage et le paiement des récoltes. Ces structures ne pouvaient être mises en place que dans des villages où les agriculteurs maîtrisaient parfaitement leur production et leur capacité d'endettement. En fait, leur développement a été très rapide ; on compte actuellement, dans l'économie locale de Sikasso, pas moins de 675 AV qui gèrent 90% de la production cotonnière. Fortes de leur succès, les AV ont eu en charge des actions de développement communautaire : gestion de terroir, hydraulique villageoise, développement socio-sanitaire, protection de l'environnement, promotion des femmes,... Leurs ressources proviennent essentiellement des ristournes sur les productions accordées par la CMDT (en 1996, la ristourne sur le coton a été de 30 FCFA par kg, soit un total de 2,8 milliards FCFA). Toutefois, depuis 1990, certaines AV connaissent quelques difficultés liées au manque de transparence de leur gestion. Des « centres de gestion » ont été créés afin d'instaurer dans chaque AV une comptabilité et l'organisation d'audit externe.

Parallèlement, depuis 1991 le processus d'organisation de la filière cotonnière se poursuit par l'instauration de structures coopératives d'épargne et de crédits (*Kafo Jiguine*) et par la création d'un syndicat des producteurs de coton et de vivriers dénommé « SYCOV », qui a notamment participé à la signature du contrat plan entre l'Etat et la CMDT en juin 1996.

Depuis 1994, un contrat plan a été signé entre l'Etat, les producteurs et la CMDT. Deux missions sont assignées à cette dernière : la continuation de sa mission de développement intégré de la filière coton (mission financée par les recettes de la filière) et une mission de service public (financée par le budget de l'Etat et les bailleurs de fonds) visant à la mise en œuvre d'actions de développement rural à caractère général, tel que l'aménagement de pistes rurales.

On constate ainsi que la culture du coton n'est non pas seulement une source importante de revenus des agriculteurs mais aussi un fort élément structurant de la société rurale.

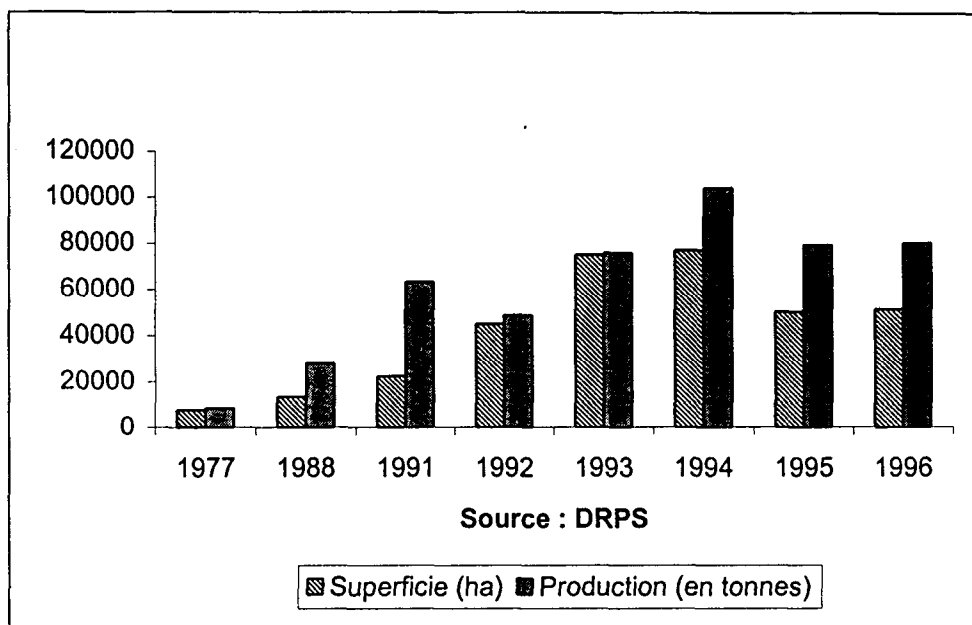
A.3.b. Les céréales.

L'organisation intégrée de la filière coton amène, dès 1974, la CMDT à étendre ses thèmes de vulgarisation à l'ensemble des céréales traditionnelles et à développer un système de rotation coton/céréales. Les principales céréales (maïs, mil et sorgho) bénéficient donc de l'encadrement CMDT : traitements et engrais ; appui technique, par exemple pour la construction de greniers villageois améliorés et la conservation des stocks.

Ainsi, entre 1967 et 1995, la taille moyenne d'une parcelle de coton est passée de 0,86 ha à 2,3 ha, alors que celle des céréales est passée de 1 à 4 ha. La production de maïs a été multipliée par 8 entre 1977 et 1996. Depuis le début des années 90, la répartition des surfaces cultivées entre le coton et les céréales semble s'être stabilisé, aux environs de 30% pour le coton et 55% pour les céréales.

La céréale pour laquelle cette association semble la plus rentable est le maïs, puisque le programme de la CMDT de renforcement de cette culture dans la zone de Sikasso au début des années 80 l'a transformé en une production de rente qui a, du reste fortement concurrencé le coton à la fin des années 80, alors que les cours du coton étaient bas.

Graphique 6 : Evolution des superficies cultivées et de la production du maïs dans la zone ECOLOC.



L'ensemble des productions céréalières génère plus de 12 milliards FCFA de revenu aux paysans. Plus de 60% de la production sont avant tout autoconsommés, alors que le marché est en cours de libéralisation et d'organisation. En effet, jusqu'en 1985 la commercialisation des céréales était assurée, dans un premier temps par des quotas obligatoires par village, puis, dans un second temps, de manière obligatoire mais au pro rata des surplus générés. La libéralisation du marché entraînant une chute brutale des prix à la production, le circuit de commercialisation a été fortement perturbé. Le Programme de Réajustement du Marché Céréaliier (PRMC), à travers des lignes de crédit gérées par la BNDA, ont permis aux producteurs de financer des opérations de stockage et ainsi mieux réguler la vente des céréales. De même, la CMDT a fortement contribué à la formation des producteurs sur la construction de greniers villageois améliorés et à la conservation des stocks. Actuellement, le système d'information du marché céréaliier (SIM) de l'OPAM diffuse hebdomadairement les prix à la consommation et à la production des principaux produits. Ceci a l'avantage de renseigner sur les zones déficitaires et excédentaires et inciter les mouvements des commerçants entre les zones. Les surplus commercialisables en céréales sont essentiellement écoulés sur les marchés locaux de Kadiolo, Loulouni et Sikasso. Du fait de décalages entre les périodes de récoltes du maïs entre la Côte d'Ivoire et le Mali, cette céréale est durant l'année à la fois importée et exportée vers la Côte d'Ivoire.

Le riz est une culture féminine d'hivernage. Cette production de 20 000 tonnes est principalement auto-consommée et partiellement vendue en ville par les femmes, ce qui leur assure un revenu destiné à couvrir leurs besoins et ceux des enfants. Le dénombrement des activités par le programme ECOLOC un jour de grand marché et en saison d'hivernage, a permis de compter 250 vendeuses de riz. Pour autant, la zone est largement déficitaire en riz et en importe pour une valeur supérieure à 1 milliard. L'origine est pour une bonne moitié le reste du pays et, pour le solde l'Asie.

A.3.c. L'élevage.

L'élevage occupe une place de choix dans l'économie de la région de Sikasso²⁰. En 1996, l'élevage représentait une production de 11,4 milliards FCFA pour une valeur ajoutée de 9,9 milliards FCFA, soit 19% et 21% de la production et valeur ajoutée agricole de la zone. La totalité du cheptel bovin serait de 320 000 têtes. Le bétail est donc le troisième poste des exportations après le coton et les céréales. L'ensemble du Mali-Sud serait devenu la première zone d'élevage du pays.

La culture du coton a favorisé la constitution d'un cheptel bovin et ovin, à la fois du fait d'une intensification de la culture attelée et de la thésaurisation des revenus cotonniers sous forme de bétail. Ainsi le nombre de bœufs de labour a cru entre 1989 et 1995 de 40% passant de 46 113 têtes à 65 000. Le troupeau bovin des exploitations agricoles de l'économie locale serait passé de 97 000 têtes en 1989 à 207 000 têtes en 1995, ce qui double la taille moyenne du troupeau par exploitation (de 3,7 bêtes à 7,6).

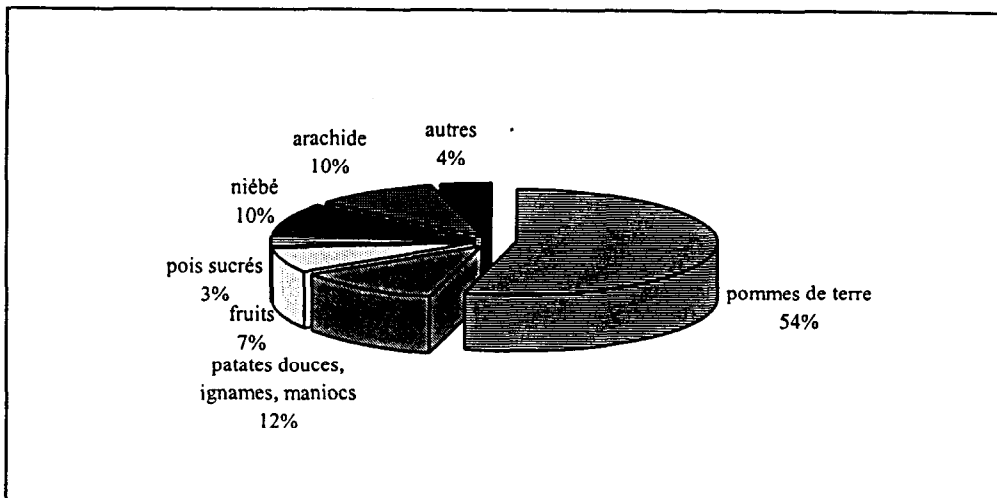
Pour rendre compte de l'ensemble du secteur d'élevage de la région il est nécessaire d'ajouter à ce cheptel attaché aux cultures agricoles de rente, les troupeaux des villages peuls sédentarisés et les troupeaux transhumants venant du Nord du Mali et du Burkina Faso se rendant en Côte d'Ivoire. La durée des séjours varie de quelques jours à 6 mois. Les abords des bas-fonds et des plaines sont les axes préférentiels. Par conséquent, les bas-fonds, en raison des opportunités qu'ils offrent pour l'intensification des cultures de tubercules, de fruitiers et de riz, sont plus que jamais devenus des espaces de conflit entre agriculteurs, éleveurs sédentaires et transhumants. En saison sèche, les bas-fonds sont pâturés par des animaux provenant des régions nord du pays. Les fortes concentrations d'animaux transhumants sur ces terres sont constatées de janvier à juin.

A.3.d. Les cultures de bas-fonds : des productions prometteuses ?

La zone périurbaine de Sikasso, dans un rayon de 30 à 50 km, est "une région de prédilection pour les cultures légumières et fruitières et pour la production de plantes à tubercules. Dans cette région, les conditions topographiques et climatiques - plateau entaillé de nombreuses vallées et de plaines alluviales, précipitations supérieures à 1250 mm/an réparties sur près de 100 jours, forte humidité relative de l'air, fréquentes condensations occultes d'octobre à mi-février...- rendent possibles des cultures de contre-saison là où la nappe phréatique est facile à atteindre." (Sanogo, 1989, p. 171). De plus, la proximité de la ville de Sikasso et de son marché renforce la tendance à la production de produits agricoles alimentaires. De fait, dans une couronne d'environ 50 km autour de la ville de Sikasso, la culture de la pomme de terre et autres tubercules, celle d'arbres fruitiers tels que les manguiers et les orangers ont-elles pris leur essor.

²⁰ Malheureusement, c'est le secteur où les statistiques sont les moins fiables. On observe souvent un taux de croît négatif d'une campagne à l'autre. Face aux incohérences constatées dans les données des différentes structures (DRPS, Service Elevage, CMDT, DNSI), nous avons décidé de travailler sur la base du recensement de 1991 de la DNSI. Cf. Annexe 3 concernant l'évaluation de la production et valeur ajoutée issue de l'élevage.

**Graphique 7 : Production de tubercules, fruits & légumes
(16,2 milliards FCFA en 1996).**



a La pomme de terre et les autres tubercules.

La pomme de terre a été introduite dans la région par les colons dès le 19^{ième} siècle afin de diminuer leur dépendance vis à vis de l'extérieur et satisfaire leurs besoins alimentaires. La première coopérative chargée de la commercialisation et de l'exportation de la pomme de terre a été créée en 1954. Cette consommation est progressivement entrée dans les habitudes alimentaires de la population urbaine locale à partir des années 60. En 1970, la société dénommée « la Sikassoise » a été créée afin d'assurer aux exploitants l'approvisionnement en semences importées de France. De 1970 à 1995, les quantités de semences importées par cette société sont passées de 60 à 600 tonnes. A partir des années 90, une nouvelle société dénommée « ISCOS » s'est implantée à Sikasso avec comme activité principale la commercialisation des fruits et légumes et l'approvisionnement des producteurs en semences. Toutefois, depuis 1996, cette société est en crise et ses activités sont en nette régression, voire à l'arrêt.

Dans le seul cercle de Sikasso, la pomme de terre est cultivée par plus de 100 villages et hameaux sur une superficie de plus de 1700 ha. La production est estimée à environ 50 000 tonnes avec un rendement moyen de 30 tonnes à l'hectare. Les revenus nets peuvent être très incitatifs dès lors qu'il n'y a pas d'accident de production et que l'écoulement du produit peut se faire dans de bonnes conditions. Ainsi, en 1996 il a été de 1,8 million FCFA à l'hectare contre 126 500 FCFA pour le coton. Elle a représenté dans la région la troisième source du revenu agricole, après le coton et les céréales.

Cependant, c'est une culture très exigeante en main d'œuvre et en investissements : elle est notamment toujours tributaire des importations en semence. La charge de production à l'hectare est de l'ordre de 1,5 million FCFA. La semence importée représente près de 30% des charges de production. Après la dévaluation du FCFA, cette dernière est passée de 350 F/kg à 750 F/kg. C'est le seul intrant qui a vu son prix doublé après le changement de parité du FCFA. Les expérimentations agronomiques visant la production de semences dans la région sont en cours. Un laboratoire *in vitro* installé à Katibougou dans la région de Koulikoro devrait permettre de fournir les semences.

Malgré son poids économique très important dans la région, la filière pomme de terre est très fragile. Faute d'installations de stockage adéquat au niveau des producteurs, la commercialisation intervient juste après la récolte au courant des mois de février et mars. Le marché de Sikasso, ne disposant pas d'infrastructure de stockage, est considéré comme un lieu de transit vers les grands centres de consommation du Mali (Bamako, Segou et Mopti) et les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire. De 1994 à 1996, environ 60% de la production commercialisée ont été absorbées par les régions de l'intérieur et 40 % par la Côte d'Ivoire. En 1997, l'exportation vers la Côte d'Ivoire a fortement baissé, du fait, semble-t-il de la concurrence de pomme de terre venant d'Afrique du Sud. Depuis quelques années, l'Agence de Promotion des Filières Agricoles (APROFA), tente de réguler l'offre sur le marché et d'instaurer un prix plancher de 200 FCFA mais, pour l'instant sans grand succès.

La patate douce, plantée en hivernage sur les zones hautes des bas-fonds, peut couvrir 25% des superficies cultivées dans les bas-fonds de l'ECOLOG. La majeure partie, de la patate, de l'igname et du manioc produite au Mali provient de ces zones. Mais les statistiques concernant les superficies et le poids économique de ces produits ne sont pas maîtrisés. Les superficies de patate douce sont estimées à 1 000 ha ; 2 600 ha pour l'igname et 250 ha pour le manioc. Les revenus des producteurs, de l'ordre de 350 000 FCFA/ha contre 126 500 FCFA/ha pour le coton, sont élevés.

b Les fruits et légumes.

La région de Sikasso est la plus importante zone de production de fruits et légumes du Mali. Sa production joue un rôle de premier plan dans l'approvisionnement en fruits des zones plus sèches du pays ainsi que dans les exportations. L'ECOLOG offre les productions les plus diverses : mangues, agrumes, tomates, choux, concombre etc. Mais, contrairement au coton et aux céréales, la filière des fruits et légumes reste très méconnue. Les zones privilégiées de plantations de fruitiers sont les bourrelets de berges et les zones de raccordement situées entre les bas-fonds et les versants. Avant la sécheresse des années 70, les bananes et les ananas ont été pendant longtemps les cultures fruitières les plus importantes. Avec le tarissement de plusieurs cours d'eau, les bananeraies ont disparu et ont laissé place aux manguiers et agrumes. Là encore, il n'existe de statistiques ni sur les superficies, ni sur le poids économique de la filière dans la région. Les chiffres de production donnés par la DRA (1996) sont largement inférieurs au potentiel de l'ECOLOG. Les rendements moyens des manguiers sont estimés à 12 t/ha, les agrumes à 15 t/ha et les bananiers à 20 t/ha. Le coût de plantation d'un hectare de manguiers est estimé à 200 000 FCFA, 100 000 FCFA pour les agrumes et les bananeraies. Les revenus générés par les exploitations agricoles de la zone sont estimés à 125 000 FCFA/ha/an pour les manguiers, 215 000 FCFA pour les agrumes et à 880 000 FCFA pour les bananiers.

Actuellement, toute la partie nord du Mali est approvisionnée en fruits par les producteurs de l'ECOLOG. Cependant, à cause de l'absence d'organisation de la filière, une grande partie de la production est perdue chaque année. Les pertes sont estimées à 50% pour les mangues et 40% pour les agrumes. Les contraintes liées au développement de la filière sont essentiellement la caractère saisonnier de la production, le manque d'infrastructure de stockage, de moyens de conservation et l'absence d'unités de transformation performantes.

A.3.e. Autres filières agricoles.

En marge de la culture du coton, des céréales, de la pomme de terre, de la patate de l'igname et des agrumes, quelques cultures sont plus ou moins développées selon les opportunités du marché et la réussite de l'organisation de la filière. Dans la zone de Sikasso, tel est le cas du thé, du niébé, de l'arachide, du pois sucré.

Ainsi, par exemple, le cercle de Sikasso abrite une **usine de production et de transformation de thé**, créée en 1974 dans le cadre de la coopération sino-malienne. L'« Opération Thé Sikasso » dispose d'un domaine de 400 ha sur lesquels seulement 100 ha sont effectivement exploités. La capacité de production de l'usine est de 159 tonnes de produit fini. En juillet 1987, un accord de co-gestion a été signé entre la République populaire de Chine et le Mali. Face aux multiples difficultés de gestion, l'opération a été liquidée en octobre 1993 et a été donnée en location-gérance à une société privée chinoise : la « SINMAGRI ». L'unité connaît actuellement des problèmes liés à la vétusté de l'appareil de production et l'essentiel des activités consiste à importer le thé vert de la Chine et à le conditionner avant de le mettre sur le marché.

L'intégration de l'agriculture et de l'élevage a favorisé le développement de la culture du **niébé** dans l'ECOLOG. Les variétés fourragères, grainières et mixtes ont été mises à la disposition des organismes de développement par la recherche agronomique. Le niébé est en général cultivé en association avec les céréales comme le mil/sorgho ou le maïs. En 1996, les superficies cultivées ont atteint 12 700 ha avec une production estimée à 8 270 tonnes. Les fanes de niébé constituent une source importante de revenus surtout à la veille des fêtes religieuses, où elles sont utilisées à l'alimentation des animaux. La commercialisation du niébé se fait par le circuit traditionnel du marché local et national. La conservation du produit constitue un problème important pour les producteurs.

Les superficies en **arachide** ont atteint en 1996 environ 8 900 ha pour une production de 8 140 tonnes. La zone d'étude est réputée pour son arachide de contre saison qui est essentiellement cultivée dans les bas-fonds. La ville de Bamako demeure l'un des marchés principaux.

Produit consommé traditionnellement dans la région de Sikasso et acheminé dans le reste du pays par les Sikassois comme spécialité locale offerte aux amis et membres de la famille, le **pois sucré** fait l'objet d'une attention particulière depuis bientôt trois campagnes. La société Centre International pour le Commerce (CIC-SA) a été la première entreprise formelle à investir dans l'exportation du pois sucré en 1995. Aujourd'hui d'autres entreprises se sont ajoutées à la première²¹. Ensemble, elles ont exporté 207 tonnes en 1995, 1018 tonnes en 1996 (sur une production estimée à 2500 tonnes²²) et 1188 tonnes en 1997. Ce produit est exporté vers l'Espagne. En effet, il y est transformé et consommé sous forme d'une boisson appelée "Orchatta" (ou orgeat en français). La boisson est présente dans quelques boutiques

²¹ . Il s'agit de :

- Sow-Diallo International (SDI)
- Société Toumani Koné et Frères (SOTOKOF)
- Ba Youssouf Traoré
- La SIKASSOISE

²² (source APROFA campagne 1995-1996)

de Sikasso, mais à un prix relativement élevé qui ne lui permet pas de constituer une boisson courante pour la population. L'intervention du secteur formel dans cette filière a permis de maintenir un prix moyen au producteur de l'ordre de 200 FCFA/Kg pendant toute la campagne 1996. Les cours vont se stabiliser autour de 135 FCFA pendant la campagne suivante. Cette production reste cependant marginale : les quantités produites sont faibles, les exportations vers l'Espagne sont dépendantes d'un nombre très limité de clients étrangers, enfin, même si les Sikassois consomment cette plante, sa transformation en boisson est loin de constituer un produit courant de consommation dans la région.

A.3.f. Bois et cueillettes.

L'ECOLOG couvre un domaine forestier très important estimé à plus de 80% de la superficie totale de la zone. Ce domaine forestier comprend les forêts, les périmètres de reboisement, les terrains de parcours comportant une végétation arborée ou arbustive, les jachères de plus de 5 ans et les parcelles soustraites au défrichement. Le bois de chauffe est la seule source d'énergie des villageois. On distingue dans la zone deux types d'exploitation des ressources forestières : l'exploitation pour la satisfaction des besoins personnels et collectifs des collectivités rurales et l'exploitation à but commercial.

La consommation rurale de bois de feu (qui constitue la principale source d'énergie domestique) et de bois d'œuvre, est en moyenne estimée à 1 stère par personne et par an. Cette consommation représente plus de 1,2 milliard FCFA de dépense par an. La consommation urbaine est estimée à 1,5 stères par an et par habitant pour une valeur de plus de 670 millions de FCFA/an. La ville de Sikasso est quasi-exclusivement approvisionnée par les forêts de l'hinterland.

La disponibilité en ressources forestières de la zone donne de larges opportunités pour développer la cueillette et l'apiculture. La cueillette du karité et la transformation de ses noix en beurre constituent probablement une source non négligeable de revenus pour les villageoises. Il en est de même pour le néré qui intervient dans l'alimentation de tous les ménages ruraux. Malheureusement, aucune statistique n'est disponible concernant cette filière qui a cependant besoin d'une organisation au niveau de la commercialisation et de l'exportation.

En résumé, même si son potentiel agricole actuel, pour des raisons explicitées ci-après, n'est pas suffisamment valorisé, l'ECOLOG de Sikasso est au centre du grenier du Mali :

- sa production cotonnière constitue plus de 30% de la production nationale ;
- alors que le troisième poste d'exportation de la balance commerciale malienne est le bétail, celui-ci se concentre de plus en plus dans l'ECOLOG ;
- les productions en tubercules, fruits et légumes sont des productions excédentaires qui peuvent répondre non seulement en partie à la demande nationale mais aussi à celle ivoirienne ;
- sa production céréalière sèche est en voie de devenir une culture de rente, puisqu'elle couvre dorénavant les besoins de l'ECOLOG, et permet d'approvisionner les marchés de la capitale et du reste du pays.

Dorénavant, la question est de savoir dans quelles mesures cette richesse agricole peut être accrue au bénéfice des ruraux, comment ces productions agricoles peuvent mieux

satisfaire la demande urbaine nationale, sous-régionale, voire internationale et enfin, étant donné les contraintes du milieu et la croissance démographique, comment les systèmes de production doivent, à l'horizon de 2020 se transformer. Ce dernier point sera abordé lors de la discussion sur le devenir de l'ECOLOG.

A.3.g. Organisation des filières et valorisation des produits.

La CMDT, pour améliorer les conditions économiques des producteurs de coton et maintenir sa place sur le plan international, doit renforcer la filière à travers une série de mesures :

1. continuer à adopter une politique de prix élevés aux producteurs, qui est un moyen important d'encourager la production du coton (dans les zones de la région où l'extension de la culture est encore possible). Le prix du coton au Mali est l'un des plus bas de tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ;
2. intensifier la recherche par la mise au point d'une gamme de variétés pour répondre rapidement aux exigences fluctuantes du marché mondial, sachant que la création d'une variété prend 5 à 7 ans ;
3. élargir la gamme des propositions techniques et diversifier les messages de vulgarisation en les adaptant aux exploitations agricoles, elles-mêmes caractérisées par une grande diversité tant sur le plan de leur structure (main d'œuvre, équipement, etc.), que sur le plan du milieu physique ;
4. la CMDT, en liaison avec la BNDA²³ et les autres banques commerciales doit pouvoir mettre en place un système plus efficace afin de diligenter les paiements des revenus du coton aux producteurs ;
5. envisager à moyen terme une ligne de crédit permettant, par exemple, à chaque ZAER de se doter d'un camion pour le transport de leurs productions du village à l'usine. Cela pourrait augmenter les revenus des AV ; de même, cela inciterait les transporteurs privés à diversifier leurs activités qui, jusqu'à présent, dépend quasi-exclusivement du transport des intrants et des balles de coton.
6. la question du désengagement de la CMDT de la filière coton semble moins pressante qu'elle ne l'est ou l'a été pour des compagnies homologues de la région : au Bénin, privatisation complète, en Côte d'Ivoire, privatisation en cours. Le désengagement de la CMDT est total quant à la fourniture de la chaîne de culture attelée et, de nos jours, à ce niveau, la relève est pleinement assurée par des artisans ruraux. Il serait peut-être possible d'envisager à moyen terme un désengagement de la CMDT quant à l'approvisionnement des producteurs en intrants. Ces derniers pourraient s'organiser en groupements et fédérations et assurer leur approvisionnement, ce qui leur permettra d'augmenter leurs marges à la production en réduisant les coûts de revient. Ce désengagement exige toutefois un renforcement des capacités d'organisation et de gestion des producteurs.

²³ Banque Nationale de Développement Agricole.

Même si comme on l'a déjà exposé, le développement des productions de céréales ou de bétail ont largement bénéficié de l'appui de la CMDT, il n'en demeure pas moins, qu'à l'instar des cultures maraîchères, ces productions souffrent d'un manque important d'organisation des filières et de problèmes importants de valorisation et d'accessibilité aux marchés.

Le cas des **productions animales** est frappant. La dévaluation du FCFA de 1994 de 50% a permis un renforcement du positionnement de la viande malienne sur le marché sous-régional, ivoirien notamment. Toutefois, il semble que vite la viande malienne ait perdu en compétitivité et que cette "conquête" de marché reste fragile. En outre, cette production est très faiblement valorisée : l'ensemble de la viande exportée est transportée sur pieds, l'abattoir de Sikasso ne produisant qu'une partie de la viande consommée en ville, et seule une micro-entreprise produit de la viande séchée. Les tentatives de création de fermes d'engraissement au début des années 90 (une vingtaine de financements octroyés par le fonds FED) se sont soldées par des échecs ; ceci en raison du manque d'expérience des éleveurs et de leur une mauvaise maîtrise des coûts et des circuits de commercialisation. Les échecs récents doivent être analysés et dépassés. La concurrence entre l'agriculture et l'élevage extensif s'exacerbant du fait de la progressive saturation foncière (*cf. infra*), les systèmes pastoraux seront contraints d'évoluer. Jusqu'alors les essais en matière de cultures fourragères et de transformation des résidus d'autres productions agricoles (coton, maïs, etc) ont été plus que timides. Cela précisé, la mise en place d'un élevage intensif implique que les professionnels de la viande locaux deviennent des opérateurs plus puissants à l'intérieur des circuits de commercialisation. Pour l'heure, ils ne semblent aucunement être en mesure d'influer sur le marché, notamment le marché ivoirien.

En complément à la production bovine, la production de volaille paraît avoir des possibilités de croissance très fortes. Limitée à une production familiale de médiocre qualité et destinée essentiellement à l'autoconsommation, la volaille (chair et œufs) a l'intégralité du marché urbain à conquérir. Un projet, relativement modeste, soutient actuellement l'aviculture s'appliquant à améliorer les techniques d'alimentation et de prévention sanitaire. Sans nul doute, en exploitant ici encore l'avantage comparatif que représente le potentiel céréalier de l'hinterland sikassoïse, la filière avicole devrait pouvoir contribuer à la relance de l'économie locale.

De même, les **productions maraîchères** sont très insuffisamment valorisées en raison d'une déficience grave de la conservation des produits et des filières de commercialisation. Certes, les produits sont plus ou moins fragiles : des céréales ou des ignames peuvent voyager avec un conditionnement minimal et être entreposés quelque temps sans souffrir de dommages pourvu que le local soit sec. Il n'en est pas de même pour nombre de fruits ou même de tubercules comme **la pomme de terre**. Cette dernière est très fragile et nécessiterait d'être conservée en chambre froide avant d'être conditionnée et commercialisée dans de bonnes conditions. Ces conditions ne sont pas réalisées et l'écoulement est assuré au coup par coup, dans l'urgence, de façon individuelle par les producteurs directement (marchés de proximité), ou par une multitude de petits opérateurs qui manquent de moyens et de professionnalisme. Les quelques opérateurs commerciaux dits modernes de Sikasso (La Sikassoïse, la Coopérative Mali-Yiriden, par exemple) ne sont pas équipés non plus et sont dans l'incapacité de maîtriser une partie du marché, surtout à l'exportation.

Les efforts de promotion des filières de tubercules, notamment en ce qui concerne la pomme de terre et la patate douce, doivent viser à :

1. améliorer les conditions et les capacités de stockage des producteurs dans les villages ;

2. mettre en place, à Sikasso, une chambre frigorifique d'une capacité de l'ordre de 20 000 tonnes pour le stockage ;
3. réduire le coût des semences par la production de semence locale ;
4. réduire la dépendance vis-à-vis de la seule société La Sikassoise par l'émergence d'associations de producteurs qui pourraient importer les semences selon un contrat tripartite : AV, BNDA et CMDT. A l'exception de 3 à 4 villages, tous les producteurs de pomme de terre proviennent des AV cotonniers ;
5. mettre en place dans la ville de Sikasso de petites unités de transformation de la pomme de terre.

La mangue est un autre exemple du véritable gâchis induit par le défaut d'organisation des filières de commercialisation. Le chiffre de production, flatteur pour l'hinterland de Sikasso : 27 000 tonnes en 1996/1997, ne doit pas masquer un taux de perte de 50%. Les pertes sont estimées à 40% de la production pour les agrumes. De gros opérateurs sont censés être mobilisés : Société Africaine d'Exportation des Fruits et Légumes (SAEFEL-Mali, SAEFEL-Côte d'Ivoire) ; Sankouna International (Côte d'Ivoire) ; Fruitière du Lotio ; Agrumes et Oléagineux du Mali (AOM) ; Interagro ; Mali Yiriden ; Negoce Trading (Bamako) ; Cofruileg-Afrique (Compagnie des fruits et légumes d'Afrique). Pourtant, ce secteur formel n'aura pu exporter que 703 tonnes de mangues en 1995 ; 1018 tonnes en 1996 et 1054 tonnes en 1997. En effet, seule AOM dispose d'une machine trieuse lui permettant de conditionner les mangues, citrons et autres fruits et légumes pour le marché européen. Alors que son coût est d'environ 40 millions FCFA hors taxes, les autres opérateurs ne semblent pas disposer à l'acquiescer²⁴. Un manque de savoir-faire et de maîtrise des circuits de commercialisation internationaux (vers Abidjan et au delà, vers les pays du Nord) est tout à fait patent.

On relèvera néanmoins une expérience récente qui, si elle réussit, aura des incidences positives sur le dynamisme agricole. Il s'agit du démarrage, en mai 1996, de l'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA). Elle est une agence d'exécution du Projet d'Appui à la Valorisation et à la Commercialisation des Produits Agricoles (PAVCOPA) créé en 1994 par le Gouvernement du Mali et la Banque Mondiale dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole. APROFA a un statut de droit privé mais elle est néanmoins sous la tutelle de la Chambre d'Agriculture. Elle a pour objectif de favoriser l'accroissement des exportations vers les marchés internationaux et régionaux en amenant les principaux intervenants (entreprises agro-industrielles, négociants, exportateurs et producteurs) à adapter la qualité des produits maliens aux normes et exigences des marchés et à offrir un service clientèle plus efficace : livraisons plus rapides et plus régulières, réductions des coûts d'exploitation. APROFA suit particulièrement la commercialisation de la mangue et de la pomme de terre ainsi que celle de productions (gingembre, pois sucré, karité) dont elle pense qu'elles seront rentables pour les producteurs sikassoïses car compétitives sur le marché international.

²⁴ Pourtant, le prix de ce matériel n'excède pas celui d'un vieux camion permettant, par exemple, le transport du coton sur Abidjan. De nombreux entretiens avec des opérateurs économiques de Sikasso révèlent que tous envisagent, à plus ou moins long terme de développer des activités d'exportation ou de valorisation des produits agricoles, mais rares sont ceux qui ont véritablement étudié la question en termes de coût (financier et d'apprentissage) du projet.

En résumé, même si les productions agricoles vivrières de l'ECOLOG permettent non seulement d'alimenter sa population²⁵ mais aussi de générer des surplus en fruits et tubercules écoulés sur des marchés du reste du Mali et de la Côte d'Ivoire, on peut regretter le manque d'organisation des filières et des structures de commercialisation. Ainsi, le potentiel agricole de l'hinterland sikassoïse est très insuffisamment valorisé en raison de déficiences graves aux différents niveaux des filières. **Cependant l'amélioration de la situation est très fortement liée à l'évolution des infrastructures urbaines.**

II.A.4. L'or : une richesse qui ne concourt pas au développement local.

Outre les productions agricoles, l'hinterland de Sikasso recèle du minerai d'or. Il s'agit de la mine de Syama, localisée dans le cercle de Kadiolo et dont la mise en service a débuté en 1989. Ses réserves sont faibles puisqu'estimées à 120 tonnes seulement. La mise en service de la mine a débuté en 1989 par un investissement d'environ 20 milliards FCFA d'une compagnie australienne (Broken Hill Proprietary Company Limited, B.H.P.) pour une production de 3 tonnes à l'année. En 1992, des investissements supplémentaires (d'environ 46 milliards de FCFA) furent entrepris, afin d'exploiter des gisements sulfurés et pouvoir atteindre une production de l'ordre de 3 à 6 tonnes à l'année. En raison de problèmes techniques, un rendement supérieur à 3 tonnes n'est toujours pas atteint et un investissement supplémentaire de 30 milliards est nécessaire afin de rationaliser les infrastructures présentes. Face à ces difficultés et à des tensions sociales avec la main d'œuvre locale, la compagnie australienne a cédé l'ensemble de ses intérêts à une compagnie sud africaine, Rand Gold. Dorénavant, la mine Syama lui appartient à hauteur de 65% (avec 80% d'obligations financières), contre 20% pour l'Etat malien et 15% pour une société financière internationale. Il est prévu que les investissements soient rentabilisés dans un horizon de 5 ans.

Même si à l'échelle de l'économie locale, cette production d'or constitue une source de revenu importante (de l'ordre de 11 milliards, soit autant que la production du coton), il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut constituer un facteur premier de relance de l'économie locale. La mine fonctionne comme une enclave dont les relations avec les partenaires locaux tant privés que publics sont relativement faibles. Il est vrai néanmoins que le village de Fourou, sur le territoire duquel la mine est située, a vu son mode de fonctionnement grandement transformé puisque dorénavant entre 400 et 600 personnes travaillent en tant que manœuvres donnant lieu à une distribution de masse salariale annuelle de l'ordre de 1,8 milliard. Il faut ajouter à cette retombée directe immédiate la sous-traitance par une compagnie de la ville de Sikasso pour le transport du personnel, l'approvisionnement par un commerçant sikassoïse en épicerie, ainsi qu'une aide financière de 250 millions accordée à la région²⁶. Cependant, le personnel d'encadrement est soit philippin soit sud africain (seuls 3 cadres maliens participent à la gestion de la mine). L'ensemble des intrants est importé directement de Côte d'Ivoire en camion ou par avion de Bamako. De plus, le contrat d'exploitation a directement été discuté avec Bamako et l'Etat central sans concertation avec les autorités locales. Ainsi, du fait de l'absence de taxes professionnelles locales, seul l'Etat central malien collecte une partie des bénéfices (à travers notamment une taxe ad valorem de 6,5%), l'investissement public au niveau local se limitant à la réhabilitation des sites exploités par des opérations de reboisement et de décontamination des eaux (l'aide financière de 250

²⁵ à l'exception de la production de riz.

²⁶ Cela permet la réalisation de salles de classes, de centres de santé ainsi que le forage de puits à Fourou, Kadiolo et Sikasso.

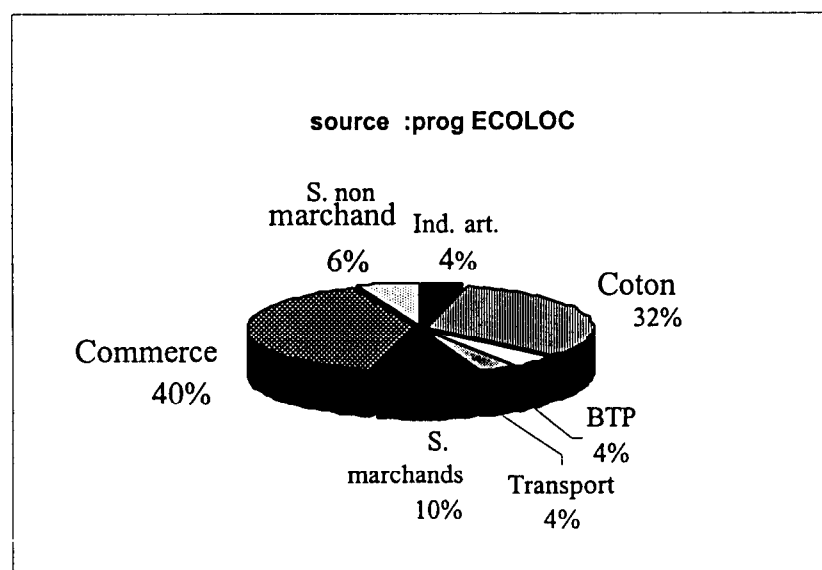
millions de FCFA accordée à la région n'ayant été décidé que ponctuellement et qu'au bon vouloir de la direction de l'entreprise et non pas par les autorités maliennes locales). Le gisement actuel sera épuisé en une vingtaine d'années seulement, ce qui incite à penser que l'or n'est pas l'avenir de Sikasso.

II.A.5. Les activités économiques urbaines privées.

Ville, au cœur d'une région agricole importante, Sikasso est avant tout un lieu de marché et de collecte des produits agricoles environnants. Du fait de la présence de deux usines CMDT dans la ville, la grande majorité du coton produit dans la région y est acheminée pour y être traitée. De même, le marché de Sikasso est le principal point d'écoulement des tubercules, produits de maraîchage, céréales et autres denrées agricoles de la région. C'est le dimanche matin, jour de la grande foire hebdomadaire, que les citadins s'approvisionnent en produits agricoles du cru pour la semaine et que les agriculteurs de la couronne de la ville viennent se ravitailler en épicerie et produits manufacturés. C'est aussi ce jour là que le marché de semi-gros et de gros est le plus actif. La veille et l'avant veille, les produits agricoles sont acheminés par camions sur le marché de gros de Médine tandis que les transporteurs de Bamako, de Côte d'Ivoire et du Burkina rejoignent la ville. Ainsi, la richesse créée dans la ville est liée à la production agricole et est dominée par les activités de commerce. Mais, même si en termes d'échanges intra-régionaux, Sikasso est en deuxième position après la région de Bamako, les relations entre la ville et l'hinterland agricole restent encore largement insuffisantes et, pour l'instant, peu satisfaisantes.

Ce constat, déjà formulé dans l'analyse des filières agricoles, s'explique par plusieurs éléments qui tiennent à la fois au mode de fonctionnement et d'organisation du secteur économique privé urbain et (peut-être surtout) à l'insuffisance en aménagement et infrastructures urbaines.

Graphique 8 : Répartition sectorielle de la valeur ajoutée urbaine (27,5 milliards FCFA en 1996)

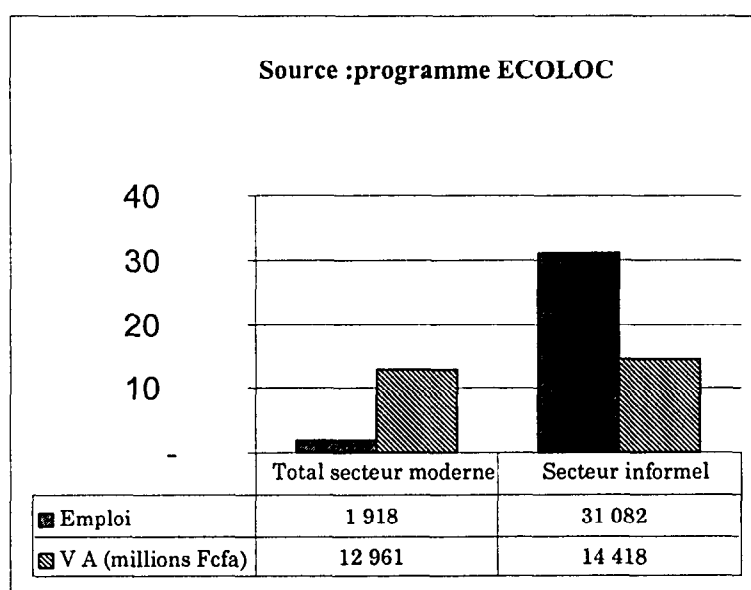


A l'image de la plupart des villes africaines, la grande majorité des emplois urbains sont avant tout informels et les activités sont principalement commerçantes. En termes de

valeur ajoutée, le programme ECOLOC montre que le commerce représente environ 40% de la valeur ajoutée totale urbaine, et constitue de fait l'activité génératrice de revenus la plus importante de la ville. En effet, les activités de transformation du coton engendrent une richesse inférieure (de l'ordre de 32% du total) tandis que les autres activités urbaines telles que l'industrie et l'artisanat sont encore marginales (cf. graphique n°3).

L'activité économique de la ville repose donc en grande partie sur un secteur privé informel. D'après les enquêtes OEF de 1997 (Office de l'Emploi et de la Formation), la population active de la ville est estimée à environ 33 000 personnes. Les emplois dans les activités modernes telles que les usines CMDT, les deux petites unités de production de pompes mécaniques, et les entreprises de services comme les banques et bureaux d'études et autres services modernes ne représentent pas plus de 500 emplois. L'administration et les projets implantés dans la ville assurent un revenu à environ 1400 personnes. Le secteur informel occuperait le reste de la population active soit environ 30 000 personnes. Ces activités représentent une création de valeur ajoutée de l'ordre de 14 milliards de FCFA ce qui est presque équivalent à la richesse générée par l'ensemble du secteur moderne.

Graphique 9 : Répartition entre secteurs moderne et informel des emplois et de la valeur ajoutée.



A.5.a. Le secteur moderne : une forte valeur ajoutée pour une empreinte dans la ville assez marginale.

Longtemps les deux usines CMDT ainsi qu'une usine de maintenance de pièces métallurgiques ont été les seules entreprises modernes présentes dans la ville. La libéralisation de l'économie au début des années 1990 ainsi que l'arrivée à Sikasso d'un fonds européens d'aide et de financement de jeunes entreprises a permis le développement de quelques entreprises nouvelles à caractère moderne. Ainsi sont apparues une dizaine de boulangeries, une vingtaine de pharmacies ainsi qu'une petite dizaine de cabinets juridiques, comptables et d'études, regroupés pour la plupart en GIE. Cela a permis aussi, par l'octroi de crédits à l'achat de bus et camions, au secteur du transport d'esquisser un nouveau démarrage.

a Le traitement du coton : une activité très extravertie.

La première usine CMDT a été implantée dans la ville de Sikasso en 1963, tandis que la seconde a été construite en 1979. Jusqu'à la mise en service de l'usine d'égrenage de Kignan en 1996, ces deux unités CMDT ont assuré le traitement de l'ensemble de la production de coton de l'ECOLOG. Elles fonctionnent à 90% de leur capacité pendant les 6 mois de campagne. Le coton est mis en balles et exporté vers l'Europe via le port d'Abidjan tandis que les graines sont vendues à la société Huicoma (Huilerie Cotonnière du Mali) de Koutiala.

Concernant le dernier exercice, les usines CMDT expliquent plus de 30% de la valeur ajoutée urbaine. Cependant, seulement 3% des revenus générés localement par la CMDT restent et sont distribués dans la ville, les bénéfices étant rapatriés sur Bamako. La compagnie procure 66 emplois urbains permanents et 162 emplois saisonniers, soit un total de 228 emplois (contre 582 en milieu rural) sur une population active urbaine estimée à environ 33 000 personnes. Ces emplois n'expliquent que 1,5% des revenus des ménages urbains.

Tableau 10 : Masse salariale CMDT, 1996, ECOLOC

	Personnel permanent			Personnel saisonnier		Total	
	Montant	Effectif	Sal. Moy Mensuel	Montant	Effectif	Montant	Effectif
Sikasso I	36 643 107	17	179 623	44 334 483	91	80 977 590	108
Sikasso II	45 510 632	28	135 448	32 540 272	71	78 050 904	99
Direction	77 220 822	21	306 432			77 220 822	21
Tot. urbain	159 374 561	66	201 230	76 874 755	162	236 249 316	228
Kignan	55 315 201	36	128 044	63 897 964	142	119 213 165	178
Dvt rural	800 598 713	277	240 854	25 945 945	127	826 544 658	404
Total rural	855 913 914	313	227 880	89 843 909	269	945 757 823	582
Total	1 015 288 475	379	223 238	166 718 664	431	1 182 007 139	810

Evidemment, pour véritablement apprécier l'impact de la transformation du coton-graine sur l'économie urbaine, il faut prendre en compte les activités connexes ainsi que les opérations de sous-traitance. Le transport de coton vers ces usines est assuré majoritairement par des camions CMDT ; cette activité constitue la moitié du chiffre d'affaires de la branche transport de la ville. Par contre, son parc étant insuffisant, la CMDT sous-traite une partie du transport du coton vers le port d'Abidjan aux entrepreneurs locaux. Pour la campagne 1995/1996, le parc privé a mobilisé 1.298 véhicules-jour. Ainsi, la plupart des commerçants de la place possède un ou deux camions qu'ils mettent à la disposition de la CMDT à chaque fin de campagne.

Les effets sur les autres branches d'activités sont plus diffus. On peut citer les commandes en pièces détachées, en forages ruraux et en pompes solaires à l'usine EMAMA (Entreprise Malienne de Maintenance), l'emploi de tâcherons locaux, la sous-traitance des activités d'imprimerie, l'utilisation des radios locales pour la mise en place des campagnes de récolte. En outre, la CMDT apporterait une aide financière de l'ordre de 3 millions de FCFA à la municipalité (dont on ne trouve pas trace dans les comptes administratifs). Enfin, les déchets des usines sont utilisés comme fumure dans les champs péri-urbains. Il n'existe

cependant pas d'unités de transformation des sous produits du coton, telles que la fabrication de produits ménagers (serpillières). *Ainsi, on peut affirmer que l'empreinte de la CMDT dans la ville est relativement marginale tant au regard de la valeur ajoutée créée que comparée aux actions et opérations de développement qu'elle mène en milieu rural : formation d'artisans forgerons, création de centres d'alphabétisation pour adultes et enfants, aménagements de pistes rurales, et ouverture récente d'une usine à Kignan.*

b Le transport : un essor récent mais modeste.

L'essor du secteur du transport a été relativement spectaculaire et récent. Le transport est une activité depuis longtemps pratiquée par les Sikassoïses. Par le passé, ils se rendaient à pieds en Côte d'Ivoire avec du poisson et du sel gemme et en retour, revenaient avec de la cola. Il y eut ensuite la période des caravanes sur la Côte d'Ivoire où le transport se faisait à dos d'âne, puis par l'introduction des charrettes à 4 roues. Le premier syndicat des transporteurs a été créé en 1945. En 1972, il a été transformé en coopérative et a bénéficié d'investissements financés par l'Etat : 70 véhicules de 10 tonnes ont été acquis en 1974 tandis qu'en 1976, l'acquisition de 60 "504 Peugeot familiales" a permis d'assurer le transport inter-urbain (Sikasso-Bamako, Sikasso-Bouaké, Sikasso-Ségou-Mopti, Sikasso-Fereké) ainsi que de 250 véhicules pour le transport des balles de coton. Actuellement on compte environ 170 "504 Peugeot familiales" qui relient les villes de la région telles que Kadiolo et Koutiala ainsi que les villages environnants, tandis qu'une vingtaine de 404 bâchées assure le transport de passagers entre le centre et les quartiers périphériques.

De nos jours, deux syndicats de transporteurs²⁷ assurent le **transport des marchandises** : la CTR (Coopérative des Transports Routiers) avec un parc de 102 camions de 30 tonnes, 20 camions de 10 tonnes, 59 autobus, 30 mini-cars, et le SYNTRUI (Syndicat National du Transport Routier Urbain et Inter-Urbain) avec un parc de 150 véhicules. A côté de ces syndicats formels, il existe des acteurs tels que les chauffeurs et les intermédiaires qui se retrouvent dans des associations informelles pour défendre quelque peu leurs intérêts. *Même si l'augmentation moyenne de 23 % par an de la demande d'inscription au registre des transporteurs routiers semble attester de la vitalité de ce secteur, il reste quasi - exclusivement dépendant du transport du coton et des intrants nécessaires à cette culture. Le transport des autres marchandises et produits agricoles est encore dominé par les compagnies ivoiriennes et bamakoïses.*

C'est dans le domaine du transport des passagers que l'essor de ce secteur a été relativement spectaculaire et récent. De 1992 à 1997, sont créées 4 compagnies de **transport de passagers**²⁸. Elles disposent au total d'une trentaine de bus et assure chacune environ 4 voyages journaliers sur Bamako, ainsi que des liaisons avec Ségou, Mopti et Bobo-Dioulasso. Désormais, excepté le transport vers la Côte d'Ivoire assuré par des compagnies ivoiriennes, la quasi totalité des transports de passagers est assurée par des compagnies de Sikasso. Ce développement rapide s'explique à la fois par une aide conséquente des banques de Sikasso (cf infra) et par la rénovation de l'axe Sikasso-Bamako (RN 7) permettant la circulation de bus et camions de tonnages importants. Parallèlement au développement de ce secteur une douzaine de stations services ont rapidement été construites au centre de Sikasso et aux abords de la gare routière.

²⁷ Deux autres syndicats existent mais ne sont pas véritablement actifs : le SATIME (Syndicat Autonome de Transport Inter-État au Mali) et le STRIAM (Syndicat de Transport Routier pour l'Intégration Africaine Mali).

²⁸ Mais dont une est déjà en cessation d'activité.

Toutefois, l'ensemble des compagnies de la place de Sikasso font face à de nombreuses contraintes :

- *les moyens mobiles sont vétustes et peu adaptés* ; le coût d'exploitation des véhicules est très élevé. En effet, selon les statistiques disponibles en 1996 pour les véhicules de transport en commun des personnes 86 % avaient plus de 10 ans d'âge; et pour les véhicules de transport de marchandises 95 % avaient plus de 10 ans tandis que l'âge moyen du parc auto est de 18 ans ;
- *l'organisation du secteur est insuffisante* : le transport a encore un caractère familial, la mésentente entre les différents acteurs est certaine, les opérateurs ne sont pas suffisamment formés notamment pour la préparation et l'organisation de l'intégration sous-régionale ; enfin, leurs ressources sont trop faibles pour leur permettre d'obtenir des prêts conséquents et ainsi acquérir du bon matériel ;
- *les infrastructures sont mal adaptées* : la gare routière ainsi que les ateliers de maintenance sont très peu équipés. Rappelons que la réhabilitation de la gare routière est prévue par le PUM 3 ; toutefois, le succès de ce projet dépendra du degré d'implication des compagnies locales dans cette opération ainsi que dans sa gestion future.

Bien que sa situation frontalière de carrefour international donne à Sikasso une rente de situation, la ville n'est pas encore en mesure de véritablement en tirer parti au moins dans le domaine des transports. Les transporteurs de Sikasso couvrent principalement les échanges de marchandises intra-régionaux. Ce secteur semble insuffisamment structuré et manqué d'apports financiers pour pouvoir acquérir une part conséquente du trafic de gros tonnages de marchandises avec la Côte d'Ivoire. De plus, les transporteurs sikassoïses se contentent, pour l'instant de tirer parti de leur rente de situation, à savoir le transport du coton CMDT. L'essor des dernières années se porte avant tout sur le transport de passagers entre les grandes villes maliennes.

c Les PME-PMI : un développement dépendant du financement bancaire.

L'Entreprise Malienne de Maintenance (EMAMA) était, jusqu'au début des années 90, la troisième unité industrielle de Sikasso. Créée en 1977, elle était un atelier de maintenance avant de devenir en 1979 une société mixte (dans laquelle l'Etat était le principal actionnaire) de construction de pompes et de pièces détachées. Pour un chiffre d'affaires annuel moyen de l'ordre de 200 millions FCFA, l'entreprise compte une cinquantaine d'agents. Depuis 10 ans, 10 000 pompes ont été livrées au Mali, 800 au Niger, 600 au Tchad et 300 au Togo ainsi qu'au Burkina Faso. A partir de 1990, elle a connu un ralentissement de ses activités l'amenant à réduire son personnel. Certains des licenciés créèrent en 1993 une entreprise privée, le Centre d'Etude de Construction et de Maintenance (CECOM). Composée d'une quinzaine d'employés, cette unité fabrique des tables et des bancs en fer et en bois, des vis et poulies, des semoirs et assure la maintenance de quelques cylindres dans les usines CMDT, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions FCFA. Ces deux entreprises s'approvisionnent en matières premières ainsi qu'en équipements majoritairement à Bamako et auprès de fournisseurs français, marginalement auprès des commerçants de Sikasso.

De taille modeste, ces deux unités de production restent fragiles et ne sont pas aptes à faire face à une concurrence internationale forte. La libéralisation de l'économie malienne au début des années 1990 a déjà fragilisé la première (EMAMA). Toutefois, la ville de Sikasso bénéficie d'un atout pouvant consolider ces entreprises. La communauté catholique des pères salésiens a créé à Sikasso le centre de formation technique Jean Bosco. Ce centre comprend des ateliers de mécanique, d'électricité et de menuiserie métallique.

A l'instar de la plupart des pays en développement, le tissu de PME –PMI est très peu dense²⁹. En effet, seulement une dizaine de boulangeries, une vingtaine de pharmacies ainsi qu'une petite dizaine de cabinets juridiques, comptables et d'étude sont implantés en ville. Il semblerait que l'émergence de ces quelques PME soit en partie dû à l'arrivée à Sikasso d'intermédiaires financiers durant les années 90, tels que les principales banques maliennes³⁰ ainsi qu'un fonds européen de financement de projets d'investissement. Toutefois, le taux de bancarisation est encore très faible et le nombre de projets financés par le système bancaire reste insuffisant.

Il est intéressant de constater que ce sont les questions de développement rural qui ont amené les premiers intermédiaires financiers à s'installer à Sikasso. Ainsi, la BNDA, créée en 1982, a pour principale mission de financer, essentiellement à partir de fonds transférés par la Communauté Européenne, les filières agricoles (et plus précisément la filière coton) dans la zone CMDT Mali Sud. C'est seulement au début des années 90 que la banque cherche à capter des clients urbains, période à partir de laquelle les bailleurs ont drastiquement restreint leurs crédits, enjoignant la BNDA de devenir une véritable banque commerciale et de mobiliser les ressources locales pour financer les besoins du monde rural. D'où son objectif de séduire de plus en plus une clientèle de fonctionnaires et autres salariés du secteur moderne, autrement dit d'accaparer une partie de la clientèle urbaine.

De même, la caisse coopérative d'épargne et de crédit "Kafo Jiguinev"³¹ ne commence à financer des agents économiques urbains qu'en 1996 alors qu'elle est implantée dans le milieu rural depuis déjà 10 ans. Il s'agit majoritairement d'artisans du secteur informel ainsi que de ménagères. Tandis que l'ensemble des 29 caisses rassemble (bilan 1997) 17 926 sociétaires qui ont souscrit 133 millions FCFA en capital et déposé 1 043 millions en épargne, soit une moyenne de 58 000 FCA par sociétaire, la seule caisse urbaine compte 1 371 sociétaires pour un capital souscrit de 14 millions FCFA et une épargne mobilisée de 110,5 millions CFA, soit 80 000 FCFA en moyenne par sociétaire. En principe, les crédits octroyés ne devraient pas excéder 50% des dépôts mais dans les faits, compte tenu de la très forte pression des emprunteurs (les crédits demandés s'élèvent à plus du double du total de l'épargne), les caisses réduisent leur trésorerie à 20 ou 30% de l'épargne accumulée³². Les

²⁹ Cf. théorie du "missing middle".

³⁰ Il s'agit de la Banque Nationale de Développement Agricole (B.N.D.A.), de la Banque Internationale pour le Mali (B.I.M.-S.A.), de la Banque Malienne de Crédit et de Dépôt (B.M.C.D.), de la Banque de Développement du Mali (B.D.M. S.A) et de la Bank Of Africa (B.O.A.). L'agence de la B.C.E.A.O. (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), dont le premier coup de pioche a été donné par le Ministre des Finances et du Commerce et le Gouverneur de la BCEAO en août 1997, sera opérationnelle en 1999.

³¹ Elle est la composante nouvelle d'un projet de caisse d'épargne et de crédit dans le Mali Sud qui est né, en septembre 1987, d'une concertation puis collaboration entre paysans et un consortium de cinq ONG européennes. Le consortium devait assurer un appui technique, l'équipement et le fonctionnement (subvention dégressive) pendant les dix premières années. La partie malienne avait en charge l'administration de la structure, la collecte de l'épargne et la gestion des opérations de crédit. Les objectifs premiers de cette initiative étaient de « démystifier la banque » et d'assurer la sécurité de l'épargne villageoise. Depuis 1987, 28 caisses rurales ont été ouvertes, auxquelles s'est ajoutée en décembre 1996 une caisse urbaine à Sikasso.

³² Ceci les contraint parfois à se refinancer à un coût élevé auprès des banques commerciales. De même, pour faire face à la demande de crédit, les responsables des caisses souhaitent disposer des financements de bailleurs de fonds. Cette aspiration

crédits s'étagent dans une fourchette de 50 000 à 2 millions FCFA. Notons, que la rémunération offerte par les caisses est de 3% par an pour les dépôts à vue et de 4% pour les dépôts à terme. Comparativement les taux appliqués pour les opérations de crédit apparaissent comme usuraire puisqu'ils sont de :

- 2% le mois pour les crédits de campagne (4 à 12 mois)
- 4% le mois pour les crédits courts (1 à 4 mois)
- 1,2% le mois pour les crédits d'équipement (2 à 3 ans)

Les autres banques de la place à savoir la BMCD, la BOA et la BIM ont une "tradition urbaine" plus prononcée. Cela ne les empêche pas, toutefois, à l'instar de la BNDA, d'assurer les besoins de préfinancement des intrants pour l'ensemble des filières agricoles, de l'achat du coton ainsi que les crédits de campagne des commerçants de produits agricoles³³. L'ensemble de ces banques ayant acquis, depuis le début des années 90, un statut de banques commerciales doivent se plier à des critères de rentabilité et de résultats. Ainsi leurs clientèles sont constituées de fonctionnaires ou d'opérateurs économiques déjà bien implantés à Sikasso, comme les plus gros commerçants-transporteurs. Finalement, on constate de leur part un comportement frileux : seulement 10% des demandes de crédit sont acceptées, pour un taux de remboursement proche de 100%.

Ainsi, seul un fonds européen mis en place à Sikasso de 1987 à 1995 a pu permettre à de jeunes opérateurs économiques d'obtenir des crédits d'investissement. C'est d'ailleurs ce financement, d'un montant total de 1,2 milliard FCFA qui explique en grande partie la présence actuelle à Sikasso de quelques PME-PMI. Il s'agit là de la seule opération d'envergure de financement de *petits entrepreneurs urbains locaux*. Cette expérience destinée à financer de jeunes diplômés ou d'anciens fonctionnaires s'est traduite, certes par un grand nombre d'échecs, mais aussi par d'indéniables succès (40% environ des projets initiaux) dans le secteur de la production (boulangeries) du commerce (boutiques), des services (restauration, pharmacies, bureaux d'études, vidéo-club) ou du transport. On notera que ce fonds a favorisé le regroupement de jeunes entrepreneurs en GIE (Groupement d'Intérêt Economique) afin de les inciter à constituer un capital propre et ainsi les aider à réduire leur dépendance à des financements extérieurs. Depuis 1995 cette structure de financement d'investissement a, elle aussi, changé de statut pour devenir une structure à caractère commercial intitulée Crédit Initiative SA ou "Yiriwa So". Cette réforme s'accompagne d'un retrait de financement européen. Les critères d'acceptation des projets d'investissement sont dorénavant identiques à ceux des autres banques de la place. Tandis que les jeunes diplômés ne sont plus les principaux clients, les montants de crédits se sont accrus. Il est donc plus que jamais difficile pour de jeunes opérateurs de trouver un financement.

Même si depuis le début des années 90, le financement bancaire des activités économiques urbaines s'est accru et peut expliquer l'émergence de quelques PME, on peut regretter que :

- le taux de bancarisation reste faible ;

apparaît comme une remise en cause du principe constitutif des caisses qui devaient d'abord s'attacher à mobiliser l'épargne avant que d'envisager les opérations de crédit.

³³ Par exemple, en décembre 1997 l'encours de la BNDA, d'un montant de 1,4 milliard de FCFA était composé pour 22% de crédits de campagne, contre 36% en crédits de commerce et 42% des crédits à plus d'un an.

- les banques restent trop adverses au risque en limitant le financement de nouveaux projets ;
- bien que la caisse coopérative d'épargne et de crédit *Kafo Jiginev* fait face à une demande de crédit importante de la part du secteur informel l'obligeant à dépasser son principe constitutif à savoir le financement des crédits par l'épargne récoltée, on peut être surpris par les taux de crédit élevés pratiqués, taux plus de deux fois supérieurs au taux de refinancement bancaire ;
- enfin, il est fort dommageable qu'aucune structure ne soit venue remplacer le fonds européen afin d'aider les jeunes sikassoïses désireux d'entreprendre.

A.5.b. Des activités avant tout commerçantes et informelles.

Comme cela a été mis en évidence dès l'introduction, ce sont les activités informelles de commerce qui emploient le plus de citadins et qui génèrent le plus de valeur ajoutée.

Un comptage des activités dans les quartiers de la ville a été effectué. Il s'est agi de parcourir l'ensemble des rues de la ville et de comptabiliser les activités économiques situées dans des locaux ou bien dans les cours et sur les trottoirs (Cf. Tableau 11). 2750 boutiques ou ateliers ont été recensés tandis que plus de 4250 points d'activité ou de vente extérieurs³⁴ ont été répertoriés.

Tableau 11 : Dénombrement des activités dans la ville de Sikasso.

	Boutiques	Activités à l'extérieur	Total	Bout.	Act. à l'ext.	Total
Industrie artisanat	563	298	861	21%	7%	12%
Industries agro alimentaires	162	5	167	6%	0%	2%
Textiles & cuir	219	226	445	8%	5%	6%
Bois	65	30	95	2%	1%	1%
Industries métal. Informelles	113	37	150	4%	1%	2%
Industries modernes*	4	0	4	0%	0%	0%
Construction & bâtiment	5	0	5	0%	0%	0%
Transport	4	200	204	0%	5%	3%
Services et restauration	328	324	652	12%	8%	9%
Commerce	1510	3425	4935	55%	81%	70%
Activités non marchandes**	129	0	129	5%	0%	2%
Act. Non classées ailleurs***	211	7	218	8%	0%	3%
Total	2750	4255	7005	100%	100%	100%

* Usine CMDT, Pompes EMAMA, CECOM, Imprimerie

** Bâtiments publics, mosquées, etc.

*** Il s'agit de boutiques et ateliers fermés lors du passage des enquêteurs et dont le type d'activités n'a pu être identifié.

Source : enquête sur place, programme ECOLOC.

³⁴ Il s'agit des activités présentes durant la semaine hors jour de grand marché (le dimanche) et en saison des pluies.

Tableau 12 :Taux d'activité (pour 1000 habitants)

	Bout.	Act. A l'extérieur	Total
Industrie artisanat	6	6	12
Services et restauration	4	4	7
Commerce	16	37	54
Total	30	46	76

Source : enquête sur place, programme ECOLOC.

a Le commerce.

On vérifie une forte dominance des activités commerçantes. Ainsi, 55% des boutiques recensées exercent une activité de commerce tandis que plus de 80% des activités à l'extérieur des bâtiments sont du commerce. Il y aurait ainsi environ 54 points de vente pour mille habitants soit une vingtaine de clients par points de vente. Comme le montre le tableau ci-dessous, les ventes des produits agricoles frais ainsi que les produits alimentaires d'épicerie sont les principales activités des commerces (boutiques et micro-détails). En termes de valeur ajoutée, le commerce représenterait environ 40% de la valeur ajoutée totale urbaine, et constitue de fait l'activité génératrice de revenus la plus importante de la ville.

Tableau 13 : Les activités commerçantes dans Sikasso ville.

	Boutiques	Micro-détail	Total	Boutiques	Micro-détail	Total
Fruits & légumes	229	1770	1999	15%	52%	40%
Epicerie	462	494	956	31%	14%	19%
Produits manufacturés	805	875	1680	53%	26%	34%
Combustibles	14	287	301	1%	8%	6%
Total	1510	3425	4935	100%	100%	100%

Source : enquête, programme ECOLOC.

Les "grands" opérateurs économiques sikassoïses sont au plus une dizaine. Commerçants et transporteurs, leurs revenus sont sans commune mesure avec ceux des ménages maliens moyens, mais ils ne semblent pas avoir accumulé des fortunes suffisantes pour investir significativement dans l'économie locale : dans l'agro-industrie, par exemple. Par ailleurs, bien qu'ils aient des intérêts communs avec des opérateurs extérieurs à Sikasso : bamakoïses, ivoiriens et burkinabés³⁵, ou autres, leur pouvoir économique est très relatif et précaire, en tout état de cause insuffisant pour impulser un nouvel élan économique à la région.

Toutefois, les plus gros commerçants prennent de plus en plus conscience de la nécessité de changer leur manière de conduire leur activité. Ceci s'explique par une modification du contexte institutionnel et économique qui les oblige à une plus grande rationalité de gestion, ainsi que par le transfert de la gestion des affaires à une nouvelle génération plus instruite. Cela passe par l'introduction progressive d'une comptabilité, certes souvent sommaire, mais écrite, par l'ouverture de comptes de dépôts bancaires, par des demandes d'accès à des crédits financiers mais aussi par un recentrage de leurs activités. Cette dernière condition bien qu'indispensable est cependant loin d'être acquise. En effet, la plupart

³⁵ Les échanges ou alliances avec des opérateurs de Côte d'Ivoire et du Burkina sont d'autant plus aisés que nombre de Sikassoïses ont, parfois depuis de multiples générations, une partie de leur famille qui y est installée. Voir, par exemple, sur les échanges entre Korogho et Sikasso, l'ouvrage de Pascal Labazée.

des opérateurs économiques sikassoïses ont préféré diversifier leur activité plutôt que de concentrer leurs capitaux sur un créneau. Ainsi aucun n'est spécialisé dans la commercialisation d'un produit donné, tous disposent de deux ou trois camions, ont quelques capitaux dans des petites unités de transformation (par exemple des boulangeries). Cette attitude leur permet de limiter les risques, mais ne les autorise ni à effectuer des bénéfices importants ni à acquérir des compétences techniques et managériales dans une activité donnée et ainsi devenir compétitifs par rapport aux concurrents étrangers. Ainsi, il est frappant de constater que même si la plupart souhaite fortement investir dans l'exportation vers l'Europe de fruits et légumes, voire dans l'industrie agro-alimentaire, aucun n'y est encore parvenu faute de compétence et de capitaux. Cependant, on peut espérer que l'arrivée à Sikasso de nouveaux entrepreneurs attirés par les atouts agricoles de la région tels que "Les vergers de Sikasso" préfigure une nouvelle approche des affaires.

b L'artisanat et les services informels³⁶.

Les activités de type artisanat informel, au nombre de 861, sont dominées par le secteur du textile et du cuir : 445 points d'activité dont 380 tailleurs et couturiers, 48 tisserands teinturiers, 16 cordonniers et producteurs de matelas. Viennent ensuite les petites unités de transformation alimentaire, moulins à farine et à karité (167 unités) et les ateliers de forgeron et ferronnerie (150). Pour la plupart, les unités agro-alimentaires ne sont que des micro - entreprises dont la production est quasi-exclusivement destinée à la consommation de la famille et du voisinage. Si on ajoute à ce secteur les quelques entreprises industrielles formelles, l'ensemble du secteur industriel et artisanal ne semble générer que 4% de la valeur ajoutée urbaine soit 1,1 milliard FCFA. Ce chiffre confirme le faible taux d'industrialisation de la ville.

Les unités spécialisées dans les services sont au nombre de 350. Il s'agit principalement de blanchisseurs (80), de réparateurs (70 frigoristes, vulcanisateurs,...), ou autres mécaniciens auto (40) et vélo (40). A ces activités il est nécessaire d'y ajouter la restauration. On dénombre dans les 300 points de restauration dont plus de 200 dans les rues. L'estimation des revenus générés par l'ensemble de ces activités montre qu'elles fournissent des revenus plus de deux fois supérieurs à ceux des activités artisanales, soit dans les 2,6 milliards FCFA³⁷.

Au cours des dernières décennies, les groupes professionnels du secteur informel tentent de s'organiser pour défendre leurs intérêts ou améliorer les conditions d'exercice de leurs activités. Ces initiatives ont notamment été aidées par la caisse urbaine de crédit et d'épargne " *Kafo Jiginev*" qui, afin de s'ouvrir sur de bonnes bases à la clientèle urbaine, s'est efforcée de sensibiliser les petits opérateurs économiques aux vertus d'une organisation efficace. A donc été créé un comité d'initiative qui a abouti à la réactivation de six associations, celles de mécaniciens et transporteurs, des petits réparateurs, des tailleurs, des menuisiers, des bijoutiers et des teinturiers. Ainsi, les artisans menuisiers de Sikasso ont su imposer leur professionnalisme à l'association nationale des menuisiers et décrocher deux années consécutivement (1996-1997) des marchés d'État de plusieurs dizaines de millions FCFA pour la fourniture de mobilier scolaire. Cet exemple augure très certainement de véritables possibilités de développement pour un certain nombre de branches artisanales sikassoïses. D'aucuns regrettent que la Chambre de Commerce et d'Industrie prenne

³⁶ Cf. Annexe 5 le tableau sur le détail des activités recensées par enquêtes par le programme ECOLOC.

³⁷ Cf. Annexe 3 sur la construction de la MCS, pour la méthode d'estimation des revenus de chaque branche.

insuffisamment en compte les intérêts des artisans... Il est vrai que rien n'indique que l'essor de cette institution soit la priorité première de ses responsables actuels.

c Le BTP.

Un comptage des chantiers dans la ville a permis de les estimer à un peu moins de 1500. Cela signifie que presque 20% des parcelles de la ville seraient en construction, ce qui représente un pourcentage relativement important et montre combien la ville est en train de changer³⁸. Il s'agit de construction d'habitations, à plus de 85% de maisons en dur, le reste se composant de maisons en banco et paille. Sachant le coût moyen de construction de ces bâtiments³⁹, on estime cette production à 3,1 milliards FCFA, pour une valeur ajoutée de 0,6 milliard, soit 0,5% du PLB urbain. Tandis que les matières premières des constructions en banco proviennent de la zone ECOLOC, le ciment est importé de Côte d'Ivoire et les tôles, structures et menuiseries métalliques proviennent pour moitié de Bamako et de Côte d'Ivoire. Exceptées quelques petites entreprises du bâtiment qui ont pu être dénombrées lors du comptage des activités dans la ville, ce secteur est majoritairement composé de tâcherons indépendants.

Depuis quelques années, les travaux publics se développent dans la ville : un projet danois a mis en place l'adduction de l'ensemble de la ville, le programme AGETIPE a effectué quelques travaux d'assainissement de voirie⁴⁰, le réseau électrique est en train d'être étendu. Par ailleurs, le siège social de projets d'aménagement ou d'aide au milieu rural sont implantés en ville, comme, par exemple le projet PAAP (Programme d'Aménagement Agro Pastoral),... Le programme ECOLOC s'est attaché à évaluer les revenus que l'ensemble de ces projets de TP fournissent aux sikassoïses, pour l'année 1996. Leur production annuelle est ainsi estimée à 1,3 milliard pour une valeur ajoutée de 0,5 milliard FCFA. Cela représente environ une centaine d'emplois permanents et 300 emplois temporaires (de manœuvres terrassiers essentiellement).

Finalement, l'ensemble du secteur du BTP fournirait 4% de la valeur ajoutée urbaine. Pour l'instant les constructions modernes telles que les stations service, les bâtiments publics ou les routes ne sont pas assurées par des entrepreneurs locaux, qui, outre le manque d'équipement adéquat n'ont pas l'expertise ni le savoir faire suffisants. Il serait souhaitable qu'une telle compétence puisse se développer, afin de renforcer les effets d'entraînement de tels travaux (cf. la partie sur les complexes d'activités). Dans la mesure où le bâti des quartiers post-coloniaux, coloniaux et spontanés est en banco et non en dur, on doit s'attendre, à l'avenir, à une forte demande locale de rénovation et aménagement des logements. La contribution de ce secteur dans la richesse locale devrait donc être beaucoup plus importante.

En outre, afin qu'un tissu urbain d'entreprises puisse se consolider, il est indispensable que l'environnement public du secteur privé soit amélioré. Cela repose sur des réformes politiques et juridiques qui sont, en partie en cours avec la réforme de la décentralisation, et sur un niveau d'interventionnisme public adéquat et pertinent. Tandis que la réforme de la décentralisation est discutée plus tard ainsi que les questions d'adéquation des dépenses et services publics aux besoins de l'ECOLOC, on s'attache, dans la section suivante, à évaluer le

³⁸ Cf. partie III sur l'évolution de la ville et de son habitat.

³⁹ Cf. méthodologie dans l'Annexe 3 sur la MCS.

⁴⁰ Une quarantaine d'entrepreneurs-tâcherons et de GIE sont sollicités par l'AGETIPE, qui, à ce jour a assuré le drainage d'une vingtaine de Km, l'aménagement de deux digues et de deux ponts.

poids de l'Etat, de la commune et de l'aide internationale publique dans les flux de revenus de l'économie locale de Sikasso.

A.5.c. Les services publics non-marchands et les investissements publics.

a Les services publics.

Tant la période coloniale que le régime socialiste qui a longtemps prévalu, ont imposé un caractère centralisé à l'administration et aux structures décisionnelles du pays. Même si en 1977 sont mis en place des organes consultatifs auprès des différents échelons administratifs (région, cercle et arrondissement), l'Etat, avec ses structures déconcentrées est l'acteur principal des politiques de développement régional et local.

Capitale de région et de cercle, Sikasso accueille le Gouvernorat et concentre l'ensemble des Directions Régionales : des Impôts, du Trésor, des Affaires Economiques, du Transport, des Douanes, de la Statistique et du Plan, de l'Agriculture et de l'Elevage, des Travaux Publics et de l'Urbanisme, de l'Education, des Eaux et Forêts, de la Santé, de l'Action Sociale, de l'Hydraulique, de la Topographie,...

La présence de ces structures apporte à la ville un flux important de fonctionnaires originaires de l'ensemble du pays qui participent à la vie économique et sociale du territoire ainsi que des revenus non négligeables. Ces fonctionnaires sont environ 1900, pour moitié basés dans la ville et pour moitié dans le reste de l'hinterland⁴¹. 950 sont des enseignants. Ainsi, l'ensemble des dépenses publiques nécessaires au fonctionnement de ces directions est égal à 2,6 milliards : 1,9 en dépenses de personnel et 0,7 en dépenses de maintenance. Notons que les salaires publics constituent un revenu pour les ménages supérieur à celui versé par les usines CMDT. Toutefois, ils ne représenteraient que 2,5 % de la rémunération de l'ensemble des ménages présents dans l'économie locale. En outre, la part de ces dépenses publiques dans le PIB local serait de 2,4% alors que sur l'ensemble du Mali les dépenses publiques courantes totales représenteraient 14% du PIB. Cet écart est significatif d'un important déséquilibre en faveur de Bamako et ne fait qu'exacerber l'impression d'une faible implication financière des structures publiques dans le développement local ainsi qu'en atteste le piètre niveau d'équipement et d'entretien de certaines de ces directions régionales.

A l'opposé, les recettes publiques collectées dans la région sont supérieures à la dépense publique d'un montant de près de 11 milliards. Cela s'explique à la fois par l'importance des recettes douanières du fait de sa position frontalière mais aussi du fait de la présence des deux entreprises industrielles, la CMDT et Syama, qui apportent une part conséquente des recettes publiques nationales. Les recettes publiques sont la somme des impôts perçus sur le territoire, à la fois sur les produits, sur les échanges avec l'extérieur, sur les revenus des ménages et des entreprises. Leur composition, pour l'année 1996 est la suivante (montants en milliards de FCFA) :

⁴¹ Cette estimation du nombre de fonctionnaires ne prend pas en compte la présence des militaires dans la région, pour lesquels aucune information n'est disponible.

Tableau 14 : Recettes publique, ECOLOC, Sikasso

Impôts indirects	2, 2	12%
Impôts directs	4, 3	24%
dont sur ménages et petites entreprises	1,9	11%
dont sur bénéfice CMDT et Syama	2,4	13%
Droits de douane et taxes sur transport international	11,5	64%
Total	17,9	100%

Source : DR du Budget et des Impôts.

En l'état actuel, l'empreinte de la municipalité sur l'économie locale, en termes de recettes collectées, d'emplois ou de services et d'investissements publics, est quasi nulle. En effet, la municipalité emploie une centaine de personnes et son budget ne représente que 0,5% du PLB urbain. Dans la partie suivante sont analysés, dans la perspective de la réforme de la décentralisation, les différentes recettes collectées ainsi que le budget de fonctionnement.

En résumé, la structure administrative et décisionnelle est centralisée et laisse peu de place à la concertation régionale. En même temps, de part ses faibles moyens tant humains que financiers ni l'Etat ni la municipalité ne peuvent assurer le fonctionnement de services publics minimums ni le financement d'investissements publics importants.

Pour pallier, en partie aux insuffisances en services publics, l'aide internationale finance divers projets de soutien aux structures publiques maliennes. Ainsi, dans la ville de Sikasso, des programmes viennent en appui essentiellement aux directions régionales de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, tant sous forme de fourniture d'équipements, de matériels de fonctionnement, de formation, que d'investissements⁴². En termes d'emplois et de flux de revenus dans l'ECOLOC, ces projets représentent pour l'année 1996 environ 0,6 milliard FCFA pour une production annuelle estimée à 1,5 milliard FCFA. Finalement, si on ajoute à ces projets, les projets internationaux de travaux publics, on constate que l'aide internationale emploie environ 400 personnes pour une distribution de revenu de l'ordre de 1,1 milliard. Cela représente plus que les salaires urbains versés par la CMDT et par l'administration publique.

b Les investissements publics.

Les investissements publics dans l'ECOLOC sont réalisés par l'Etat malien et par les bailleurs de fonds. Ils sont soit répertoriés dans le Programme d'Investissement Public (PIP), s'ils sont financés sur recettes nationales ou par les bailleurs de fonds, soit dans le budget des initiatives de base, s'il sont le fait des structures administratives régionales. La recension de l'ensemble des opérations sur l'ECOLOC⁴³, montre que les projets, exécutés sur plusieurs années (en moyenne 5 ans), représentent un flux de l'ordre de 66 milliards de FCFA sur la période allant de 1990 à l'an 2000. Pour 1996 et 1997, environ 10 milliards d'investissement ont été injectés dans l'économie locale (cf. Tableau 15 et Annexe 6).

⁴² Cf. Annexe 6 le détail des projets présents dans l'ECOLOC ainsi que le bilan des investissements publics effectuées sur le territoire de l'ECOLOC.

⁴³ Dans le PIP les projets d'investissement sont présentés selon un critère sectoriel et non selon leur implantation géographique. Ont donc été isolés les projets exclusivement réservés à l'ECOLOC, puis, pour les opérations qui recouvrent l'ensemble du territoire national, où une zone plus grande que l'économie locale de Sikasso, ont été appliquées des clés de répartition au prorata de la population. Remarquons que cet exercice simple n'est aucunement réalisé par aucune structure administrative locale ni régionale. Ces dernières se contentent de suivre quasi-exclusivement les projets inscrits dans les budgets d'initiative de base. Elles n'ont donc aucune vision d'ensemble des investissements programmés et exécutés à l'échelle régionale.

Tableau 15 : Répartition sectorielle des flux d'investissement public dans l'économie locale

	montant total	1996	1997	dont Etat	1998	1999 Cal	Autofin	Prêt	sub	
Economie rurale	20 554	3 962	3 844	1 728	361	258	691	19	473	440
Secteur secondaire	613	305	178	10	140	100	298			401
Energie	2 584	389	247	3	129	91	164		37	518
Infrastructure	4 816	885	916	549	1 062	514	2 454		752	121
Bâtiment Equipement	224	37	37	37	37	37	110			0
Education	2 117	755	599	10	5	6	491		475	79
Santé	7 573	1 071	1 049	18	467	156	457			1 617
Information	125	15	76	71			46			5
Rural	38 606	7 419	6 945	2 426	2 201	1 161	4 712	19	1 738	3 181
Economie rurale	276	59	80	11			6			
Secteur secondaire	12 018	822	241							241
Energie	862	44	360	0	348	16	687	0	7	371
Infrastructure	5 421	1 400	865	224	244	147	595		133	87
Bâtiment Equipement	5 845	666	79	79	371	984	4 717			
Education	374	129	106	2	1	1	87		84	67
Santé	1 366	190	190	9	87	25	93			1 352
Information	1 525	549	548	535	1	1	479			16
Urbain	27 687	3 859	2 468	859	1 052	1 174	6 664	0	5 153	4 390
Total	66 293	11 278	9 414	3 285	3 253	2 335	11 375	19	6 891	7 571
En %										
Economie rurale	31,0%	35,1%	40,8%	52,6%	11,1%	11,0%	6,1%	100,0%	6,9%	5,8%
Secteur secondaire	0,9%	2,7%	1,9%	0,3%	4,3%	4,3%	2,6%			5,3%
Energie	3,9%	3,5%	2,6%	0,1%	4,0%	3,9%	1,4%		0,5%	6,8%
Infrastructures	7,3%	7,8%	9,7%	16,7%	32,7%	22,0%	21,6%		10,9%	1,6%
Bâtiments Equipement	0,3%	0,3%	0,4%	1,1%	1,1%	1,6%	1,0%			
Education	3,2%	6,7%	6,4%	0,3%	0,2%	0,3%	4,3%		6,9%	1,0%
Santé	11,4%	9,5%	11,1%	0,6%	14,4%	6,7%	4,0%			21,4%
Information	0,2%	0,1%	0,8%	2,2%			0,4%			0,1%
Rural	58,2%	65,8%	73,8%	73,9%	67,7%	49,7%	41,4%	100,0%	25,2%	42,0%
Economie rurale	0,4%	0,5%	0,9%	0,3%			0,1%			
Secteur secondaire	18,1%	7,3%	2,6%							3,2%
Energie	1,3%	0,4%	3,8%	0,0%	10,7%	0,7%	6,0%		0,1%	4,9%
Infrastructure	8,2%	12,4%	9,2%	6,8%	7,5%	6,3%	5,2%		1,9%	1,2%
Bâtiment Equipement	8,8%	5,9%	0,8%	2,4%	11,4%	42,1%	41,5%			
Education	0,6%	1,1%	1,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,8%		1,2%	0,9%
Santé	2,1%	1,7%	2,0%	0,3%	2,7%	1,1%	0,8%			17,9%
Information	2,3%	4,9%	5,8%	16,3%	0,0%	0,0%	4,2%			0,2%
Urbain	41,8%	34,2%	26,2%	26,1%	32,3%	50,3%	58,6%		74,8%	58,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : PIP 96-99, Budget 96 des initiatives de base.

Au regard des informations concernant l'année 1997, l'Etat financerait en moyenne 34% des investissements publics exécutés dans l'ECOLOG, soit 3,2 milliards FCFA, tandis que l'aide internationale financerait le solde, soit 6 milliards de FCFA. La part du financement national semble assez élevée. En effet, au niveau national ce ratio n'excède pas 14% et, à l'instar des pays sahéliens, le Mali est un pays qui reçoit des flux importants d'aide internationale tant multilatérale que bilatérale. Ainsi, en 1996, l'aide destinée au financement

d'investissements publics représente 11% du PIB national⁴⁴. Dans l'ECOLOG, ce ratio semble nettement inférieur puisqu'il est de l'ordre de 7%.

L'effort d'investissement est en priorité orienté vers le milieu rural : pour un montant global de 66 milliards, 38 sont destinés à l'aménagement de l'hinterland rural, contre 27 pour la ville de Sikasso. Toutefois, en pourcentage du PIB, la priorité est nettement moins évidente puisque ce ratio est de l'ordre de 11% en zone rurale contre 14% en zone urbaine.

En zone rurale, sur un montant global de 38 milliards, 20 milliards sont des investissements d'aménagement agricole. Il s'agit principalement du projet Mali Sud III (8 milliards dont 1,6 milliard est financé par l'Etat pour l'aménagement de pistes rurales), d'un programme de recherche sur les systèmes de production rurale financé par la Hollande (8 milliards) et d'un appui aux collectivités décentralisées financé par la PNUD d'un montant de 1,3 milliard. Les projets dans les domaines de la santé et des infrastructures routières viennent en deuxième et troisième position, pour des montants de 7,5 et 4,8 milliards respectivement. Il s'agit de l'entretien des routes courantes sur un financement FED, et de plusieurs projets d'appui à la santé comme le projet Santé Mali Suisse, un projet de santé primaire financé par la Hollande et un programme de lutte contre la Sida financé par le PNUD.

Dans la ville de Sikasso, l'essentiel de l'investissement public de ces dernières années a été le projet d'adduction d'eau de la ville, projet Dangroup financé par le Danemark. D'un montant global de 12 milliards, il a débuté en 1992 et est en cours d'achèvement en 1998. Le projet de Développement Urbain d'un montant de 4,5 milliards financés par la Banque Mondiale qui consistera en l'aménagement des deux principaux marchés de la ville ainsi que de la gare routière, va représenter dès l'année 1998 un investissement important pour la ville de Sikasso⁴⁵. Enfin, la construction d'un nouveau centre postal et téléphonique ainsi qu'un projet suisse d'appui à la santé particulièrement implanté dans Sikasso et sa région (projet Santé Mali Suisse) représentent des investissements de l'ordre de 2 milliards.

Même si l'effort d'investissement public est loin d'être négligeable, que les bailleurs internationaux constituent, tout compte fait, des "acteurs économiques" importants au niveau local, il n'en demeure pas moins que les besoins en infrastructures et services publics sont énormes. A titre d'exemple, la ville de Sikasso est très faiblement électrifiée, un quart seulement des besoins étant satisfait, la quasi totalité des voies urbaines ne sont ni aménagées ni bitumées, ... Cette question est traitée dans la dernière partie.

On peut espérer que les réformes engagées de décentralisation vont permettre dorénavant la mise en place de véritables structures régionales et locales de développement, et ainsi pallier aux carences actuelles de l'administration centrale. Toutefois, on peut craindre aussi que les pratiques de tutelle de cette dernière ainsi que son mode de fonctionnement viennent entraver l'instauration d'entités locales opérationnelles. Cependant, la condition principale de réussite de la décentralisation est avant tout l'acceptation d'une telle réforme par la population et les autorités locales (c'est à dire principalement les municipalités).

⁴⁴ En tenant compte de l'ensemble de l'aide internationale, le ratio aide sur PIB a été évalué pour la période 90-93 à 20% pour l'ensemble du Mali, pour une moyenne de 17% sur l'ensemble des pays du Sahel (Source : CAD/OCDE Banque Mondiale).

⁴⁵ Le programme AGETIPE semble aussi apporter des investissements de l'ordre de 4 milliards.

II.B. Analyse des complexes d'activités.

En tout état de cause, à l'avenir, une des questions importantes est de savoir dans quelle mesure l'économie locale de Sikasso est capable de tirer profit de ses richesses et d'impulser une dynamique propre de développement. Nous avons répondu en partie à ces questions, en montrant qu'une grande partie des bénéfices issus de l'exploitation de la mine d'or et de la transformation du coton en coton fibre n'est pas investie dans la région mais plutôt rapatriée soit à l'étranger soit sur Bamako, et que les filières agricoles souffrent pour l'instant de l'absence d'un relais urbain "efficace" et "structuré". Toutefois, à partir de notre matrice de comptabilité sociale nous pouvons aller plus loin dans l'analyse des effets d'entraînement de chaque activité présente dans la région sur l'ensemble de l'économie locale, en effectuant une analyse de multiplicateurs. En outre, cette analyse permet de mieux apprécier les relations entre le milieu rural et le milieu urbain. Prendre en compte l'ensemble des activités induites par une activité revient à considérer des "complexes" d'activités. Un complexe comprend :

- les activités directes correspondant à la production des biens et services considérés ;
- les activités indirectes en amont, soit la fourniture des intrants nécessaires aux activités directes ;
- les activités indirectes en aval, soit la transformation des produits issus des activités de base ;
- les activités induites dans ce territoire par l'utilisation des revenus provenant des activités directes et indirectes, tant en milieu rural qu'urbain.

On peut résumer l'ensemble de ces liaisons par la notion de multiplicateur de Matrice de Comptabilité Sociale⁴⁶. Le rapport entre l'ensemble des productions du complexe et la production de l'activité directe constitue le multiplicateur de production. De même, le multiplicateur de revenu est le rapport entre les revenus totaux générés par le complexe et le revenu direct induit par l'activité. Plus l'activité est utilisatrice de consommations intermédiaires (non importées), plus cette production est employée par les autres branches de production locales comme intrant, plus les revenus de cette activité sont distribués aux ménages locaux et plus ces derniers consomment des biens locaux, plus les multiplicateurs seront élevés. Précisons que cette analyse ne tient pas compte des effets prix, seuls les effets de variation des volumes de production et de consommation étant considérés, et qu'elle ne suppose aucun changement de structures ni des fonctions de production ni des modes de consommation des agents économiques⁴⁷.

Ainsi, en l'état actuel des relations intersectorielles, du degré d'ouverture de l'économie locale et du mode de consommation et d'épargne de l'ensemble des agents économiques de l'ECOLOG, l'étude du complexe primaire, du complexe industries modernes, du complexe BTP, et du complexe commerce et transport mérite une attention particulière.

⁴⁶ Alors que les multiplicateurs de type Léontieff ne tiennent compte que des activités indirectes en amont, les multiplicateurs MCS prennent en compte l'ensemble des effets induits : amont, aval et de revenus.

⁴⁷ Les effets de modifications de prix relatifs entre biens importés et biens locaux et entre les différents secteurs d'activités, du fait de chocs tels qu'une dévaluation, une modification de cours internationaux, ou un accroissement de la demande locale ou internationale doivent être étudiés par l'élaboration d'un modèle d'équilibre général calculable. Les effets de modifications de structures de production ou de consommation peuvent être appréciés par des modèles dynamiques.

Tableau 16 : Analyse des complexes économiques.

Complexes	Primaire			moderne			BTP			Transport & Cce		
	VA/tête %PLB (KFCFA)			VA/tête %PLB (KFCFA)			VA/tête %PLB (KFCFA)			VA/tête %PLB (KFCFA)		
Valeur ajoutée	52 760	106	49%	20 800	42	19%	1 163	2	1%	11 914	24	11%
Effets indirects	63 555	108	59%	13 852	24	13%	915		1%	14 111	24	13%
Rural agricole	39 765	80	37%	9 134	18	8%	461	1	0%	8 330	17	8%
Rural	46 185	93	43%	10 233	21	9%	586	1	1%	9 837	20	9%
Urbain	17 370	189	16%	3 618	39	3%	329	4	0%	4 275	47	4%
Total eff.directs & indirects	116 315	198		34 652	59		2 078	4		26 025	44	
Effets revenus												
Ménages rur	72 602	146	67%	9 443	19	9%	806	2	1%	15 425	31	14%
Ménages urb	24 011	261	22%	3 123	34	3%	267	3	0%	5 102	56	5%
Autres	605			9 090			7			129		
Multi de prod	2,20			1,67			1,79			2,18		
Multi d'import	-0,14			0,26			-0,17			-0,13		
Multi rev ménages	1,83			0,60			0,92			1,72		

II.B.1. Le complexe primaire.

Le tableau ci-dessus montre qu'en moyenne les filières agricoles ont un multiplicateur de l'ordre de 2,2. Ainsi, alors que la valeur ajoutée créée est de l'ordre de 53 milliards FCFA, les effets indirects de production représentent 64 milliards FCFA (73% en milieu rural, 27% en milieu urbain). Il s'agit de loin du complexe d'activités le plus important. En milieu urbain, ce complexe explique plus de 64% de la valeur ajoutée. Cela provient quasi-exclusivement des activités de commerce de ces produits et non pas de leur transformation. En termes de revenus des ménages, l'activité primaire engendre un multiplicateur de revenu de l'ordre de 1,8 ; les ménages ruraux bénéficient d'un plus grand effet, toutefois, en termes de revenus par tête, ce sont les urbains qui reçoivent le plus fort supplément de revenu (261 contre 146 KFCFA). Ces multiplicateurs sont relativement faibles car une grande part de la production agricole est encore auto-consommée, le commerce sous-régional et international de la production vendue échappe en grande partie aux ménages et entreprises locales et enfin les activités de transformation sont encore très marginales.

II.B.2. Le complexe moderne.

Les deux secteurs modernes (les usines CMDT et la mine d'or Syama) génèrent environ 20% du PLB, soit 20 milliards FCFA. Le multiplicateur du traitement du coton est de 2,1 soit légèrement inférieur aux activités agricoles étant donné notamment la part plus importante de la consommation en biens industriels importés. Celui de l'exploitation de l'or est beaucoup plus faible (1,2) dans la mesure où cette production utilise très peu de consommations intermédiaires locales. Finalement les effets indirects du complexe moderne génèrent 13% du PLB, soit 14 milliards FCFA dont 73% en milieu rural. Le multiplicateur de revenu associé à l'ensemble du complexe moderne est très faible puisque les profits sont majoritairement expatriés vers Bamako et l'Afrique du Sud. En outre, ce sont les ménages ruraux qui bénéficient le plus de cet effet redistributif (en valeur et non pas par tête).

II.B.3. Le complexe BTP.

Alors que plus de 17 milliards sont investis en BTP dans l'ECOLOG tant par l'Etat que par les bailleurs de fonds, seulement 4 milliards sont fournis par des entreprises locales (soit 1 milliard de valeur ajoutée). Le secteur BTP est ainsi très peu présent dans l'économie locale (1% du PLB). De plus, de part le fort taux en importation de ces consommations intermédiaires, ces effets d'entraînement sont très marginaux : un multiplicateur de production de l'ordre de 1,8. En son état actuel, ce secteur n'est donc pas en mesure d'assurer un rôle de relance de l'économie locale. Pour ce faire, il est nécessaire d'inciter des entrepreneurs locaux du BTP à se structurer et à accroître leur capital afin qu'ils puissent concurrencer les entreprises bamakoises dans l'obtention de contrats locaux.

II.B.4. Le complexe du commerce et du transport.

11% du PLB sont issus des activités de commerce et de transport. Malgré son faible taux de participation dans les activités commerçantes issues de l'économie locale, ces effets d'entraînement sont aussi importants que ceux du secteur moderne : 13% du PLB total dont 70% en milieu rural. A l'instar des complexes primaire et moderne les effets revenu sont plus importants en milieu rural même si ce sont les ménages urbains qui en tirent un revenu par tête plus fort.

En résumé, en l'état actuel du fonctionnement de l'économie locale :

- ce sont les activités agricoles qui génèrent les plus forts effets d'entraînement tant en terme de production que de revenus distribués aux ménages urbains et ruraux. De même, on constate qu'un accroissement des productions telles celles des céréales, du maraîchage ou de l'élevage, permettrait une augmentation plus forte du revenus des ménages urbains qu'un développement des branches urbaines telles que les BTP, le traitement du coton ou l'industrie et l'artisanat ;
- les activités dites "modernes" telles que l'extraction d'or, les BTP, voire les usines CMDT ont des effets multiplicateurs relativement faibles (de l'ordre de 1,5 pour les deux premières branches) tant par rapport aux activités agricoles que par rapport aux activités informelles. Ainsi, du fait de leur caractère trop extraverti, ces activités permettent une relance des autres branches de l'économie locale moins forte que celle qui peut être générée par l'expansion des secteurs de commerce ou de services ;
- le secteur primaire comme les complexes à dominante urbaine (commerce, transport et industries modernes) ont des effets multiplicateurs beaucoup plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain. Cela confirme le caractère très rural de l'ECOLOG et montre que le tissu économique urbain est insuffisamment développé et structuré ou trop extraverti. Toutefois, on notera que l'ensemble des activités urbaines induites ont une productivité nettement supérieure à celles des activités rurales induites. En effet, les valeurs ajoutées par tête des productions indirectes urbaines générées tant par le complexe primaire que par les autres sont 2 fois supérieures. Ainsi, il est indéniable que les relations ville-campagne doivent se renforcer.

Cette analyse a de nombreuses implications en termes de choix de politique de développement local. Il est indéniable qu'à l'avenir la relance de l'économie sikassoise doit s'appuyer sur des activités qui ont un fort ancrage local.

II.B.5. Quelques simulations de politiques économiques.

La matrice peut être utilisée pour examiner les effets de différents chocs exogènes : des variations des exportations des produits agricoles et miniers ou des modifications de la dépense publique introduite dans l'ECOLOG⁴⁸.

Supposons, dans un premier temps, un meilleur accès au marché international des produits agricoles de la région, soit une augmentation des exportations de coton et de produits maraîchers, de l'ordre de 1 milliard FCFA chacune. Cela revient à accroître de 1 200 tonnes la production cotonnière (soit une hausse de 2,8%) et à augmenter la production de maraîchage d'environ 6 000 tonnes (soit de 6%). Tandis que la hausse des exportations cotonnières se traduit par un flux nouveau de valeur ajoutée locale de 1,1 milliard FCFA soit une hausse de 1,1% ainsi qu'une amélioration conséquente du solde commercial de l'ECOLOG de 0,5 milliard FCFA (soit + 5%), l'accroissement des exportations maraîchères est plus profitable en termes d'augmentation de la valeur ajoutée (1,7 milliard FCFA soit +2%) mais accroît légèrement le déficit de la balance commerciale (-0,5%). Ceci s'explique par le fait que les revenus de la branche maraîchère, à l'inverse de celle du coton sont quasi-entièrement consommés par les ménages locaux ce qui favorise un effet demande plus fort ainsi qu'une hausse des importations de biens finaux.

Dans un second temps, admettons un accroissement des investissements publics dans la zone d'un même montant, soit 1 milliard FCFA, ce qui revient à une hausse de 9% de la production des TP. Etant donné son faible taux de valeur ajoutée, cette augmentation des investissements publics n'exerce que de très faibles accroissements de la valeur ajoutée et des revenus des ménages (seulement 0,3 milliard FCFA soit une hausse de l'ordre 0,3%). Inversement, n'exerçant aucun effet direct sur les exportations mais accroissant fortement les importations, on observe une détérioration du solde commercial⁴⁹ de la région de 0,7 milliard FCFA.

Si on admet que cette dépense publique n'est non pas destinée à de l'investissement public mais alimente le budget de la municipalité, les effets de relance par la demande sont encore plus faibles (soit une augmentation de 0,1% de la valeur ajoutée environ). Cela s'explique par le fait que plus de la moitié du budget est constituée par de l'investissement foncier et non distribuée sous forme de salaires publics ou de dépenses de fonctionnement.

⁴⁸ Toutefois cette analyse reste très frustrante puisque ne sont pris en compte ni des effets-prix (et donc des effets de substitution), ni des questions de capacité des structures de production actuelles à répondre à ces accroissements de demande.

⁴⁹ qui reste cependant toujours positif.

Tableau 17 : Quelques chocs de politiques économiques.

		sim n°1 accroi exp coton			sim n°2 accroi exp marai			sim n°3 accroi inv public			sim n°4 accroi bud commune		
		valeur 1996	+1000		+1000			+1000			+1000		
			choc	var	var	choc	var	var	choc	var	var	%	
				%	%			%					
1a	coton	14796		408	2,8%	-	2	0,0%	-	1	0,0%	-	0
1b	bétail	15447		95	0,6%	-	183	1,2%	-	34	0,2%	-	23
1c	produits maraîchers	16890		116	0,7%	-	1020	6,0%	-	41	0,2%	-	28
1d	céréales	14759		139	0,9%	-	270	1,8%	-	50	0,3%	-	34
1e	Bois	2025		20	1,0%	-	37	1,8%	-	8	0,4%	-	5
2a	Activités rurales non agricoles	9831		93	0,9%	-	181	1,8%	-	155	1,6%	-	21
2b	Extraction Or	15082				-			-			-	
3	Industries artisanats	2703		33	1,2%	-	39	1,4%	-	10	0,4%	-	11
4	coton fibre & graine	36071		1000	2,8%	-			-			-	
5	Constructions privées	3092		1	0,0%	-	1	0,0%	-	2	0,1%	-	0
6	Travaux Publics	1267				-			-	114	9,0%	-	
7	Transports	2002		28	1,4%	-	29	1,5%	-	6	0,3%	-	4
8	Services marchands	3708		52	1,4%	-	55	1,5%	-	13	0,3%	-	7
9	commerce	14118		152	1,1%	-	328	2,3%	-	44	0,3%	-	34
10	ser pu non marchands	1510				-			-	1	0,1%	-	
12	coton	15221		420	2,8%	-	2	0,0%	-	1	0,0%	-	0
13	bétail	15447		95	0,6%	-	183	1,2%	-	34	0,2%	-	23
14	produits maraîchers	21958		151	0,7%	1 000	1326	6,0%	-	54	0,2%	-	37
15	Céréales	20826		197	0,9%	-	381	1,8%	-	70	0,3%	-	48
16	Bois	2359		23	1,0%	-	44	1,8%	-	10	0,4%	-	6
17	Extractions mines	16221				-			-			-	
18	Industries artisanats	45765		558	1,2%	-	658	1,4%	-	178	0,4%	-	186
19	coton fibre & graine	36071	1000	1000	2,8%	-			-			-	
20	Constructions privées	3136		1	0,0%	-	1	0,0%	-	2	0,1%	-	0
21	Travaux Publics	11270				-		1 000	1011	9,0%	-		
22	Transports	8484		119	1,4%	-	124	1,5%	-	27	0,3%	-	16
23	Services marchands	16916		237	1,4%	-	253	1,5%	-	58	0,3%	-	31
24	commerce	22045		237	1,1%	-	512	2,3%	-	69	0,3%	-	54
25	Services publics non marc.	2911				-			-	2	0,1%	-	
26	Travail	81610		887	1,1%	-	1722	2,1%	-	315	0,4%	-	216
27	Capital	17786		239	1,3%	-			-			-	
28	Ménages ruraux	62869		683	1,1%	-	1327	2,1%	-	243	0,4%	-	166
29	Ménages urbains	24829		226	0,9%	-	439	1,8%	-	80	0,3%	-	55
30	Entreprises Syama	9147		123	1,3%	-			-			-	
31	CMDT	8639		116	1,3%	-			-			-	
32	Commune de Sikasso	680		6	0,8%	-	11	1,6%	-	2	0,3%	1 000	1001
													147,2%
	Productions rurales	88830		872	1,0%	-	1694	2%	-	289	0,3%	-	112
	Productions urbaines	64471		1266	2,0%	-	452	1%	-	191	0,3%	-	56
	Valeur ajoutée	99396		1126	1,1%		1722	2%	-	315	0,3%	-	216

Revenus de l'Etat	17398	16	178	1,0%	190	1,1%	199	1,1%	39	0,2%
Importations totales	51014		756	1,5%	689	1,4%	779	1,5%	147	0,3%
Epargne	21172		66	0,3%	121	0,6%	22	0,1%	815	3,8%
Exportations totales	61385		1278	2,1%	642	1,0%	55	0,1%	37	0,1%
Solde (X - M)	10371		522	5,0%	-47	-0,5%	-724	-7,0%	-109	-1,1%

II.C. L'ECOLOG de Sikasso à l'horizon de 2020.

La population de l'ECOLOG a doublé de 1960 à nos jours, passant de 270 à 588 milliers d'habitants. Même si la technicité des exploitations agricoles a évolué⁵⁰, l'analyse des filières agricoles a montré que la croissance démographique a davantage entraîné un accroissement des surfaces cultivées qu'un véritable processus d'intensification des cultures. Actuellement, 63% de la superficie totale de l'ECOLOG est cultivée. L'urbanisation a permis un démarrage progressif des échanges entre le milieu rural et urbain. Outre les usines de transformation du coton et l'émergence récente de rares PME/PMI, les activités urbaines se sont avant tout développées dans les activités informelles. Sachant que la population de l'ECOLOG d'ici 2020 aura dépassé le seuil d'un million d'habitants et que le taux d'urbanisation du Mali sera de l'ordre de 40%, il est nécessaire de s'interroger sur le devenir souhaitable des systèmes de production ruraux et urbains, tant en regard des besoins alimentaires à satisfaire au niveau local, national⁵¹ et sous-régional, qu'en regard des contraintes en ressources naturelles et en eau.

II.C.1. Analyse prospective des potentialités agricoles de l'ECOLOG.

a Pression sur les terres et évolution des techniques et des systèmes de production⁵².

Afin d'évaluer la pression de la croissance démographique et des systèmes de production sur les ressources naturelles, trois indicateurs sont analysés : la pression de la population sur les terres de culture, la pression du bétail sur les ressources ligneuses et la pression de la population sur les ressources énergétiques⁵³.

La pression de la population sur les terres cultivables est évaluée par le potentiel agro-démographique des terres (PAT). Le PAT mesure les réserves en terre de la zone : c'est le nombre d'hectares cultivables laissés en réserve pour chaque hectare cultivé. Dans l'ECOLOG où les systèmes de production sont peu intensifs, le PAT doit être de l'ordre de 2 afin de maintenir la durabilité les systèmes.

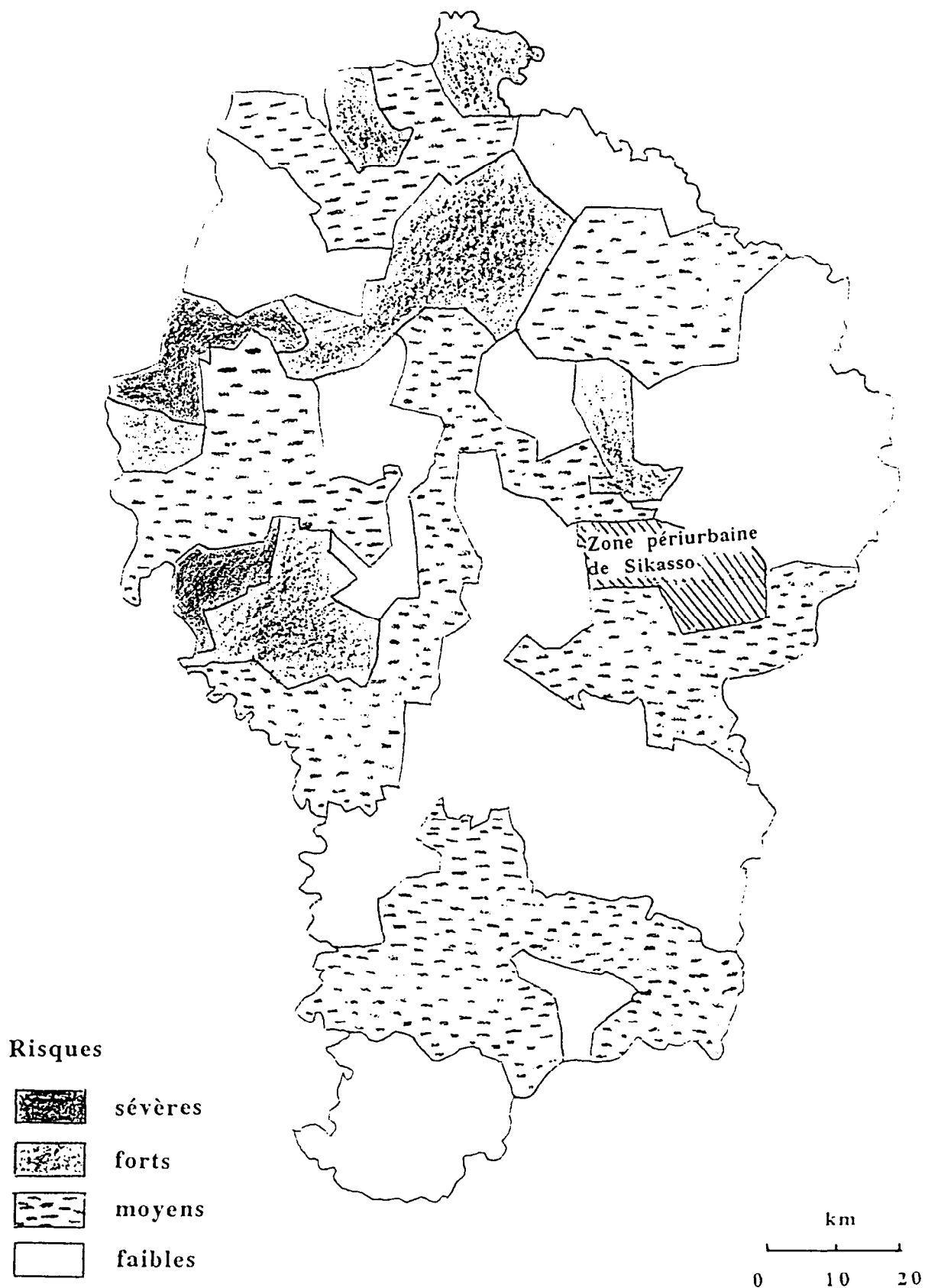
⁵⁰ Par exemple, la culture attelée s'est généralisée... Ceci s'est traduit par une élévation du niveau de vie des paysans, comme l'atteste, depuis une quinzaine d'années, la substitution des tôles à la paille sur le toit des cases villageoises et l'introduction dans les ménages de mobylettes, motos, postes radio ou téléviseurs branchés sur batterie.

⁵¹ Rappelons que l'indicateur de développement humain du Mali est l'un des 5 plus faibles du monde. Le PIB malien est de 543 SUS par habitant (PPA, 1994) alors qu'il est de 2 904 SUS sur l'ensemble des pays en développement et de 965 SUS sur l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne (Rapport PNUD, 1997).

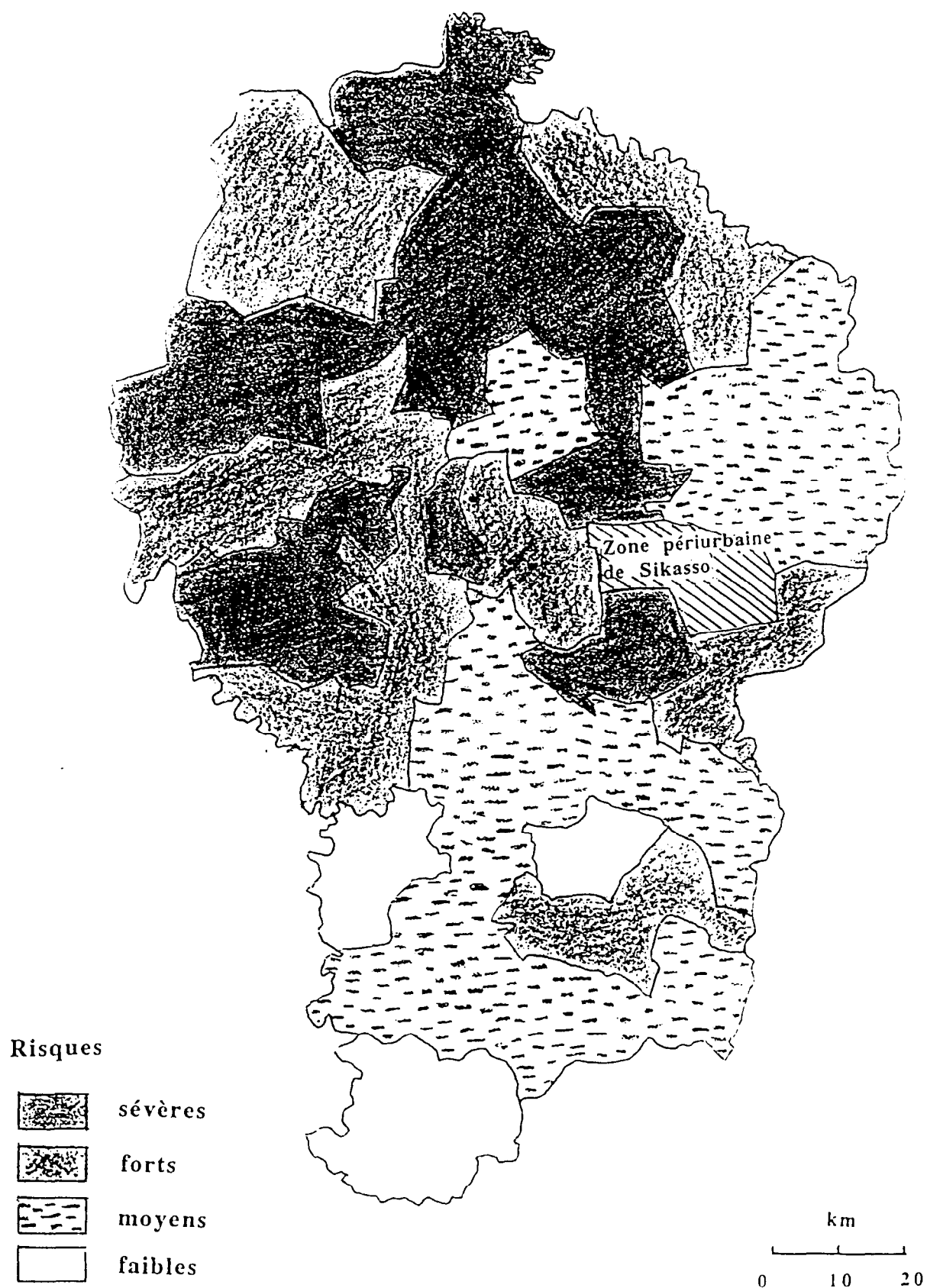
⁵² Cette analyse a été effectuée en collaboration avec J-P Derlon (CMDT).

⁵³ Ces indicateurs ont été calculés selon les normes FAO. Cf. définitions et cartes en Annexe 7

Carte 4 : Zones à risques de dégradation des ressources naturelles
 ECOLOC Sikasso 1996
 (Source : cartographie CMDT)



Carte 5 : Zones à risques de dégradation des ressources naturelles
 ECOLOC Sikasso, 2020
 (Source : cartographie CMDT)



La pression du bétail sur les ressources ligneuses est estimée par un indice du niveau d'exploitation des ressources par le cheptel. Cet indice est donné par la charge d'une zone par rapport à sa capacité. Si la charge est supérieure à la capacité, donc l'indice supérieur à 1, il y a surpâturage. La pression devient forte si la valeur est supérieure à 1,5 et très forte pour des valeurs supérieures à 2⁵⁴. Cet indicateur renseigne aussi sur la capacité des exploitations agricoles à produire de la fumure organique indispensable pour le maintien de la fertilité des terres de culture.

La pression sur les ressources énergétiques est mesurée par le rapport entre la consommation⁵⁵ en bois d'une zone et sa production. Une valeur supérieure à 1 traduit une situation de surexploitation des ressources forestières qui suppose à terme une intervention en faveur de la restauration des ressources.

Un indice synthétique de ces trois indicateurs a été calculé en appliquant un score à chaque niveau de pression : 4 points pour les pressions très fortes, 3 pour les fortes, 2 pour les moyennes et 1 pour les faibles. La somme des scores des 3 indicateurs donne une valeur maximale de 12 points. Sont considérées comme étant en situation de :

- risque sévère : les zones ayant une somme supérieure à 9 points
- risque fort : somme comprise entre 7 et 9,
- risque moyen : somme comprise 5 et 7,
- risque faible : somme inférieure à 5.

L'analyse de ces 3 indicateurs a permis de diviser la zone d'étude en 3 grands secteurs.

La zone nord de Sikasso

Cette zone est celle du bassin cotonnier de l'hinterland agricole avec plus de 35% des surfaces cultivées en coton et un niveau d'équipement élevé. Elle a la plus forte densité de population de l'ECOLOG (25 à 40 habitants/km²). La pression sur les terres cultivables y est maximale : des surfaces considérées auparavant comme non propices à l'agriculture sont de plus en plus cultivées. Les revenus générés par le coton ont favorisé la constitution d'un élevage sédentaire. La présence d'une densité importante de cheptel, combinée à une forte capacité de production liée à un taux d'équipement élevé a entraîné une dégradation des ressources naturelles.

Dans les conditions actuelles de conduite des systèmes de production, de consommation des surfaces cultivables, d'énergie, cet espace est perçu comme une zone en risque sévère à l'horizon 2020. Une forte sensibilisation doit être menée à court terme auprès des populations de cette zone en soutenant la thèse « d'espace fini » et en les amenant nécessairement à rationaliser la consommation des ressources naturelles par une intensification des systèmes de production. Pour permettre à cette population de se nourrir dans un proche avenir, il est indispensable de révolutionner l'agriculture, d'augmenter les productions par unité de surface, donc d'améliorer la productivité des systèmes de production

⁵⁴ La charge est égale au nombre d'UBT (Unité de Bétail Tropical) divisé par la surface totale de la zone. La capacité de charge correspond au nombre d'UBT pouvant être correctement entretenu sur 1 ha sans dégrader les ressources. Cette valeur est de 0,13 pour les zones pluviométriques de 900 à 1100 mm (Sikasso) et de 0,16 pour les zones de plus de 1100 mm (Kadiolo).

⁵⁵ Qui est de l'ordre de 1,3 m3 par personne et par an.

(culture, élevage, exploitation forestière). Il faudra nécessairement intégrer des cultures fourragères dans les systèmes de production. La rotation biennale coton/céréales devra passer en rotation triennale coton/céréales/cultures fourragères. Le niébé mixte (fourrage et grain) sera la plus facilement adoptable par les producteurs. L'achat du niébé grain pourra être garanti par la CMDT ce qui constituera un facteur incitatif important pour l'intégration de cette culture dans les assolements.

Le système d'élevage doit rapidement changer en passant de l'extensif à l'intensif. Les effectifs doivent être en rapport avec la capacité de charge en évitant de faire un élevage de prestige. Des conditions d'accueil des troupeaux transhumants doivent rapidement être fixées. La généralisation des foyers améliorés, voire l'utilisation du gaz butane⁵⁶ à travers des aides publiques seraient un moyen de réduire fortement la consommation du bois de chauffe. Il faut nécessairement élever la production du coton à au moins 2 t/ha et les productions de céréales notamment le maïs à 3 t/ha pour espérer maintenir le potentiel productif de cette zone.

La zone centre de Sikasso

Des espaces fortement peuplés alternent avec des zones de faible densité. La faible capacité de transformation des exploitations liée au faible niveau d'équipement n'a pas permis d'accroître les revenus afin de constituer un élevage important. Les systèmes de production sont assez diversifiés. Les cultures de rente occupent une place importante dans les combinaisons de production. Outre la culture du coton, celle des tubercules ainsi que l'arboriculture et le maraîchage sont très développés. La proximité du marché de Sikasso et son expansion future favorisent et continueront à favoriser la polyculture.

Les ressources en pâturage disponibles permettent encore d'entretenir convenablement le cheptel existant. Les besoins en consommation de bois sont satisfaits par la production forestière. Toutefois, les proximités de la ville de Sikasso connaissent des zones dégradées. La productivité des ressources forestières dans le secteur de Sikasso ne sera plus suffisante pour couvrir les besoins de consommation des populations rurales et urbaines en 2020. Les secteurs comme Niéna, Kléla étant déjà saturés, la population urbaine de Sikasso puisera dans les ressources du secteur de Kadiolo pour combler ses besoins énergétiques.

Cependant, la zone centre de Sikasso doit d'ores et déjà tendre vers un changement d'habitudes pour échapper à une situation de crise des terres de culture et de terres de pâturages d'ici l'an 2020. Pour cela, il est important que la CMDT applique des mesures incitatives : prêts pour des équipements agricoles, primes de rendement pour augmenter la capacité des producteurs etc. C'est la zone où les exploitations sont les plus intensives en main d'œuvre.

Il serait nécessaire d'augmenter le niveau de formation et d'organisation des producteurs pour leur permettre d'accroître leur productivité et d'opérer eux-mêmes sur les marchés en brisant les marges des intermédiaires. Il serait souhaitable de créer de nouveaux emplois en milieu rural par la mise en place de systèmes de prestations de services aux producteurs ou des activités de transformation des productions afin que la vente de produits semis finis ou finis augmente la valeur ajoutée générée par produit. De même, les politiques

⁵⁶ Certes, les microprojets de vulgarisation des foyers améliorés au gaz ont échoué en Afrique. Néanmoins, c'est une introduction massive de cette source d'énergie qui contribuera à la préservation de l'environnement dans les pays comme le Mali.

de conservation des eaux et des sols doivent être constamment soutenues par les autorités dans un cadre de gestion globale des espaces.

La zone sud de Sikasso

Elle est la zone où les potentiels agricoles sont encore les plus importants de l'hinterland agricole de Sikasso. Elle est moins peuplée et plus riche en terres cultivables et en ressources énergétiques. Des zones de densité forte alternent avec des espaces de faible densité de cheptel sédentaire. Par conséquent, la zone dispose encore d'une bonne capacité d'accueil d'animaux transhumants (environ 25 000 UBT), car les réserves sont encore importantes par rapport à la charge des animaux sédentaires. Cependant, les zones proches de la frontière ivoirienne connaissent des pressions fortes des animaux transhumants et de ceux en destination du marché ivoirien.

Les risques pressentis dans cette zone à l'an 2020 sont moyens à faibles sur les terres de culture. Les besoins énergétiques seront toujours couverts sans causer de dégradation notable sur les ressources forestières. Toutefois, les disponibilités en ressources ligneuses ne permettront plus d'accueillir des animaux transhumants. Des mesures de conservation des ressources disponibles doivent donc être prises pour éviter la situation critique du nord de Sikasso. Encourager une politique de diversification des productions et des revenus en s'orientant vers l'arboriculture, la riziculture et surtout le maraîchage. La mise en place d'unités de transformation de fruits et de légumes encourageraient fortement la polyculture dans cette zone. Les conditions climatiques offrent à cette zone beaucoup d'opportunités. La culture du coton doit être conduite dans cette zone dans une proportion n'excédant pas les 25% des surfaces cultivées.

De façon générale, compte tenu de la pression anthropique croissante sur le milieu naturel, le maintien du potentiel productif et la pérennité des systèmes de production doivent être au centre des préoccupations des décideurs. Le maintien du potentiel agricole passe nécessairement par une gestion rationnelle des ressources naturelles : protection des zones fragiles et mise en valeur intensive des zones à haut potentiel de production telles que les terres de bas-fonds. Ceci constitue le principal moyen d'augmenter les productions, de couvrir les besoins alimentaires et monétaires d'une population qui doublera d'ici l'an 2020. Ce doublement de la population et de la densité ne doit pas inquiéter, car cela n'est pas en soi un facteur défavorable. Au contraire, c'est la densification de la population et l'accroissement de l'urbanisation qui poussent les producteurs à opter pour des niveaux de technicité et de productivité plus élevés.

b L'eau : est-elle une contrainte ?

Rappelons que l'ECOLOG de Sikasso est caractérisée par un climat de type soudanien plus humide au Sud (Kadiolo, isohyètes 1200 à 1300 mm) qu'au Nord (Kignan, Kléla, isohyète 1000 mm), et marqué par l'alternance d'une saison pluvieuse et d'une saison sèche. Comme l'ensemble soudano-sahélien, l'ECOLOG a connu depuis le début des années 1970 des périodes de sécheresse pluviométrique qui se sont traduites par une forte diminution des écoulements de surface. Sikasso étant située sur le bassin versant de la rivière Bani, les relevés effectués à la station hydrologique de Douna, l'exutoire du bassin, constituent donc un indicateur particulièrement pertinent de l'état des réserves en eau. Les modules de débit moyen annuel du Bani y sont passés d'environ 800 m³/s à la fin des années 50 à 70 m³/s en 1983 et 1984. Sur les dix dernières années, la moyenne est inférieure à 200 m³/s.

Il est vrai que depuis 1991 la tendance pluviométrique est à la reprise dans toutes les zones. Les précipitations annuelles moyennes (1100 mm) sont suffisantes pour assurer les besoins en eau des cultures de versant, avec une bonne répartition et un bon calage des cycles physiologiques critiques sur les mois les plus sûrs (juillet et août). Cependant, depuis quelques années, on assiste à une modification de l'hydrologie des bas-fonds.

Au cours de la période 1920 à 1969, les bas-fonds étaient caractérisés par la présence de cours d'eaux pérennes, de mares permanentes et de fortes crues pouvant provoquer des inondations de plus de 10 jours. Dans la ville de Sikasso, le Lotio comme le Kotoroni ne tarissaient point pendant toute l'année. Dans les bas-fonds, les cultures les plus pratiquées en hivernage étaient le riz, cultivé sur les berges, le taro, la banane et la patate douce sur les bordures des marigots. En hivernage, les zones marécageuses inexploitable recouvraient la majeure partie des basses plaines.

Depuis les années 70, la majorité des cours d'eau, autrefois pérennes, ne coulent plus en saison sèche. Les zones marécageuses régressent et disparaissent. Les crues, moins fréquentes, durent peu de temps (2 à 3 jours). De nombreuses mares tarissent pendant la saison sèche. Des cultures autrefois présentes, telles la banane et l'ananas, ont pratiquement disparu à cause du tarissement de nombreux bas-fonds. Les cultures fruitières (mangues et agrumes) ont investi les bordures des bas-fonds et s'étendent de plus en plus sur les zones plus hautes. En saison sèche, les zones les plus basses sont recherchées pour la culture de la pomme de terre. L'abreuvement des animaux a été rendu difficile et de nouveaux puits ont été forés pour augmenter la ressource en eau des villages.

Cependant la baisse de la pluviométrie n'est pas considérée comme le seul facteur de perturbation l'arrêt prématuré des écoulements dans les marigots.

Un deuxième facteur joue un rôle important : les conditions de contribution de la nappe de versant. En raison de l'introduction de la culture attelée dans les périmètres cotonniers d'une part, de la pression démographique constante sur les terroirs villageois d'autre part, les surfaces défrichées ont beaucoup augmenté. La surface boisée a fortement régressé, les jachères de longues durées (20 ans) ont pratiquement disparu. Les effets de ces transformations sur l'alimentation de la nappe de versant sont importants : la mise en culture des parcelles, sous l'effet des techniques culturales ont favorisé le ruissellement au détriment de l'infiltration. Les phénomènes d'érosion apparaissent sur les terres de versant. C'est ainsi que les crues enregistrées actuellement dans les marigots sont plus violentes et moins longues que celles connues il y a vingt ans. Les capacités d'interception des précipitations, de ralentissement de la vitesse de l'eau et d'infiltration ont régressé sur l'ensemble du bassin versant.

Un troisième facteur explicatif de la baisse du régime de l'eau dans les bas-fonds est l'élargissement et le surcreusement des entailles des marigots causés par l'accroissement de la vitesse donc de la force des écoulements en amont. Ces surcreusements diminuent la capacité de rétention des bas-fonds : l'eau, moins bien retenue par une couche de limons qui ne constitue plus un filtre épais et uniforme, s'infiltre plus rapidement dans le sous-sol.

Depuis les années 80, un vaste programme d'aménagement de bas-fonds a vu le jour avec comme objectif d'accroître la maîtrise de l'eau. Plus de 360 aménagements agro-

pastoraux ont été réalisés pour un investissement de près de 5 milliards FCFA⁵⁷. De nos jours, de nombreux projets et opérateurs privés concourent à la mise en œuvre d'actions d'aménagements et de mise en valeur des terres de bas-fonds dans les cercles de Sikasso et de Kadiolo. Toutefois, ces ouvrages peuvent seulement jouer un rôle d'écrêtage des crues et d'atténuation des périodes de déficit pluviométrique en saison des pluies. En période de sécheresse, les aménagements ont très peu d'effet. En année très pluvieuse, les effets ne sont pas non plus optimaux puisque les risques de débordement sont fréquents et non maîtrisés. Son efficacité se fait ressentir pour des années à pluviométrie moyenne avec des périodes de faible précipitation à la fin de la saison des pluies. Il s'agit donc d'aménagements aux effets relativement modestes qui correspondent à une logique de court ou moyen terme n'induisant aucunement une nouvelle gestion des ressources en eau. Or, à l'avenir, afin que les cultures de bas-fonds puissent se développer il est indispensable de modifier les systèmes de production :

- par une meilleure maîtrise des eaux de surface et une plus grande exploitation des réserves d'eau : cela passe à la fois par l'adoption de systèmes d'irrigation des cultures et par une plus grande utilisation des forages. Il semble en effet que la pénurie d'eau, bien réelle et contraignante depuis deux décennies pour les populations rurales notamment, ne soit que très relative puisque mesurée par le débit des cours d'eau et la capacité de rétentions des bas-fonds. Or, les nappes phréatiques sont considérables : elles représentent des réserves sur lesquelles il est probablement possible de puiser pendant des décennies, voire des siècles. Il n'est par conséquent nullement fantaisiste de réorganiser les systèmes de production de fruits, légumes et autres tubercules, de pâturages également, à partir de vastes réseaux d'adduction d'eau alimentés par des batteries de forages profonds. Le coût d'un tel investissement serait sans doute moins élevé que celui de développement des infrastructures routières, par exemple. Il serait de surcroît rapidement rentabilité par des gains de productivité considérables obtenus à partir de l'intensification des systèmes de production.
- par la recherche de cultures de maraîchage moins "coûteuses" en eau ; par exemple, si la culture du riz est suffisamment développée et performante dans le delta du fleuve Niger, on peut envisager de l'abandonner dans les bas-fonds de l'ECOLOC au profit de cultures moins utilisatrices en eau. Ceci semble d'autant plus plausible qu'à l'avenir l'intégration des marchés sera plus forte.

En résumé, même si au sud de l'ECOLOC (cercle de Kadiolo) les extensions de surfaces sont encore possibles, la performance de la filière coton et le développement des filières de céréales sèches sont conditionnées, dans les années à venir, par une intégration poussée de l'élevage et de l'agriculture, par une plus grande utilisation de la traction animale, par l'emploi plus systématique des matières organiques pour fumer les champs dans un premier temps et, très rapidement, par une motorisation accélérée.

En outre, il est nécessaire de rechercher et encourager dès à présent des cultures complémentaires au coton, autres que les céréales, telles que le niébé. Du fait des aléas climatiques et la dégradation des sols, des problèmes d'approvisionnement en eau sont perceptibles dès à présent. Cependant, dans les années à venir, il est possible de soulever la contrainte de l'eau notamment par une modification des systèmes d'irrigation dans les zones de cultures.

⁵⁷ Appuyés par la BM, la BAD, le FED et des coopérations bilatérales.

Par ailleurs, le développement agricole de l'ECOLOG, comme de l'ensemble du pays, ainsi que son intégration aux marchés étrangers sont dépendants de son niveau de compétitivité par rapport aux concurrents sous-régionaux et occidentaux. En effet, comme cela a déjà été précisé dans l'analyse des filières, la concurrence est forte, les débouchés sont loin d'être stabilisés. Même si la dévaluation a permis au Mali d'accroître ses exportations du bétail et des produits maraîchers sur la Côte d'Ivoire, l'ancrage de ces produits sur ces marchés est précaire : la viande extra-africaine ou sud-africaine bénéficie de subventions ou d'une plus grande maîtrise des circuits de commercialisation, les fruits et légumes (à l'exception des mangues) sont loin d'être aux normes de consommation des pays du Nord, voire des grandes villes africaines⁵⁸. Donc même si le potentiel agricole malien est certain, il est indispensable de renforcer la compétitivité des produits maliens ; cela passe par une meilleure maîtrise des coûts de production et par la recherche d'une meilleure qualité des produits. Ces objectifs ne seront atteints que par la poursuite des travaux de la recherche agronomique.

Cependant, nombreux sont les indices qui portent à penser que la région a les moyens de renforcer son potentiel agricole dans les 20 prochaines années :

- les agriculteurs de l'ECOLOG, comme l'ensemble des agriculteurs encadrés par la CMDT, bénéficient de programmes d'alphabétisation. Or une meilleure éducation des producteurs est une condition indispensable à la réussite de programmes de vulgarisation et d'intensification des cultures. Pour que l'agriculture locale soit mieux intégrée aux réseaux de commerce, qu'elle adopte des systèmes de culture plus intensifs, il est essentiel que le système éducatif se renforce ;
- le réseau des pistes rurales ne cesse de se densifier ; l'information sur les prix et les besoins des marchés de la région sont dorénavant de mieux en mieux diffusés par les radios locales ; l'accroissement des revenus des agriculteurs (du fait de bons rendements du coton) permet à de nombreux exploitants de s'équiper en produits manufacturés, y compris en moyen de locomotion. Tout cela concourt à un plus grand accès aux marchés locaux et régionaux ;
- fortes de leur succès, les Associations Villageoises ont convaincu les agriculteurs d'adopter un mode de fonctionnement de type coopératif, que les réformes de décentralisation ne pourront que renforcer. Ce mode d'organisation est indispensable pour une meilleure maîtrise des circuits de commercialisation et d'approvisionnement en intrants par les producteurs eux-mêmes. Il est toutefois indispensable que ce processus soit accompagné par un soutien important de structures publiques telles que la CMDT ;
- même si les appuis à l'organisation des filières non cotonnières (notamment de fruits et légumes) et l'arrivée de rares opérateurs privés désireux d'exporter et valoriser la production maraîchère sont très récents et font encore face à de nombreux problèmes, ils ne pourront, à terme, qu'être favorables à l'intensification de ces cultures.

⁵⁸ Outre les questions de qualité des produits, les coûts de production peuvent être aussi trop élevés. Ainsi, lors des dernières campagnes agricoles le prix aux producteurs de la pomme de terre de Sikasso était entre 100 et 150 FCFA le kg; or, il n'est pas rare pour les producteurs européens de la vendre, bord champs à 40 ou 50 centimes le kg.

II.C.2. Le devenir des activités urbaines de Sikasso.

L'analyse des complexes d'activité a montré que le mode de fonctionnement actuel des activités urbaines de Sikasso ne leur permet pas de constituer une solide base de relance de l'économie locale.

1. le commerce et le transport sont sous-développés, en regard des échanges actuels de la zone avec le reste du Mali et la sous-région ;
2. rares sont les produits primaires qui font l'objet d'une valorisation par une transformation en produits agro-alimentaires écoulables sur les marchés urbains africains ou du Nord ;
3. en l'état, le secteur moderne fonctionne comme une quasi enclave : les richesses qu'il génère (essentiellement à travers les usines CMDT et la mine Syama) ne sont pas suffisamment dépensés ni investis dans l'économie urbaine locale ;
4. enfin, le complexe des BTP est très peu développé, les chantiers les plus importants étant pris en charge par des entreprises bamakoises ou étrangères.

Afin que l'économie locale puisse générer des revenus qui permettent aux citoyens d'accroître significativement leur niveau de vie, les activités urbaines doivent se transformer. Tentons de reprendre les quatre points précédents en discutant des orientations à venir souhaitables et possibles.

A l'avenir, l'économie urbaine doit reposer de manière plus intensive sur le complexe primaire, tant par le développement du commerce des produits agricoles du cru, que par l'expansion d'un tissu de petites entreprises de transformation agro-alimentaires. A l'heure actuelle, la commercialisation des produits primaires non transformés est encore très mal organisée, et très peu investie par des commerçants sikassoïses. Cela tient tant à un manque d'infrastructures urbaines, qu'à un manque d'organisation des opérateurs locaux. Même si l'électrification de la ville d'ici 5 ans devrait permettre la construction des chambres froides et de zones de stockage, il est toutefois indispensable que les opérateurs locaux aient les moyens ou souhaitent acquérir des matériels de conditionnement de fruits et légumes, et disposent d'une bonne connaissance et maîtrise des circuits de commercialisation, aussi bien jusqu'au port d'Abidjan que jusqu'aux marchés d'autres continents. En effet, la concurrence mondiale et régionale va s'accroître dans les prochaines années (du fait des accords OMC, ainsi que de l'abaissement des barrières douanières au sein de l'UMEOA). Les sikassoïses doivent donc être en mesure de prendre part au développement des échanges et adopter un comportement offensif, et non plus passif, comme leur attitude dans le transport du coton le laisse actuellement supposer. Ce premier défi doit être suivi par le développement progressif de petites unités de transformation alimentaire. Ces produits tels que de la viande séchée, ou des conserves de fruits et légumes devraient trouver des débouchés importants sur les marchés urbains régionaux, la conquête de marchés extra-régionaux dépendant des coûts de transport et d'acheminement des produits.

Le complexe moderne, constitué de la mine d'or et des usines CMDT, peut-il être un fondement de l'économie locale future ? L'exploitation du filon d'or actuel aura pris fin d'ici 2020, il ne peut donc constituer un secteur d'avenir pour l'ECOLOGIE. Cependant, si de nouveaux filons étaient trouvés, il serait indispensable que les autorités locales comme la population autochtone soient plus impliquées dans la négociation du contrat avec les compagnies d'exploitation afin que l'économie locale soit plus à même de bénéficier de la richesse de son sous-sol.

Pour l'instant, le reste du complexe moderne se compose des usines de traitement du coton. Ces usines sont le dernier chaînon de la filière coton ; elles conditionnent le coton brut pour le transport vers les marchés mondiaux. Le programme ECOLOC a révélé le peu d'empreinte urbaine de cette activité. A l'avenir, il paraît difficile de l'accroître, à moins de développer les activités de transformation du coton. Chacun sait que la filière textile n'est pas du tout développée. Les expériences des années 60 et 70 d'implantation d'usines modernes de textile ou de transformation agro-alimentaire (par exemple le sucre) dans des villes secondaires similaires à Sikasso, en Côte d'Ivoire ou dans d'autres pays en développement, ont montré leurs limites. Pour que ces unités soient rentables, il est indispensable qu'elles bénéficient d'un environnement urbain performant, c'est-à-dire qu'elles puissent acheminer leurs produits et matières premières de manière efficace, qu'elles disposent d'un tissu de sous-traitants ou d'entreprises de service assez dense... De fait, ces expériences se sont le plus souvent soldées par des investissements importants qui se sont révélés, à terme très peu rentables. Il semble donc que de tels projets ne soient plus à l'ordre du jour. Il est certainement préférable de favoriser le développement de PME/PMI tant par le biais de financement de leur capital que par celui de programmes de formation et de suivi des entrepreneurs. Pour ce faire, des structures, plus nombreuses qu'elles ne le sont actuellement, doivent, dans ces domaines, être implantées au niveau local C'est dans ce sens que les autorités locales devraient dorénavant agir.

Le complexe BTP est actuellement quasi-inexistant. Or la ville est en construction : sa population va d'ici 2020 doubler ou tripler, ce qui va entraîner une forte demande en logements et bâtiments privés ainsi que l'expansion des investissements publics de fonction locale, la grande majorité des routes et places publiques sont à aménager,... Les entreprises locales doivent donc se donner les moyens de capter une grande part de ce marché futur. Leur valeur ajoutée pourrait ainsi être multipliée par 10. A cela, il faut ajouter l'ensemble des activités en amont et aval induites. Pour ce faire, elles doivent cependant être soutenues et encadrées.

Partie III Le développement local quels enjeux de gestion publique et privée ?

En dépit de son potentiel agro-économique et de sa situation stratégique dans le réseau des échanges entre le Mali et les pays de la sous-région, la zone de Sikasso, à l'image du reste du territoire national, pâtit d'un manque considérable d'infrastructures de base. On ne procèdera ici ni à un inventaire systématique des besoins d'aménagement de l'ensemble de l'hinterland, ni à une estimation de leur évolution en fonction de la croissance démographique des prochaines décennies. Tout au plus rappellerons-nous qu'ils se chiffrent en dizaines de milliards FCFA et qu'ils concernent en priorité :

- le secteur de la santé, totalement insuffisant en regard des besoins vitaux des populations ;
- le secteur de l'éducation incapable, en l'état de son développement, de prendre en charge au moins l'alphabétisation des enfants⁵⁹ ;
- l'aménagement des voies de communication afin de favoriser les déplacements des personnes et les échanges commerciaux ;
- l'approvisionnement en eau des populations et, plus globalement, la nécessité de mettre en œuvre une politique d'aménagement des ressources afin de permettre une intensification des systèmes de production agricole tout en préservant l'avenir ;
- l'électrification des principales bourgades puis de l'ensemble des villages ;
- etc.

En revanche, l'exercice sera réalisé pour la commune urbaine de Sikasso, à la fois afin de déterminer à quelles conditions elle sera en mesure de conforter son rôle de moteur du développement local, et afin d'évaluer les contraintes de gestion du Conseil communal auquel les nouvelles lois de décentralisation confèrent - en principe - les moyens et compétences de la prise en charge d'une partie de ce développement local.

Avant de traiter des enjeux de la gestion municipale sikassoise, il sera donc utile de d'explicitier les conditions de la décentralisation au Mali. Il sera nécessaire, aussi, d'examiner dans quel contexte politique et social (local) elle devra être mise en œuvre : les aspirations et les comportements des élites sikassoises favoriseront-ils la réussite de cette décentralisation ? des initiatives citoyennes, des associations d'opérateurs émergent-elles, qui favoriseront le dynamisme de l'économie locale ?

⁵⁹ A titre d'exemple, en 2020, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école fondamentale devrait être de 165 000 pour l'ensemble de l'hinterland, Sikasso non compris. Un taux de scolarisation de 100%, avec des classes de 30 élèves, supposerait l'existence de 5 500 salles de classe (soit un coût d'investissement de 20 à 25 milliards FCFA-1997), sachant qu'actuellement le nombre de classes est à peine supérieur à 500.

III.A. La décentralisation : contexte général et réalité sikassoise.

Tant la puissance coloniale que les régimes « socialistes » des Première et Seconde Républiques ont conféré un caractère centralisé à l'administration et aux structures décisionnelles du pays. Même si, en 1977, des organes consultatifs ont été mis en place à différents échelons administratifs locaux (région, cercle et arrondissement), l'Etat, s'appuyant sur ses structures déconcentrées, est resté l'acteur principal des politiques de développement régional et local. En effet, les Conseils de région, de cercle et d'arrondissement ne votent que des programmes de développement dont les budgets sont modestes. Ainsi, ces budgets dits « budgets des initiatives de base » représentent pour l'économie locale de Sikasso un peu moins de 5% des investissements réalisés dans la région. La part revenant à la ville est par ailleurs quasiment nulle, sans doute parce que seuls les ruraux sont, dans les faits, contraints (y compris par la force des baïonnettes) d'acquitter la taxe de développement local (TDRL) servant à alimenter ces budgets.

Avec la Troisième République, la voie d'une décentralisation effective semble tracée.

III.A.1. L'esprit de la décentralisation.

L'ensemble des textes (cf. encadré) organisant la décentralisation est l'expression de la volonté des autorités maliennes de participer à une dynamique de décentralisation qui concerne une bonne partie du continent. Cependant, cette dynamique, au Mali ainsi que dans nombre d'autres pays, s'inscrira dans le temps long car elle doit se traduire par une réorganisation profonde des pouvoirs politiques et économiques. Réalisée, entre autres, dans un contexte de Plans d'Ajustement Structurel qui préconisent une privatisation vigoureuse de l'économie, elle induit entre le privé et le public la redistribution de compétences ou de missions dont l'État avait, ou a encore plus ou moins, le monopole. Par ailleurs, la dévolution de compétences, donc de pouvoirs, que suppose la décentralisation est contrariée par la relative inertie d'un État, d'une administration centrale, habitués à opérer sous la férule d'un parti unique. L'absence de qualification et, surtout, d'autonomisation "d'une sphère étatique impersonnelle et générale"⁶⁰, apte à servir efficacement indépendamment du résultat de scrutins devenant démocratiques, constitue une entrave qui ne pourra être levée que progressivement.

La décentralisation nécessite une évolution de la culture administrative, une modification des rapports entre l'administratif et le politique. Elle ne peut être mise en œuvre sans une réorganisation concomitante de l'État qui doit de mieux en mieux être le garant de l'intérêt et de l'unité de la nation et jouer un rôle de régulateur qui transcende les enjeux locaux. Loin de s'effacer complètement, il doit gagner en légitimité à travers une administration inspirant davantage confiance aux citoyens. Mais, ce n'est pas contradictoire, le pouvoir central doit renoncer à certains principes d'autorité verticale et exclusive. Il doit faire confiance, admettre la légitimité et la compétence de pouvoirs locaux.

La loi n° 93-008 précise que les collectivités territoriales de la République du Mali : les régions, le district de Bamako, les cercles, les communes urbaines, les communes rurales, sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il n'y a pas de relations de

⁶⁰ Ces questions ont longuement été débattues lors du séminaire MICAC-Mission de Décentralisation, Bamako 2-6 octobre 1995. Voir particulièrement les communications de Mme J. Habas.

subordination hiérarchique entre les différentes collectivités ; chacune est totalement responsable dans son domaine de compétence.

Néanmoins, plus de quatre années après l'inscription des lois de décentralisation au Journal officiel, aucune amorce d'application n'est encore perceptible. Sans doute l'essor laborieux, chaotique, de la démocratie (contestation des élections présidentielles de 1997, annulation du premier tour des législatives, report des élections communales avec substitution de délégations spéciales constituées de hauts fonctionnaires aux anciens conseils municipaux urbains qui étaient arrivés en fin de mandat) est-il tout autant un effet qu'une cause de la difficulté du pouvoir et de la société civile d'assumer pleinement cette décentralisation. A Sikasso, de même que dans les autres capitales de région, le Gouverneur assure toujours une tutelle constante et pesante sur l'ensemble des directions régionales et sur la Mairie.

Par ailleurs, le prolongement du travail législatif ou réglementaire indispensable à la concrétisation de la décentralisation - singulièrement celui, particulièrement sensible, qui concerne la révision du code domanial et foncier, mais également l'élaboration d'un code de l'urbanisme, d'un guide pratique de gestion urbaine ou d'un plan d'urbanisme de référence⁶¹ - n'a pas encore donné de résultats tangibles.

⁶¹ Voir la "Déclaration de politique sectorielle de développement urbain" approuvée par le Conseil des ministres du mercredi 25 septembre 1996.

La décentralisation au Mali en quelques dates

Années 50

Érigée en commune mixte par arrêté n° 1250/AP-1 du 17 Février 1954, Sikasso est devenue commune de moyen exercice par arrêté n° 1917/AP-RS-1 du 22 Mai 1956 pour devenir commune de plein exercice par la loi 59/AL-R.S du 30 Décembre 1959. Dix neuf villes maliennes acquièrent ce statut.

République soudanaise ; première constitution ;

- découpage administratif du pays en régions, cercles et arrondissements ; les chefs de ces différentes structures sont nommés par arrêté du ministre de l'Intérieur ;
- les 19 communes sont maintenues. Ces communes sont assujetties à la tutelle rapprochée de l'administration centrale. Ainsi, l'Etat doit approuver les budgets communaux ainsi que les arrêtés municipaux. De même, le principe d'unicité de caisse de l'ensemble des entités administratives du territoire doit être respecté à travers la gestion des fonds par le Trésor ;
- prévision d'une extension du statut de commune à l'ensemble des arrondissements. Du fait de l'instauration d'un régime socialiste centralisé dès 1960, cet article ne sera pas mis en application.

1977

L'Ordonnance (77-44) réorganise le territoire :

- création de nouveaux cercles et régions et du district de Bamako ;
- mise en place d'organes consultatifs aux différents échelons administratifs. Il s'agit là des premiers germes d'une décentralisation progressive. Sont instaurés des conseils de région, de cercle et d'arrondissement. Les délégués de ces conseils sont élus au suffrage indirect par les conseils de villages. Ces conseils sont chargés d'assister l'administration sur les questions de développement local. En même temps sont mis en place des comités de développement, constitués de représentants des services techniques. Après consultation des avis du comité de développement, les conseils votent les budgets des programmes de développement local.

1989-90

Des séminaires sont organisés dans toutes les régions sur les modalités d'une décentralisation au Mali. Une synthèse est effectuée au niveau national en 1990.

1991

La Conférence nationale qui se déroule durant la période de transition affirme la volonté politique d'instauration d'une décentralisation en tant que condition d'une démocratie véritable au Mali.

1992-94

La constitution de la troisième République, promulguée le 25 février crée le Haut Conseil des Collectivités Territoriales Décentralisées (7^{ème} institution du pays) et annonce la libre administration des collectivités territoriales aux trois échelons, région, cercle et arrondissement, loi n°93-008 du 11 février 1993.

Mise en place de la " Mission de Décentralisation ", rattachée à la Primature. Elle est chargée de la mise en œuvre de la décentralisation :

- préparation des textes législatifs et réglementaires ;
- organisation des modalités de participation des populations aux processus de réforme. Cette consultation prend effet dans la création de groupes régionaux et locaux d'étude et de mobilisation (GREM et GLEM) ; la société civile, les partis politiques et non l'administration en sont les membres.

Loi n°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics.

1995-96

Instauration des commissions de découpage pour la constitution des communes rurales et pour la redéfinition des limites des communes urbaines. Ces commissions sont composées de l'administration, des partis politiques et de la société civile.

Un arsenal de lois instituant les collectivités territoriales au niveau de la région et du cercle sont votées :

- Loi n°95-022 du 20 mars 1995 portant statut des fonctionnaires des collectivités territoriales ;
- Loi n°95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales ;
- Décret n°95-210 du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales ;
- Décret n°96-084 du 20 mars 1996 déterminant les conditions et les modalités de la mise à disposition des collectivités territoriales des services déconcentrés de l'Etat ;
- Loi n°96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales ;

- Loi n°96-059 du 4 novembre 1996 portant création des communes : 682 d'un seul coup, alors qu'il n'existait jusqu'alors que 19 communes urbaines au Mali, dont 6 à Bamako.

Dans l'hypothèse où l'esprit et la lettre des récents textes organisant la décentralisation seront respectés, les structures communales se verront attribuer des prérogatives et des moyens budgétaires qui en feront des acteurs essentiels du développement local. En effet, les communes auront des compétences parfois lourdes en matière de création et de gestion d'infrastructures : secteurs de l'éducation (enseignement préscolaire, alphabétisation et premier cycle de l'enseignement fondamental) ou de la santé (maternités, dispensaires ou autres centres de santé communautaire (CESCOM)), par exemple (voir Annexe 8).

III.A.2. La mise en place de la décentralisation dans la région de Sikasso.

La région de Sikasso comprend 46 arrondissements et 1821 villages (dont 484 dans le cercle de Sikasso et 119 dans celui de Kadiolo). Dans la région de Sikasso, alors que les projections nationales préoyaient environ 90 communes (selon une moyenne de 10 à 15 mille habitants par commune), les résultats de la consultation de l'ensemble de la population à travers les GREM et GLEM (Groupements Régionaux ou Locaux d'Etude et de Mobilisation, voir encadré sur la décentralisation) ont abouti à la création de 147 communes. Il faut incontestablement voir, à l'origine de cette inflation de communes, un intérêt très marqué, une mobilisation générale, des populations villageoises qui attendaient (et attendent encore) beaucoup de la décentralisation⁶². **Cet engouement des ruraux contraste, du moins à Sikasso, avec le désintérêt profond des citadins pour la mise en œuvre de cette décentralisation⁶³.**

Pour les ruraux, la décentralisation devait correspondre à un desserrement de l'étreinte étatique, brutale souvent, lorsqu'il s'agissait de prélever des impôts jugés d'autant plus lourds que les urbains semblaient s'y soustraire sans difficulté, arbitraire toujours, lorsqu'elle était le fait d'administrations honnies, tel l'ex service des Eaux et Forêts.

Dans le Mali Sud singulièrement, les commissions chargées du nouveau découpage territorial en communes ont grandement été inspirées par les découpages existants : secteurs de production de la CMDT, secteurs de développement, cartes scolaires et sanitaires. Néanmoins, ces découpages antérieurs n'ont pu être systématiquement retenus comme base géographique de la communalisation car certains ont été dénoncés, parfois violemment, par les populations intéressées. S'il n'est pas contestable que la création d'organisations communautaires en milieu rural (les Associations Villageoises notamment) a, d'une manière générale, contribué à l'essor de l'agriculture, il faut admettre qu'elle a parfois suscité, sinon imposé, des rapprochements entre groupes sur des bases sociologiques artificielles, voire conflictuelles. Indubitablement, le découpage territorial en communes rurales sur la base d'un rapprochement de villages qui se cooptent a été l'occasion de « redistribuer la donne » dans certaines zones d'intervention (essentiellement de la CMDT) où le fonctionnement dit « communautaire » n'était pas idyllique.

⁶² Ce sont d'ailleurs les représentants des zones rurales qui, lors de la Conférence nationale de 1991, ont été les avocats les plus enthousiastes d'un véritable processus de décentralisation.

⁶³ A l'époque des consultations réalisées préalablement au découpage communal, les responsables des GREM ou des GLEM avaient les plus grandes difficultés à tenir des réunions en ville, faute de participants, alors que dans les villages les populations étaient « spontanément » (c'est-à-dire, semble-t-il, sans avoir subi de pression des responsables de l'administration locale ou des chefs traditionnels) présentes et actives dans les débats.

Vingt-huit villages situés dans un cercle de quinze de kilomètres de rayon environ autour de Sikasso ont choisi de rejoindre la commune urbaine. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

- les échanges de l'ensemble de ces villages sont plus intensifs avec la ville de Sikasso qu'avec les autres villages proches ;
- l'appartenance à la commune urbaine laisse présager des possibilités d'accès à des investissements en biens publics de fonction locale supérieures à celles des communes rurales ;
- enfin, les villageois ont acquis la certitude qu'“ en ville, on ne paye pas d'impôts et personne ne vous inquiète pendant qu'au village, le chef d'arrondissement vous fait quérir par les gardes ou les gendarmes ”. Il est vrai que le taux de recouvrement de la taxe de développement local (TDRL) en milieu urbain est très bas (de l'ordre de 10%), alors que la pression fiscale est très forte en milieu rural.

Comment, autrement, expliquer qu'à une quinzaine de kilomètres de Sikasso, des villages (Nompodioula, Zanton-Ziasso, Zignasso, Kosanso-Dioula,...) n'aient pas plutôt cherché à se regrouper avec les communes rurales qui les jouxtent directement ?

Nonobstant les remises en cause d'alliances entre communautés favorisées par le découpage communal, il est à noter que le milieu rural de la région de Sikasso se caractérise par des systèmes de solidarité ou de prise en charge d'actions collectives dont les principes sont à maints égards comparables à ceux des nouvelles réformes de décentralisation :

- traditionnellement, dans les pays sénoufo, minianka et bambara, il existe des organisations d'entraide telles que les *tons* (associations de classe d'âge) pour la réalisation de travaux d'intérêt collectif : construction de digues, etc. ;
- fortes de leur succès dans l'organisation de la production du coton, les Associations Villageoises (AV, cf. *supra*) ont été chargées de gérer des investissements publics communautaires tels que ceux concernant des centres d'alphabétisation, des structures de santé, l'aménagement du terroir,... Elles sont à présent responsables d'importants budgets. Par exemple, le budget total de l'année 1996 a été de 2,8 milliards. Par exemple, une soixantaine d'écoles communautaires ont ainsi pu être financées ;
- l'Association des Parents d'Elèves (APE), présente dans l'ensemble du Mali, est particulièrement dynamique dans la région de Sikasso. Ainsi, avant que ne fut mis en place, en 1986, le Fonds d'appui à l'enseignement fondamental (FAEF)⁶⁴, ce sont les parents d'élèves qui assumaient à plus de 80% la construction des écoles, l'Etat malien ne finançant que le personnel enseignant et les charges récurrentes.

Le pari à réussir par les responsables de la mise en œuvre de la décentralisation est celui de la greffe des nouvelles instances communales rurales sur les structures de base qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité (AV ou autres regroupements villageois ayant pris en

⁶⁴Ce fonds, financé à 90% par les bailleurs de fonds et à 10% par la population, a en charge la construction des écoles.

charge le financement ou la création de biens collectifs). Il serait en effet très dommageable que les actions des représentants des nouvelles collectivités territoriales et celles des collectifs de base existant se concurrencent ou se neutralisent. La question est alors de savoir s'il existe une élite politique prête à assumer un projet de gouvernement et de développement local.

III.A.3.Éléments d'histoire et compétition pour le contrôle du pouvoir local.

A.3.a. Du XIX^{ème} siècle à la Deuxième République.

Cité à la richesse historique moins ancienne et moins réputée que Djenné ou Tombouctou, Sikasso avait néanmoins depuis plus d'un siècle d'indéniables dispositions pour s'affirmer comme un pôle urbain régional. Ceinte d'un rempart en terre, le *Tata*, dont la première construction fut achevée en 1876 et la seconde, suite à une opération d'extension du site, en 1885, elle a été la capitale du royaume du Kéné Dougou jusqu'à sa prise par les troupes coloniales françaises en 1898. Les deux derniers suzerains furent Tiéba puis son frère Babemba Traoré, d'origine dioula. La chute de Sikasso aurait été facilitée par une trahison de Kalétiguy Berthé, chef de guerre du roi.

Les deux patronymes Traoré et Berthé sont toujours ceux des "grandes" familles sikassoises actuelles. Deux autres lignées peuvent être mentionnées ; celle des Diamouténé (groupe sénoufo) qui avait fondé le village de Sikasso bien avant son érection en capitale royale, celle des Sanogo qui constituait un clan maraboutique et assurait les services religieux du roi. Si les Diamouténé ne se sont jamais montrés à l'avant scène politique locale, les Sanogo, qui ont donné leur nom à l'un des quartiers de la ville, se sont, à travers certains de leurs descendants, engagés dans les affaires publiques.

Dès 1898, Sikasso, rattachée au territoire de la Volta, devint chef-lieu de cercle. Elle a donc rapidement acquis les attributs d'une ville coloniale de second rang. Elle est devenue commune de moyen exercice en 1956 et commune de plein exercice en 1959.

Sikasso fut l'un des principaux fiefs de l'Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA), du fait, essentiellement, de l'affectation, à la fin des années 40 et dans les années 50, des instituteurs Modibo Keita puis Jean-Marie Koné. Le premier, leader charismatique des mouvements d'indépendance ouest-africains, a été le Président de la Première République du Mali. Jean-Marie Koné, fidèle lieutenant de Modibo Keita, a été le numéro 2 du régime jusqu'au coup d'État de 1968. Il a par ailleurs été élu Maire de Sikasso en 1959.

C'est sans doute grâce à la fréquentation de Jean-Marie Koné que le Commandant de cercle Maurice Méker, en poste à Sikasso de 1952 à 1956, a pris conscience de l'importance accordée par le RDA à l'organisation du monde paysan. Il fut ainsi l'initiateur de la première Société Mutuelle de Production Rurale (SMPR) du Soudan français. Son action s'est étendue rapidement avec, par exemple, dès 1954, le regroupement en coopératives des producteurs de fruits et légumes ou des planteurs et maraîchers.

Érigée en chef-lieu de région à l'Indépendance, en 1960, Sikasso est alors à la tête d'un vaste et riche territoire intégrant, outre le cercle initial de Sikasso, des cercles aussi

importants que ceux de Bougouni ou Koutiala. Ses fonctions administratives se sont de fait notablement accrues.

Cependant, dans le même temps, l'organisation de son économie fut bouleversée. L'option socialiste appliquée avec détermination par les dirigeants de la Première République ne s'est pas seulement traduite par la sortie du Mali de l'UMOA en 1962 et la création du Franc malien, mais par le départ massif des commerçants et entrepreneurs syro-libanais en direction de la Côte d'Ivoire. Ils ne sont jamais revenus à Sikasso depuis.

La Deuxième République a été proclamée après que les militaires, conduits par le colonel Moussa Traoré, eurent déposés Modibo Keita, le 19 novembre 1968. Quelques Sikassoïses ont joué un rôle éminent au sein du Parti-État (l'Union Démocratique du Peuple Malien) qui contrôlait le pays. Moussa Kéléty Traoré, membre par alliance du lignage Berthé, et Tianzi Bolézogola ont appartenu à la plus haute instance de l'UDPM : le Bureau Exécutif Central. L'un y fut chargé des relations avec les travailleurs, l'autre de la culture. Un descendant Berthé (Aguibou) a, des années 70 jusqu'en 1991, été Maire de Sikasso. N'Golo Sanogo qui, après l'avènement du multipartisme, a été l'un des fondateurs du Parti Malien de la Démocratie (PM D) censé être le "parti des Sikassoïses" (*cf. infra*), a été le dernier et éphémère Secrétaire général de la section UDPM de Sikasso.

Durant la Deuxième République, les conflits militaires entre le Mali et la Haute-Volta / Burkina Faso, quoiqu'ils aient été de courte durée (décembre 1974 - janvier 1975, décembre 1986), ont eu des répercussions sensibles sur Sikasso et sa région qui, directement frontalières, ont constitué une aire d'accueil pour les ressortissants maliens fuyant le Burkina.

Ainsi, durant les Première et Deuxième Républiques, à travers certaines personnalités qui avaient vécu à Sikasso ou en étaient originaires, l'élite locale était certainement en mesure de faire fonctionner des relais aux niveaux les plus élevés du pouvoir central. Pour autant, les Sikassoïses sont convaincus (ou se plaisent à affirmer) que la ville et sa région ont toujours été oubliées par l'État.

A.3.b. Troisième République et démocratisation.

Le 26 mars 1991, à la suite d'une grave crise sociale et de manifestations populaires réprimées dans le sang, Moussa Traoré fut arrêté et un Comité de Réconciliation Nationale fut institué avec, à sa tête, le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré. Ce CRN a tenu ses engagements : convocation d'une Conférence nationale (29 juillet-12 août 1991), instauration des bases pour l'épanouissement d'une véritable démocratie au Mali et restitution du pouvoir aux civils à l'issue d'un scrutin présidentiel qui s'est déroulé en mai 1992, soit 14 mois seulement après la constitution du CRN. La Troisième République débute le 6 juin 1992, date de la prestation de serment du Président Alpha Oumar Konaré. La nouvelle constitution avait dans ses grandes lignes été élaborée par la Conférence nationale de 1991.

À la suite du scrutin présidentiel, devaient suivre les scrutins législatifs et communaux. Si, après des reports et un boycott des partis de l'opposition, les élections législatives se sont finalement déroulées en 1997, les municipales n'ont toujours pas pu être organisées. Arrivés en fin de mandat, les conseils municipaux urbains (les seuls, rappelons-le, qui existaient jusqu'alors au Mali) ont été dissous par décret présidentiel du 17 juillet 1997. En raison du report *sine die* des élections municipales, les Mairies sont provisoirement administrées par des Délégations Spéciales nommées par le décret n° 97-220/PRM du 25 juillet 1997. À Sikasso, le

Président de cette Délégation est le second adjoint du Commandant de cercle. Les six autres membres sont des Directeurs régionaux de l'administration (Education, Impôts, TP, Santé), un commissaire de police et un cadre de la Jeunesse et des Sports. Cette tutelle semble assez formelle et la Délégation ne prendra probablement aucune initiative le temps de son mandat et ne sera probablement pas non plus appelée à contribuer à réfléchir aux modalités de la mise en œuvre pratique de la décentralisation.

Certes, le refus des partis d'opposition de participer à de nouveaux scrutins jusqu'à ce qu'ils jugent que les conditions de transparence et d'impartialité seront réunies, ne favorise pas l'expression, par leurs représentants sikassoïses, de leurs projets de gouvernance et de développement local. Néanmoins, il est possible de dresser un premier état des forces politiques à Sikasso.

A.3.c. La scène politique sikassoïse.

Cinq partis politiques ont une existence réelle sur la place sikassoïse, même si trois d'entre eux jouent pour l'instant un rôle secondaire. Ces trois derniers sont :

- le Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA) qui mobilise quelques militants, ne comporte pas de personnalités locales mais peut jouer les forces d'appoint pour le parti au pouvoir, ainsi qu'il l'a démontré lors des dernières législatives à Kadiolo ;
- l'US-RDA, dont la renaissance s'interprète comme un hommage à la mémoire de Modibo Keita et J-M. Koné (*cf. supra*). A l'issue des élections municipales de 1992, réussissant une alliance de circonstance avec d'autres petits partis, l'un de ses responsables, Mamadou Moussa Koné s'est fait élire Maire contre le candidat du parti au pouvoir qui détenait pourtant une majorité relative au Conseil municipal ;
- le Parti pour la Démocratie et le Progrès (PDP), qui ne semble pas pouvoir compter sur une réelle force militante, mais qui a pour responsable local Kéléty Mamby Diaby, un jeune entrepreneur (commerce, transport, hôtellerie, cinéma), présenté, par ceux qui affirment connaître l'élite sikassoïse, comme l'un des acteurs clés de la nouvelle scène politique locale. Il a été responsable du GREM de Sikasso (Groupement Régional d'Etudes et de Mobilisation) mis en place par la Mission de Décentralisation (Primature) au moment de l'élaboration des lois sur la décentralisation et du découpage du territoire national en communes rurales et urbaines.

Les deux partis dominants sont incontestablement l'Alliance Démocratique du Mali - Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (ADEMA-PASJ) et le Parti Malien pour la Démocratie et le Renouveau (PMDR).

L'ADEMA-PASJ est le parti de gouvernement. En raison du retrait des candidats de l'opposition lors des législatives de 1997, il a remporté les six sièges dévolus à Sikasso. Cinq des députés nouvellement élus sont des militants de base qui ne sont porteurs d'aucun projet particulier pour leur région. Seul, Abdoulaye Frédéric Traoré, descendant d'une branche collatérale de la lignée principale des Traoré, est une personnalité de premier plan. Secrétaire de la section ADEMA-PASJ de Sikasso, il est surtout Président d'honneur du Bureau national du Parti et membre du Bureau de l'Assemblée nationale. Cependant, en raison de son grand âge, il est fort peu probable qu'il puisse encore, dans les années à venir, jouer un rôle politique majeur. Ainsi, début 1998, le candidat investi par l'ADEMA, pour la tête de liste

aux élections communales à venir était une autre personnalité, au profil somme toute différent : Amadou Tangara.

Ce candidat, secrétaire-adjoint de la section ADEMA, a précisément fait toute sa carrière à la Mairie où, jusqu'il y a peu, il avait en charge le service très sensible des domaines, c'est-à-dire de la distribution des parcelles lors des opérations de lotissement communal. Il semble être populaire, entre autres, auprès d'une fraction de la jeunesse, probablement parce qu'il est le PDG de l'une des trois radios privées de Sikasso (Radio Badenya), qui est essentiellement animée par des jeunes de la localité. Son intention est d'"œuvrer pour le développement de la commune mais sans se référer à un programme préalablement arrêté (...) Après être élu, sur la base d'une concertation avec la population et les associations professionnelles (commerçants, transporteurs), [il] avisera de ce qu'il y a lieu de faire."

Le PMDR résulte d'une fusion partielle entre l'ex-PM ID, fondé entre autres par le Sikassoïse N'Golo Sanogo (*cf. supra*) et le RPD d'Abdoul Wahab Berthé, appartenant à la famille "historique" du même nom, et qui fut candidat aux dernières élections présidentielles. Le PMDR est principalement, sinon exclusivement, implanté à Sikasso. Une des personnalités influentes de ce parti est l'un des tous principaux hommes d'affaires de la place : Daouda Konaté (transport, commerce de vivriers et d'intrants agricoles). Il est par ailleurs Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sikasso. Son fils, dans les affaires à ses côtés, était député de Sikasso lors de la précédente législature. Peut-être le serait-il encore si, en tant que candidat de l'opposition, il n'avait boycotté les élections de 1997. Dans l'hypothèse d'élections communales proches, la tête de liste pressentie par le PMDR était, début 1998, un responsable d'agence de compagnie d'assurances.

Le PMDR, parti des Sikassoïses, ne fait néanmoins pas l'unanimité parmi ceux qui prônent la nécessité d'une gouvernance locale par les Sikassoïses eux-mêmes (et de préférence par les Sikassoïses de longue date, sinon de souche), puisqu'en mars 1998, une autre liste était en voie de constitution en vue des élections communales. Le leader de cette liste, non encore désigné pourrait être Kélétyguy Mamby Diaby du PDP (*cf. supra*), bien que la liste se présente comme "apolitique". S'il affirmait à cette époque ne pas encore avoir décidé s'il accepterait ou non de conduire une liste aux municipales, il a cependant fait valoir les arguments qui, de son point de vue, le qualifiaient pour occuper le fauteuil de Maire :

- "[il a] un atout par rapport à d'autres candidats, c'est celui de ne pas avoir besoin de la Mairie pour vivre puisque grâce à [ses] affaires personnelles, [il a] des revenus assez confortables. Cet argument est essentiel pour être crédible devant les électeurs" ;

- "en tant que responsable du GREM, [il a] acquis une excellente connaissance des problèmes réels qui se posent à l'échelle locale, ce qui, ajouté à [ses] compétences de gestionnaire de sociétés privées, constitue un réel avantage pour gérer la commune. [Ses] priorités en la matière seraient de mettre en bon état de marche l'administration communale, veiller à une meilleure gestion des gares et marchés et, surtout, d'augmenter l'esprit citoyen des populations en s'appuyant sur l'effet de démonstration d'opérations pilotes dans certains quartiers, notamment concernant les graves problèmes d'assainissement"⁶⁵.

⁶⁵ Selon cette personnalité sikassoïse, l'un des handicaps de la décentralisation malienne tient au fait que les partis d'opposition dans leur ensemble en ont fait une affaire exclusive du gouvernement, donc du parti qui le soutient,

Si l'ADEMA dispose pour sa propagande d'une radio privée locale, Radio Bendenya, l'atout est moins manifeste pour le PMDR, quoique la rumeur prétend que FM Horizon lui est acquise⁶⁶.

Deux grandes conclusions s'imposent ici. D'abord, les formations politiques principales peuvent toutes se prévaloir de la présence en leur sein de descendants plus ou moins directs des familles Traoré ou Berthé, mais cela ne signifie pas que ces familles sont en position de continuer à régner hégémoniquement sur le territoire sikassoïse. Avec le temps, elles se sont naturellement élargies, voire distendues, et comportent maintenant des branches dissidentes qui se neutralisent plus ou moins. Certes, les hauts fonctionnaires continuent à leur rendre une visite protocolaire lors de leur prise de fonction à Sikasso et les autorités municipales ou gouvernementales les consultent de façon informelle pour des questions touchant très directement à la vie des Sikassoïses, mais cela s'apparente davantage à la survivance d'un rite devenu désuet qu'à une marque d'allégeance.

Ensuite, les espaces économiques et politiques sikassoïses sont étroitement imbriqués mais les notables qui les animent sont finalement peu nombreux et semblent, dans leurs aspirations, être davantage conservateurs qu'animés par une volonté d'élargissement et de redynamisation de l'élite locale en favorisant, par exemple, l'émergence de nouvelles personnalités, notamment chez les jeunes et les femmes. A l'image des autres pays qui explorent depuis peu les chemins de la démocratisation, le Mali ne semble pas encore pouvoir s'appuyer sur des élites capables de, ou disposées à, s'investir dans le développement d'une culture politique qui donnerait sens à une citoyenneté locale véritable, à des projets de développement par rapport auxquels les populations pourraient se reconnaître et s'engager activement.

III.A.4. Les aspirations des populations à prendre en charge le développement local.

Heureusement, les possibilités d'initiatives, à Sikasso comme ailleurs, ne sont pas totalement confisquées ou neutralisées par les notables. Des associations professionnelles ou d'autres groupes sociaux tentent de s'organiser pour défendre leurs intérêts ou améliorer les conditions d'exercice de leurs activités.

Au demeurant, ces regroupements n'ont pas toujours été spontanés, à l'image des *Ton* imposés par le régime socialiste passé, ou des Associations Villageoises (AV) mises en place par la CMDT (*cf. supra*). Par le biais de ces AV et d'autres collectifs villageois, de multiples investissements d'intérêt commun ont été et continuent d'être réalisés : écoles fondamentales, dispensaires, radiers, etc., démontrant que les ruraux avaient intégré l'esprit de la décentralisation avant même que l'État ne légifère.

Dans certaines corporations existe une tradition syndicale déjà ancienne. Ainsi, la première organisation des transporteurs en syndicat remonte à 1945. Au cours des dernières décennies nombre de professions ont été ou se sont organisées en syndicats, coopératives ou autres associations (mécaniciens, petits réparateurs, tailleurs, menuisiers, bijoutiers,

l'ADEMA. Sans doute le processus de décentralisation aurait connu un surcroît de vitalité et d'intérêt pratique pour les populations si toute la classe politique avait compris la nécessité de se l'approprier.

⁶⁶ La troisième et principale radio de la place : Radio Kéné, revendique un parti pris de professionnalisme et de neutralité par rapport aux enjeux de pouvoirs locaux.

teinturières, etc.). Aujourd'hui, ces structures ne sont pas toutes évanescentes. Les artisans menuisiers de Sikasso ont su s'entendre, mobiliser des forces d'appoint chez leurs collègues de Koutiala et se faire le relais de la Fédération Nationale des Artisans du Mali afin de décrocher, deux années consécutivement (1996-1997), des marchés d'État de plusieurs dizaines de millions FCFA pour la fourniture de mobilier scolaire. Cet exemple augure très certainement de véritables possibilités de développement pour un certain nombre de branches artisanales sikassoises.

D'autres facteurs favorables à la "professionnalisation" des activités artisanales sont, d'une part, le fonctionnement depuis trois années du Centre de formation professionnelle Jean Bosco, créé et tenu par des pères salésiens qui dispensent, dans des locaux remarquablement équipés, des formations sur trois ans en mécanique, électricité et menuiserie métallique, ainsi que, d'autre part, le soutien en matière de crédit et d'organisation, de deux ONG nationales.

Indépendamment des corporations dans leur ensemble, l'organisation des acteurs économiques peut passer par la constitution d'entités plus modestes : les GIE (Groupements d'Initiative Economique). Ils ont été institués, à partir de 1986, afin de répondre à l'initiative des jeunes diplômés sans emploi qui avaient formé l'ADIDE (Association des Demandeurs et Initiateurs d'Emploi). Les adhérents étaient incités à s'organiser en GIE de 3 à 5 personnes afin de présenter des propositions de création de petites entreprises acceptables par le projet *Yiriwasso*, dont les ressources provenaient du FED. Cette expérience de soutien à la création de petites entreprises s'est traduite, et se traduit toujours, certes par un grand nombre d'échecs, mais aussi par d'indéniables succès (le tiers environ des dossiers initiaux) dans le secteur de la production (boulangeries) du commerce (boutiques), des services (restauration, pharmacies, bureaux d'études, vidéo-club) ou agro-pastoral (maraîchage, élevage). On peut s'interroger néanmoins sur le caractère optimal de ces associations "forcées" entre jeunes opérateurs qui semblent avoir davantage pour fonction de rassurer les bailleurs ou les donneurs d'ordre telle l'AGETIPE que de pérenniser des structures économiques selon des critères d'efficacité, de dynamisme et de compétence.

Ainsi, sur une demi-douzaine de GIE spécialisés dans l'enlèvement des ordures, un seul, CAPES, est opérationnel depuis 1994. Il couvre environ 500 concessions (sur 7400 parcelles occupées dans Sikasso ville) qui acquittent chacune 750 FCFA par mois pour bénéficier du service. Les ordures ménagères sont chargées sur de petites charrettes tirées par des ânes et déversées dans des dépôts de transit que la commune n'est pas en mesure de vider régulièrement. Les charretiers éboueurs ne sont rémunérés que 13 500 FCFA par mois et, faute de contrat avec la Mairie, le GIE n'a pas les moyens de se développer et d'assurer un service correct.

Dynamisme et compétence se trouvent incontestablement dans certains bureaux d'études qui se multiplient depuis quelques années : ils étaient 8 à Sikasso lors de la création du CBS⁶⁷ en 1995 et 21⁶⁸ en mars 1998, employant en moyenne 4 à 5 personnes chacun. La question posée par le nouveau président du CBS est celle du choix entre un collectif qui a vocation à rassembler tout le monde ou un collectif qui adopterait une logique de cooptation

⁶⁷ Ce Collectif des Bureaux d'Etude a bénéficié d'une subvention de la Coopération française de plus de 80 millions FCFA lors de sa création afin d'organiser un secrétariat permanent, d'acquérir de la documentation, de s'équiper en matériel de reprographie et de cartographie. Cependant, la moitié seulement de la subvention a pu être employée faute, pour un CBS alors trop inexpérimenté, de pouvoir justifier dans les délais impartis de l'utilisation de l'intégralité des sommes allouées.

⁶⁸ En comptant les 6 bureaux d'étude d'autres localités de la région enregistrés au CBS : 2 à Koutiala, 2 à Bougouni, 1 à Kadiolo et 1 à Kolondiéba.

élitiste. En effet, selon le président, seuls 7 ou 8 bureaux, soit le tiers des effectifs du CBS, présentent toutes les garanties de compétence souhaitables et sont à même de rivaliser avec la concurrence nationale et internationale, notamment en ce qui concerne les projets, petits et moyens, en génie civil ou rural. La qualité des bureaux d'étude est logiquement fonction de l'expérience de leurs personnels : la démarcation se fait essentiellement entre ceux qui sont composés de jeunes diplômés sans expérience et ceux qui sont dirigés par des gens qui ont une expérience préalable au sein de projets de développement. L'une des priorités du CBS est d'activer les échanges avec les entrepreneurs sikassoïses, notamment ceux du secteur du BTP, afin de garder pour la région les contrats passés avec des opérateurs bamakoïses par des organismes tels que l'AGETIPE.

Le milieu des ONG sikassoïses a des caractéristiques à bien des égards identiques à celles des GIE. Plus d'une quinzaine d'ONG sont recensées par la Coordination régionale basée à Sikasso, mais, à en croire les membres eux-mêmes de cette coordination, seules 2 ou 3 sont fiables. Les autres ont pour caractéristiques communes d'avoir été créées avec peu de moyens humains et financiers ; d'avoir une vocation et des compétences souvent floues. Elles prétendent capter les financements des bailleurs des projets de développement sans offrir les garanties d'un professionnalisme minimum. Peu sont donc opérationnelles et ont la capacité de le devenir un jour sur leurs bases actuelles.

Les ONG qui peuvent faire état de réalisations importantes (*GUAMINA*, EDP) ou semblent prendre leur essor (*Kenedougou Keneya*) sont fortement soutenues par l'extérieur.

GUAMINA est une ONG nationale qui a une représentation sikassoïse et qui, au commencement, avait une vocation essentiellement caritative (en association avec Terre des Hommes). Bénéficiant de l'appui du Conseil Général du Haut-Rhin, elle déploie son activité sur trois volets principaux : 1) l'alphabétisation, la formation à la gestion, le renforcement des équipements des artisans sikassoïses ; 2) le secteur de la santé dans 45 villages autour de Lobougoula ; 3) le secteur de l'éducation dans la même zone. Elle a en outre un petit programme MST-Sida financé par le Plan International (ONG américaine). L'originalité de *GUAMINA* est de s'appuyer sur un GIE, *Fokaben*, dont les profits sont réinvestis dans l'ONG. *Fokaben* se présente comme une centrale d'achats ouverte aux Sikassoïses et dont les stocks proviennent du Haut-Rhin : machines outils et pièces d'automobiles d'occasion, vieux vélos (plus de 2000 arrivés d'Alsace), friperie. On peut alors s'interroger sur une contradiction fondamentale dans les actions de *GUAMINA* à destination de l'entrepreneuriat local. D'un côté, elle est active dans l'accroissement des compétences (250 artisans appartenant à 10 corps de métiers ont été concernés par ses interventions en deux années) alors que d'un autre côté, les activités de son GIE entrent en concurrence directe avec ces mêmes opérateurs sikassoïses. La vente de friperie ne concurrence-t-elle pas directement l'activité des tailleurs de plus en plus réduits à ne réaliser que des vêtements de cérémonies traditionnels ? L'écoulement de milliers de vélos d'occasion provenant d'Europe ne concurrence-t-il pas directement l'activité des unités d'assemblage de cycles au Mali ou au Burkina Faso voisin ?

Le programme Environnement-Développement Paysan (EDP), bien que conduit par une petite dizaine de nationaux (sans expatrié), n'est en fait qu'un volet de l'intervention d'une ONG étrangère, Intercoopération Suisse, dont la vocation est de former des formateurs en matière de gestion de l'environnement.

Quant à *Kenedougou Keneya*, organisation féminine avec, très récemment encore, le statut d'association, elle vient d'opter pour le statut d'ONG. Elle a pour objet de développer

des opérations de sensibilisation et d'éducation en matière de santé. Très peu active jusqu'alors faute de moyens, elle vient de bénéficier d'un appui de bailleurs nord américains.

Le défaut complet de financement, le manque de local, de matériel, de moyens de locomotion sont des entraves rédhibitoires à l'activité des associations féminines (CADEF, CMFF, *Club des Mères*, AFAAF, CNFT, *Je Ka Baara Ton*, etc.) dont l'ambition concerne aussi bien l'organisation des activités professionnelles : savonnerie, teinture, etc., que le développement social et culturel.

En résumé, concernant les initiatives en matière de développement de leur région, les Sikassoïses ne semblent pas faire preuve de plus d'inertie que les autres populations d'Afrique de l'Ouest. Des collectifs plus ou moins informels, plus ou moins restreints se créent, parfois dans l'improvisation, parfois sans compétence particulière, souvent sans aucun moyen matériel ou financier. Ceci peut donner l'impression d'une multiplication d'effets d'annonce peu suivis de réalisations tangibles, mais, pour autant, il ne faudrait pas douter des capacités de la "société civile" à prendre part à la construction de son avenir. Ce qu'il manque, à Sikasso ainsi qu'en de multiples autres régions, c'est une instance de régulation, de mise en cohérence, de toutes les initiatives locales. Dans le cadre d'une décentralisation effective, la municipalité devrait pouvoir jouer ce rôle de chef d'orchestre des initiatives de développement économique et social, déléguant aussi, passant commande d'opérations d'aménagement, de gestion, de sensibilisation, d'études d'impact, etc., à des opérateurs ou des collectifs locaux qui pourraient ainsi donner la pleine mesure de leur savoir-faire.

Il existe également une section de la Jeune Chambre Économique à Sikasso, mais elle n'a d'économique que le nom et fonctionne sur le modèle d'un Rotary ou d'un Lion's Club. Favorisera-t-elle à terme la constitution d'un réseau efficace et solidaire de jeunes opérateurs économiques ? Il est prématuré de répondre à cette question.

III.B. Quelle ville la municipalité devra-t-elle gouverner et aménager ?

III.B.1. Une approche historique de la création des quartiers.

Zone d'agriculture, mais surtout de chasse, Sikasso est devenue une agglomération de première importance dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle. En effet, après son accession au pouvoir en 1866, le roi Tiéba Traoré choisit le site comme capitale du royaume. Il y fit construire son palais et des demeures pour ses proches. Le nouvel espace urbain fut entouré par un mur d'enceinte, le *Tata*, qui en fixait les premières limites. C'est en 1876, à la fin de la construction des fortifications que la famille royale emménagea.

Dès avant la conquête coloniale, Sikasso a donc connu un premier développement, qui obéissait à un double impératif : résidentiel et fonctionnel. L'impératif fonctionnel lui assignait un rôle de verrou stratégique pour la sécurité du royaume, et aussi de contrôle et d'organisation de la circulation des personnes et des biens entre différents espaces locaux et sous régionaux. Sikasso était le passage obligé entre les terres intérieures et côtières. Avec la colonisation, Sikasso sera modelée selon la logique de développement des villes coloniales : le début des années 1930 verra l'administration française opérer les premières interventions sur le tissu urbain. La trame orthogonale, modèle colonial de base, sera imposée d'abord dans des parties de quartiers anciens qui seront dits "redressés" (Fama et Flasso, par exemple) et ensuite pour toutes les opérations de lotissement qui suivront.

La typologie des quartiers selon l'origine de leur création est éclairante pour saisir les enjeux de gestion et d'aménagement actuels.

B.1.a. les quartiers précoloniaux.

Les quartiers précoloniaux sont regroupés dans l'enceinte de la première fortification, le premier *Tata* de 1876. Le noyau urbain primitif, situé au pied du rocher du *Mamelon*, s'étendait sur une superficie d'environ 30 ha. Il comprenait le palais de Tiéba, les logements pour sa famille et les personnes à son service, les résidences de la garde personnelle.

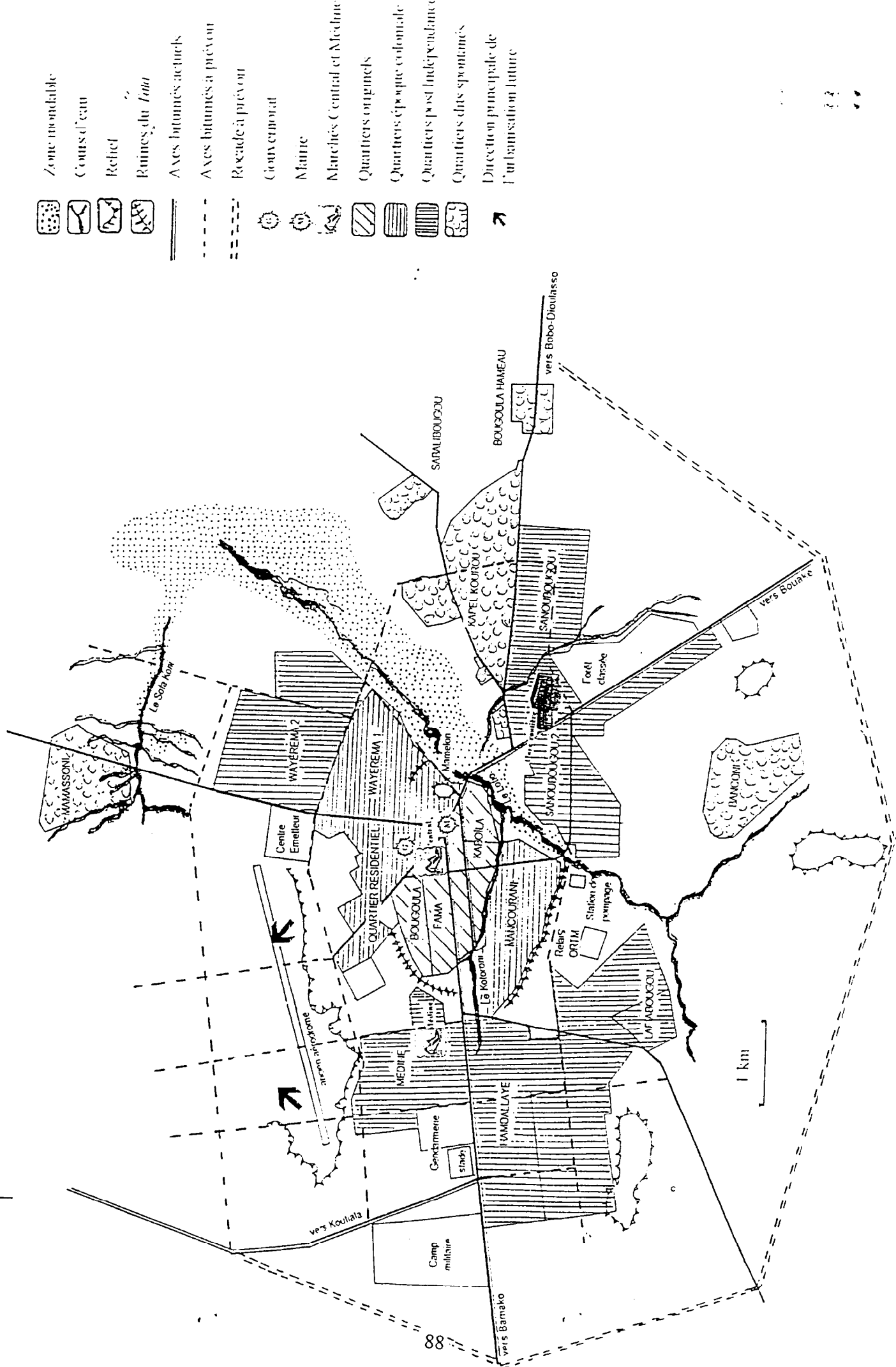
A la fin de la construction du second *Tata* en 1887, peu avant le siège de Samory Touré, roi du Wassoulou, la cité s'étendait sur 90 ha. Ce triplement de la superficie en 10 ans laisse supposer une forte croissance de Sikasso dans la période précoloniale. En 1887, la population s'élevait à 9 000 habitants, soit une densité de 100 habitants/ha.

La structure de ces quartiers anciens présente aujourd'hui encore un caractère désordonné. La qualité de l'habitat y est médiocre et les conditions de salubrité y sont des plus précaires de Sikasso.

Flasso, avec sa mosquée, est le quartier fondé par la mission envoyée par le royaume théocratique Toucouleur de Ségou auprès des rois de Sikasso, après leur conversion à l'Islam. Ce quartier a accueilli des populations réfugiées fuyant Ségou, à la suite de sa prise par les troupes coloniales, en 1890. Kaboïla 1, avec le palais royal et ses dépendances, la mosquée et le tombeau du roi Tiéba, abrite les vestiges historiques de la ville.

Nord

Carte 6 : Sikasso, quartiers actuels et possibilités d'extension



Ces quartiers précoloniaux ont des densités de population et des coefficients d'occupation du sol très élevés. Ils sont essentiellement peuplés par les descendants des vieilles familles sikassoises Traoré et Berthé. Sénoufos et Dioulas d'origine, elles revendiquent la véritable autochtonie sikassoise. En dépit de certaines évolutions, elles prétendent garder une structure traditionnelle.

B.1.b. Les quartiers coloniaux.

Dès le début de la colonisation (1898 pour Sikasso), l'homogénéité, la cohérence sociale de la ville fut mise à mal par l'administration qui imposa aux chefs des cantons ruraux alentour de résider aux quatre coins cardinaux de la ville. Les quartiers ainsi créés par les chefs de canton et leurs famille et alliés prirent le nom des cantons en question : Fama au Nord, Bougoula à l'Est, Kaboïla au Sud et Natié à l'Ouest. Les différences culturelles entre groupes entraînèrent une segmentation sociale assez nette et durable de la cité.

En matière d'urbanisme "moderne", l'administration coloniale commença à faire preuve d'initiative au milieu des années 1930. Elle va d'abord intervenir sur les franges des quartiers anciens sur lesquels s'adosseront plus tard les nouveaux lotissements. Une première opération dite de redressement a eu lieu à Fama. D'envergure limitée, elle visait à délimiter un parcellaire jusqu'alors imprécis et à ouvrir des voies de circulation. En 1937, Flasso connaîtra une intervention plus vigoureuse. Un véritable lotissement est imposé avec une trame orthogonale très rigide. Ceci s'explique par sa proximité d'avec le quartier administratif. Ce dernier a été aménagé à l'instar de tous les autres quartiers administratifs coloniaux. La trame est bien aérée, les rues sont bordées d'arbres. Outre les bâtiments publics, le quartier administratif comprend les logements des administrateurs ; le bâti et les équipements y reflètent le statut et la puissance de la nouvelle autorité.

En 1958, deux années après l'érection de Sikasso en commune de moyen exercice, l'administration coloniale va procéder à un lotissement de grande importance : Wayerma ou Wayerma ancien. Les lots, de grande dimension (environ 750 m²), donnent au quartier son caractère aéré. L'ambition était d'enclencher une véritable politique d'urbanisme. La mise en place de moyens de gestion urbaine, notamment avec la création de taxes de place au marché, d'un service de voirie, de distribution d'eau potable par citerne ouvrait des perspectives. L'opération de lotissement de Mancourani sera aussi à l'initiative de l'administration coloniale. Cette opération aura pour résultat de bloquer l'extension du noyau ancien (de trame confuse, irrégulière) et de lui substituer la trame orthogonale. A quelques exceptions près, comme une partie de Sanoubougou et les quartiers périphériques Sonsorobougou, la structure du tissu urbain Sikasso était définie pour l'avenir.

Les attributaires des lots dans ces lotissements ont été quelques familles autochtones mais surtout des fonctionnaires de l'administration coloniale et des populations installées à Sikasso pendant la colonisation. Wayerma est perçu comme le quartier des fonctionnaires et des gens du Wassoulou. En effet beaucoup d'agents de l'administration coloniale Sikassoise étaient originaires de cette zone contrôlée par l'Almamy Samory, le grand rival des rois du Kéné Dougou. Les procédures d'attribution de parcelles les ont favorisés. Même si la promiscuité y est beaucoup moins manifeste que dans les quartiers coloniaux, du fait de la taille des concessions, certaines cours abritent jusqu'à trois générations. La polygamie est le statut matrimonial dominant et le taux de scolarisation des enfants est élevé. La majorité de ceux-ci ont étudié au moins jusqu'au niveau de l'enseignement secondaire. Ce quartier a donc donné beaucoup de migrants internes. En effet, ceux des enfants scolarisés qui ont pu se faire

recruter dans l'administration se sont fixés dans d'autres villes, principalement à Bamako. L'obligation, par le passé, d'aller poursuivre les études secondaires à Bamako était facteur de mobilité.

B.1.c. Les quartiers post coloniaux.

a La génération 1960-1968.

La première extension de Wayerma, désignée aussi comme Wayerma2, a inauguré cette génération de quartiers, en marquant en même temps une certaine continuité avec la période antérieure. La trame de ce quartier a repris celle de Wayerma1 et la surface des lots est restée en moyenne de 750 m². Le tissu est bien aéré, relativement bien couvert en arbres, notamment fruitiers (manguiers).

Sanoubougou1 a été loti en 1964 selon le même plan. La spécificité de cette opération a été de bloquer le développement d'une zone d'habitat spontané qui commençait à émerger sur la route de Bobo-Dioulasso. Elle répondait aussi aux besoins exprimés par certaines catégories de populations allogènes de plus en plus présentes en ville. Environ 1 200 parcelles ont été délimitées, parmi lesquelles 144 sont aujourd'hui encore des terrains nus. La surface des lots est en moyenne de 600 m², plus petites que pour l'opération précédente, avec un parcellaire plus dense, moins aéré.

L'opération de lotissement de Sanoubougou2, réalisée en 1968, présente une originalité par rapport aux autres lotissements sikassoïses. Le plan en damier habituel a été abandonné. Des ensembles de 5 ou 6 parcelles sont distribués autour d'un espace de 400 m² environ faisant office de place publique. Les rues sont étroites : à peine 3m de large. 932 parcelles, dont 96 non encore bâties, ont été délimitées.

b 1968-1976.

Les opérations dites de l'ère CMLN ont eu pour sites les quartiers de Médine et Hamdallaye, sur la route de Bamako. Avec ces deux lotissements, l'extension de Sikasso s'oriente vers l'Est. Médine, premier quartier loti en 1972-1973, couvre une superficie de 30 ha découpée en un peu plus de 1 000 parcelles, dont 55 non bâties à ce jour. Le plan en damier est très rigoureux. Des transversales rectilignes, d'environ 8m d'emprise, sont tracées, coupées par des rues perpendiculaires moins larges.

Hamdallaye, loti deux années plus tard, en 1975, a fait l'objet d'une opération d'extension en 1987 et d'une autre en 1995. Le lotissement comprend environ 3 000 lots d'une superficie de 500 m² chacun. Le plan de lotissement est le même qu'à Médine. Néanmoins, le choix de ces lotissements traduit une rupture dans le processus d'urbanisation de Sikasso.

La population de Wayerma2 dans son ensemble est mobile. Elle est surtout composée de résidents temporaires à Sikasso. C'est là que les possibilités de maisons à louer sont les meilleures. En effet, les bénéficiaires des terrains étaient des Sikassoïses qui avaient l'opportunité d'accroître leur patrimoine foncier. Les populations qui avaient fui l'ex Haute-Volta lors du conflit de 1975 ont été bénéficiaires d'une opération d'attribution spéciale. La paix revenue, avant de retourner, certains ont vendu leur terrain à des Sikassoïses qui l'ont mis

en valeur pour le louer. D'autres, plus nantis ou avisés, l'ont gardé pour eux, y ont construit une maison de rapport et en tirent eux-mêmes une rente locative. La nature des constructions, la présence de nombreux sièges d'ONG et de logements du personnel local et expatrié de ces organismes confèrent un certain standing au quartier.

c 1976-1990.

Au cours de cette période, il n'y a eu aucune opération de lotissement significative. Les cessions de terrains ont été réalisées dans le cadre d'opérations dites de raccordement. Les autorités municipales, qui n'obtenaient plus de l'Etat l'autorisation de lotir, contournaient le blocage administratif en effectuant des morcellements à la frange de lotissements existants. Cela ne donnait pas naissance à des nouveaux quartiers.

d Depuis 1990.

Il y a eu les opérations de lotissement de Lafiabougou et de ses extensions ainsi, que des extensions d'Hamdalaye : 3 300 lots au total. Hormis à Lafiabougou où des résidents ont construit, les parcelles sont encore presque toutes inoccupées.

Les quartiers post coloniaux ont des compositions socio-culturelles différentes de celles des autres quartiers. Leurs habitants sont en majorité des résidents récents de Sikasso. Le quartier de Sanoubougou, dont le nom est d'origine bobo, abrite une forte communauté de cette ethnie. L'implantation d'une église, justifiée par la proportion de chrétiens dans le quartier, souligne un peu plus son identité. La population est de condition économique modeste, à l'exception d'une minorité installée dans la partie du quartier désignée "*million kin*", le secteur des millionnaires, car les constructions sont de type villa en dur. Dans ce secteur on recense plusieurs lots appartenant à des Maliens non résidents, originaires de la région de Sikasso mais pas nécessairement de la ville elle-même. Certains hauts fonctionnaires Sikasso ou riches commerçants y ont aussi des constructions. Très peu sont occupées, le branchement au réseau d'électricité étant impossible pour le moment.

Médine, et Hamdalaye surtout, sont des quartiers plus ouverts. Leurs résidents sont relativement nouveaux à Sikasso. Certains chefs de ménage sont des salariés, mais dans une proportion moindre qu'à Wayerma¹. La taille des ménages y est aussi plus réduite. Nombre de fonctionnaires en fonction après 1960 ont pu obtenir des lots. Ils les ont mis en valeur et les ont loués lorsqu'ils ont été mutés ailleurs.

Sans être aussi visibles que les Bobos à Sanoubougou, les ressortissants du Ganadougou sont nombreux à Médine. Le lotissement a été réalisé quand la ville était administrée par un ressortissant de cette région. Plusieurs de ses parents ont ainsi pu accéder à la propriété. Cela dit, les ressortissants du Ganadougou constituaient l'un des groupes de citoyens qui exprimaient les plus fortes demandes de terrains. Leur milieu socio-économique est souvent modeste ; nombreux exercent des activités dans l'informel de subsistance.

B.1.d. Les quartiers spontanés.

Il existe deux types de quartiers spontanés à Sikasso. Le premier s'est greffé sur un noyau villageois ; pas le second.

Sabalibougou et Mamassoni appartiennent à la première catégorie. En raison du coût élevé du loyer et des difficultés d'accès au foncier, beaucoup d'urbains aux faibles moyens, insérés dans les activités informelles de rue notamment, sont partis s'installer dans des villages, distants de la ville d'une dizaine de kilomètres au plus, faisant passer leur population de quelques dizaines à plusieurs milliers d'habitants. Par l'intermédiaire de chefs de terre, ils ont pu obtenir un bout de terrain sur lequel bâtir. Au pire des cas, s'il n'y avait pas la possibilité pour eux d'acquérir un lot, ils pouvaient avoir en location un logement pour un loyer cinq fois moins élevé qu'en ville.

Ces villages, qui ont un noyau et une âme rurale, se trouvent maintenant pris dans une dualité ville-campagne. Les "hôtes" comme on le dit, gardent leurs habitudes et mode de vie ruraux en dépit de la présence de plus en plus nombreuse d'une population tournée principalement vers le centre urbain. Ces quartiers sont pour ces derniers des cités dortoirs.

Banconi représente la deuxième catégorie de quartier spontané. Il a véritablement surgi en quelques années. Avant 1987, il n'y avait aucune construction. C'était un lieu de chasse et de culture de bas fond. A partir de cette date, le quartier s'est développé et a accueilli, non pas des migrants, mais des populations installées à Sikasso depuis longtemps. La puissance publique a réagi rapidement et brutalement. Elle a rasé complètement le quartier en 1990. Cette réaction a eu lieu à une période où le pouvoir central, de plus en plus contesté, se durcissait. Elle a révélé un divorce entre les pouvoirs coutumiers et le pouvoir public qui en avait fait ses partenaires dans un but de contrôle social durant la période antérieure. Il n'est donc pas étonnant que, dès la chute du régime en 1991, les délogés de Banconi soient revenus. Au moment de leur réinstallation, une sorte de comité de recasement s'est mis en place. De leur propre initiative, les membres du comité ont procédé à une réaffectation des terrains qui respecte une trame assez régulière et chaque parcelle a été immatriculée sur leur propre registre.

La population des quartiers spontanés est très diversifiée. A Mamassoni, est implantée depuis peu une communauté assez nombreuse de Khassonkés, originaires de la région de Kayes. L'un d'eux, fonctionnaire à la retraite, est le conseiller du chef de village.

En résumé, l'étude de l'implantation des quartiers, notamment à travers les interventions publiques, renseigne sur la logique de développement de l'ensemble de l'agglomération à aménager et à gérer et suggère également l'existence de stratifications sociales déterminantes des conditions de gouvernance. Néanmoins, une attention particulière aux enjeux du foncier montre, qu'en dépit des apparences, la ville de Sikasso est tout autant le résultat d'initiatives des citoyens que des opérations de lotissement par les autorités.

III.B.2. Les processus d'accès au foncier urbain.

Depuis l'indépendance, la législation sur le domaine national fait en principe de l'Etat le seul acteur autorisé à procéder à des cessions de terrains puisqu'il en est le propriétaire exclusif. Mais à Sikasso, comme dans d'autres villes du Mali, de grands lignages héritiers de pouvoirs traditionnels ont gardé certaines de leurs prérogatives en matière de gestion foncière. Faisant valoir l'ancienneté de leur implantation et forts de la reconnaissance par leurs concitoyens et par l'administration elle-même - avant et après l'indépendance - de leur statut de "chefs coutumiers", ils se considèrent comme légitimes propriétaires des terres. Ils ne se privent pas d'en concéder une partie, cela d'autant que les pouvoirs publics, l'Etat ou la Mairie, ne se sont pas toujours donnés les moyens de répondre à la demande de terrains à

construire. Résultat d'initiatives publiques et individuelles, les nouveaux noyaux d'urbanisation se sont mis en place, formant une agglomération dont l'emprise actuelle n'a pourtant pas remis en cause la centralité des quartiers originels.

B.2.a. L'acquisition foncière par voie administrative.

Les demandes passant par cette voie sont devenues très pressantes à partir des années quatre-vingt. Pour y répondre, les maires, en relation avec les gouverneurs ou commandants de Cercle, ont eu à imaginer des moyens et procédures variés. Plusieurs attributions ont eu lieu en dehors du cadre réglementaire classique : celui du lotissement programmé et exécuté avec le soutien des services techniques de l'administration décentralisée. Les maires successifs de Sikasso, en attendant l'agrément de leurs demandes de lotissement par l'administration centrale, ont procédé à des raccordements. Ces raccordements consistaient en des remaniements de quartiers déjà lotis. Des bandes de terrains, morcelées en une ou deux dizaines de lots étaient rajoutées par à coups aux lotissements existants. Ces lots ne faisaient l'objet d'aucune viabilisation et pouvaient ne pas être immatriculés. Une autre pratique a consisté à réaffecter comme terrain à bâtir des espaces prévus pour un autre usage⁶⁹ dans les plans de lotissements déjà réalisés. Il est vrai que les maires pouvaient s'autoriser ce type de réaffectation des terrains à usage collectif d'autant plus facilement qu'ils savaient ne devoir attendre aucun moyen financier à court ou moyen terme pour les mettre en valeur. De surcroît, ils étaient enclins à penser que les besoins en logements individuels des citoyens étaient plus importants que les attentes en équipements collectifs. En outre, ces pratiques sont probablement, pour les élus locaux, d'un rendement non négligeable en matière de constitution ou d'entretien d'une clientèle sociale et politique.

A titre d'illustration, un terrain prévu pour l'extension de l'école de Médine a été redistribué à une dizaine de personnes. A Sanoubougou2, l'emplacement d'un équipement public a été cédé à un particulier. Des bandes de lots ont été ajoutées à Wayerma et Sanoubougou2.

Les bénéficiaires de ces lots, comme ceux qui sont passés par les opérations de lotissement officielles, reçoivent une lettre d'attribution, premier document attestant de leur droit de jouissance du terrain désigné. Cette lettre est remise au futur occupant contre paiement à la Mairie d'une taxe qui varie d'un lotissement à un autre. Le plus haut montant a été de 300 000 FCFA pour des terrains de 500 mètres-carrés à Hamdalaye-Extension. Après une mise en valeur minimale, conformément à un cahier des charges défini par les services d'urbanisme, l'attributaire doit se faire établir un permis d'occuper.

Les opérations d'attribution de parcelles à construire sont toujours à l'origine d'affrontements et de négociations entre intérêts particuliers ou collectifs pour le contrôle du foncier sikassois. Ainsi, des lobbies se mobilisent. Par exemple lors du dernier lotissement, celui d'Hamdalaye-Extension en 1996, les syndicats d'enseignants ont obtenu quelques dizaines de terrains au bénéfice de leurs adhérents. Au cours de cette même opération, des groupes de Sikassois qui estimaient avoir été lésés lors des précédentes opérations de lotissement ont "obtenu réparation" en étant cette fois-ci favorisés. Cela, dit-on à Sikasso, au détriment des "étrangers", à savoir les Maliens de l'extérieur, contre lesquels des lobbies locaux semblent s'être ligüés. Ces derniers ont été actifs dans le secteur foncier au cours de la

⁶⁹ Par exemple, pour l'implantation d'équipements collectifs, de terrains de sport, de zones de marché, d'espaces verts, etc.

dernière décennie. Néanmoins, il n'en fut pas toujours ainsi. Dotés d'associations actives et, probablement, faisant valoir leur solvabilité, ils ont, par le passé, souvent pu peser sur les administrations. Ils ont obtenu, à partir de 1975, plusieurs centaines de lots, en leur nom propre, ou sous couvert de prête-noms.

Ainsi, bien évidemment, les enjeux fonciers sont-ils toujours des enjeux de pouvoir en même temps que de régulation sociale. Cela d'autant que les "détenteurs traditionnels" de la terre sont encore très présents sur cette scène foncière.

B.2.b. L'acquisition foncière par voie coutumière.

Ce mode d'acquisition est encore fréquent du fait que, pour nombre de citadins, les procédures d'attribution de terrains à bâtir à l'occasion des opérations de lotissement sont trop sélectives d'un point de vue économique (montant des droits d'attribution), voire social ou politique (réussir à intégrer la liste des attributaires).

Les sites principalement concernés par cette modalité d'accès au foncier sont les périphéries villageoises et les hameaux de cultures. Contre une somme jusqu'alors modique⁷⁰ comparée au montant des taxes acquittées par les attributaires des lotissements municipaux, les chefs de terre s'attribuent les prérogatives d'accorder des périmètres de terrains dont ils ont la gestion coutumière. Plus que l'intérêt financier, les chefs de terres voyaient d'abord, dans les demandes de parcelles, une reconnaissance de leur statut, le renforcement de leur réseau d'allégeance et éventuellement le développement de leur communauté. Mais à partir des années 1980, le contexte de négociation a commencé à évoluer et à être progressivement spéculatif. Du fait, probablement, de l'extension de la demande, ont surgi des conflits entre gestionnaires coutumiers, ayant-droits et délégués. Les descendants des familles se sont affrontés pour le contrôle d'un marché qui pouvait être d'un rapport intéressant dans le nouvel environnement social et économique de crise. Les sommes versées aux détenteurs coutumiers par les candidats à l'obtention de parcelles à bâtir ont atteint 25 000 FCFA à Banconi, en 1991.

Le dénombrement des parcelles urbaines par le programme ECOLOC a permis d'identifier 957 parcelles à Banconi, 1 035 à Mamassoni et 963 à Kapélékourou qui ont été l'objet d'une cession coutumière. **En une quinzaine d'années, et notamment durant les cinq dernières, les grandes familles détentrices coutumières des droits sur la terre ont donc distribué presque autant de terrains à bâtir que la dernière grande opération de lotissement de la municipalité, à Hamdallaye et Lafiabougou-Extension, qui a porté sur environ 3 000 lots.**

B.2.c. L'émergence d'un marché foncier.

Ce marché foncier ne peut concerner la propriété du foncier puisqu'elle est, en l'état de la législation, inaliénable par l'Etat propriétaire exclusif de l'intégralité du territoire malien. Ce marché concerne donc le droit d'occuper et de bâtir. Il consiste en des transactions entre individus qui ont pour résultat une mutation de titres d'attribution de lots.

⁷⁰ Quelques centaines de FCFA, voire une offrande en nature.

Certains bénéficiaires d'attributions municipales, dans l'impossibilité de régler la taxe municipale, cèdent leur titre d'occupation, et les acquéreurs secondaires se font alors enregistrer en lieu et place des premiers dans les registres de la Mairie puis de l'urbanisme. Ces transactions, sans être très rares, ne constituent pas à proprement parlé l'émergence d'un marché. En revanche, il n'en est pas de même pour une pratique qui semble se développer : les titres de terrains dont les droits ont été intégralement acquittés sont proposés à la vente selon des procédures spéculatives. Ainsi, certains lots de Hamdallaye-Extension sont passés en quelques mois de 150 000 FCFA (montant de la taxe) à 500.000 FCFA (prix de cession en seconde main) sans avoir fait l'objet d'une quelconque mise en valeur. Ces pratiques ont en fait cours depuis 1975, quand certains des Maliens, expulsés du Burkina Faso (conflit frontalier) et qui avaient bénéficié d'une opération de lotissement à Wayerma, ont cédé leur terrain avant de retourner à Ouagadougou ou Bobo Dioulasso, une fois la paix revenue.

Cette possibilité d'acquisition de parcelles profite surtout à quelques riches commerçants, fonctionnaires ou Sikassois émigrés qui ne peuvent se voir directement attribuer de nombreux terrains lors des opérations de lotissement municipales. La puissance pécunière des demandeurs explique les niveaux de prix atteints : de 500 000 à 2 000 000 FCFA pour certaines parcelles bien placées.

Un autre cas de figure, tout récent à Sikasso, repéré à Mamassoni et à Wayerma², est l'aboutissement de l'évolution (suggérée plus haut) des pratiques des détenteurs coutumiers de la terre. Ces derniers ne se contentent plus de répondre favorablement à des demandes individuelles de parcelles en échange d'une contribution qui tendait, il est vrai, à ne plus être complètement symbolique ; ils suscitent maintenant une offre en s'improvisant promoteurs immobiliers. Procédant à un morcellement d'une partie des terres sur lesquelles ils estiment avoir un droit coutumier, ils constituent un lotissement privé dont ils cèdent la jouissance, lot par lot, selon un prix au m² préalablement fixé.

En résumé, de par les diverses modalités d'accès au foncier, sciemment ou non incontrôlées par la puissance publique, l'extension de la ville de Sikasso semble autant obéir à une superposition de logiques d'acteurs individuels qu'à une vision d'avenir de la cité qui serait construite par les instances municipales. Sans aucun doute cette évolution posera-t-elle des questions en termes d'arbitrage entre destination des zones urbaines (résidence, activité économique, espaces publics, etc.), et donc en termes très généraux d'aménagement.

III.B.3. Le type d'habitat et le statut d'occupation.

La troisième ville du Mali est encore majoritairement construite en matériaux traditionnels, c'est-à-dire en terre séchée. Si l'emploi des tôles pour les toitures se répand très rapidement, les toits en paille n'ont pas complètement disparu.

Les maisons dites en dur, c'est-à-dire en parpaings de ciment, constituent une catégorie tout à fait hétérogène, non seulement en raison de leur surface ou de la qualité de leur équipement et décoration intérieurs, mais en raison de leur solidité. Seules les constructions réalisées avec du sable de Bougouni correspondent, à condition que le constructeur ait imposé un dosage de ciment adapté, à des normes dites standards. Le sable de Sikasso est très impur, fortement chargé en boue, et donne des parpaings friables, surtout lorsque, de surcroît, le ciment est utilisé avec parcimonie.

Tableau 18 : type des constructions à usage d'habitation à Sikasso en 1997 (en %)

	Dur	Banco/Tôle	Autre précaire
Quartiers anciens précoloniaux	39	59	2
Quartiers coloniaux	38	58	4
Quartiers post coloniaux	54	36	10
Quartiers spontanés	5	56	39

Source : programme ECOLOC

Plus que dans les autres quartiers, les concessions des quartiers précoloniaux sont habitées par leurs propriétaires qui gardent auprès d'eux les familles de leurs descendants. Les densités d'occupation des parcelles sont fortes ; la cohabitation des générations laisse peu de possibilités matérielles de location. Les locataires dénombrés sont généralement des locataires anciens.

La proportion des propriétaires est également élevée dans les quartiers coloniaux : 66 %. Dans cette partie de la ville, Wayermal a le plus fort taux de locataires. Une des raisons est la concentration dans ce quartier de propriétaires fonctionnaires à la retraite qui, ne pouvant se satisfaire de leur maigre pension, loue une partie de leur concession pour se procurer des revenus d'appoint.

Le taux de propriétaires dans les quartiers post coloniaux tombe en dessous de 50%. Ceci s'explique par la proportion importante (à Hamdalaye et Wayerma2, par exemple) de propriétaires résidant à l'étranger.

Il n'est pas surprenant que les propriétaires représentent 79 % de l'effectif total dans les quartiers spontanés car ces quartiers sont le fait de populations aux moyens très limités, qui construisent de modestes demeures pour répondre à un besoin urgent de logement à bon marché pour eux-mêmes.

Le croisement de la nature de l'habitat et du statut d'occupation montre que 51% des locataires habitent dans des logements en dur, tandis que les propriétaires ne sont que 45%. Plus les quartiers sont récents plus l'écart s'accroît.

Tableau 19 : Statut d'occupation des constructions à usage d'habitation à Sikasso en 1997 (en %)

	Propriétaires	Locataires	Autres
Quartiers précoloniaux	69	25	6
Quartiers coloniaux	66	31	3
Quartiers post coloniaux	47	50	3
Quartiers spontanés	79	9	12

Source : programme ECOLOC

En conclusion, on retiendra que la majorité des habitations de la ville de Sikasso sont aujourd'hui encore des constructions traditionnelles voire, et non seulement dans les quartiers dits spontanés, des constructions précaires. Autrement dit, une grande partie de la ville sera nécessairement reconstruite dans les années à venir, ce qui, ajouté aux besoins de logements induits par la croissance démographique, aura des incidences importantes sur l'économie

locale (le secteur de la construction en premier lieu, évidemment) et devrait, par ailleurs, se traduire par des opportunités d'aménagement nouvelles pour les pouvoirs publics.

III.B.4.L'état des infrastructures et des services publics.

Si la construction privée promet d'être un facteur majeur du dynamisme de l'économie locale sikassoise, les investissements en infrastructures et en services publics non marchands seront aussi, s'ils peuvent être financés, un puissant moteur du développement économique (multiplication des activités et accroissement de leur productivité) et social (amélioration notable des conditions de vie des populations). En effet, Sikasso, chef-lieu de la région la plus riche du Mali, est encore une cité sans routes ni électricité. Les écoles et les dispensaires y sont encore trop peu nombreux. L'adduction d'eau vient seulement d'y être réalisée, mais sans son complément indispensable pour la santé des populations : l'assainissement.

B.4.a. L'approvisionnement en électricité et la gestion de l'eau.

La société nationale Energie Du Mali (EDM) a en charge la production et la distribution de l'électricité et de l'eau.

La ville de Sikasso est actuellement desservie par une centrale thermique composée de quatre groupes électrogènes (trois datent de 1990 et le quatrième vient d'être installé fin 1997) offrant une puissance nominale de 2 Méga VA, soit une puissance effective d'environ 1,7 Méga W. Cette production est totalement insuffisante pour couvrir les besoins de la ville. Moins d'un ménage sur dix a un abonnement à l'EDM et les abonnés ne sont servis que par intermittence, quelques heures par jour, quelques jours par semaine. Les besoins des seuls ménages Sikassoïses, c'est-à-dire en n'intégrant pas ceux des populations des 28 villages appartenant à la commune urbaine, sont actuellement estimés à 5 Méga W, auxquels il faut ajouter les besoins des secteurs économiques. La CMDT, est contrainte de produire elle-même, pour ses deux usines de Sikasso, 2 Méga W⁷¹. Compte tenu de la croissance attendue de la population, des besoins des entreprises industrielles et commerciales, des besoins en éclairage public aujourd'hui inexistant, il faudrait que l'EDM puisse fournir, d'ici une quinzaine d'années, au moins 12 Méga W à Sikasso.

Le réseau de distribution urbain, long de 50 km basse et moyenne tension confondues, date pour l'essentiel du début des années soixante. Il n'a guère subi de rénovation et il est donc très vétuste. Un programme d'extension du réseau communal est en cours depuis 1997⁷². Cela dit, il n'apportera aucune amélioration aussi longtemps que l'EDM n'aura pas d'électricité à livrer.

L'électrification de Sikasso n'est concevable que dans un plan énergétique national en cours d'étude. Celui-ci repose sur deux axes :

Projet axe Nord : construction d'une centrale de 200 MégaW au barrage de Manantali sur le fleuve Sénégal (d'un coût total d'environ 330 milliards FCFA, financement déjà acquis). Cette construction, bien que souvent retardée, est prévue

⁷¹ Selon les calculs d'un opérateur économique sikassoïse, considérant les tarifs de l'EDM, l'électricité produite par un groupe électrogène privé est trois fois plus chère que celle qui serait payée à l'EDM si elle était en mesure de fournir les entreprises.

⁷² Financement Banque mondiale pour cette extension du réseau électrique urbain et l'installation du quatrième groupe de la centrale thermique : 660 millions FCFA.

pour l'an 2000 et permettrait de fournir au Mali 100 MW. Concernant le transport de cette électricité, tandis que le dossier d'ouverture de la ligne Manantali-Bamako est déjà près, la Caisse Française de Développement finance actuellement l'actualisation de l'étude de raccordement entre Ségou et Sikasso. Dès la restitution de l'étude, une requête de financement pourra être entreprise, la priorité étant donnée aux fonds publics. Même s'il est prévu un accroissement des capacités de production du barrage de Manantali par l'exploitation des chutes de Félou et Gouina (proches de Kayes), la production de cette centrale sera insuffisante dès 2005. Le raccordement du réseau malien au réseau ivoirien via Ferkéssédougou est donc indispensable.

Projet axe Sud : il s'agit d'un branchement, à partir de Ferkéssédougou, sur le réseau ivoirien qui est dorénavant excédentaire. Il permettrait de fournir au Mali 100 MW supplémentaires à un coût moindre que celui d'une production nationale. Le raccordement entre Ferkéssédougou et Ségou via Sikasso est estimé à 50 milliards FCFA (hypothèse d'un financement public). Toutefois, les gouvernements malien et ivoirien ont envisagé un financement privé par une opération "BOT"⁷³ (Bâtir, Opérer et Transférer). Le montage du projet est en cours et sera soumis aux opérateurs privés d'ici la fin de l'année.

Avec ces deux projets l'interconnexion entre le Sénégal, la Mauritanie, le Mali et la Côte d'Ivoire sera bouclée. Toutefois, il est à craindre qu'elle ne puisse raisonnablement être réalisée avant 2002. **Ainsi l'électrification de l'ensemble de la ville de Sikasso n'est pas à prévoir dans un très court terme.**

En outre, l'engagement tant des bailleurs de fonds que des investisseurs privés est dépendant de la "santé" du partenaire malien, l'EDM. Or, cette dernière, bien que mise sous délégation de gestion depuis 1994 afin d'assainir ses finances, requalifier son personnel, améliorer la qualité des services et accroître la clientèle desservie, n'a pas encore atteint l'ensemble de ces objectifs⁷⁴. Ceci est d'autant plus préoccupant qu'une fois les questions de production et d'approvisionnement réglées, l'EDM aura à gérer une clientèle infiniment plus nombreuse. A l'échelle de Sikasso, des problèmes importants sont déjà prévisibles.

L'approvisionnement en eau potable est en revanche résolu. Néanmoins, jusqu'à ces dernières années, il était extrêmement problématique. Les puits, contenant des eaux souillées par les eaux usées et les fausses septiques, fournissaient l'essentiel des approvisionnements en eau des Sikassois. Les fontaines publiques, moins d'une dizaine en état de fonctionner, étaient nettement insuffisantes. L'eau, pour une région bien arrosée par les pluies, était un bien rare.

Un projet de pompage dans la nappe phréatique, de construction de châteaux d'eau et d'un réseau d'adduction de 323 km couvrant l'intégralité du territoire urbain, a pour l'essentiel été achevé en décembre 1996. Il a coûté 12 milliards FCFA, financés par la coopération danoise. La capacité de production d'eau potable est de 230 m³/heure, ce qui signifie que les besoins de la ville seront en principe couverts jusqu'en 2020. Des conduites principales d'amenée de l'eau ont été installées sur les axes d'extension probable la ville. Cependant, ils ne vont pas jusqu'aux villages inclus dans la commune urbaine qui, eux, continueront à être alimentés par leur forage individuel surmonté d'une pompe manuelle collective.

⁷³ Cela consiste à confier aux investissements privés le financement, la réalisation et l'exploitation des ouvrages pour vendre de l'énergie à l'EDM. En fin de la période de concession, les ouvrages sont transférés à EDM.

⁷⁴ C'est d'ailleurs ce qui explique en partie les retards du projet de la centrale électrique à Manantali.

Dans Sikasso, 7 500 clients sont déjà desservis par le nouveau réseau. Les branchements doivent se poursuivre, réduisant l'écart entre le nombre actuel de compteurs posés et le nombre, évalué à 15 000, des ménages urbains. Cela précisé, la totalité des ménages ne choisira probablement pas de se connecter au réseau car, bien que fortement subventionné par le projet danois, le coût du branchement est de 40 ou 50 000 FCFA, ce qui est prohibitif pour les plus défavorisés qui, dans les quartiers du sud de la ville notamment, ont accès à des puits.

La nécessité d'une restructuration complète de la société nationale EDM, pour qu'à l'avenir le service public d'approvisionnement d'eau et d'électricité soit réalisé dans de bonnes conditions, est parfaitement illustrée à Sikasso. L'EDM, qui n'a été associée ni financièrement, ni techniquement au projet d'adduction d'eau de la ville s'en retrouve maintenant l'héritière, ce qui signifie qu'elle en a du jour au lendemain la gestion et l'entretien sans disposer de moyens supplémentaires. Comment assurer la gestion efficace d'une clientèle qui a subitement décuplé, d'autant qu'avec une centralisation de la facturation à Bamako, les retards dans l'établissement des factures s'accumulent, ne facilitant pas les procédures de vérification et de réclamation ? La pose des compteurs a progressé au rythme de la pose des tuyaux d'adduction et, déjà, 500 des 7 500 abonnés ne sont plus identifiables.

Mais la faiblesse majeure du programme d'adduction d'eau de Sikasso est qu'il n'a pas été couplé avec un programme d'assainissement de la ville.

B.4.b. L'insalubrité publique.

L'adduction d'eau entraîne en milieu urbain un quadruplement ou un quintuplement de la consommation par habitant. Les rejets d'eaux usées augmentent d'autant, ce qui pose à Sikasso des problèmes d'une extrême acuité, car le réseau de drainage y est presque inexistant.

L'insuffisance du nombre de fosses septiques et autres puisards ; leur saturation et leur défaut d'entretien lorsqu'ils existent, entraînent la multiplication de mares fétides devant ou derrière les habitations et tout au long de la voirie. Le drainage est rendu difficile par le relief et le sens de la trame viaire. Les caniveaux, quand ils existent, dans les quartiers anciens par exemple, sont en permanence bouchés.

Quelques initiatives locales tentent de faire face au problème d'évacuation des eaux usées. Deux ou trois petits GIE d'assainissement, équipés de pompes manuelles montées sur des charrettes à ânes, proposent un service de vidange des fosses, mais leur capacité d'action est insignifiante par rapport aux besoins de la ville. De plus, leurs modestes pompes ne remontent que les liquides, laissant les boues s'accumuler jusqu'à provoquer une saturation des fosses. Depuis peu, la municipalité a acquis un camion vidangeur neuf. Il en faudrait plusieurs autres pour constater une amélioration de ce problème de pollution.

La collecte des ordures ménagères pose aussi des problèmes d'une acuité identique. A Sikasso, il n'existe pratiquement pas de dépôts de regroupement et d'évacuation définitive des ordures qui soient fonctionnels. Ceci a pour résultat une dissémination des tas d'ordures tout au long de la voirie. Certains chefs de famille, qui possèdent un champ en périphérie de la ville, stockent les ordures dans leur cour avant de les acheminer sur leur terre où elles servent

d'amendement de médiocre qualité. D'autres, ne sachant qu'en faire, les déposent dans la rue ou dans des parcelles voisines non encore mises en valeur⁷⁵.

Les services municipaux sont seulement en mesure de prendre en charge un nettoyage très approximatif des marchés et de la gare routière.

B.4.c. Les communications par routes et par ondes.

Bien que dense, le réseau de voirie offre de médiocres facilités d'accès aux différents quartiers de Sikasso. Sur 320 km de voies intra-urbaines (donc non compris les pistes d'accès aux villages de la commune), 13 seulement sont bitumées. Encore s'agit-il essentiellement du tronçon de la nationale 7 qui relie Bamako à la Côte d'Ivoire en traversant le cœur de Sikasso.

Cet axe goudronné, dont les accotements ne sont pas même aménagés en trottoirs, concentre logiquement la majorité de la circulation urbaine. Il offre une image de congestion permanente du fait de son étroitesse, des étals qui le bordent et des camions et autres véhicules qui y stationnent.

Le reste de la voirie est constitué de rues latéritiques défoncées, ravинées, rendant difficile les déplacements des citoyens. Nombre de pistes de quartiers sont impropres à la circulation motorisée voire piétonnière. Pendant la saison des pluies, certaines voies se transforment en lits de torrents et d'autres, du fait des problèmes d'assainissement, deviennent des marigots nauséabonds et quasi permanents.

La majorité des déplacements sikassoïses s'effectue à pieds ou en engins à deux roues. Le taux d'équipement en vélos et cyclomoteurs justifie l'existence d'un artisanat spécialisé dans la maintenance, voire le montage de ce matériel. L'état de la voirie explique en partie que les transports en commun se limitent à quelques taxis. Le prix de la course, au centre ville, est fixée à 150 FCFA. Il devient prohibitif : 500 FCFA, dès lors que l'on prétend aller au-delà du grand centre. Les charrettes à bras, nombreuses, sont utilisées pour le transport des bagages et des marchandises.

Jusqu'au début de l'année 1998, la SOTELMA (Société de Télécommunication du Mali) ne pouvait satisfaire ses 750 abonnés en raison de la saturation extrême de son vieux et défectueux central. Les nouveaux locaux de direction régionale sont en voie d'achèvement, qui abriteront un central numérique de 5 000 lignes. Le dispositif sera complété d'un système de téléphonie cellulaire fixe qui permettra à chaque citoyen qui possède l'électricité d'avoir, s'il en a les moyens financiers, un poste téléphonique. Le coût de cet investissement public est d'environ 1,7 milliards FCFA. Le développement du réseau téléphonique à Sikasso est incontestablement un atout majeur de la relance de l'économie locale.

B.4.d. Les conditions d'accès à l'éducation et aux soins.

Les efforts que la municipalité devra accomplir dans le secteur de l'éducation et de la santé où, selon les lois de décentralisation, elle acquerra de nouvelles compétences (*cf. supra*), sont à apprécier en fonction de la situation qui prévaut actuellement.

⁷⁵ Plus haut, il a été fait état de quelques GIE qui sont censés s'occuper du ramassage des ordures et de l'assainissement. Cependant, ils fonctionnent très mal ou pas du tout.

Le taux de scolarisation donné par la DR de l'Education de Sikasso est de 38%. Il était de 35,4% (démersas comprises) en 1993/94 pour l'ensemble du Mali (PNUD, 1995, selon résultats de l'EMCES⁷⁶). L'enseignement fondamental de la zone ECOLOC est dispensé à 55 635 élèves dans 696 classes, soit un ratio de 80 élèves par classe. L'institution de la double vacation fait logiquement baisser les ratios d'effectifs par classe, mais le problème du sureffectif demeure patent. En outre, les locaux scolaires, singulièrement dans les écoles fondamentales, sont souvent dégradés et inappropriés : à Sikasso même, 14 classes fondamentales se tiennent sous de simples abris en *secco* (paille tressée).

L'enseignement secondaire général, concentré à Sikasso-ville, dispose de 53 classes pour 2 773 élèves, soit un ratio de 53 élèves par classe. L'enseignement technique et professionnel a 25 classes pour un effectif de 1 206 élèves, soit un ratio 49 élèves par classe. Seulement 6% environ de la population adolescente de l'ECOLOC, potentiellement en âge de fréquenter un établissement d'enseignement secondaire général ou professionnel, est donc effectivement scolarisée.

Les effectifs d'enseignants sont notoirement insuffisants : un enseignant pour 61 élèves en moyenne ; ce qui se traduit par un recours intensif aux vacataires et autres contractuels, ainsi qu'aux heures supplémentaires (340 par enseignant, dans certaines disciplines, au lycée de Sikasso).

La situation des équipements médicaux n'est pas meilleure. Ils sont caractérisés, l'unique hôpital compris, par leur grande vétusté et leur sous équipement. Avec la libéralisation des professions médicales, quelques cabinets de médecins ou de soins infirmiers et des pharmacies privées ont été ouvertes, qui apportent une amélioration par rapport à la situation antérieure, sans pour autant modifier le diagnostic de sous équipement de Sikasso⁷⁷.

L'ensemble des structures publiques mobilise un effectif (hors assistance technique chinoise) de 17 médecins généralistes et spécialistes ; 24 infirmiers d'Etat et 11 infirmiers de santé.

Le rapport médecin/population dans le secteur public est de 1 médecin pour 5 600 habitants à Sikasso (1 pour 3 000 à Bamako en 1991, source DNSI). Il n'est que 1 pour 92 000 habitants (hors assistance technique chinoise qui est temporaire) si l'on considère la population de l'ensemble de la région.

⁷⁶ Selon ces sources, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus serait passé, entre 1976 et 1994, de 7,3% à 17,3% dans la région de Sikasso, alors qu'il aurait progressé de 9,4% à 22,9% pour l'ensemble du Mali.

⁷⁷ Les infrastructures socio-sanitaires implantées dans la commune de Sikasso sont :

- 1 hôpital régional de 169 lits ;
- 1 service socio-sanitaire de cercle ;
- 2 maternités, dont une à l'hôpital et l'autre dans le quartier Mancourani ;
- 3 dispensaires de quartier ;
- 1 cabinet dentaire ;
- 1 centre d'ophtalmologie ;
- 1 antenne psychiatrique ;
- 1 pharmacie de référence pour médicaments essentiels (DCI*).

Par ailleurs, depuis la libéralisation du secteur de la santé, le secteur privé de la commune compte :

- 1 clinique de 11 lits et 2 médecins ;
- 2 cabinets médicaux (1 médecin par cabinet) ;
- 1 cabinet dentaire et 1 chirurgien dentiste ;
- 3 cabinets de soins infirmiers tenus (1 infirmier par cabinet) ;
- 12 pharmacies.

L'illustration des besoins en équipement peut être donnée à partir de l'hôpital central. Construit en 1930, il n'a pratiquement pas bénéficié d'aménagements alors que la population sikassoise est passée à 14 000 en 1960 et à près de 100 000 aujourd'hui. Il ne dispose même pas d'une véritable salle d'urgence. Le laboratoire d'analyses médicales est chroniquement hors d'état de fonctionner. A preuve, l'obligation souvent faite aux malades de remonter jusqu'à la capitale Bamako pour des examens médicaux ordinaires. Ces graves carences en équipements, médicaments et produits de base interdisent au personnel médical d'exécuter nombre d'actes qui sont de leur compétence.

La situation au niveau du secteur privé n'est guère meilleure. En effet, les structures créées souffrent toutes d'un manque de matériels et d'équipements de base en radiographie, échographie, analyses biologiques, etc.

III.B.5. Les moyens de la Mairie.

L'analyse des moyens dont disposait la Mairie jusqu'à la fin du mandat, en juillet 1997, de la dernière équipe municipale, permet de prendre la mesure de l'effort de réforme de gestion et d'accroissement des ressources auquel il faudra consentir pour que la gouvernance locale devienne progressivement une réalité.

B.5.a. Les ressources humaines municipales.

La Commune emploie 113 agents dont la très grande majorité, 97, sont des "conventionnaires" (ou contractuels). Un seul agent appartient à la catégorie A de la Fonction Publique ; il est aussi le seul qui soit bachelier.

Plus de la moitié des effectifs n'a aucun diplôme. Les autres agents ont un niveau CEP ou CAP. Se pose donc un crucial problème de compétence administrative et technique, accentué par la vétusté des locaux, le manque de moyens matériels de base, qui contraignent les personnels à un quasi chômage technique. Cette situation perdurera le temps que la Mairie n'aura pas un budget digne de ce nom.

B.5.b. Le budget municipal.

Les comptes administratifs des derniers exercices montrent en premier lieu que le budget de la commune est fortement déterminé par la capacité de la municipalité à mobiliser des recettes extraordinaires, c'est-à-dire, dans les faits, à puiser dans la réserve foncière communale pour réaliser des lotissements⁷⁸ et percevoir ainsi les droits attachés à la délivrance des permis d'occupation de chaque parcelle lotie. Ces recettes extraordinaires constituent les deux tiers des recettes totales en 1996 et les trois quarts en 1995.

⁷⁸ Voir Annexe 9 pour une présentation un peu plus détaillée des recettes et dépenses de l'exercice 1996.

Tableau 20 : Recettes et dépenses (millions FCFA) de la commune de Sikasso en 1994, 1995 et 1996

	1994	1995	1996
RECETTES ORDINAIRES			
Transferts Impôts et Taxes Trésor	45	48	58
Taxes sur marchés et gare routière	33	42	39
Autres droits ou taxes	35	32	37
Total Recettes Ordinaires	113	122	134
RECETTES EXTRAORDINAIRES			
Droits sur opérations de lotissement	12	367	229
TOTAL RECETTES			
Ordinaires & Extraordinaires	125	489	363
DEPENSES ORDINAIRES			
Frais de personnel	49	45	55
Entretien voirie et assimilé	20	44	39
Autres dépenses ordinaires	44	43	42
Total Dépenses ordinaires	113	132	136
DEPENSES EXTRAORDINAIRES			
Viabilisation lotissements	11	20	312
Achats véhicules/gros matériel	0	8	208
Autres dépenses extraordinaires	5	10	14
Total Dép. extraordinaires	16	38	534
TOTAL DEPENSES	129	170	670

Sources : synthèse ECOLOC à partir de comptes administratifs de la Mairie

Les recettes ordinaires - sur lesquelles la commune devrait pouvoir compter pour financer son fonctionnement courant, l'amortissement de son capital et donc provisionner ses investissements - sont équivalentes à une fraction infime de la valeur ajoutée créée par l'ensemble des activités économiques de la ville : 0,5 % en 1996. Elles correspondent encore à 1 450 FCFA par habitant de la ville ou à 1 200 FCFA par habitant de la commune urbaine dans son ensemble.

Leur progression est de 8 à 10% en valeur nominale au cours des exercices 1995 et 1996 ; les taux d'inflation étaient de 12,7% et 7,3% pour ces deux années. Les recettes ordinaires sont presque exclusivement fiscales. Le poste le plus important est constitué par les versements du Trésor, 58 millions FCFA en 1996, qui correspondent à la rétrocession des patentes et des licences (690 patentes, 43 licences en 1996) perçues sur le territoire communal. Néanmoins, le rendement de cet impôt sur l'activité économique est dérisoire comparé à la valeur ajoutée des branches de production et de commerce urbaines hors usines CMDT : il n'en représente que 0,4%.

D'autres taxes sur l'activité économique, telles celles de petit commerce sur les marchés trottoirs ou autour des gares routières, rapportent à la commune entre 10 et 20% du montant de l'assiette globale estimée par le programme ECOLOC. A titre d'illustration, en

1996, la taxe sur les cycles a rapporté trois fois plus (18,9 millions FCFA) que les taxes sur marchés et trottoirs (6,2 millions FCFA). Cela dit, la priorité n'est sans doute pas de s'acharner sur les petites et micro-activités alors que les opérateurs plus importants contribuent si peu à la mobilisation des ressources publiques.

La réalisation des dépenses par rapport aux prévisions initiales est logiquement conditionnée par les ressources finalement disponibles. Ainsi, les dépenses extraordinaires, qui devraient être des dépenses d'équipement courant, sont-elles annulées dès lors que la municipalité n'est pas en mesure de mettre en oeuvre son programme de cession de lots.

Ce sont les salaires qui constituent le poste de dépenses ordinaires le plus important (environ 40% du total). Mais, considérant cette masse salariale (55 millions), il est sûr qu'elle n'offre aucune marge de manœuvre pour dégager des ressources et acquérir des camions-poubelles ou bitumer des voies. En tout état de cause, l'amélioration de la gestion municipale passera par une augmentation des charges salariales (c'est-à-dire le recrutement de personnels qualifiés) et non une diminution, afin que les services de la Mairie deviennent pleinement opérationnels.

Un autre poste important, relativement au montant total des dépenses ordinaires, est celui des consommations pour l'entretien de la voirie. Il est néanmoins infime au regard des besoins réels de la commune en matière de réseau de communication(*cf. supra*).

L'ensemble des besoins de la commune doit être appréhendée à partir de considérations d'ensemble sur la gestion patrimoniale.

III.B.6.Capital public, capital communal : entretenir et investir.

B.6.a. L'état des lieux.

La ville, c'est aussi du capital public et privé accumulé au cours de son histoire. Le **capital public sikassois**, constitué de la voirie, de marchés, d'écoles et autres bâtiments de l'administration, etc. **peut dans son ensemble être évalué à 35 milliards FCFA 1997**⁷⁹.

Néanmoins, l'intégralité de ce capital public immobilisé sur la commune de Sikasso ne constitue pas le patrimoine communal relevant d'une gestion de la Mairie.

⁷⁹ Certes, il est difficile d'évaluer ce capital public car la référence aux coûts historiques est en partie spéieuse pour des bâtiments datant de l'époque coloniale, par exemple. Quand bien même ces coûts historiques seraient disponibles, il y aurait nécessité d'indexer leur valeur pour tenir compte des distorsions monétaires dans le temps. La valeur de l'ensemble du patrimoine peut néanmoins être estimée sur la base de bâtiments neufs de moyen standing offrant le degré de fonctionnalité qui est le leur actuellement (c'est-à-dire sans tout l'équipement "idéalement souhaitable"). La voirie et autres réseaux (électricité, eau, etc.) sont estimés en fonction des coûts kilométriques moyens de construction actuels. Par exemple, le kilomètre de route goudronnée de 7m de large bordée de deux trottoirs de 1,5 m et de deux fossés est de 100 millions FCFA ; pour une route simple, sans aménagement des accotements, le coût kilométrique est de 75 millions FCFA ; il est de 50 millions FCFA pour une piste stabilisée mais non bitumée. Un kilomètre de ligne électrique à basse tension (qui dessert les habitations) revient entre 10 et 15 millions FCFA ; pour la moyenne tension (utilisée par les entreprises) il est de 20 à 25 millions FCFA.

L'évaluation de la valeur du capital public a été réalisée à partir d'hypothèses sur chaque élément de patrimoine. Ainsi, les écoles ont-elles été évaluées à partir du coût moyen actuel de construction d'une classe. Pour la voirie, n'a été retenue que 40% de la longueur existante, le reste étant considéré comme totalement à reprendre. Concernant les marchés, gare routière, réseau d'assainissement, ont été introduits les coûts de base des réalisations projetées dans le PUM3 et qui devraient débiter dès 1998. Etc.

Les principaux éléments du patrimoine communal (Tableau 21) sont eux évaluable à 12 milliards FCFA :

Tableau 21 : Principaux éléments du patrimoine communal sikassois

<u>Edifice</u>	<u>Etat général</u>
Mairie	médiocre
Abattoir	assez bon
Hôtel Lotio	médiocre
Hôtel Mamelon	passable
Complexe Kéné Dougou (hôtel/magasins/dancing)	assez bon
3 Centres secondaires État civil	neuf
127 magasins/boutiques	passable
kiosques	passable
Gare routière	Projet réhabilitation PUM3
Marchés	Projet réhabilitation PUM3
Voierie	médiocre

Afin de souligner l'indigence des moyens matériels de la Mairie on notera que l'essentiel de ses biens mobiliers devant être introduits dans son patrimoine se résume à 2 camions benne, un camion citerne vidangeur et 1 citerne à eau acquis en 1997⁸⁰ ; un camion benne, une pelle mécanique et un grader en état passable ; une voiture de fonction pour le Maire en assez bon état.

Néanmoins, les services de la Mairie n'ont aucune compétence et aucun moyen de mettre en place une gestion patrimoniale, même indicative. Elle ignore la valeur de ses immobilisations et ne peut dégager une marge d'autofinancement courant qui lui permettrait d'assurer, au minimum, le maintien de la valeur de son patrimoine qui, sans cela, s'appauvrit en termes réels.

Sans entrer dans le détail de l'amortissement des immobilisations et du financement des coûts de renouvellement qui font référence à des notions de dépréciation et de dégradation difficiles à traiter alors qu'aucune base comptable n'existe à Sikasso, on notera qu'une **charge d'entretien et d'amortissement**, selon l'hypothèse (très) minimale de l'application d'un taux de 5% de la valeur du capital, se traduirait par une **dépense annuelle de 600 millions FCFA, sur le budget de la commune, soit cinq fois plus que le total des dépenses ordinaires actuelles.**

Cela dit, cette charge est un minimum grossièrement estimé en fonction de l'aménagement actuel du territoire communal. Mais la commune doit bénéficier d'investissements massifs en biens de fonction locale afin que Sikasso ressemble à une ville, que les conditions de vie des populations soient sensiblement améliorées, que le développement économique soit efficacement favorisé. Comment alors financer tous ces besoins ?

⁸⁰ Commandés en 1996, ce qui explique les dépenses dites extraordinaires du compte administratif de l'exercice 1996.

B.6.b. La mobilisation des ressources locales.

Incontestablement, à l'image des investissements programmés à Sikasso pour 1998 dans le cadre du troisième Projet Urbain du Mali (PUM3)⁸¹, les investissements lourds devront encore, durablement, être soutenus par les bailleurs internationaux. Il n'empêche qu'une réflexion doit néanmoins être engagée sur la possibilité de mobiliser des ressources locales. Les rapports entre citoyenneté et fiscalité sont au cœur de cette réflexion. Dans un processus de décentralisation réelle, l'émergence d'une citoyenneté locale est-elle concevable sans que les citoyens se reconnaissent, au-delà de leurs intérêts particuliers ou étroitement communautaires, dans des objectifs d'intérêt général dont la réalisation induit, entre autres, leur contribution financière ? Certes, l'acceptation par les citoyens d'un effort fiscal nécessite que les pouvoirs publics, en l'occurrence, pour ce qui nous concerne ici, le pouvoir municipal, assume de façon crédible ses fonctions de défenseur, de régulateur, de l'intérêt général. Mais, dans l'hypothèse où cette condition *sine qua non* serait remplie, le prélèvement d'une fraction minime de la richesse fournirait des moyens non négligeables pour la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement local.

S'il n'y a pas lieu ici de détailler des instruments de fiscalité en fonction de catégories particulières de ménages ou d'acteurs économiques, il est néanmoins possible de poser les éléments d'un débat général sur l'opportunité d'envisager l'émergence d'une fiscalité sur les ménages et des prélèvements un peu moins symboliques sur l'activité économique.

Le lourd handicap de la municipalité en matière de mobilisation des ressources est le défaut de fiscalité sur les ménages. L'élément qui y correspond est un impôt de capitation (1750 FCFA par personne à Sikasso, selon les textes législatifs), nommé Taxe de Développement Régional et local (TDRL), cependant il n'est plus recouvré qu'en milieu rural, c'est-à-dire sur les ménages les plus pauvres.

Cela précisé, l'impôt de capitation, jugé particulièrement inéquitable, est, partout dans le monde, très mal accepté. C'est pourquoi, l'impôt sur les ménages qui a été mis à l'étude par les rédacteurs du PUM3, la "taxe urbaine", est un impôt de capitalisation, instrument qui constitue habituellement le pivot de la fiscalité locale.

Cette nouvelle "taxe urbaine", assise sur les valeurs immobilières et foncières, serait en fait une taxe d'habitation. Elle toucherait le ménage résidant dans une parcelle, quel que soit son statut de propriétaire, locataire ou hébergé à titre gracieux. Elle serait étendue aux occupants exerçant une activité économique.

L'évaluation de l'assiette se ferait en fonction du niveau d'équipement du quartier (centralité, voirie, équipements de proximité tels école, dispensaire, etc.) et du niveau de confort des logements (branchement eau, électricité, téléphone par exemple). Ces paramètres constituent des conditions d'équité, mais le principe d'équité n'est pas absolu car il n'y a pas de prise en considération des capacités contributives réelles des imposés. Par ailleurs, avec un tel impôt de capitalisation, se pose rapidement le problème épineux de la perception de l'évolution des valeurs mobilières, et donc de la mise à jour des bases de recouvrement.

Selon le PUM3, le tarif le plus bas pourrait être de 3 000 FCFA annuels par concession et s'élever jusqu'à 45 ou 50 000 FCFA dans les quartiers riches. La moyenne

⁸¹ Voirie/drainage, deux principaux marchés, gare routière pour un coût de base de 4,6 milliards FCFA financé par la Caisse Française de Développement (CFD).

retenue dans les projections est 4 500 FCFA. En appliquant le taux de réfaction du PUM3 (25%) cette taxe urbaine devrait rapporter 55 millions FCFA minimum au budget communal.

A partir des données produites par le programme ECOLOC, il est possible de poser le problème en des termes légèrement différents. Compte tenu du coût de construction moyen de chaque type d'habitation (construction en banco, en semi dur, en parpaing, toiture en tôle ou non, etc.), l'estimation *a minima* du capital privé à usage d'habitation de la commune urbaine de Sikasso, villages compris, est de 20 milliards FCFA⁸².

Un prélèvement, sous forme de taxe d'habitation, à hauteur de 1% annuel de la valeur du patrimoine immobilier à usage d'habitation, rapporterait donc 200 millions au budget de la commune.

Concernant la fiscalité sur l'activité économique, son faible rendement a déjà été mis en exergue lors de la présentation succincte des comptes administratifs de la Mairie⁸³. Une première approche consiste à considérer le tableau de bord de l'économie urbaine construit dans le cadre d'ECOLOC : la richesse produite par la ville et des villages communaux (somme des valeurs ajoutées de chaque secteur de l'économie) est d'environ 30 milliards FCFA. Un prélèvement annuel de 5% de cette richesse dégagerait donc une ressource de 1,5 milliards FCFA au profit du budget communal. Ce montant, qui correspond à un seuil de prélèvement inférieur à celui pratiqué dans nombre de localités du Nord, est à comparer au rendement actuel des patentes, licences et autres taxes de marché (moins de 65 millions FCFA annuels) recouvrées pour le compte de la Mairie de Sikasso.

Certes, il y a un argument qui milite contre l'impôt local contre les entreprises. C'est celui qui concerne le risque des biais de concurrence engendrés par les inégalités territoriales et l'incertitude de la répercussion de la charge via les canaux complexes de l'incidence fiscale. Convenons toutefois que cet argument (d'ailleurs non validé par l'analyse économétrique) est peu recevable, surtout dans le contexte malien où les choix d'implantation des entreprises ne peuvent être sensibles à ce type de contrainte marginale.

En revanche, les arguments en faveur d'une fiscalité locale sur les entreprises tiennent aux coûts spécifiques d'urbanisation induits par leur implantation. On se situe ici dans une perspective d'efficacité économique et de financement des charges municipales au prorata des bénéfices retirés des services publics locaux.

Plus marginalement en regard des enjeux de fiscalisation abordés ci-dessus, des ressources semblent pouvoir être accrues en tirant un meilleur parti du patrimoine existant. Actuellement, les locations d'hôtels et autres boutiques appartenant à la Mairie sont d'un modeste rapport. Sans doute, une des voies à explorer pour assurer une meilleure rentabilité de ces biens immobiliers est la délégation de gestion à des GIE, à des associations de commerçants ou à un opérateur individuel.

⁸² Les hypothèses retenues pour Sikasso-ville sont, conformément au dénombrement des parcelles du programme ECOLOC, un peu moins de deux logements (ménages) par parcelle pour un coût moyen pondéré de 1 250 000 FCFA par habitation. L'habitation villageoise a, quant à elle, été évaluée à 400 000 FCA, en tenant compte de l'amorce d'introduction de tôles et de parpaings en dur et semi dur dans les villages.

⁸³ Au demeurant, cette situation, générale au Mali, semble être particulièrement exacerbée à Sikasso où, selon les indicateurs de performance financière du PUM3 calculés sur l'exercice 1993, les recettes rapportées à la population seraient trois fois moindres à Sikasso (équivalentes à 899 FCFA par habitant) qu'à Kayes (2406 FCFA).

En ce qui concerne les biens publics marchands bientôt réaménagés dans le cadre du PUM3 : le marché central et celui de Médine, ainsi que la gare routière, la question de la délégation de gestion est posée d'autant plus fermement que les opérateurs directement intéressés par ces équipements sont farouchement opposés à ce que la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit, joue un rôle de gestionnaire principal⁸⁴. La nécessité d'une gestion rigoureuse est impérative puisqu'aux besoins d'entretien et d'amortissement des installations s'ajoutera la charge de la dette. En effet, une petite partie de l'investissement du PUM3 (417 millions sur 4,6 milliards FCFA) est un prêt à un taux de 3%, remboursable sur 19 ans, avec 5 ans de différé.

La mobilisation des ressources en 2020 devrait être plus aisée puisque l'on peut considérer d'abord que la commune électrifiée, bitumée, équipée en zones artisanales ou industrielles, aura des activités plus nombreuses et plus prospères ; ensuite que les gains de production et de productivité en ville seront soutenus par des gains de productivité dans l'hinterland ; enfin que les services de la Mairie auront alors acquis des compétences, un savoir-faire gestionnaire bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. Mais à quel effort d'investissement faudra-t-il consentir pour que la commune de Sikasso réunisse les conditions d'une véritable prospérité économique et d'une amélioration sensible des conditions de vie des citoyens ?

B.6.c. Le coût de la ville de l'an 2020.

Il ne s'agira nullement ici de prétendre à la réalisation d'un plan d'urbanisme, mais plutôt de procéder à une série d'évaluations très simples des opérations d'aménagement ou d'équipement de la commune urbaine de Sikasso afin de prendre la pleine mesure de l'effort de financement que l'Etat malien et la commune, soutenus par les bailleurs de fonds internationaux, devraient fournir afin de consolider les bases d'un développement local durable.

a L'école : 10 milliards FCFA.

En 2020, la commune urbaine de Sikasso comprendra 265 000 habitants, soit, en se référant à la distribution de la population selon l'âge donnée par le dernier recensement disponible, entre 55 et 60 000 enfants scolarisables dans l'enseignement fondamental. En retenant pour hypothèses un taux brut de scolarisation effective de 80% et un ratio optimal de 30 élèves par classe, le nombre de classes requis est d'environ 1 600, soit 1 470 de plus que maintenant ! Sachant qu'une classe équipée coûte en moyenne 5 millions FCFA⁸⁵, l'investissement à réaliser est de 7,35 milliards FCFA constants 1997.

Même si en 2020 il y avait des établissements d'enseignement secondaire et technique à Koutiala et Bougouni, limitant l'aire de recrutement actuelle de Sikasso, on peut penser que les établissements de Sikasso continueront au moins à drainer les adolescents de l'hinterland : 110 ou 115 000 adolescents de la ville et de l'hinterland seront alors scolarisables. Un taux de scolarisation de 20% et un ratio de 30 élèves par classe se traduiraient par un besoin de 750

⁸⁴ Source : entretiens directs avec les opérateurs et, notamment, concernant la gare routière, les responsables des syndicats de transporteurs.

⁸⁵ Source : DRE de Sikasso.

classes d'enseignement secondaire général ou technique, c'est-à-dire 670 de plus qu'en 1997. Le financement à mobiliser serait de 3,5 milliards FCFA 1997.

b La santé : 2,5 milliards FCFA.

Le plan décennal de développement sanitaire et social du Mali (1998-2007) a entre autres pour objectif de créer un centre de santé communautaire (CESCOM) pour 20 000 habitants en milieu urbain, pour 10 000 habitants en milieu rural. Pour 2020 il faudrait donc créer une douzaine de CESCOM dans la commune de Sikasso. Le coût de construction d'un tel centre, son équipement en matériel technique et sa dotation en médicaments de première urgence est évalué à environ 18 millions de FCFA, ce qui signifie un effort d'investissement de 220 millions FCFA. La ville de Sikasso qui restera centre de la zone sanitaire régionale (dont les limites seront identiques à celles de l'actuelle région administrative, même si dans le cadre de la décentralisation Bougouni et Koutiala étaient érigées en nouvelles régions) se verra dotée d'un hôpital dit de deuxième référence. Cet hôpital, dont la construction est prévue sur un nouveau site devra assurer une couverture définie par le ratio de 1 lit pour 7500 habitants. Ce ratio, rapporté à la population de la région administrative en 2020, implique la construction d'un hôpital de 400 lits. Avec des équipements modernes, le coût ne pourrait pas être inférieur à 2 milliards FCFA.

c La voirie et l'assainissement : 30 à 40 milliards.

En appliquant les coûts de réalisation indiqués plus haut (*cf.* 79), le bitumage des axes principaux des quartiers de Sikasso-ville, soit environ 75 km représentant à peine le quart de la voirie actuelle, reviendrait à 7,5 milliards FCFA constants 1997. La réalisation de 500 km de pistes de qualité partout ailleurs dans les quartiers de Sikasso et pour la desserte de chacun des 28 villages de la commune coûterait 25 milliards FCFA 1997.

La réalisation d'une grande rocade de contournement à quatre voies et longue d'une vingtaine de kilomètres accroîtrait la facture de 4 à 5 milliards FCFA.

Les travaux complémentaires en assainissement représenteront, en hypothèse basse, 1,5 milliard FCFA.

d L'électrification : 6 milliards.

En considérant seulement l'extension du réseau intracommunal : ensemble des quartiers de Sikasso et 28 villages, selon les coûts kilométriques en basse tension (10 à 15 millions FCFA) et en moyenne tension (20 à 25 millions FCFA), la desserte en électricité de chaque ménage de la commune reviendrait d'ici 2020 à l'équivalent de 6 milliards FCFA 1997.

Réhabilitation et équipement des bâtiments de l'administration, autres investissements 10 : milliards

La majorité des locaux de l'administration sont dans un état de vétusté et de sous équipement extrême, ce qui interdit aux différents services de fonctionner normalement. Une mise à niveau de l'ensemble, pour administrer la ville et la région de 2020, pourrait être évaluée à 5 milliards FCFA.

D'autres aménagements ou investissements en biens publics marchands s'avèreront nécessaires : aménagement d'une zone artisanale ou industrielle, construction d'une seconde gare routière et de nouveaux marchés, etc. Le tout pour au moins 5 milliards FCFA.

En définitive, c'est un investissement en biens de fonction locale de 60 à 70 milliards FCFA constants 1997 qui devrait être consenti pour construire la commune de Sikasso jusqu'en 2020.

Cette somme paraît presque extravagante si on la compare, par exemple, au budget actuel de la Mairie. En revanche, si l'on admet que, en raison de la croissance de la demande soutenue par le croît démographique et l'évolution des besoins, et en raison de l'évolution des systèmes de production, la richesse générée par l'économie urbaine aura au minimum triplée ou quadruplée en 2020, un prélèvement annuel, d'ici cinq ans, de 5 à 6% du PLB suffirait à soutenir une politique volontariste d'investissement en biens de fonction locale.

B.6.d. L'image de la commune de demain.

Les formes de la ville de Sikasso, de la commune urbaine dans son ensemble, se modifieront nécessairement d'ici 2020 du fait que :

- la population aura été multipliée par 2,5 ;
- outre les nombreuses habitations nouvelles érigées selon une architecture et avec des matériaux dits "modernes", de très nombreuses interventions sur le bâti ancien, majoritairement dégradé et difficile à préserver, transformeront profondément l'aspect des quartiers ;
- les infrastructures envisagées plus haut modèleront elles aussi le paysage urbain dans son ensemble ;
- la multiplication et la diversification des activités économiques auront un impact sur l'affectation des espaces.

Néanmoins, le noyau urbain de Sikasso, dont l'emprise actuelle est d'environ 2 500 ha, devrait connaître une extension spatiale inférieure au croît démographique, car on devrait assister à une densification du tissu urbain actuel, avec occupation des nombreuses zones interstitielles existant dans les quartiers Hamdalaye, Lafiabougou, Médine et leurs extensions en cours. Ces quartiers disposent de réserves foncières et ont l'avantage d'être déjà équipés (adduction d'eau, certes, mais aussi prolongement déjà commencé du réseau d'électricité). Cette densification de l'habitat devrait être conjuguée avec l'intensification d'un front pionnier au Nord de Médine, en direction du site de l'aérodrome qu'il faudrait logiquement déclasser. En toute logique, dans les années à venir, la ville devrait s'étendre de façon compacte en direction du Nord, là où les contraintes physiques sont les plus faibles. Elle perdrait de fait, progressivement, son aspect éclaté, ce qui devrait faciliter son aménagement.

La régularisation des quartiers spontanés que sont Mamassoni, Kapelekourou et Banconi devrait être l'occasion, pour les autorités municipales, de reprendre l'initiative en matière de gestion du foncier et de traiter avec les intéressés des conditions ou possibilités des cessions de terre par voie coutumière. Il est certainement souhaitable que la municipalité fasse prévaloir ses prérogatives dans la réflexion et l'action en matière d'urbanisme. Si rien n'était

fait dans ce sens, la concurrence entre gestionnaires du foncier, sans réflexion urbanistique et planificatrice partagée, hypothéquerait à terme les possibilités mêmes d'une politique urbaine.

La majorité des villages nouvellement rattachés à la commune urbaine de Sikasso sont situés à l'Est du centre urbain, non loin de la N7 menant à Bamako, et au Nord, dans l'axe de Koutiala. La logique de développement par le Nord est de fait renforcée, et, à moyen et long termes, un développement de la ville par l'Est est à attendre.

Concernant les activités économiques, l'actuel centre ville : quartiers précoloniaux et coloniaux avec le marché central, devrait voir sa fonction commerciale maintenue au moins dans les deux prochaines décennies. La réhabilitation du marché Central (donc le signe donné par la puissance publique que cet espace urbain n'a pas seulement vocation à être le centre de l'administration) et l'implantation récente de nouveaux services (à l'image de la BCEAO) ne sont pas de nature à inciter les plus importants commerçants de la place à délocaliser leur activité.

Cela n'empêchera toutefois pas l'émergence d'autres pôles, en premier lieu celui qui aura pour centre le marché Médine, lui aussi, aménagé dans le cadre du PUM3. Ses fonctions ne seront pas identiques à celles du marché Central puisqu'il est amené à renforcer sa spécialisation actuelle : celle de marché de gros et semi-gros des produits agricoles. Cela dit, son pouvoir structurant sur le fonctionnement de la ville sera d'autant plus manifeste qu'il s'imposera comme l'une des principales plaques tournantes de la sous région pour le négoce des produits agricoles.

Dans la zone de la gare routière, elle aussi bénéficiant des investissements réalisés avec le PUM3, l'accentuation de la concentration des activités de transport, certes, mais aussi des activités induites : vente de pièces détachées, réparation, hôtellerie, etc., devrait se confirmer.

En revanche, la zone industrielle, telle qu'envisagée dans les projets d'aménagement officiels (SDAU, par exemple), aura certainement des difficultés à se mettre en place. Elle se trouverait en effet aux confins des zones d'extension des quartiers Hamdalaye et Lafiabougou, ce qui supposerait au préalable, vu les caractéristiques du site, d'importants travaux de viabilisation afin de le rendre accessible et attractif. Afin de favoriser l'implantation d'unités industrielles à moyen et long terme, il paraîtrait *a priori* plus judicieux d'explorer les avantages que pourraient offrir d'autres localisations. Par exemple, une zone située en sortie d'agglomération, mais sur la route de la Côte d'Ivoire, à la sortie sud-est. Les avantages seraient la proximité de la Direction régionale des douanes, des entrepôts de transitaires, de la gare routière, des entreprises de transport et des garages.

Cet espace économique, allant de la gare routière à la zone industrielle, au sud-est de la ville actuelle, serait situé à l'aval de l'embranchement d'une rocade contournant l'agglomération jusqu'à déboucher à l'ouest, au-delà du camp militaire, sur la route de Bamako. A ce carrefour, ouvert également sur Koutiala, Ségou, la création d'une gare routière, située donc à l'exact opposé de la première par rapport au centre ville, se justifiera sans doute d'ici quelques années.

En tout cas, la réalisation d'une route de déviation de la circulation hors centre ville est, surtout pour les poids lourds, une nécessité impérieuse. Outre les risques d'accident et les problèmes de pollution qu'occasionne le tracé de la N7, sur deux voies simples, à travers le centre ville, une faible augmentation du trafic suffirait à bloquer totalement l'agglomération.

Sikasso ne pourra jamais devenir un pôle important des échanges et du transport ouest-africain si elle est une cité dont l'accès et la sortie sont quasi impossibles.

En résumé, dans les deux décennies à venir, la croissance démographique de la ville devrait être absorbée par une densification du bâti dans certains quartiers actuels et l'aménagement progressif de nouveaux lotissements dans une direction principale : le Nord, imposant le déclassement de l'aéroport qui, du reste, n'est plus opérationnel depuis longtemps. L'activité économique (commerce de détail, services) restera grandement concentrée dans le centre actuel, de même que l'administration. En revanche, toutes les activités de transport et de production industrielle devront être cantonnées aux périphéries ouest et sud-est de l'agglomération, reliées entre elles par une grande rocade.

B.6.e. Sikasso et la hiérarchie urbaine sous-régionale.

Sikasso, au cœur d'un espace agro-pastoral dont l'exploitation peut encore être intensifiée, a certes le privilège de constituer l'un des angles du fameux « triangle de prospérité » du Mali utile. Néanmoins, il serait hasardeux d'affirmer que sa place de pôle urbain secondaire est durablement acquise. Cela pour des raisons qui tiennent aux évolutions possibles du peuplement et des échanges à l'échelle sous-régionale, mais aussi à d'éventuels rééquilibres entre territoires à l'intérieur même du Mali.

a Sikasso dans la sous-région.

Il faut, singulièrement dans la perspective d'une levée des barrières douanières prévue dans le cadre de l'intégration de l'ensemble de l'UEMOA, et qui devrait favoriser l'intensification des échanges entre pays, considérer la situation de Sikasso par rapport aux grandes capitales régionales : outre Bamako (380 km), au nord-ouest ; Ouagadougou (460 km) et Bobo-Dioulasso (100 km) à l'est ; Korhogo (240 km), la capitale du nord ivoirien, au sud ; éventuellement aussi, Kankan (480 km), deuxième ville de la Guinée, capitale de la Haute Guinée, au sud-ouest. Il n'est pas exclu que, entre autres du fait de l'augmentation du trafic des personnes et des marchandises, les infrastructures routières soient améliorées, rendant très courts les temps de parcours entre ces agglomérations qui sont d'une taille ou d'un poids économique supérieurs à ceux de Sikasso. Ces grandes villes pourraient certes offrir des débouchés pour Sikasso et son hinterland ; elles pourraient *a contrario* entrer en connexion directe les unes avec les autres, laissant Sikasso à la marge.

Il s'agit pour Sikasso de n'être pas reléguée durablement au rang de simple place de regroupement de produits vivriers⁸⁶. Le bitumage, depuis longtemps annoncé mais encore différé semble-t-il, de la piste entre Sikasso et la frontière burkinabè, serait un premier élément favorable, ouvrant plus nettement le corridor d'échanges avec l'ensemble des pays du Golfe de Guinée, voire au-delà. Cependant, Sikasso ne doit pas seulement être un carrefour que l'on traverse ; elle doit être une cité où l'on s'arrête, une zone de rupture de charge. Elle doit donc être animée par des opérateurs (transporteurs, grands commerçants, industriels, etc.) qui sachent rivaliser avec leurs concurrents étrangers, ivoiriens ou installés en Côte d'Ivoire notamment. Le choix (très récent) de Sikasso comme point de rotation de ses camions par un

⁸⁶ Y compris cette fonction pourrait d'ailleurs lui être disputée, ainsi que le suggère, par exemple, le dynamisme exceptionnel de la bourgade ivoirienne de Tengréla, à une dizaine de km de la frontière avec le Mali, et dont le rayonnement empiète largement sur l'hinterland sikassois (voir *Etats, frontières et dynamiques d'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest*, Doc. de travail n°5, Perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest, OCDE/CILSS/BAD CINERGIE, 1993).

opérateur national, UATT (Union Africaine de Transport et de Transit), de taille continentale est un signe très intéressant.

En effet, le défi à gagner par la région de Sikasso est de ne pas être progressivement phagocytée par le nord ivoirien. L'hypothèse ne serait pas fantaisiste si la reprise de la croissance économique en Côte d'Ivoire était forte et durable. Dans ce contexte, le nord ivoirien prendrait un nouvel essor avec des arguments peut être plus solides que le sud Mali. Les entrepreneurs y sont plus nombreux, plus puissants et mieux organisés qu'à Sikasso, d'autant qu'ils s'appuient sur une diaspora d'affaires malienne qui, continuant à opérer en étant basée en Côte d'Ivoire, fait défaut au Mali.

Un handicap majeur pour le développement de Sikasso serait, ainsi que le demandent les édiles ivoiriennes directement concernées, le goudronnage de l'axe Bougouni-Odiénné. Cette initiative ne manquerait pas de logique : elle aurait le mérite de désenclaver l'extrême nord-ouest et, plus globalement, réactiverait l'ensemble de la partie ouest de la Côte d'Ivoire car, sans aucun doute, une part significative du trafic entre Bamako et Abidjan emprunterait cette nouvelle voie⁸⁷. Le préjudice serait lourd pour Sikasso.

b Sikasso et l'aménagement du territoire malien.

A l'intérieur même du territoire malien, le maintien de Sikasso en haut de la hiérarchie des pôles urbains secondaires n'est pas définitivement acquis. Le Mali est pour l'heure très peu urbanisé et la concurrence entre villes est donc molle. La position actuelle de Sikasso tient sans doute davantage à la richesse de son hinterland qu'à ses atouts urbains : elle n'a aucun avantage comparatif en la matière par rapport aux autres chefs-lieux de région. Dans l'hypothèse d'une accentuation de la dynamique d'urbanisation, elle peut très bien être supplantée par d'autres villes.

Le projet de Schéma National d'Aménagement du Territoire du Mali (SNAT, cf. annexe n°--), qui préconise un développement basé sur la promotion de villes secondaires, fait apparaître Koutiala, située dans la région administrative de Sikasso, au même rang que les chefs-lieux de région dans la hiérarchie urbaine, au prétexte que l'activité économique s'y est fortement développée ces dernières années. La ville de Koutiala, avec sa population égale aux deux tiers de celle de Sikasso et son capital d'infrastructures lié à l'implantation de cinq usines CMDT, peut-elle être un challenger sérieux de Sikasso et lui disputer bientôt la suprématie régionale ? Cette hypothèse est peu probable car Koutiala semble avoir atteint la limite maximale des effets induits par le coton dont la culture ne peut plus être développée dans la zone, et qu'elle ne bénéficie pas d'un potentiel agricole alternatif aussi riche et diversifié que celui de l'hinterland sikassois.

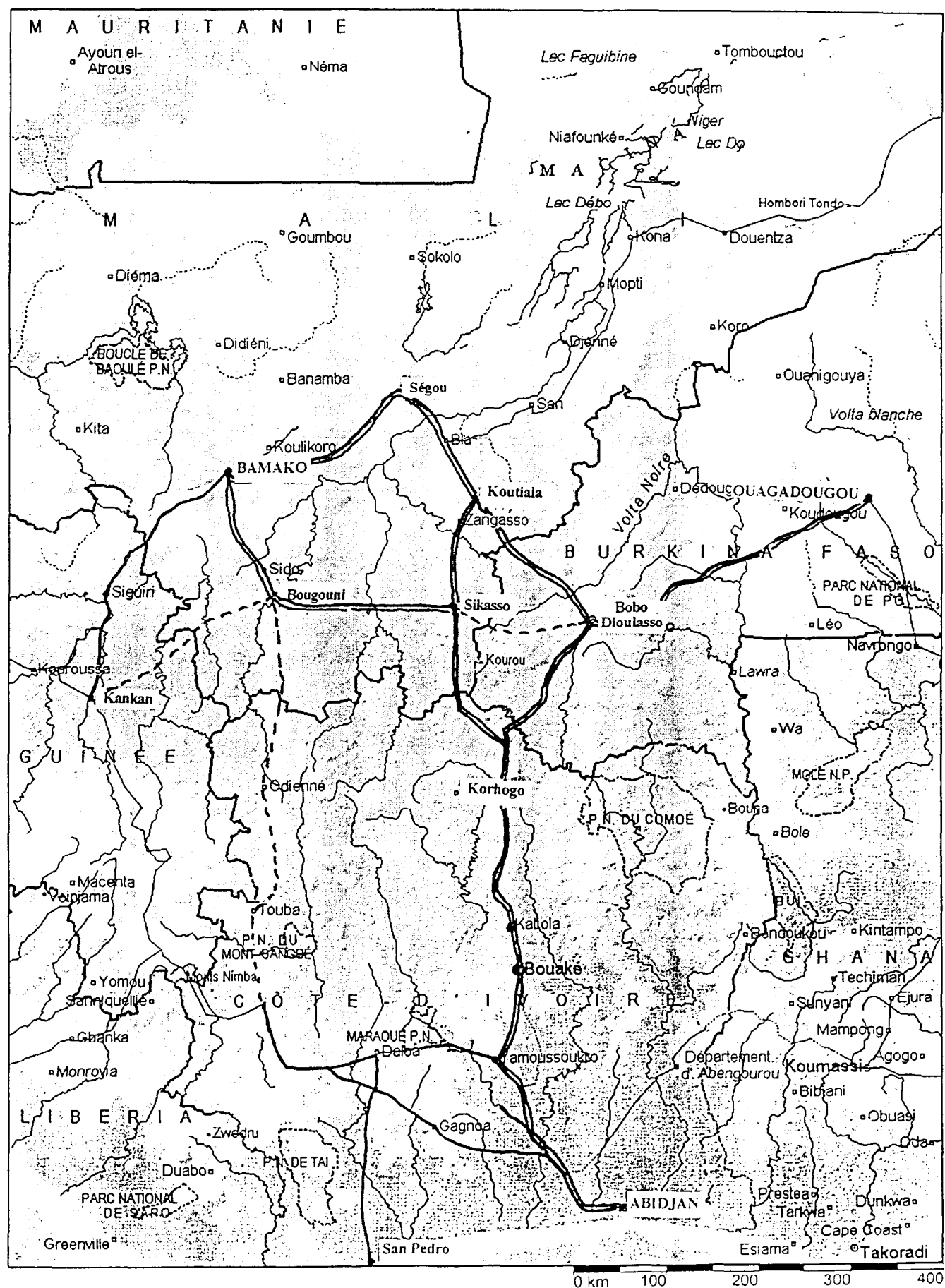
Bougouni, autre ville de la région administrative de Sikasso, a, tout comme Koutiala, été retenue dans l'esquisse de SNAT pour être érigée en chef-lieu de l'une des 15 nouvelles régions qu'il est proposé de créer. La fonction administrative de Sikasso serait donc profondément amputée par l'autonomisation de Bougouni et Koutiala, si un nouveau découpage régional devait être opéré. De surcroît, ces deux mêmes villes, à l'instar de Sikasso et d'une demi douzaine d'autres, ont également été proposées pour bénéficier

⁸⁷ Les principales villes traversées entre Bamako et l'atlantique seraient alors : Bougouni, Odiénné, Touba, Man, Daloa avec possibilité d'orientation sur le port de San Pédro ou sur le port d'Abidjan, via Daloa, Yamoussoukro.

d'investissements lourds et devenir des pôles de développement industriel⁸⁸. Dès lors, la position de Sikasso dépendrait aussi des arbitrages de l'Etat qui déciderait dans quelle mesure soutenir son essor.

⁸⁸ On pourrait certes s'interroger sur la philosophie d'un tel projet de développement qui, à l'instar de nombreux autres expériences ayant depuis trente ans échoué en Afrique de l'ouest, parie sur un effet d'entraînement (mécanique) de l'économie locale à partir de l'implantation soudaine d'une unité industrielle.

Carte 7 : Sikasso et l'armature urbaine sous-régionale



Annexe 1 : Les scénarios de croissance de la population du Mali proposés par la DNSI sur la base du RGPH de 1987.

Ce sont les scénarios (singulièrement le scénario n°2) qui servent généralement de référence aux études sectorielles développées au Mali. Ils consistent à faire des hypothèses d'évolution de cinq ans en cinq ans sur les principales variables de la structure démographique. Ne seront reprises ici que les périodes quinquennales 1987-1992 (suivant le RGPH), 1997-2002 (suivant l'étude ECOLOC), 2017-2022 (fin de la prospective ECOLOC).

	SCENARIO I			SCENARIO II			SCENARIO III		
Période	87-92	97-02	17-22	87-92	97-02	17-22	87-92	97-02	17-22
Tx B.M.*	11,1	8,6	5,3	11,1	8,6	5,1	11,1	8,5	5,2
Tx B.N.*	45,0	43,5	45,0	45,0	42,7	32,0	45,0	41,6	26,9
Tx N.Mig.*	-15,7	-11,1	-4,1	-15,7	-11,1	-4,6	-15,7	-11,1	-5,0
Acc. Nat.*	33,9	34,9	39,7	33,9	34,2	26,8	33,9	33,1	21,7
Acc. Moy.**	1,8	2,4	3,6	1,8	2,3	2,2	1,8	2,2	1,7
Ind.Syn.Féc.	6,8	6,8	6,8	6,8	6,7	4,4	6,8	6,4	3,5
Tx M. Inf.	145,8	109,8	64,2	145,8	109,8	64,2	145,8	109,9	64,2
Esp.Vie N./F	59,9	64,7	71,4	59,9	64,7	71,4	59,9	64,7	71,4
Esp.Vie N./H	56,5	61,3	68,0	56,5	61,3	68	56,5	61,3	68

(* pour mille ; ** pour cent)

Concernant spécifiquement la croissance de la population urbaine, le scénario moyen de la DNSI donne, pour l'ensemble du Mali, un taux moyen annuel de 4,4% en 1997 et 4,5% en 2020, après être passé par un pic de 5,2% en 2010. **Le taux est sensiblement plus élevé pour la région de Sikasso** puisque de 5,8% en 1997, il atteindrait 6,1% en 2010 pour redescendre à 5,1% en 2020.

Quant aux taux de croissance annuels retenus dans les documents du troisième Projet Urbain du Mali (PUM3) adopté en mars 1997 par le gouvernement malien, il infléchit les tendances passées et reste bien en deçà des prévisions de la DNSI. Les auteurs du PUM3 se sont basés sur les taux de croissance moyens annuels de Sikasso sur les décennies passées :

- 5,75 % pour la période 1960/76 ;
- 5,16 % pour la période 1960/87 ;
- 4,30 % pour la période 1976/87 ;

et ont retenus les taux moyens annuels pour les périodes postérieures à 1987 :

- 4,20 % pour la période 1987/95 ;
- 4,10 % pour la période 1995/2000 ;
- 4,00 % pour la période 2000/2005 ;
- 3,90 % pour la période 2005/2010 ;

Rappelons que l'étude ECOLOC a retenu, pour l'ensemble de la période 1997-2020 à Sikasso, un taux d'accroissement moyen annuel de la population de 2,4% et un taux d'accroissement urbain de 4,2%.

Annexe 2 : Evaluation de la population des quartiers de Sikasso-ville à partir l'enquête réalisée lors de l'adressage de Sikasso (juin-juillet 1997) et comparaisons avec les hypothèses de croissance de la DRPS de Sikasso.

	Nombre total de Parcelles Peuplées	Moyenne Population par Parcelle	Moyenne Population par Ménage	Nombre moyen de Ménages par Parcelle	Population 1997 Estimation DRPS	Population par Quartier Évaluation ECOLOG	Pourcen- tage par Quartier
Wayerma1	450	13.5	6.0	2,2		6 054	6.8%
Wayerma2	718	11.6	6.3	1,8	17 288	8 354	9.4%
Résidentiel	22	10.2	9.7	1,1	1 270	1 100	1.2%
Bougoula-ville	291	13.8	8.4	1,6	4 059	4 014	4.5%
Fama	222	18.8	6.4	2,9	3 111	4 165	4.7%
Hamilliardalay	867	11.8	6.5	1,8	9 790	10 216	11.6%
e							
Flasso	57	23.2	9.1	2,5	4 103	1 321	1.5%
Médine	764	12.7	6.7	1,9	7 154	10 000	11.3%
Lafiabougou	101	9.3	6.9	1,3		937	1.1%
Sanoubougou1	554	11.8	5.8	2,1		6 550	7.4%
Sanoubougou2	600	11.9	5.6	2,1	15 064	7 144	8.1%
Kaboïla1	69	17.6	5.8	3,0	4 934	1 215	1.4%
Kaboïla2	208	15.9	6.7	2,4	6 658	3 305	3.7%
Natié	42	19.7	7.7	2,6		828	0.9%
Mancourani	740	14.6	6.5	2,3	14 241	10 835	12.3%
Mamassoni	503	6.9	5.9	1,2		3 463	3.9%
Sabalibougou	26	20.8	6.0	3,4	557	540	0.6%
Banconi	427	6.4	5.7	1,1		2 719	3.1%
Kapelkourou	622	6.9	5.5	1,3		4 312	4.9%
Bougoula-hameau	117	11.8	6.4	1,8	3 497	1 380	1.6%
TOTAL	7400	11.8	6.3	1,9	91 726	88 452	

(* En estimant le nombre de militaires et leurs familles sur la base minirée des projections RGPH)

Lors du RGPH de 1987, à Sikasso, le nombre de ménages par concession, était tout comme dans le comptage ECOLOC/CTD, de 1,9. En revanche, les effectifs composant les ménages étaient plus nombreux (7,06 personnes pour 6,3 aujourd'hui), ce qui explique la baisse du nombre d'habitants par concession : 13,6 en 1987 et 11,8 en 1997.

Annexe 3 : La Matrice de Comptabilité Sociale : note méthodologique.

Cette note est à la fois une grille de lecture et un exposé des méthodes de calcul et d'estimation des différents comptes de la matrice de comptabilité sociale (MCS) de Sikasso et de son hinterland. L'année de base de la MCS est 1996 et l'unité de compte est en millier F CFA.

Le compte des "branches de production" (comptes n°1 à 10)

Le compte des branches retrace, en colonnes, le processus de production, c'est-à-dire les dépenses des branches, premièrement en rémunérations des facteurs de production (soit le versement des salaires et les rémunérations du capital correspondant aux excédents bruts d'exploitation), deuxièmement en consommations intermédiaires et troisièmement en taxes indirectes nettes de subventions à la production.

La somme des rémunérations des facteurs de production donne la valeur ajoutée au coût des facteurs de chaque branche. Les flux de consommations intermédiaires sont comptabilisés au prix du marché. Pour chaque branche, la somme des consommations intermédiaires et des rémunérations des facteurs de production donne la valeur de la production dite au coût des facteurs.

En ligne, cette production est reportée dans le compte "produits".

Pour la matrice de l'économie locale sikassoise, nous avons décidé de retenir 15 branches de production. Sept branches représentent la production de la zone rurale de notre hinterland et huit branches celle de la zone urbaine.

Les six branches rurales sont :

1. Le coton (n°1a) ; il s'agit de la production de coton (source CMDT) de l'ensemble des agriculteurs de la région. Cette production est de 94 714 tonnes. Elle a été valorisée au prix d'achat du coton par la CMDT aux paysans, soit 155 F CFA le kg (prix de base producteur + ristourne de fin de campagne). Cette production génère un revenu aux agriculteurs de 10,6 milliards FCFA. Les consommations intermédiaires sont essentiellement constituées d'achat d'engrais et de pesticides. Cette production est en grande majorité achetée par la branche Coton fibre & graine (n°4) et en constitue donc une consommation intermédiaire. Une part infime est consommée par les branches artisanales de la région⁸⁹. Nous admettons ainsi qu'il existe deux produits "coton" : un coton agricole et un coton industriel dont la production est assurée par les usines CMDT de notre hinterland, à savoir Sikasso I et II et Kignan.

2. Le bétail (n°1b) ; ne disposant pas de statistiques fiables nous avons estimé cette production à partir de la demande composée des consommations finales en viande de la population (estimée à partir des résultats de l'enquête malienne de conjoncture économique et

⁸⁹ Ces consommations par les branches artisanales ayant été calculées à partir du tableau d'entrées-sorties de la comptabilité nationale.

sociale (EMCES, 1994), des consommations intermédiaires des industries agro-alimentaires, des exportations (évaluées au prorata de la surface de l'ECOLOG sur la surface totale de la zone d'élevage du Mali, soit 20% du cheptel malien) et de l'épargne des agriculteurs sous forme de bétail (équivalente à la différence entre 1995 et 1996 du cheptel présent dans la zone). A cette production nous avons appliqué le taux de valeur ajoutée de la branche bétail des derniers comptes nationaux du Mali. On obtient ainsi une production de l'ordre de 15,5 milliards qui génère un revenu de 13,4 milliards.

3. Tubercules, fruits, légumes et autres (n°1c) ; il s'agit tout d'abord des productions de pommes de terre, d'igname, de manioc, de patate douce, et de fruits (manguiers, oranges, mandarines, goyaves, bananes), productions pour lesquelles nous disposons des comptes d'exploitation. Ces données sont issues de la DRSP et du "projet bas-fonds" de l'Institut d'Economie Rurale. Ont été rajoutées les productions d'arachide, de niébé, de pois sucré, (source DRSP) et d'autres légumes (production estimée par la consommation), productions auxquelles ont été appliqué la structure du compte d'exploitation des tubercules (soit 16% en consommations intermédiaires et 84% en valeur ajoutée). Finalement l'ensemble de ces productions représente 16,9 milliards pour un revenu de 14 milliards. Les prix sont les prix aux producteurs en 1996.

4. Les céréales (n°1d) ; les données proviennent de la DRPS ; cette production s'élève à 14,8 milliards (soit 160 425 tonnes à 92 F le kg) et représente 12,7 milliards de revenu.

5. Bois.(n°1e) ; la production de bois a été estimée à partir de données fournies par l'IER-Programme des ressources forestières sur le prix du bois ainsi que les quantités consommées par habitant en milieu rural et urbain⁹⁰. Le bois consommé sur place est entièrement fourni par la région qui n'en exporterait pas encore d'importants volumes, l'approvisionnement de Bamako pouvant être, pour l'instant, assuré par des régions plus proches de la capitale. La production est donc estimée à 2 milliards, pour une valeur ajoutée de 1,9.

6. Les activités informelles rurales non agricoles - ARNA (n°2a) ; d'après l'enquête de l'Office de l'Emploi et de la Formation (OEF) sur l'emploi informel au Mali effectuée en 1996, les activités informelles en milieu rural constituent 25% de l'emploi total rural, ce qui représente, étant donné la répartition de la population active entre les deux zones, le double des travailleurs urbains dans ce secteur. Par hypothèse, on admet que ce secteur en milieu rural génère deux fois moins de revenu qu'en milieu urbain. Finalement, cela revient à admettre que ce secteur fournit autant de revenus qu'en milieu urbain. De plus, l'enquête donne sa structure : 31% en industrie et artisanat, 1,4% en bâtiment, 48,6% en commerce, 2,8% en transport et 16,2% en service. On calcule donc le chiffre d'affaires et les revenus de ces activités en appliquant cette structure aux comptes urbains. On obtient ainsi un revenu de l'ordre de 6 milliards pour une production de 9,8 milliards.

7. Extraction d'or (mine de Syama) n°2b) ; ce compte a été reconstitué à partir des statistiques fournies par la mine elle-même. Sachant que l'Etat collecte une taxe *ad valorem* de 6% de la valeur de la vente de l'or et que cette taxe a atteint un montant de 838 millions

⁹⁰ Soit :

	Zone Urbaine	Zone Rurale
Consommation/hab/an	1,5 stère	1 stère
Prix au fagot (1 stère = 60 fagots)	75 F CFA	37,5 FCFA

FCFA en 1996, on estime la production pour l'année à 14 milliards FCFA. A cette production est appliquée la structure du tableau d'entrées-sorties de la comptabilité nationale. On y ajoute le montant des taxes indirectes sur cette production ainsi que les taxes sur les salaires versés par la mine. Finalement, la valeur de la production taxes comprises est de 16,2 milliards. Le revenu généré par cette production est distribué à hauteur de 1,8 milliards sous forme de salaires aux travailleurs maliens et à hauteur de 9,1 en rémunération du capital. Ces 9,1 milliards représentent le revenu de l'entreprise Syama (compte n°30). Une partie est captée par l'Etat malien sous forme d'impôt sur le bénéfice (0,212 milliards), le reste des bénéfices est transféré à l'étranger (soit 8,6 milliards) ou bien réinvesti dans la région (pour 0,250) en travaux publics⁹¹. Dans ce transfert vers l'étranger sont donc compris les salaires versés aux expatriés⁹².

Les branches de production urbaines sont :

1. Coton fibre & graines (n°4) ; il s'agit des productions des usines CMDT présentes dans la région (Sikasso 1 et 2 et Kignan). Les données proviennent du rapport d'activité de la CMDT. Cette production représente 36 milliards pour un revenu de 9,8 milliards. Celui-ci est réparti entre les salariés des usines, de la Direction Régionale et de l'encadrement rural à hauteur de 1,2 milliard, le reste constitue le revenu de l'entreprise CMDT (compte n°31). Ce bénéfice est taxé pour 2,1 milliards par l'Etat malien, le solde est supposé être rapatrié vers Bamako. Les consommations intermédiaires de la branche sont constituées en grande partie par l'achat du coton brut aux agriculteurs de la zone.
2. Industrie et Artisanat (n°3) ; ce sont l'ensemble des activités telles que l'industrie agro-alimentaire, le textile, le travail du cuir, l'industrie du bois, l'industrie métallique et autres. Cette production a été approximée à partir d'un comptage des activités effectué dans la ville et d'une enquête de l'OEF de 1996 sur le revenu informel (cf. tableaux d'élaboration des comptes). Cette enquête permet d'obtenir une répartition des entreprises par secteur selon différentes tranches de revenu moyen annuel. Les rares entreprises formelles présentes dans la ville de Sikasso ont été comptabilisées dans les dernières tranches. Afin de rendre compte du phénomène de la pluriactivité, 20% du revenu estimé a été ajouté. Finalement, le revenu de cette branche est estimé à 1 milliard ;
3. Transport (n°7) ; estimation à partir du nombre de camions et bus dans la ville et en ajoutant la production de la CMDT dans ce secteur, soit un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards et une valeur ajoutée de 1 milliard.
4. Services marchands (n°8) ; cette branche a été estimée selon la même méthode que pour la branche Industrie et Artisanat.
5. Commerce (n°9) ; idem.
6. Construction privée (n°5) ; estimation à partir d'un comptage des chantiers dans la ville, et du coût moyen d'une maison. Le nombre de chantiers a été évalué à 1457 dont 1249 en dur et 218 en banco et tôle. Le calcul de la production tient compte du fait que les maisons en dur sont bâties en moyenne sur trois ans tandis que les maisons en banco se construisent dans l'année. Par ailleurs, les enquêtes ont permis d'observer que dans les

⁹¹ Seule l'épargne de l'entreprise destinée à financer des investissements d'intérêt général a été prise en compte ; les dépenses de construction et d'aménagement du site de l'usine ne sont pas considérées.

⁹² Par ce « truchement » on admet implicitement que ces salariés n'effectuent aucune dépense dans la région.

nouveaux lotissements les maisons avaient en moyenne 6 pièces tandis que dans le reste de la ville elles sont constituées de 4 pièces. A cette production est ajoutée celle issue des consommations en bâtiment des autres branches. Finalement, on obtient une production de 3,1 milliards.

Tableau 22 : Nombre de chantiers à Sikasso par type de quartier

Quartiers	Chantiers		Total
	Dur	Banco tôle	
Précoloniaux	14	0	14
Coloniaux	4	0	4
Post coloniaux	524	43	567
Spontanés	21	154	175
Lotissements	686	21	707
Total	1249	218	1467

Source : programme ECOLOC, juillet 1997.

Tableau 23 : Coût de construction d'une maison de 4 pièces (en FCFA)

	Dur	Banco
Matériaux	2 223 750	792 500
Matériaux locaux	820 500	227 500
Matériaux importés	1 403 250	565 000
Main d'œuvre	400 000	140 000
Coût total	2 623 750	932 500

1. Travaux publics (n°6) ; cette branche se compose des dépenses sur l'année 1996 des projets de TP présents dans la ville de Sikasso. Il s'agit essentiellement du projet d'adduction d'eau de la ville et du projet FAO sur les ressources forestières⁹³.
2. Services publics non marchands (n°10) ; de même que pour la branche précédente, il s'agit de SPNM fournis par des projets tels que le projet Santé Mali Suisse où les différents projets de recherche agronomique basés dans la ville, et non pas les SPNM de l'administration malienne, qui eux sont inscrits dans le compte Administration (n°33). Les masses salariales de ces deux branches constituent les salaires distribués dans la ville par

⁹³ Les projets sont représentés à travers deux secteurs d'activité : le secteur des travaux publics et celui des services publics non marchands. Chaque secteur est représenté par deux comptes : les comptes branche et produit. Le compte branche décrit le compte d'exploitation des projets (consommations intermédiaires, paiements du personnel et de service du capital). Si on ne dispose pas de ces dépenses de fonctionnement, on peut estimer les dépenses en personnel (notamment grâce aux renseignements fournis par l'OEF sur d'autres projets) auxquelles on ajoute les loyers de villa dans lesquelles les projets sont implantés (150 000 FCFA / mois). Le compte produit, quant à lui, spécifie le type de demande du service fourni par le projet. On admet que la demande est entièrement constituée d'investissement. Ainsi la formation dispensée aux ménages ruraux sur la mise en place de foyers améliorés est un investissement en service public non marchand alors que le projet d'adduction d'eau de la ville est un investissement en travaux publics. Le financement des projets provenant de bailleurs de fonds internationaux figure dans l'épargne du reste du monde.

l'aide internationale, soit 1,1 milliard (ce qui est équivalent aux salaires versés par la CMDT⁹⁴).

Le compte des "produits" (comptes n°11 à 25)

Les revenus des comptes "produits" proviennent des dépenses des branches d'activité en consommations intermédiaires, les consommations finales des ménages et de l'Etat, les exportations vers l'extérieur de la zone représentée dans la matrice, et les investissements en produits.

En contrepartie, les ressources de ce compte se répartissent entre les productions (taxes indirectes comprises) des branches d'activité, les importations du reste du monde, les droits de douane versés à l'Etat et les marges commerciales.

Les sommes inscrites au total des lignes et des colonnes des comptes produits correspondent à la valeur, au prix du marché de l'offre et de la demande totale (c'est-à-dire taxes indirectes et droits de douanes inclus et marges commerciales comprises).

Les importations de biens ont été estimées par solde ($M = C + X + I + CI - Y$). Finalement, étant donné les hypothèses prises (notamment de consommation des ménages), la région importe des céréales (essentiellement du riz), des biens industriels, des services mais aussi du transport et bien évidemment des TP.

Les marges commerciales ont pu être déterminées à partir du différentiel du prix au producteur et au consommateur pour les céréales et les produits de maraîchage. Pour les autres produits, la marge commerciale a été calculée à partir du bénéfice de la branche commerce, ce dernier étant distribué entre les différents produits proportionnellement à la consommation.

Par facilité et par manque d'information, nous avons distribué les droits de douanes selon la répartition des importations en produits.

Le compte des facteurs de production (comptes n°26 & 27)

Le compte des facteurs est constitué du compte de travail et du compte de capital. La main d'œuvre est rémunérée par l'ensemble des branches d'activités (lecture en ligne du compte travail de la matrice). Cette rémunération est entièrement distribuée aux ménages.

Le compte de capital correspond aux excédents bruts d'exploitation. Il recense la rémunération effective de services issus du capital telle que la location d'immeubles ou l'achat de machines-outils comme les rémunérations implicites telle que la rente foncière. Additionnée à la rémunération de la main d'œuvre, on obtient l'ensemble de la valeur ajoutée au coût des facteurs.

Dans la matrice de Sikasso, exceptée une part de la valeur ajoutée de la branche coton fibre & graines et de la branche extraction d'or, l'ensemble des revenus est distribué sous forme de rémunération du facteur travail. Cela revient à admettre, qu'à part la CMDT et l'usine Syama, l'ensemble des entreprises sont des entreprises appartenant aux ménages.

⁹⁴ Cela s'explique en partie par la prise en compte d'expatriés dont le nombre a été estimé à une vingtaine et pour lesquels la consommation dans l'économie locale est supposée représenter le tiers de leurs revenus.

Les parts de la valeur ajoutée distribuée sous forme de rémunération du capital représentent les bénéfices de la CMDT et de l'entreprise Syama tirés de leurs activités industrielles dans la région (données rapportées dans les comptes 30 & 31). Ces bénéfices sont rapatriés sur Bamako, pour la branche coton industriel et, pour la branche extraction d'or vers l'Afrique du Sud, soustraction faite des impôts sur le bénéfice versé à l'Etat malien.

Le compte des agents institutionnels (comptes 28 à 37)

On distingue les ménages urbains et ruraux, les entreprises, la commune de Sikasso l'administration centrale et l'extérieur.

Comme expliqué précédemment, les revenus des ménages proviennent de la rémunération de leur travail ; la rémunération du capital dont ils sont propriétaires (cas du secteur informel) étant supposée comprise dans les salaires. Pour les ménages urbains, il s'agit de l'ensemble des revenus des branches industrie & artisanat, construction, TP, transport, services, commerce et SPNM, de la moitié des salaires de la fonction publique (la moitié des fonctionnaires de la région est basée en milieu rural) et d'une partie des salaires versés par la CMDT. En effet, dans la région, la CMDT emploie du personnel urbain pour les deux usines de Sikasso et la direction et des travailleurs ruraux pour l'usine de Kignan et l'encadrement rural. On observe que, finalement, ce sont les emplois ruraux qui sont majoritaires.

Pour les ménages ruraux il s'agit aussi des salaires de la CMDT, de la moitié des salaires de la fonction publique, de la rémunération de la main d'œuvre malienne employée par l'usine d'extraction d'or Syama et de l'ensemble des revenus des branches agricoles et des activités rurales non agricoles.

Aux revenus précédents des ménages, urbains ou ruraux, il est nécessaire d'ajouter les transferts en provenance d'autres ménages de la région et du reste du Mali, ou des émigrés implantés en Côte d'Ivoire et dans le reste du monde. A défaut d'informations précises, ces transferts ont été calculés par solde entre la consommation (en biens de consommation et en biens d'investissement), le paiement des impôts et les revenus évalués par ailleurs.

Région de Sikasso, Masse salariale CMDT, 1996

	Personnel permanent			personnel saisonnier		Total	
	Montant	Effectif	Salaire moyen mensuel	Montant	Effectif	Montant	Effectif
Sikasso I	36 643 107	17	179 623	44 334 483	91	80 977 590	108
Sikasso II	45 510 632	28	135 448	32 540 272	71	78 050 904	99
Direction	77 220 822	21	306 432			77 220 822	21
<i>total urbain</i>	<i>159 374 561</i>	<i>66</i>	<i>201 230</i>	<i>76 874 755</i>	<i>162</i>	<i>236 249 316</i>	<i>228</i>
Kignan	55 315 201	36	128 044	63 897 964	142	119 213 165	178
Dvt rural	800 598 713	277	240 854	25 945 945	127	826 544 658	404
<i>total rural</i>	<i>855 913 914</i>	<i>313</i>	<i>368 898</i>	<i>89 843 909</i>	<i>269</i>	<i>945 757 823</i>	<i>582</i>
Total	1 015 288 475	379	990 402	166 718 664	431	1 182 007 139	810

La consommation des ménages a été estimée à partir de l'enquête EMCES 94. Deux options étaient possibles. La première était de prendre en compte uniquement les informations issues des ménages enquêtés dans notre zone d'étude, soit 1020 ménages (700 ruraux et 320

urbains), tandis que la seconde était de privilégier les moyennes nationales en milieu urbain (hors Bamako) et en milieu rural.

Les deux options ont été analysées. Après extrapolation jusqu'en 1996, en appliquant le taux de croissance en valeur de la consommation entre 1994 et 1996 (source comptabilité nationale), ainsi qu'un ratio d'autoconsommation lorsque nécessaire (de 31% en zone rurale et 13% en zone urbaine) on obtient :

Tableau 24 : Estimation de la consommation finale (milliers FCFA)

		Rural	Urbain	Total	R	U
EMCES-1994 échantillon Sikasso (700 ménages ruraux, 320 ménages urbains)	dépense moyenne annuelle par ménage en 1994	413 366	760 000			
	Tx de croissance de la consommation de 94 à 96	0,41	0,41	0,41		
	coeff. autoconsom. EMCES	0,32	0,13			
	Consommation finale totale 1996	39 594 138	17 011 502	56 605 640	70%	30%
	dépense/tête	80	192	97		
EMCES-1994 moyenne nationale	dép. moy. par tête corrigée de l'autoconsommation 1994	73,5	173,7			
	Consommation finale totale 1996	55 786 735	21 758 740	75 545 474	70%	30%
	Dépense/tête	112	246	132		

La consommation par tête du scénario 1 est d'environ 20% inférieure à celle obtenue dans le second scénario. Etant donné les conditions climatiques et agricoles de la région, les résultats du premier scénario semblent trop faibles, ce qui est certainement dû à une mauvaise représentativité de l'échantillon. Nous avons préféré choisir les conclusions du second scénario.

Par ailleurs, l'enquête EMCES fournit les coefficients budgétaires des différents ménages. Ces coefficients pour les céréales et tubercules paraissent peu conformes aux habitudes alimentaires de la région ; nous avons donc choisi de diminuer la consommation des céréales au profit de celle en tubercules.

Tableau 25 : Répartition de la consommation des ménages

	Urbains				Ruraux			
	Coef bud. EMCES	hyp MCS	Scénario 1	Scénario 2	coef bud. EMCES	hyp MCS	Scénario 1	Scénario 2
Céréales	0,326	0,202	3 429 519	4 371 948	0,413	0,255	10 096 505	14 122 798
Fruits légumes	0,016	0,016	272 184	346 980	0,02	0,020	791 883	1 107 670
Tubercules	0,01	0,134	2 286 346	2 914 632	0,012	0,170	6 731 004	9 415 198
Viande & volailles	0,1	0,100	1 701 150	2 168 625	0,123	0,123	4 870 079	6 812 173
Alimentation agricole	0,452	0,452	7 689 199	9 802 185	0,568	0,568	22 489 470	31 457 840
Energie bois	0,047	0,031	525 214	669 542	0,016	0,023	921 767	1 289 349
Industrie Artisanat (y compris épicerie)	0,25	0,250	4 252 876	5 421 563	0,248	0,248	9 819 346	13 735 113
Transports	0,126	0,126	2 143 449	2 732 468	0,044	0,044	1 742 142	2 436 875
Services marchands	0,125	0,144	2 457 630	3 132 984	0,124	0,124	4 909 673	6 867 557
	1	1	17 011 502	21 686 250	1	1	39 594 138	55 786 735

L'épargne des ménages a été estimée à partir des dépenses en biens d'investissement calculées par ailleurs. Pour les ménages urbains on suppose que cette épargne finance exclusivement la construction de maisons individuelles. Elle est donc égale à la production de la branche construction privée (n°5). Concernant les ménages ruraux, cette épargne est égale aux financements par ces derniers des investissements des initiatives de base inscrites au budget régional d'investissement ainsi que des budgets des Associations Villageoises équivalent, en 1996, à la ristourne déboursée aux producteurs sur la récolte de l'année (soit 30 FCFA par kg de coton, soit pour un total 2,8 de milliards).

Les structures des revenus et des dépenses des entreprises CMDT et Syama ont été présentées dans la section précédente.

Le revenu de l'administration centrale (compte n°33) est la somme des impôts perçus sur le territoire aussi bien sur les produits que sur les échanges avec l'extérieur, ou sur les revenus des ménages et des entreprises. Sa composition est la suivante :

impôts indirects	2 156 632	12%
impôts directs	4 288 871	24%
dont sur ménages	1 906 180	11%
dont sur bénéfice CMDT et Syama	2 382 691	13%
droit de douane et taxes sur transport international	11 466 417	64%
Total	17 911 920	100%

Ses dépenses sont l'ensemble des dépenses de personnel et de matériel pour assurer le fonctionnement des directions régionales, des établissements scolaires et de santé de la région. La zone d'étude comprend 1900 fonctionnaires, qui ont été répartis pour moitié en zone rurale et urbaine, tandis que les deux tiers des dépenses de fonctionnement ont été alloués en zone urbaine, le tiers à la zone rurale. La somme inscrite à l'intersection de la ligne 37 correspond au financement d'investissements publics par l'administration centrale. On constate que l'ensemble des recettes collectées représente 17,6 milliards, tandis que les dépenses publiques (fonctionnement et investissement) sont de l'ordre de 6,7 milliards. Le solde (11 milliards) est donc transféré sur le reste du Mali via le budget de l'Etat, à Bamako.

Le compte n°32 retrace les dépenses ainsi que les recettes de la municipalité ; il s'agit tant des dépenses ordinaires que des dépenses extraordinaires (qui, elles, sont répertoriées en tant que dépenses d'investissement). De même, les recettes sont celles recouvrées par la municipalité auxquelles s'ajoutent les taxes collectées par le Trésor et qui lui sont rétrocédées, ainsi que les recettes extraordinaires issues des opérations de lotissements réalisées par la municipalité.

L'extérieur de la zone a été divisé en 3 comptes : le reste du Mali, la Côte d'Ivoire et le reste du Monde. Les importations ont été déduites par solde entre l'ensemble des consommations et des productions de l'économie locale. Les origines des échanges ont été déterminées produit par produit. La zone importe de la Côte d'Ivoire essentiellement du ciment, des produits chimiques, des pesticides, de l'agro-alimentaire et du transport. Le trafic de marchandises de la zone est soit effectué par les opérateurs de la place, soit par les compagnies ivoiriennes. Les importations de céréales (principalement du riz) sont originaires du Mali et pour une faible part de Thaïlande. La zone importe aussi du maïs de la Côte d'Ivoire, en dehors de la saison de récolte à Sikasso. Les travaux publics proviennent pour 1/3 du reste du Mali et de 2/3 de bailleurs de fonds internationaux. Enfin, c'est du Mali que proviennent majoritairement les importations de services.

La zone de Sikasso exporte essentiellement 5 types de produits :

- du bétail en Côte d'Ivoire pour un montant de 5,4 milliards,
- des fruits et légumes (pommes de terre, mangues,...) pour 7,5 milliards (60% vers le Mali et 40% vers la Côte d'Ivoire),
- des céréales pour un montant d'environ 2 milliards,
- l'or (l'ensemble de la production soit 16 milliards) vers le reste du monde et, bien sûr,
- le coton (pour 36 milliards) vers le reste du monde (exception faite d'une petite partie, équivalente à la production des graines de coton destinée à la production d'huile d'Huicoma).

Finalement, Sikasso et son hinterland exportant principalement des fruits et légumes vers le reste du Mali et étant donné que les profits des usines de la CMDT ainsi que l'excédent de recettes fiscales sont rapatriés vers Bamako, la région est fortement déficitaire vis à vis du reste du pays. De même, les exportations de bétail et de tubercules ne suffisent pas à "financer" les importations provenant de la Côte d'Ivoire. A l'inverse, la région est excédentaire vis à vis du reste du monde du fait des exportations de coton et d'or.

Le compte d'accumulation (compte n°38)

Les recettes (ligne) du compte d'accumulation sont la somme des épargnes des différents agents institutionnels tandis que les dépenses sont la somme des différents investissements. A noter que dans cette maquette générale sont répertoriées les dépenses d'investissement par origine et non par destination. Par exemple, la matrice nous renseigne sur le fait que, dans la période considérée, des dépenses en biens de construction ont été effectuées à des fins d'investissement mais ne nous dit pas pour quel secteur d'activité cet

investissement est destiné. Donc la notion d'investissement est une notion d'investissement par produit et non pas par destination.

D'après le Programme d'Investissements Publics, il semblerait que l'investissement (dit public, c'est-à-dire en services publics non marchands et en travaux publics) dans la région représente 11 milliards de FCFA, auxquels il faut ajouter les investissements communautaires financés par les Associations Villageoises, soit, pour l'année 1996, un montant de 2,8 milliards. Tous ces investissements ne sont pas produits dans notre hinterland ; nombreux sont importés. On a supposé que seuls les projets présents, implantés dans la ville, ont fait appel à la main d'œuvre et aux entreprises locales pour investir dans la région. Ils sont répertoriés dans les branches n°6 et 10. On a supposé aussi que l'ensemble des autres investissements étaient importés (soit de Bamako, soit du reste du monde).

Ces investissements sont destinés à hauteur de 3,8 milliards au milieu urbain et 7,4 au milieu rural⁹⁵. Leur financement provient soit de l'épargne des ménages de notre région, soit du budget national du Mali, soit des bailleurs de fonds internationaux. Les investissements publics financés par les ménages sous forme d'épargne financière ou d'apport en nature sont répertoriés dans le budget régional des initiatives de base ; pour l'année 1996 ils représentaient une somme de 102 millions FCFA. Il faut y ajouter la participation des villageois à un projet d'aménagement rural (projet FIL, soit 18,5 millions FCFA) ainsi que les budgets des Associations Villageoises, équivalant, en 1996, aux ristournes sur la récolte de coton, soit 2,8 milliards FCFA. L'ensemble de ses ressources constituent donc l'épargne du monde rural finançant des investissements. Ne disposant pas d'information sur la part financée par l'Etat pour 1996, on a appliqué celle de l'année 1997, soit 34%. Cette part semble très élevée, puisque qu'au niveau national elle est de l'ordre de 14%.

Finalement les 14 milliards d'investissement public sont financés à hauteur de 3,9 milliards par les ménages ruraux, 3,9 milliards par l'Etat et 6 milliards FCFA par l'épargne étrangère.

⁹⁵ Les projets dont l'impact est tant urbain que rural ont été répartis entre les milieux urbain et rural au prorata de la population (soit 15% contre 85%).

Tableau 26 : La Matrice de Comptabilité Sociale et l'ECOLOG de Sikasso.

Branches	Branches hinterland										Branches Commune de Sikasso									
	1	1a	1b	1c	1d	1e	2a	2b	3	4	5	6	7	8	9	10				
1	Agriculture zone rurale																			
1a	coton																			
1b	béni																			
1c	produits maraichers																			
1d	céréales																			
1e	Bois																			
2a	Activités rurales non agricoles																			
2b	Extraction Or																			
3	Industries artisanales																			
4	coton fibre & graine																			
5	Construction privées																			
6	Travaux Publics																			
7	Transports																			
8	Services marchands																			
9	commerce																			
10	ser pu non marchands																			
11	Agriculture	959 660																		
12	coton																			
13	béni																			
14	produits maraichers	735 180																		
15	Céréales	224 480																		
16	Bois																			
17	Extractions mines																			
18	Industries artisanales	9 988 939	4 159 714	2 008 084	2 062 049	1 759 062	100 019	2 008 723	2 624 358	952 588	5 245 000	2 338 155	528 752	458 223	441 757	1 002 946	419 885			
19	coton fibre & graine																			
20	Construction privées							1 106												
21	Travaux Publics								149 908											
22	Transports						1 216	374 273	65 025	158 781	1 990 000									
23	Services marchands	107 355	45 390					643 839	149 908	158 781	3 625 000									
24	commerce																			
25	Services publics non marc.																			
26	Travail	50 830 439	10 590 904	13 438 718	14 003 164	12 713 563	1 923 442	8 370 560	1 632 043	1 119 633	1 182 008	632 638	530 316	1 043 943	2 681 764	10 880 821	625 331			
27	Capital							9 147 435			8 638 982									
28	Ménages ruraux (hinterland)																			
29	Ménages urbains																			
30	Entreprises Synta																			
31	CAOT																			
32	Commune de Sikasso																			
33	Autres adm. publiques							248 450	1 112 908		284 000									
34	Reste du Mali																			
35	Pays limitrophes (RCI, BR)																			
36	Reste du monde																			
37	Autres																			
38	Totaux	81 892 382	14 798 098	18 448 902	18 890 383	14 788 100	2 024 876	9 831 230	16 081 646	2 703 233	36 071 000	3 092 325	1 288 892	2 001 946	3 708 431	14 117 787	1 809 800			

[illegible]

[illegible]

Annexe 4 : Effectifs du cheptel, productions agricoles et superficies cultivées

Tableau 27 : Effectifs du cheptel de l'ECOLOC par espèce à partir du recensement national de 1991.

Années	BOVINS	OV/CAP	ASINS	EQUINS	PORCINS
1991	277 864	167 063	15 650	94	1138
1992	286 199	175 416	15 992	103	1150
1993	294 785	184 187	16 342	114	1163
1994	303 629	193 396	16 700	125	1175
1995	312 738	203 066	17 066	138	1188
1996	322 120	213 219	17 440	152	1201
1997	331 784	223 880	17 822	168	1215

Tableau 28 : Evolution des superficies cultivées de 1987 à 1996 de l'ECOLOC (DRPS, 1997).

	1987	1988	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Mil	13 852	14 388	7 897	28 240	30 119	40 816	35 045	30 029	30 629
Sorgho	41 342	27 693	41 311	69 035	50 872	63 775	67 029	62 071	63 312
Riz	5 111	4 683	3 380	9 794	2 656	3 409	13 793	14 566	14 857
Mais	8 963	13 550	8 512	22 513	45 049	75 065	77 070	50 436	51 444
Fonio	3 730	774	1 768	4 504	2 050	1 998	2 814	2 349	2 396
Patate	537	560	144	1 097	1 253	745	1 011	ND	1 000
Igname	277	735	1 057	1 012	752	1 997	2 611	ND	2 600
Manioc	30	220	0	250	17	0	0	ND	250
Niébé	392	180	202	572	32 719	42 729	17 772	19 769	20 164
Wandzou	204	646	327	850	825	1 998	527	14	14
Pois sucré									
Arachide	3 150	84	4 056	3 234	7 832	12 747	14 713	9 435	9 624
Coton	44 818	39 475	43 370	45 670	49 388	40 870	54 512	63 174	78 147
P. de terre	0	0	44	0	455	412	110	110	1760
Total Gal	122 406	102 988	112 068	186 771	223 987	286 561	287 008	251 951	276 197
Total cér.	72 998	61 088	62 868	134 086	130 746	185 063	195 751	159 449	162 638
Total tub.	844	1 515	1 201	2 359	2022	2 742	3 622	ND	3 850

**Tableau 29 : Evolution des productions (en tonnes) 1987 à 1996 de l'ECOLOG
(DRPS, 1997).**

	1987	1988	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Mil	40032	28817	29884	31672	110354	11337	26993	23446	23680
Sorgho	56727	31094	46103	38635	34471	43561	45543	50039	50539
Riz	5076	4509	4661	4514	6332	3267	18540	19910	20109
Mais	65412	28254	49634	63409	48789	75747	104044	79375	80169
Fonio	2791	288	913	1381	0	1706	1404	1032	1042
Patate	3854	71	1040	2323	15647	3925	1591	0	10 000
Igname	2591	3788	6163	7311	2855	9666	5146	0	26 000
Manioc									2 500
Niébé	2851	4831	2583	9939	13852	2717	8186	8186	8268
Wandzou	155	0	0	536	0	513	277	13	13
P. sucrés									2500
arachide	4311	7260	7766	8128	5087	5911	11736	8061	8142
coton	75223	47929	48420	40975	53931	42398	55226	80300	94 174
P. de terre	10370	nd	nd	Nd	nd	nd	nd	nd	52800
Mangues						24210	26790	26700	27210
Oranges						6300	7210	6740	6880
Mandari						1700	2160	1905	1955
Goyaves						1576	1716	1736	1772
Bananes						2556	3024	2844	2916

Annexe 5 : Comptage des activités dans la ville de Sikasso.

Codes	Activités	Nombre	
		Boutique	Extérieur
0	Transformation alimentaire	162	5
00	Moulin	126	3
01	Boulangerie industrielle	10	0
02	Four artisanal	3	0
03	Production de karité	9	0
04	Production boissons locales	14	2
1	Bâtiment et travaux du bois et du fer	158	65
10	Travaux du bâtiment	5	0
11	Ferronnerie soudeur menuiserie métallique	58	20
12	Ebéniste menuiserie de bois	65	30
13	forgerons, fonderies	30	15
2	Autres productions artisanales	219	226
20	Tailleurs couturiers	151	206
21	Tisserands	30	12
22	Teinturiers	6	0
23	Productions matelas, cordes, nattes, secco	7	2
24	Cordonniers et travail du cuir	3	4
25	Bijoutiers	22	2
3	Réparation	100	52
30	Réparation automobile, garage	33	9
31	Réparation cycle	5	34
32	Vulcanisateur, recharge de batterie	31	1
33	Rebobineur, réparation appareil électroniques frigoristes	30	8
34	Réparation de montre et autres réparations	1	0
4	Autres services "artisanaux"	171	12
40	Coiffeurs	10	2
41	photographes	15	1
42	Blanchisseurs	72	8
51	Infirmiers, matrones, guérisseurs	11	1
52	Vétérinaires, cabinet médical	1	0
53	Médresa, école coranique, école catholique	10	0
54	Autres enseignements privés, crèches	3	0
55	Banques, assurances	8	0
56	Professions juridiques, bureaux d'étude, comptables	6	0
57	Associations, syndicats, organisations éco., G.I.E., projets	33	0
58	Services spectacles activités récréatives	2	0
6	Restauration, hôtellerie	157	312
60	Hôtel, restaurant, bar	55	2
61	Restaurant de rue	102	310
7	Commerce	1510	3425
70	Alimentation épicerie (boutiques)	687	20
71	Alimentation épicerie (micro-détail)	77	97
72	Produits manufacturés (boutiques)	488	27
73	Produits manufacturés (micro-détail)	4	25
74	Fruits légumes (boutiques)	61	4
75	Fruits légumes (micro-détail)	59	108
76	Combustibles (stations services, boutiques charbon de bois)	6	0
77	Combustibles (micro-détail) carburant au détail/charbon de bois grossistes/bois de chauffe	96	162
78	Pharmacie, pharmacie vétérinaire	18	0
79	Vente de ciment	14	0
	Activités sur place de marchés		2982
8	Transport	4	200
80	Transport moderne	4	200
9	Autres activités non classées ailleurs	292	7
90	Activités artisanales ou traditionnelles non classées ailleurs	26	5
91	Activités modernes non classées ailleurs	23	1
92	Administration, services publics	51	1
93	Local, activités non identifiée	166	0
94	Lieux de cultes, églises, mosquées	26	0

Annexe 6 : Les projets d'investissement public.

La grande majorité des investissements publics ne sont pas produits sur place par les opérateurs économiques de la région, mais sont fournis soit par des entrepreneurs de Bamako soit par des entreprises de travaux publics étrangères. Nous avons tenté d'estimer la part de ces investissements produits dans la région et ainsi de mesurer leurs effets en terme de revenus distribués. Pour ce faire un recensement des projets implantés dans la ville a été effectué ainsi qu'une collecte d'information auprès de leur représentation. Ces projets ainsi que leurs budgets pour l'année 1996 figurent dans la liste ci-dessous ; les flux de revenus urbains générés par ces projets est de 1,1 milliards de F CFA. Cela représente plus que les salaires versés par la CMDT ainsi que les salaires urbains de la fonction publique.

- APROFA : projet financé par la Banque Mondiale d'aide à la commercialisation des produits agricoles, budget : 195 millions
- Santé Mali Suisse : projet suisse d'aide aux services de santé de la région, budget : 375 millions
- Projets de recherche agronomique (Bas-fonds, gestion forestière, environnement et dvt paysans, et projet Fonsébougou) : 583 millions financés par la France, la Suisse et la Hollande.
- Peace corps (USA) : 33 millions
- Education de base (USAID) : aide au fonctionnement des établissements scolaires de la région et à la direction régionale de l'éducation : 160 millions.
- Projet FIL (Fonds d'investissement Local) d'aide aux investissements communautaires villageois : CFD, 70 millions
- Projet Aménagement Agro pastoral (PAAP) : CFD, 55 millions
- Projet d'adduction d'eau de la ville de Sikasso (Dangroup) : Danemark, 820 millions
- Projet FAO ressources forestières : 321 millions.

Tableau 30 : Les projets d'investissement publics dans l'ECOLOG de Sikasso.

Liste des projets d'investissement public de l'économie locale de Sikasso 1986-1989 (en millions de FCFA) sources: PIP 86-89, budgets des initiatives de base.												
n°	dénomination du projet	financement	durée	local	mont. global	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1	Economie rurale											
1	845 APROFA	CECI BM	86-91	r	932	123	186	150	11	218	150	141
1	1584 Appuis collectifs décentralisés pour un dvt part	PNUD	93-97	r	1 304	294	294	284	-	-	-	179
1	1769 Rche s/s prod rurale volet Foussebougou	HOLL	88-98	r	7 839	342	342	342	-	-	-	-
1	1811 Mail sud III	CEI HOL BAF	90-98	r	7 871	1 747	2 607	2 601	1 640	-	-	-
1	500 Réhabilitation du secteur élevage	FED	92-99	r	257	78	38	-	-	63	22	-
1	1586 projet aménagement agro pastoraux 3ème région	CEI	90-97	r	259	51	55	51	-	51	51	259
1	1525 Equipement direct rurale	FED	93-97	r	35	9	9	9	9	-	-	3
1	1526 Protection aménagement forêt parcs nationaux	FED	93-97	r	22	5	5	5	5	-	-	-
1	1551 Appui reboisement et plantation	CEI	93-97	r	17	3	3	3	3	-	-	3
1	1558 Projet nat semences forestiers	Holl	96-99	r	171	48	17	36	-	29	35	4
1	Projets initiatifs de base											
1	FIL	FAC/IRAM	84-88	r	183	67	67	45	-	-	67	19
1	Projet Bas fonds IER/Cirad-CA	CIRAD	93-97	r	322	73	73	80	71	-	-	41
1	Projet GDRN 97-88 volet appui rche forestière partiel Suisse				151							
1	Projet GDRN 87 Environnement & dvt paysan (EDP Tirmeye)				89			89				
1	GCP/RAF/ZZ/6/ITA Forêt & sécurité alimentaire	FAO	84-87	r	1 279	320	320	320	-	-	-	-
2	Secteur secondaire											
2	816 Projet promotion pelle mine	RFA	86-88	r	183	-	-	-	-	83	100	183
2	400 Appui agroalimentaire et hydro pour production agropaste	PNUD	92-97	r	13	3	6	6	2	-	-	2
2	606 Appui décentralisation (volet DNE)	FAC	90-98	r	199	-	74	82	7	57	-	25
2	698 Alimentation eau centres ruraux Sud	CEI	91-97	r	201	103	76	86	-	-	-	86
2	1793 Etudes des eaux de surface	AIEA	85-87	r	17	-	5	8	-	-	-	4
2	1855 Eau potable	DANEMARK	92-97	r	12 018	1 500	821	241	-	-	-	-
2	Projets initiatifs de base											
2	Projets initiatifs de base						145					
3	Energie											
3	470 Extension réseau électrique ville de Sikasso	BM BAFA CF	97-98	r	660	-	-	330	-	-	-	-
3	1500 Femmes & énergie nelle	PNUD	92-98	r	137	-	10	61	3	26	-	660
3	1501 Huile végétale carburant	GTZ	84-87	r	677	169	127	-	-	-	-	11
3	1815 AES	FED	90-97	r	1 304	-	130	13	-	-	-	8
3	1840 Energ domestique	HOLL GEF BM	92-99	r	687	183	166	203	-	121	107	174
4	Infrastructure											
4	585 Etude Sik Koloko	ID	86-87	r	130	-	26	104	-	-	-	104
4	1469 Rie Si Kouliata	BM	86-88	r	1 064	308	112	322	32	682	-	983
4	1833 Entretien couron routes	FED	91-00	r	4 082	583	583	572	572	588	604	1 764
4	1467 Agrometelo	PNUD SUI	92-97	r	274	48	48	51	18	-	-	30
4	528 Telecom	PNUD	92-91	r	180	34	34	12	-	-	-	-
4	664 Poste	Budget Etat	93-99	r	218	9	9	44	44	44	131	-
4	276 Carte de base	Budget	81-89	r	324	5	5	11	11	13	37	-
4	586 construction postes contrôles routiers	Budget	97-00	r	56	-	-	18	18	-	-	-
4	1871 AGETIPE	BM ACID KF	92-98	r	3 928	1 088	1 237	648	78	-	-	-
4	Projets initiatifs de base						241					
4	Projets initiatifs de base						10					
5	Bâtiment Equipement											
5	1644 Construction DRPS	Budget	93-97	r			18					18
5	913 barrage frontière	Budget	89-98	r	224	37	37	37	37	37	37	110

Programme ECOLOC, Sikasso

5	502	Construction Trésorerie régionales	Budget	93-97	u	100	10	10	25	25	-	-	25	-	-	-
5	542	Construction D budget	Budget	93-97	u	41	11	11	11	11	-	-	11	-	-	-
5	1317	Construction douanes	Budget	94-98	u	1 050	615	615	30	30	30	-	60	-	-	-
5	1343	Construction Affaires écos	Budget	94-98	u	100	13	13	13	13	38	-	49	-	-	-
5	573	PDU	BM	97-02	u	4 555	-	-	-	-	305	984	4 555	-	-	-
6	Education															
6	647	Promotion éducation base femmes & enfants	FISI	93-97	t	124	33	33	35	-	-	-	-	-	-	-
6	1756	Education scolaire pop	FNUAP	98-97	t	55	1	28	17	-	-	-	1	-	-	35
6	1805	Projet enseignement fondamental	OPEP	93-98	t	1 618	581	580	571	12	-	-	571	-	559	-
6	516	Sport jeunesse	Budget	94-97	t	58	-	25	23	-	-	-	6	-	-	23
6	30	Opération lecture publique	FAC	84-99	t	477	-	5	5	-	6	7	-	-	-	18
6		Projet de dvt de l'éducation de base	USAID	95-00	t	161	-	54	54	-	-	-	-	-	-	-
6		Projets initiatives de base			r			138								
6		Projets initiativos de base			u			20								
7	Santé															
7	1684	Promotions femmes	Holl	96-99	t	66	6	3	28	1	14	12	-	-	-	-
7	364	Prog appui santé Sikasso mali suisse	SUISSE	88-97	t	4 000	357	376	376	-	-	-	368	-	-	357
7	429	Vaccination	FISE PNUD	88-97	t	582	99	102	52	12	-	-	-	-	-	40
7	483	Prog lutte SIDA	PNUD FISE O	87-99	t	1 384	253	88	197	5	168	157	-	-	-	504
7	550	Lutte diarrhée	FISE	89-97	t	7	75	7	4	-	-	-	-	-	-	4
7	565	Onchocercose	FCE OMS Sig	88-99	r	142	12	12	12	3	12	12	4	-	-	26
7	635	Pharma pop	Budget	93-98	u	54	4	4	7	7	7	-	13	-	-	-
7	929	Santé primaire sikasso	HOLL	95-98	t	1 293	-	376	340	-	340	-	80	-	-	680
7	1701	Unicef	FISE	93-97	t	854	229	197	160	-	-	-	52	-	-	160
7	1748	Fondation Follereau lèpre	FRF	88-98	t	143	14	14	14	-	14	-	14	-	-	29
7	1752	FNUAP	FNUAP	88-97	t	384	71	73	43	-	-	-	18	-	-	43
7	1844	CNIECS	FAC	94-97	t	30	9	9	6	-	-	-	1	-	-	6
8	Information															
8	75	Station FM Sikasso ségou	DRTM	94-97	u	1 403	533	533	533	533	-	-	470	-	-	-
8	1395	Video station communautaires	UNESCO AC	97	u	9	-	-	9	-	-	-	9	-	-	9
8	1700	CESPA	PNUD	03-07	u	50	7	11	3	-	-	-	-	-	-	3
8	57	Enquêtes PADEM	PNUD	87-99	u	44	2	2	1	1	1	1	-	-	-	-
8	843	Recensement gal	Budget	97	u	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
8	847	Appui mise en place communes	Budget	97-99	r	71	-	-	68	68	-	-	46	-	-	-
8	928	Suivi situation femmes	FGISE	94-97	t	4	2	2	2	0	-	-	-	-	-	2
8	1107	Renforcement capacités gestion décentralisée	PNUD	94-97	t	40	1	8	1	1	-	-	-	-	-	-
8	1346	Appui conseil nat coordination progr de pop	FNUAP	95-97	t	19	1	8	6	2	-	-	-	-	-	4
						66 293	9 395	11 278	9 414	3 285	2 923	2 335	11 375	19	1 961	3 835

Annexe 7 : Indicateurs de pressions sur les terres : définitions et cartes

Superficies cultivables par personne :

Ce ratio est un indicateur de la disponibilité en terres de culture selon la population. La norme retenue par la FAO est de 1,35 ha par personne dont 0,45 sous culture et 0,9 ha en jachère. Ce qui correspond à 2 ha de réserves pour 1 ha de culture (PAT).

Superficie terres cultivées par personne.

Les superficies terres cultivées par personne expriment la capacité d'une exploitation à emblaver et à entretenir les surfaces. Elle a généralement une forte corrélation avec le degré d'équipement et ou de main d'œuvre. Les grandes superficies sont généralement une traduction de la capacité de transformation forte et des besoins monétaires élevés. Des petites superficies se traduisent par des bas niveaux d'équipement et ou de main d'œuvre. Au Mali-Sud, la moyenne des superficies cultivées par personne est de l'ordre de 0,63 ha et la norme FAO est de 0,45. Les classes retenues sont les suivantes :

inférieur à 0,40 ha/personne : superficie en dessous de la norme FAO

entre 0,40 et 0,60 ha/personne : faible superficie par personne

entre 0,60 et 0,80 ha/personne : Superficie moyenne (contexte Mali-Sud)

supérieur à 0,80 ha/personne : Forte valeur par personne

Le Potentiel Agricole des terres (PAT) :

Le PAT traduit les réserves en terres d'une zone. C'est le nombre d'hectares cultivables laissés en réserve pour chaque hectare cultivé. Dans les exploitations des zones de savanes où les systèmes de production sont peu intensifiés, le PAT doit être de 2 pour espérer maintenir la durabilité des systèmes. Si le PAT est inférieur à 2, les possibilités de jachères sont réduites et les risques de dégradation des terres sont élevés à condition d'une intensification poussée des productions. Les classes retenues sont les suivantes :

PAT inférieur à 1 : Crise grave des terres avec risque de processus de dégradation irréversible des terres

PAT entre 1 et 1,5 : Crise de terres : doit forcement intensifier

PAT entre 1,5 et 2 : Durabilité du système compromis, nécessaires mesures d'intensification

PAT entre 2 et 3 : Terres disponibles

PAT supérieur à 3 : Terres disponibles

Taux d'équipement en attelage complet :

Il renseigne sur les possibilités des exploitations à réaliser les travaux culturaux en culture attelée et aussi à étendre leurs surfaces cultivées. Ce taux est obtenu par le nombre

d'exploitations de Type A et B sur le total des exploitations de la zone. Les groupes retenus sont les suivants

Inférieur à 40% : niveau très faible

entre 40 et 60% : niveau faible

entre 60 et 80% : niveau moyen

supérieur à 80% : niveau fort

Taux de pratique de parcs améliorés :

Ce ratio renseigne sur la capacité et les habitudes des exploitations de types A et B de produire de la fumure organique indispensable pour le maintien de la fertilité des terres de culture. Les classes sont les suivantes :

inférieur à 5% : pratique en phase de démarrage

entre 5 et 10% : pratique encore limitée

entre 10 et 20% : pratique en phase d'adoption

supérieur à 20% : pratique en phase de consolidation

Densité de cheptel :

Elle correspond à la superficie disponible par Unité de bétail tropical (UBT) obtenu en appliquant la norme de 0,8 UBT pour un bovin et 0,1 UBT pour un ovin caprin

La surface nécessaire pour entretenir correctement une UBT sans dégrader les ressources fourragères est estimée à 6 hectares. Cette norme correspond au système d'élevage peu intensifié et convient à la zone CMDT. La moyenne de la zone Mali-Sud est d'environ 5 ha par UBT, avec des situations très contrastées selon les disponibilités fourragères naturelles des différentes zones agro-écologiques. Par exemple en année de déficit pluviométrique, il faut 8 ha pour une UBT. Les groupes identifiés sont les suivants :

Inférieur à 3 par UBT : zone à très pression animale, situation de surpâturage

de 3 à 6 ha par UBT : zone à forte pression animale, situation moyenne du Mali-Sud

supérieur à 6 ha/UBT : Zone de grande disponibilité fourragère permettant d'assurer l'entretien correct du cheptel sédentaire et offrant des possibilités d'accueil de transhumants.

Capacité de charge (UBT/ha) :

La charge est égale au nombre d'UBT (Unité de Bétail Tropical) divisé par la surface totale de la zone. La capacité de charge correspond au nombre d'UBT pouvant être correctement entretenu sur 1 ha sans dégrader les ressources. Cette valeur est de 0,13 pour les zones pluviométriques de 900 à 1100 mm (Sikasso) et de 0,16 pour les zones de plus de 1100 mm (Kadiolo).

Indice du niveau d'exploitation du pâturage:

Elle donne des indications sur les capacités d'une zone donnée à supporter le nombre d'UBT en fonction de ses ressources. On se retrouve dans une situation d'équilibre quand cette valeur est égale à 1 et de surpâturage quand la valeur est supérieure à 1. Cette valeur a une forte corrélation avec la densité de cheptel donnée en ha/UBT.

Consommation en bois :

La consommation actuelle en bois dans la zone Mali-Sud est estimée à 1,2 m³ par personne et par an. (PIRL, 1991). Cette consommation est répartie entre les bois de chauffe (85%) et le bois de service (15%).

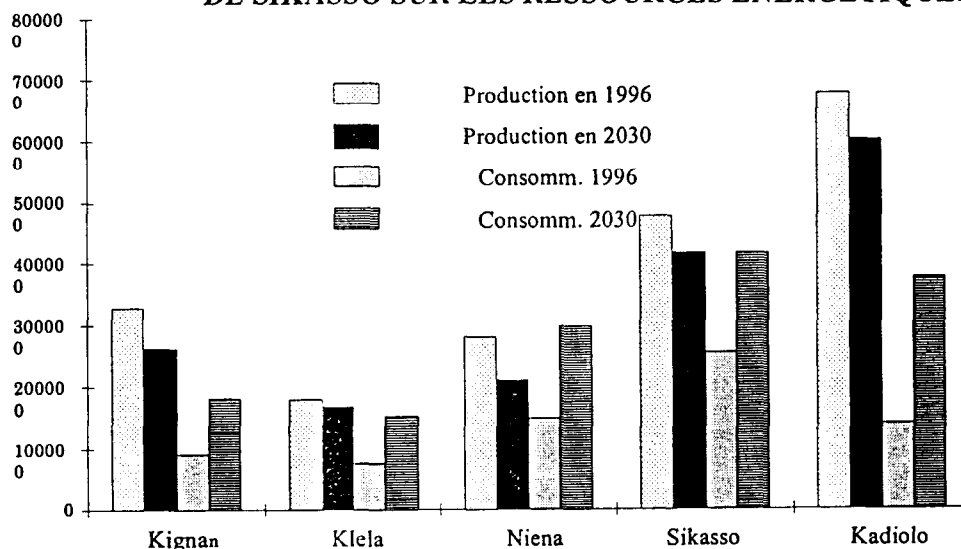
Productivité ligneuse en zone non cultivable

Cette valeur est variable selon la pluviométrie de l'année, le type de sol, le peuplement naturel forestier et de leur état de dégradation. Le secteur de Kadiolo a une forte productivité avec 1,8 et les autres secteurs sont à 1,3. Dans nos calculs nous n'avons pas tenu compte de la consommation de la population urbaine de Sikasso. Ces valeurs sont estimées par la CMDT en fonction de la productivité potentielle des formations non dégradées, sans protection particulière de la végétation et sous une moyenne pluviométrique donnée.

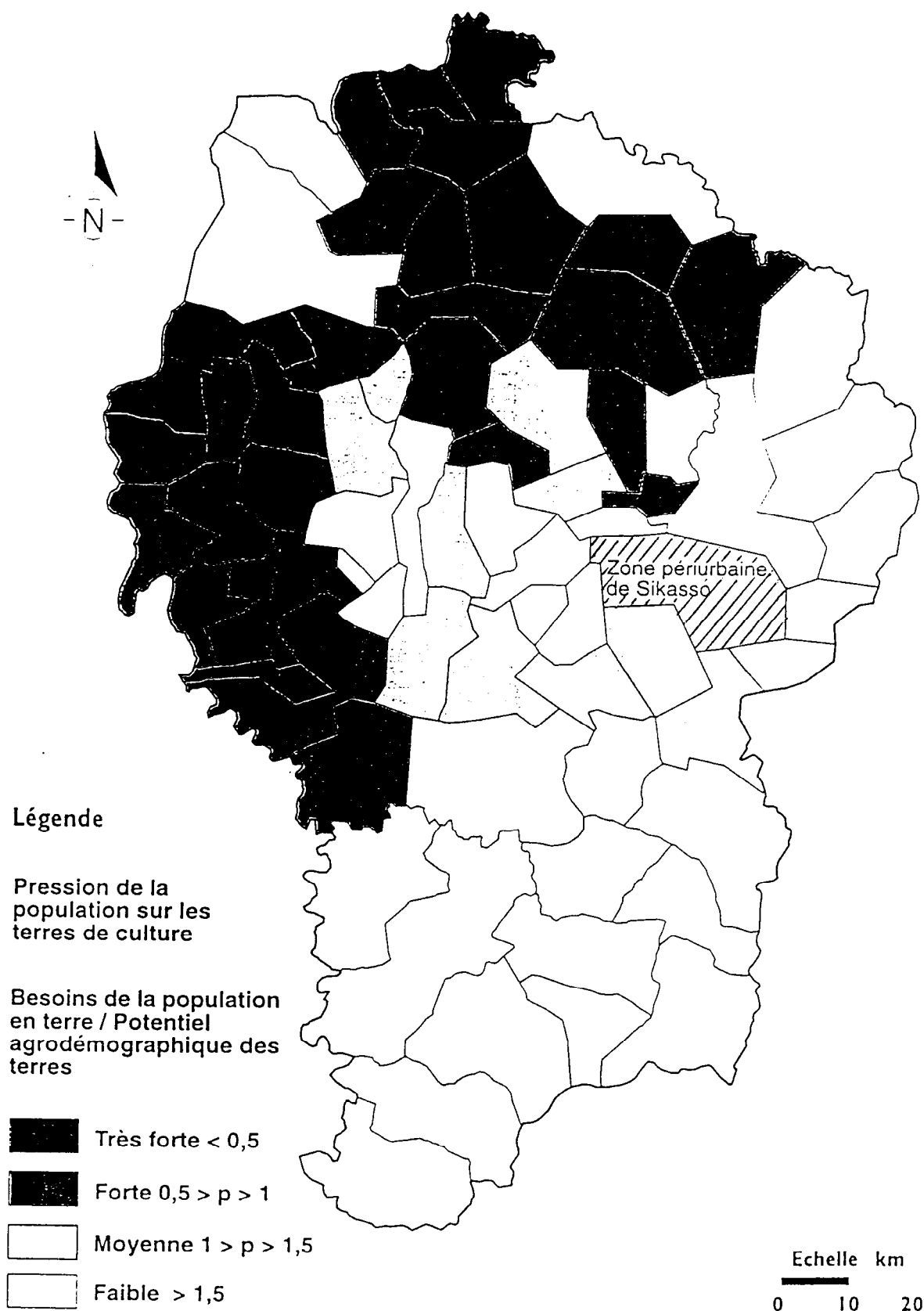
Indice du niveau d'exploitation des ressources ligneuses :

C'est le rapport entre la consommation rurale et urbaine en bois d'une zone et sa production. Une valeur supérieure à 1 traduit une situation de surexploitation des ressources forestières à condition d'une intervention de restauration des ressources.

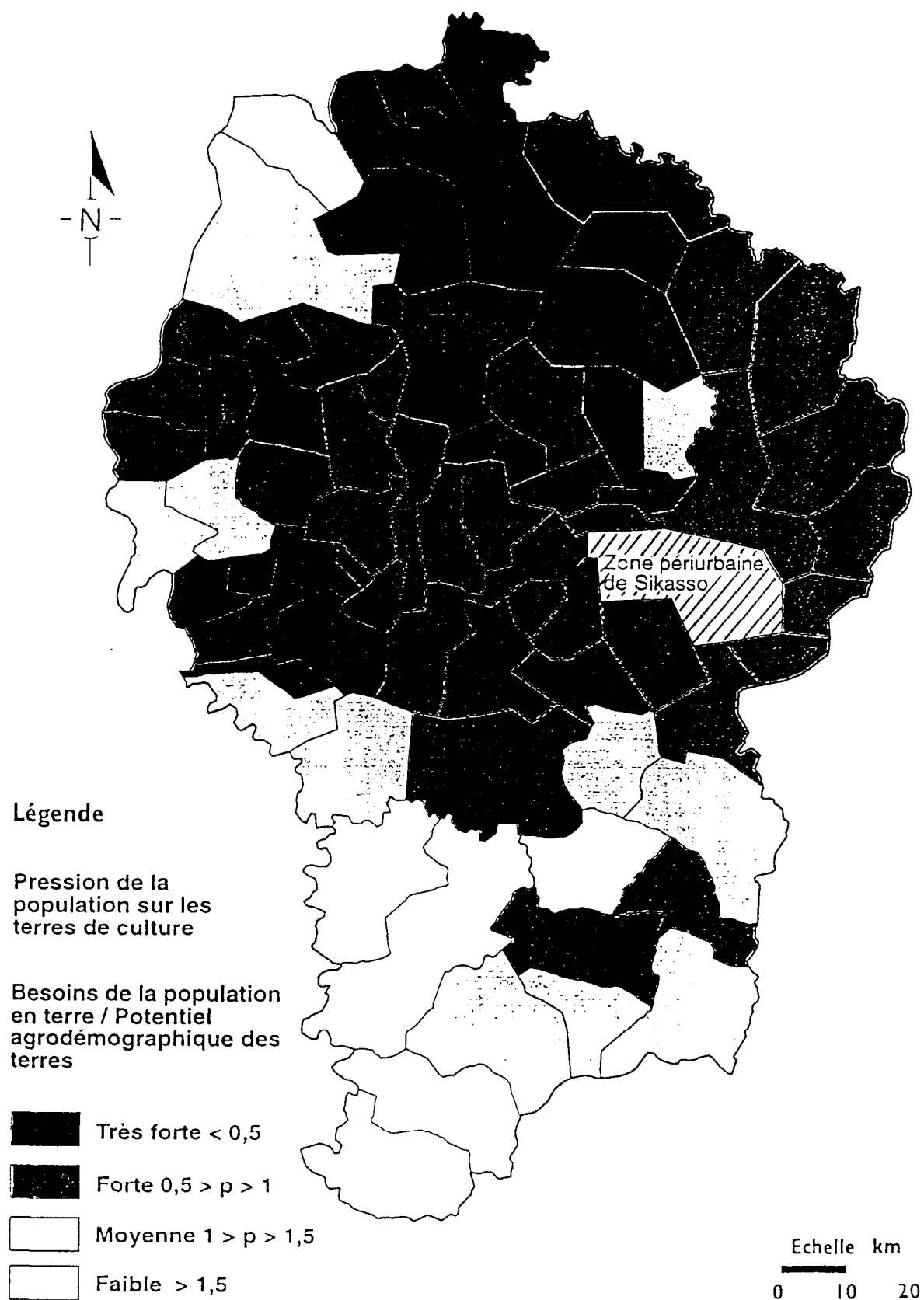
PRESSION DES POPULATIONS RURALE ET URBAINE DE SIKASSO SUR LES RESSOURCES ENERGETIQUES



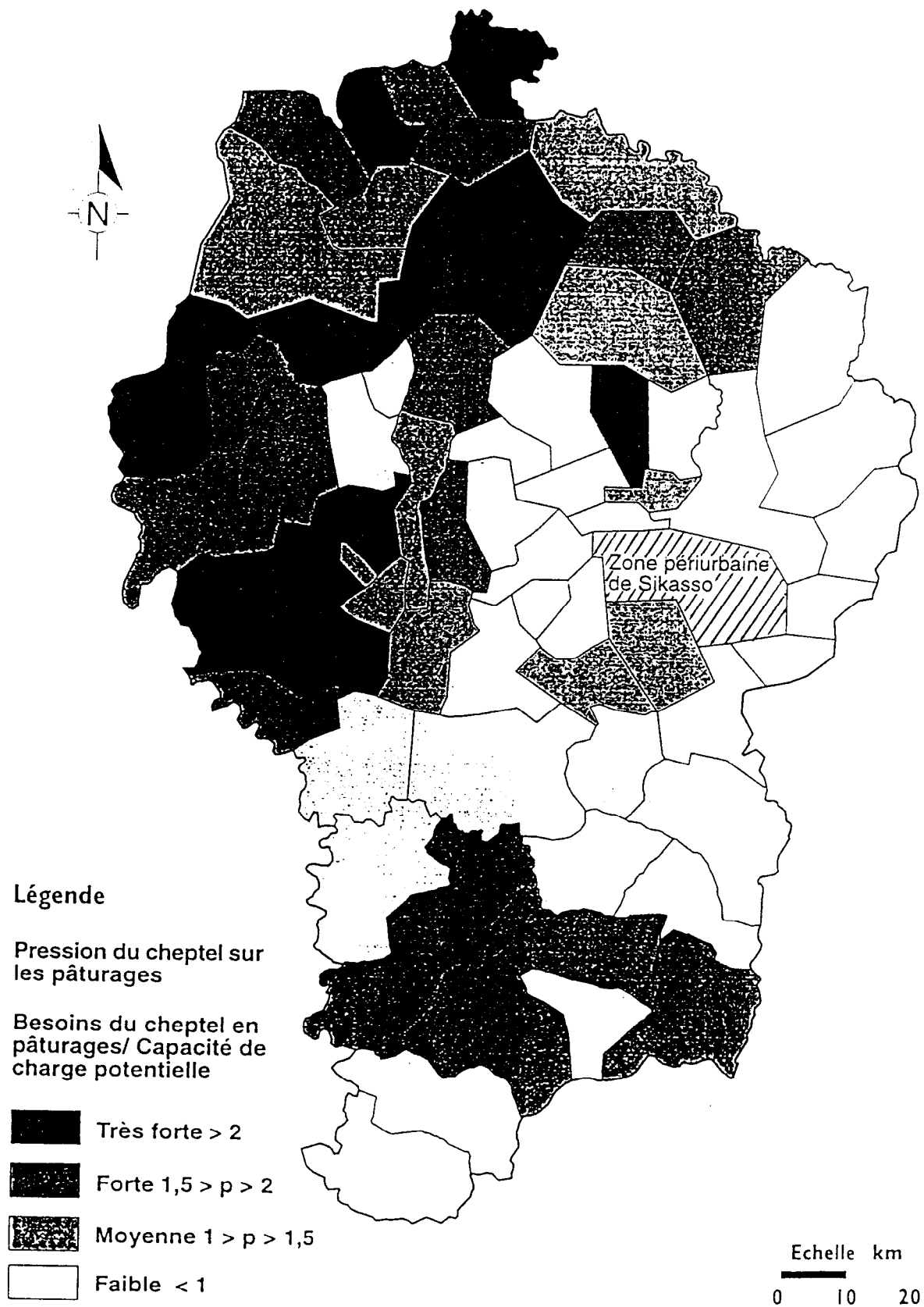
**Carte 8 : Pression de la population sur les terres de culture,
ECOLOC Sikasso 1996**
(Source : cartographie CMDT)



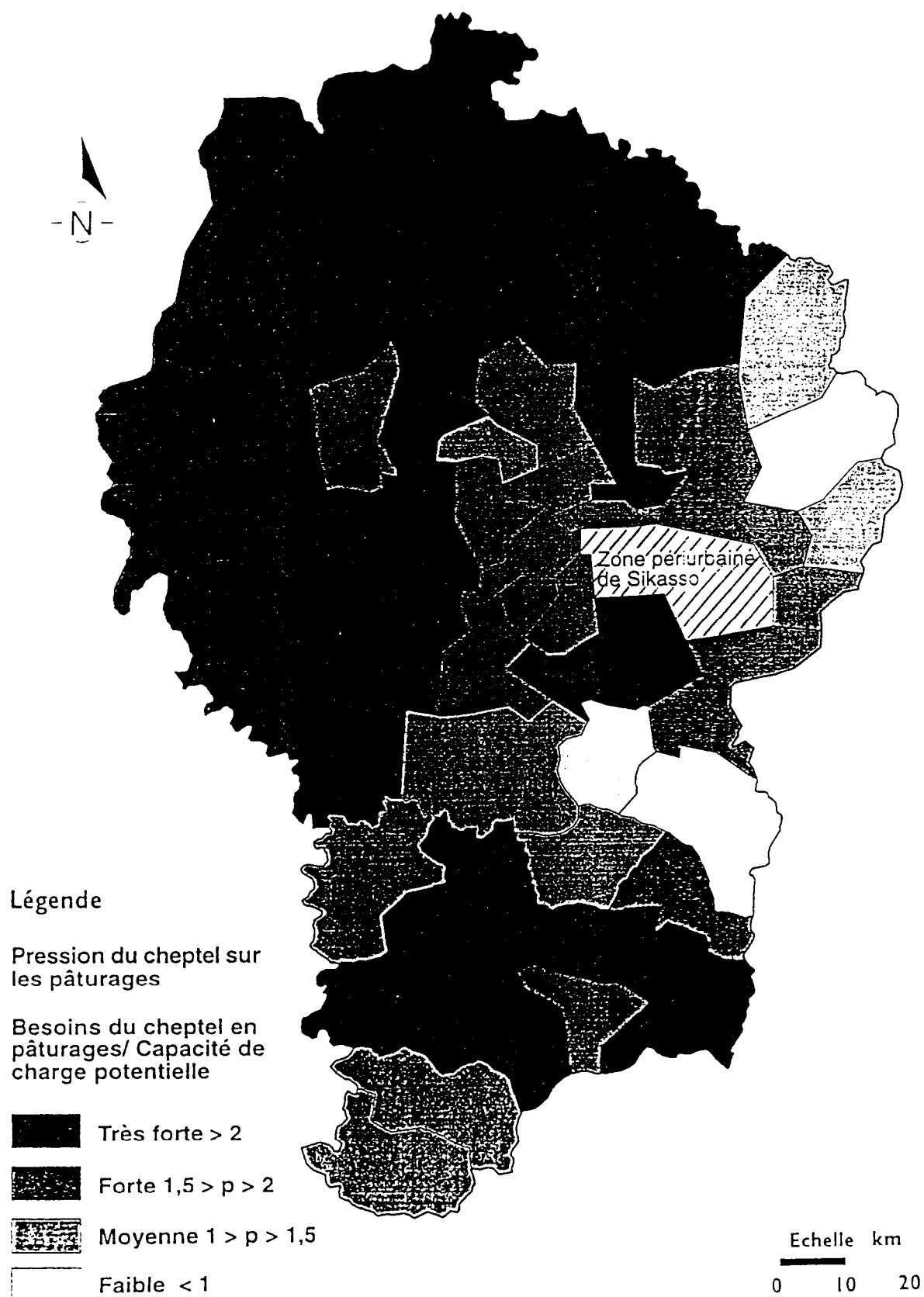
Carte 9 : Pression de la population sur les terres de culture,
 ECOLOC Sikasso 2020
 (Source : cartographie CMDT)



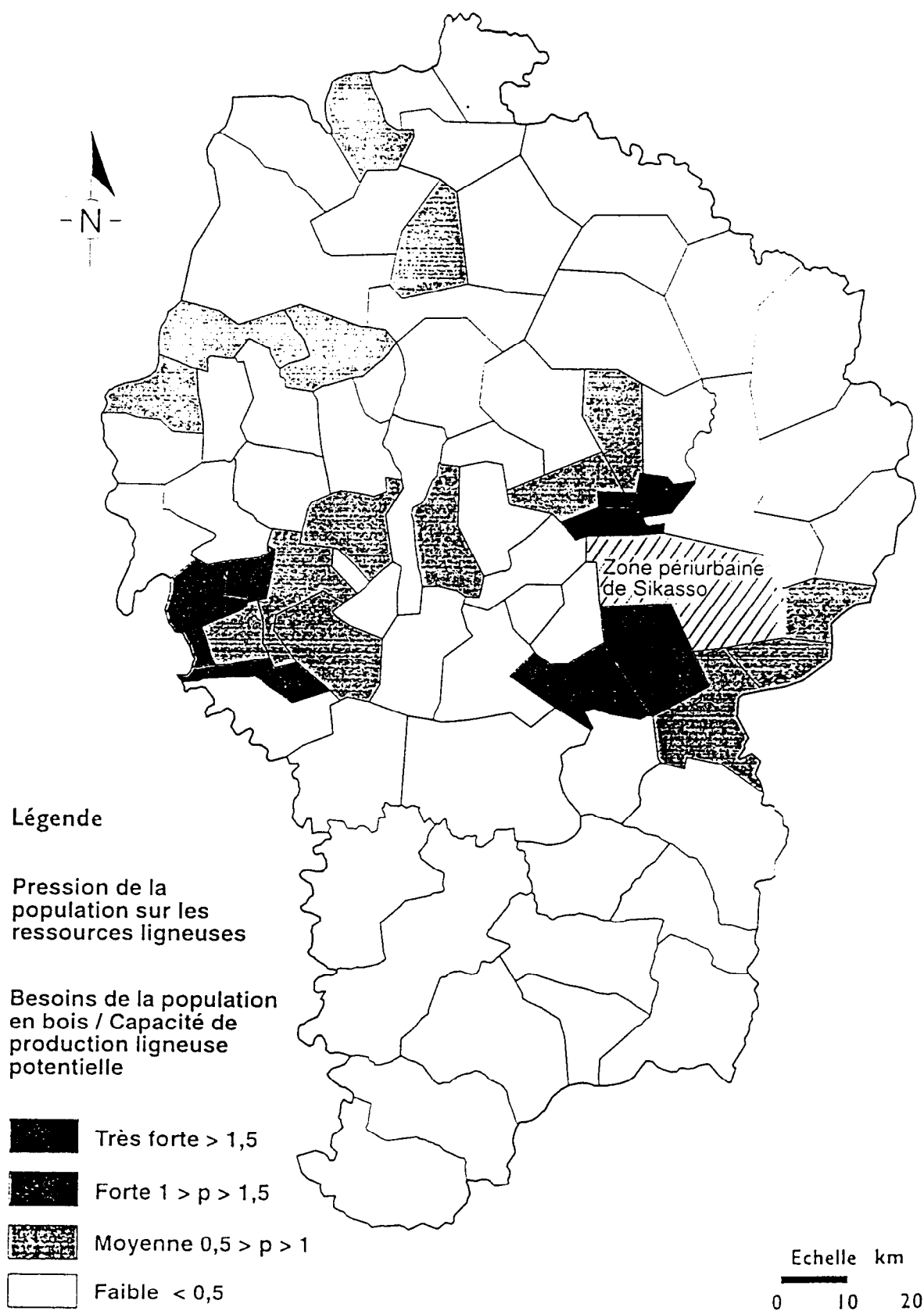
Carte 10 : Pression du cheptel sur les ressources en pâturages,
 ECOLOC Sikasso 1996
 (Source : cartographie CMDT)



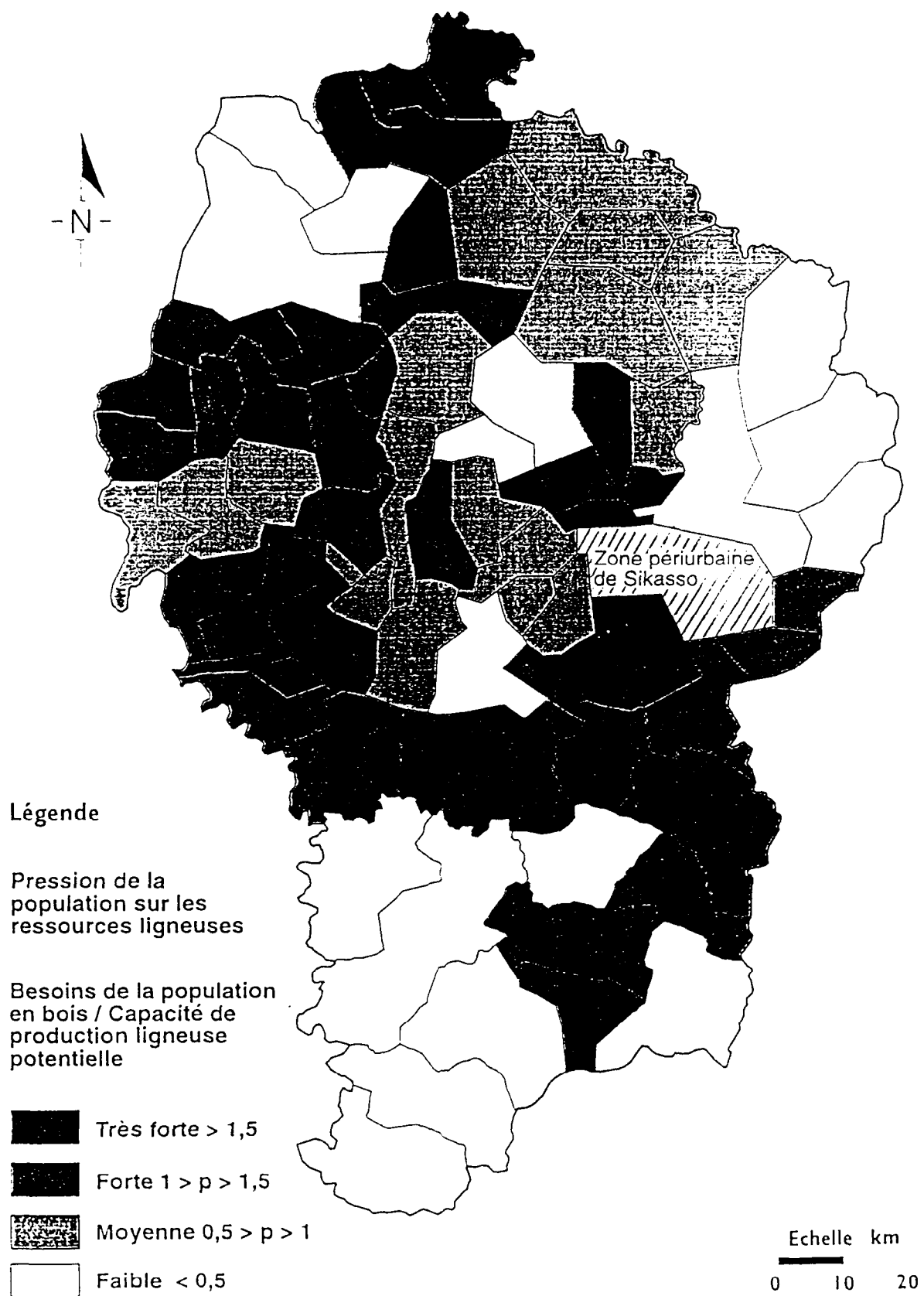
Carte 11 : Pression du cheptel sur les ressources en pâturages,
 ECOLOC Sikasso 2020
 (Source : cartographie CMDT)



Carte 12 : Pression de la population sur les ressources ligneuses,
 ECOLOC Sikasso 1996
 (Source : cartographie CMDT)



Carte 13 : Pression de la population sur les ressources ligneuses,
 ECOLOC Sikasso 2020
 (Source : cartographie CMDT)



Annexe 8 : Répartition des compétences entre commune, cercle et région (Loi n° 95-034, République du Mali)

Commune	Cercle	Région
* Budgets et comptes communaux * Institution de taxes rémunératoires, fixation des taux des impôts et autres taxes selon fourchette légale * Emprunts et octroi de subventions * Acceptation et refus de dons, subventions et legs * Plans d'occupation et opérations d'aménagement de l'espace commun. . Gestion domaniale et foncière, acquisition de patrimoine . Police administrative * Modalités d'application du statut du personnel communal . Création et gestion des équipements collectifs concernant notamment : - enseignement préscolaire et alphabétisation ; - 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental ; - dispensaires, maternité, hygiène publique, CESCO, assainissement - voirie communale ; - transports publics - hydraulique rurale ou urbaine ; - foires et les marchés ; - sport, arts et culture . Interventions pour favoriser l'activité économique . Organisation des actions rurales * Projets de jumelage et actions de coopération avec collectivités maliennes ou étrangères . Protection de l'environnement	* Budgets et comptes du cercle * Institution de taxes rémunératoires sur prestations des services propres du cercle et fixation des taux des impôts et taxes du cercle selon fourchette légale * Emprunts pour dépenses d'intervention, garanties d'emprunts ou avals et octroi de subventions ou allocations * Acceptation et refus de dons, subventions et legs * Passation marchés travaux et fournitures, baux et autres conventions * Gestion du domaine du cercle et acquisition des biens du patrimoine * Modalités d'application du statut du personnel des services du cercle . Création et gestion des équipements collectifs d'intérêt du cercle concernant notamment : - enseignement second cycle ; - centres de santé ; - infrastructures routières classées domaine du cercle ; - hydraulique rurale . Organisation des activités rurales et des productions agro-sylvo-pastorales * Projets de jumelage et actions de coopération avec collectivités maliennes ou étrangères . Protection de l'environnement	* Budgets et comptes de la région * Institution de taxes rémunératoires sur les prestations des services propres de la région et fixation des taux des impôts et taxes de la région selon fourchette légale * Emprunts et garanties d'emprunts, octroi de subventions ou allocations * Acceptation et refus de dons, subventions et legs * Passation marchés de travaux e de fournitures ; baux et autres conventions * Schémas aménagement du territoire et développement régional . Acquisition des biens du patrimoine et gestion du domaine régional * Police administrative * Modalités d'application du statut du personnel des services et organismes régionaux . Création et gestion des équipements collectifs d'intérêt régional concernant notamment : - enseignement secondaire, général, technique et professionnel, éducation spécialisée ; - solidarité envers les populations vulnérables ; - infrastructures routières et de télécommunication classées dans le domaine régional ; - tourisme et artisanat ; - énergie . Organisation des activités de production rurales * Projets de jumelage et actions de coopération avec les collectivités et institutions maliennes ou étrangères . Protection de l'environnement

* Domaines soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle.

Annexe 9 : Le budget de la Commune de Sikasso

Tableau 31 : Evolution des recettes budgétaires de la Commune de Sikasso entre 1994 et 1996 (milliers FCFA)

RECETTES ORDINAIRES	1994	1995	95/94	1996	96/95
	Recouvre- ment	Recouvre- ment		Recouvre- ment	
Transferts Impôts et Taxes Trésor	44 791	48 319	7,9%	57 680	19,4%
Taxes fiscales non fonctionnelles	10 958	22 697	107,1%	25 713	13,3%
Taxes prestations administratives	2 403	2 594	7,9%	3 890	50,0%
Revenu patrimoine général	13	22	69,2%	15	-31,8%
Fourrière	1	3	200,0%	3	0,0%
Chap.1 Recettes générales fiscales	58 166	73 635	26,6%	87 301	18,6%
Voierie	200	0	-100,0%	0	
Marchés	7 571	6 530	-13,7%	6 501	-0,4%
Abattoir, transport viande	0	0		0	
Gare routière, stationnement, location	25 161	35 045	39,3%	32 504	-7,3%
Eau/Hydrocarbures	232	243	4,7%	110	-54,7%
Carrières	0	0		0	
Chap.2 Services économiques	33 164	41 818	26,1%	39 115	-6,5%
Ordures/latrines	1 676	1 101	-34,3%	1 153	4,7%
Education	1 443	729	-49,5%	1 624	122,8%
Habitat	12 983	4 580	-64,7%	4 294	-6,2%
Chap.3 Serv. éco. promot. sociale	16 102	6 410	-60,2%	7 071	10,3%
	5 459	20	-99,6%	58	190,0%
Transferts et Recettes non fonction.					
Chap.4	5 459	20	-99,6%	58	190,0%
Total Recettes Ordinaires	112 891	121 883	8,0%	133 545	9,6%

RECETTES EXTRAORDINAIRES	Recouvr. 1994	Recouvr. 1995	95/94	Recouvr. 1996	96/95
Attribution de lots	11 933	367 420	2979,0%	229 362	-37,6%

TOTAL RECETTES	Recouvr. 1994	Recouvr. 1995	95/94	Recouvr. 1996	96/95
Ordinaires & Extraordinaires	124 824	489 303	292,0%	362 907	-25,8%

Sources : synthèse ECOLOC à partir de comptes administratifs de la Mairie

**Tableau 32 : Evolution des dépenses budgétaires de la Commune de Sikasso
entre 1994 et 1996 (milliers FCFA)**

DEPENSES ORDINAIRES	1994 Dépenses effectives	1995 Dépenses effectives	95/94	1996 Dépenses effectives	95/96
Frais d'édilité	2 500	3 340	33,6%	3 400	1,8%
Frais de personnel	48 902	45 284	-7,4%	55 349	22,2%
Services généraux	15 338	19 582	27,7%	18 714	-4,4%
Services économiques	20 009	44 310	121,5%	38 675	-12,7%
Services promotion sociale	1 650	4 200	154,5%	3 550	-15,5%
Tranferts, dép. non fonct., imprévus	24 176	15 016	-37,9%	14 922	-0,6%
Elections				1 681	
Total Dépenses ordinaires	112 575	131 732	17,0%	136 291	3,5%
DEP. EXTRAORDINAIRES	Dép. effectives	Dép. effectives	95/94	Dép. effectives	95/96
Lotissement/viabilisation	10 891	19 905	82,8%	311 558	1465,2%
Achats véhicules/gros matériel	400	7 984	1896,0%	207 612	2500,4%
Aménagement terrains/marchés	0	0		5 096	
Prise de participation	4 590	10 000	117,9%	10 000	0,0%
Total Dép. extraordinaires	15 881	37 889	138,6%	534 266	1310,1%
TOTAL DEPENSES	128 456	169 621	32,0%	670 557	295,3%

Sources : synthèse ECOLOC à partir de comptes administratifs de la Mairie)

Annexe 10 : A propos de l'Esquisse du Schéma National et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire au Mali

(Résumé ECOLOC à partir de : Mission de Décentralisation/PNUD/DIRASSET, Rapport de première phase, oct.1995.)

- **Les propositions d'aménagement du territoire reposent sur le diagnostic suivant :**

1. l'espace national est très segmenté, marqué par des particularités très fortes (vaste partie désertique au nord, zone ouest enclavée, delta central du Niger, zone sud où est concentré l'essentiel des richesses). Quelles que soient les régions, l'écosystème présente des éléments de réelle fragilité (dégradation des sols, diminution ou altération des eaux de surface, absence de gestion des réserves phréatiques, etc.) ;
2. la croissance démographique naturelle est soutenue et, en raison des contraintes géographiques, le peuplement est discontinu. Il existe des situations d'enclavement, de dispersion des centres ruraux, de croissance urbaine inégalement répartie et d'intensité très variée selon le type d'agglomération ;
3. l'économie nationale ne s'appuie nullement sur une base industrielle solide, exception faite de l'égrenage du coton (CMDT). L'économie urbaine est surtout caractérisée par un « secteur informel » de survie, peu susceptible, donc, d'impulser une dynamique d'accumulation. Le potentiel minier est insuffisamment mis en valeur ou avec des retombées trop minimes pour le Mali. L'agriculture permet au pays d'être globalement autosuffisant en aliments de base, mais de réelles possibilités d'accroissement de la production et de la productivité existent, notamment en exploitant dans une logique de développement durable les immenses ressources qu'offrent les fleuves Sénégal et Niger. L'élevage est déjà très développé et l'exportation de viande (près de 50% de la production), mieux organisée, pourrait être plus profitable encore à l'économie nationale;
4. les infrastructures et superstructures sont notablement insuffisantes, inaptes à servir de socle à un quelconque développement économique et social. La distribution d'électricité correspond à une part dérisoire des besoins des entreprises et des populations (taux d'électrification à Bamako où se consomme 90% de l'énergie électrique du pays : 25% des ménages). La densité téléphonique est de 0,17 lignes pour 100 habitants contre 1,5 en Afrique et 10 dans le Monde. La densité apparente du réseau routier est de 4km aux 100 km² mais la densité réelle est seulement de 0,7 km aux 100 km² (3,1 pour la CDEAO, 4,7 pour l'ensemble Afrique). Le taux de desserte en eau potable est de 40% de la population (53% urbaine, 38% rurale). Les taux de scolarisation, d'admission à l'école de base, d'analphabétisme sont respectivement de 31%, de 43%, et de 81%. L'état sanitaire est généralement précaire ;
5. la décentralisation n'est qu'un projet et n'a guère de réalité sur l'ensemble du territoire. Il y a un gap de compréhension et de communication entre le sommet de l'administration centrale qui conçoit des politiques globales d'intervention et la base qui, dans les faits, est confrontée à des micro réalisations très locales et à faible effet d'entraînement. Les ruptures ou discontinuités entre le sommet et la base concernant la prise en compte des aspirations et le bien fondé des stratégies est d'autant plus dommageable que les moyens de l'État connaissent une baisse relative.

- **Les scénarios d'aménagement à rejeter.**

Une première tentation pourrait être, au nom de l'efficacité, d'opérer des choix extrêmement sélectifs sur des zones très localisées, considérées comme « stratégiques » car

fournissant l'essentiel de la richesse nationale. Ce scénario accentuerait les effets de polarisation actuels puisqu'il ne concernerait que trois axes qui concentrent sur 50 000 km² (intérieur du triangle de prospérité exclus) l'essentiel de la population et des productions agricoles et industrielles. Les trois grands axes de développement existant sont : Bamako-Koulikoro-Ségou-Bla-San-Mopti ; Bamako-Bougouni-Sikasso ; Mopti-San-Koutiala-Sikasso-Kadiolo-Côte d'Ivoire (voir carte de situation).

Le choix d'une répartition équilibrée de l'effort d'aménagement sur l'ensemble du territoire présenterait de nombreux inconvénients en raison principalement de la discontinuité des espaces, de l'importance des distances, qui impliqueraient des investissements élevés pour résultats économiques et sociaux faibles en intensité et longs à se manifester. En période d'ajustement structurel et de pénurie de ressources budgétaires, ce principe d'égalitarisme correspondrait à une logique de saupoudrage peu efficace.

Les deux scénarios opposés ne sont pas acceptables et il faut imaginer une nouvelle voie sans chercher à récupérer ce qui pourrait être bon dans l'un et dans l'autre : chacun a sa cohérence et cette cohérence ne serait pas garantie dans une nouvelle construction à partir d'éléments issus de scénarios initiaux trop distincts.

- **Faire de la ville le moteur du développement national.**

L'idée principale des concepteurs de l'esquisse d'aménagement du territoire est de favoriser l'émergence d'agglomérations susceptibles de créer un phénomène de concentration et de dynamisation de l'économie. Dans le contexte actuel de sous-équipement du Mali, on ne peut redouter les déséconomies d'agglomération, la congestion des transports, la dégradation du cadre de vie, etc. Cela signifierait :

1. la promotion d'une quinzaine de villes secondaires importantes qui deviendraient des chefs-lieux de région au même titre que les huit déjà existantes. Un effort d'investissement devrait les rendre apte à polariser l'économie de leur hinterland. Le nouveau découpage régional devrait aussi être prétexte à donner de la réalité aux lois de décentralisation ;
2. le développement des villes moyennes de 20 à 50 000 habitants avec un meilleur maillage des systèmes de transport afin de « vaincre les distances » et empêcher la marginalisation progressive de l'ouest et du Nord. Il est préconisé de multiplier les pistes rurales et de développer particulièrement deux axes considérés comme majeurs : Bamako-Kita-Bafoulabé-Kayes vers l'ouest ; Mopti-Tombouctou-Gao vers l'est ;
3. la mise en œuvre d'actions d'envergure nationale sur une dizaine de localités qui seront « des pôles de développement industriel » : le groupe Bamako-Kati-Koulikoro, Ségou, Mopti, Sikasso, Bougouni, Dioïla, Koutiala, Kayes, Tombouctou. Chaque pôle devrait être à l'origine de la création de 3 000 à 6 000 emplois industriels (davantage pour la capitale) ;

- **Les principales hypothèses d'évolution retenues dans l'esquisse d'aménagement du territoire sont :**

1. une croissance de la population de 67% sur 20 ans, soit 2,6%/an. Il y aurait 15 millions de Maliens en 2015 et un taux d'urbanisation de 45,5% ;
2. un taux de croissance du PNB de 4,5%/an et la capacité pour l'économie de créer 63 000 emplois/an jusqu'en 2005 et 102 000/an de 2006 à 2015 ;
3. une augmentation de la capacité d'endettement du Mali qui doit donc inspirer confiance aux bailleurs tout en menant à bien les grands projets en cours (la centrale de Manantali, le projet sectoriel des transports, les programmes d'irrigation, les projets urbains,...) ;

4. des mesures effectives de sauvegarde du milieu naturel (actions concrètes contre érosion, désertification, brûlis...) ;
5. achever complètement, en 10 ans, la décentralisation avec un processus de développement pour partie activé par les collectivités locales.

Annexe 11 : Bibliographie

- Arnaud M., (1993), L'urbanisation en Afrique de l'Ouest : mécanismes et logiques. Décembre, 30 p + annexes.
- Bertrand M., (1994), La question foncière dans les villes du Mali. Marchés et patrimoines. Karthala-ORSTOM, coll. "Hommes et Sociétés", Paris, 326 p.
- Cellule technique du district, (1994), Monographie du district de Bamako, Gouvernorat du district de Bamako, Mission française de coopération et d'action culturelle au Mali, novembre, 185 p.
- Cellule technique du District, (1995), Audit organisationnel des services propres des communes du Mali. Analyse-diagnostic des dysfonctionnements, Gouvernorat du district de Bamako, mission française de coopération et d'action culturelle de Bamako, mars, 237 p.
- Cellule technique du district, (1996), Monographie de la ville de Sikasso, Gouvernorat du district de Bamako, mission française de coopération et d'action culturelle au Mali, mars, 56 p.
- Centre Djoliba, (1993), Les relations micro-macro; décentralisation, organisations locales et ONG au Mali, mémoire du séminaire de Bamako 29-31 mars 1993, Bamako, document de travail n°45, ? p.
- Cesario D., (1993) La commercialisation des fruits et légumes en 3ème Région, Etude de marché, FAO, Sikasso.
- Club du Sahel, (1993), Aperçu sur les tendances lourdes de l'histoire, analyse démographique et du nomadisme au Mali, Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest, Bamako, décembre, 29 p.
- CMDT, (1988), Le secteur du coton au Mali : sa viabilité économique et financière : un calendrier de réformes, avril 1988, 14p.
- CMDT (1995a), Maintien du potentiel productif et développement rural en zone CMDT. Annexe B : Indicateurs agro-écologiques pour les régions de la zone CMDT, Service Gestion des Terroirs, Division Défense et Restauration des Sols, Koutiala, septembre, 11 p.
- CMDT, service gestion des terroirs, division défense et restauration des sols, (1995b), Maintien du potentiel productif et développement rural en zone CMDT, annexe B : indicateurs agro-écologiques pour les régions de la zone CMDT. septembre 11 p.
- CMDT, (1996), Les actions de développement rural à la CMDT, perspectives historiques.
- CMDT (1996), Impact de la dévaluation sur les systèmes de production et les revenus paysannes dans la zone Mali-Sud - CMDT - Suivi - Evaluation, Bamako Novembre 1996, 17 p.
- CMDT, (1997), Bilan annuel de production. Direction régionale de Sikasso: Division Développement.
- Commissariat Général du Plan, (1992), La politique fiscale des communes, quels objectifs, quels instruments? Eléments méthodologiques pour une démarche d'évaluation. La documentation française, Paris, septembre, 48 p.
- Commune de Sikasso, (1995), Programme de développement de la commune de Sikasso, élaboré en collaboration avec le cabinet conseil Diamouténé, octobre, 16 p.
- Commune de Sikasso, (1996), Budget de l'année 1996 de la commune de Sikasso,

- Coulibaly B. C., (1995), La ville de Sikasso : agriculture péri-urbaine et échanges régionaux de produits alimentaires, directeur Champaud J., mémoire de DEA "Population-environnement", janvier, 124 p.
- Cour J-M., (1994), Analyse démo-économique rétrospective et esquisse d'image démo-économique à long terme de la région Afrique de l'ouest. janvier, 80 p. + annexes.
- Cour J-M., (1995), Les enjeux de l'urbanisation dans les pays en voie de peuplement. Eléments de réflexion extraits de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest, OCDE / Club du Sahel, Paris, septembre, 47 p.
- Courcelle M., de Lattre A., (1989), Le secteur privé au Mali, Club du Sahel OCDE, CILSS, Paris, septembre, 117 p.
- Dabo K. (1991), Suivi et mesure des indicateurs sociaux au Mali 1960-1990, PNUD, Bamako, mai, 37 p.
- Déme M., (1993), Economie et peuplement au Mali, Club du Sahel, étude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest. Bamako, décembre, 29 p.
- Derlon J-P. (1997), Chronologie CMDT. Les grandes dates qui ont fait la filière cotonnière malienne, février, 11 p.
- Dessouassi Y. R., (1997) Variabilité du niveau et de la qualité chimique des eaux souterraines dans le haut bassin du fleuve Niger au Mali. Comparaison avec la variabilité des écoulements de surface. Mémoire de fin d'études, école Nationale d'Ingénieurs, Bamako, juin 1997. 87 p. + annexes
- Diabate M. (1995), Étude des variations hydroclimatiques sur le bassin versant du Bani de 1950 à 1990, Mémoire de fin d'études, E.N.I., ORSTOM, Bamako, juin.
- Diallo O.M., (1993), Les politiques d'aménagement du territoire au Mali, CILSS, Club du Sahel, Cinergie, Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest, Bamako, décembre, 32p.
- Diallo T. D., (1995), La décentralisation ? rendre son âme au Mali profond, Le démocrate, juillet, édition spéciale, 62 p.
- Diarra S., Sacko B., (1993), Mouvements des populations spatialisation de l'économie au Mali, Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest, Club du Sahel, Bamako, décembre, 37 p.
- DNSI, (1985), Analyse du recensement de 1976, activité économique, tome V, FNUAP, BIT CILSS, Bamako, avril.
- DNSI, (1986), Enquête démographique de 1985, résultats préliminaires, PADEM, Bamako, mai.
- DNSI, (1990a), Analyse du recensement de 1987, fréquentation scolaire niveau d'instruction et alphabétisation, tome 4, Bamako, janvier.
- DNSI (1990b) Recensement Général de la Population et de l'Habitat, RGPH 1987, volume 3 : Sikasso, Bamako, janvier.
- DNSI, (1991), Annuaire statistique du Mali 1990, Bamako, décembre.
- DNSI, (1992), Recensement 1987, volume Sikasso, Bamako.
- DNSI, (1993), Mali, profil de pauvreté, Bamako, septembre.
- DNSI, (1994), Calendrier historique, EMCES, Bamako, 10 p.
- DNSI, (1995), Contexte et effets de la dévaluation du Franc CFA à partir de l'EMCES, Bamako, 43 p. + annexes.
- DNSI, (1996a), Annuaire statistique du Mali 1994, Bamako, juin.

- DNSI, (1996b), Flash des informations statistiques du Mali 1995, Bamako, septembre.
- DNSI, (1997), Comptes économiques du Mali ; séries révisées 1980-1995, résultats provisoires 1996, résultats prévisionnels 1997, Bamako, mars, 38 p.
- DNSI, DNA, CCE, CILSS, DIAPER III (1996), Enquête agricole de conjoncture. Campagne 1995/1996 Résultats définitifs, Bamako, août, 80 p.
- DNSI, PADEM, (1994), Emploi et secteur informel au Mali en 1989, résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel), Bamako, mars, 65 p.
- DNSI, PNUD-UNICEF, (1995), Bilan diagnostic du développement humain durable au Mali, Bamako, décembre, 100 p.
- DIRASSET, Mission de décentralisation, (1995), Esquisse du Schéma National et des Schémas Régionaux d'aménagement du Territoire au Mali. Rapport de première phase, octobre.
- Direction Régionale de l'Elevage de Sikasso, annuaires statistiques 1993 - 1994 - 1995 - 1996.
- Direction Régionale de la Statistique et du Plan de Sikasso : Annuaires Statistiques 1993 - 1994 - 1995.
- Direction Régionale de la Santé, (1997), Rapport de synthèse du Comité Régional d'orientation, de Coordination, des Etudes et des Programmes Socio-Sanitaires (CROCEPSS) au titre de l'année 1996.
- Direction Régionale de la Santé, (1997), Programmes opérationnels 1997 des services socio-sanitaires des cercles, zone sanitaire Selingué et du centre Yeelen Sikasso, février.
- Direction Régionale de la Santé, (1997), Rapport de synthèse, bilan des activités, 1996, février.
- Direction Régionale des Transports de Sikasso, annuaires 1993 - 1994 - 1995 - 1996.
- Direction Régionale de l'Agriculture (1996) Eléments de réponse relatifs à l'arboriculture en 3^{ème} région. DRA, Sikasso, août 1996, 5p.
- Dumont F. (1994) Etude de la filière et de ses caractéristiques au niveau d'une unité paysanne de la zone de Sikasso. (Rapport préliminaire de séjour de terrain) Sikasso Octobre.
- Farats A. (1994) Place du riz dans les dynamiques de production et de commercialisation des Cercles de Sikasso et Kadiolo (Mali-Sud), I.R.A.T. Montpellier Juin.
- Giraudy F. (1996), Évolution des systèmes de production dans la zone du Mali-Sud. Quelques faits, CMDT, DPCG, Suivi-Évaluation, juin, 15 p.
- Giraudy F. (1996), Prix des intrants et marges sur coton, CMDT, Suivi-Évaluation, Bamako, mai, mimeo, 7 p.
- Giraudy F., (1996) Annuaire statistique 95/96. Résultats de l'enquête agricole permanente. CMDT, DPCG, suivi-évaluation, juillet 17 p. + annexes statistiques
- Gouvernorat Région Sikasso (1992), Aperçu sur la 3ème Région Administrative et Économique du Mali, doc. multigr., août, 26 p. + annexes.
- Groupe de travail "mécanismes et logiques de l'urbanisation", (1995), Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara dans les pays du champ de la Coopération Française. Document élaboré en exécution de la commande n°9500373 du Ministère de la Coopération, notifié ISTED le 27 mars 1995, Paris, 170 p.
- Groupe huit, (1996), Troisième projet urbain du Mali, décentralisation et infrastructures, étude de faisabilité, ensemble du projet, Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, Banque Mondiale, AGETIPE, novembre, vol I , 600 p.

- Groupe huit, (1996), Troisième projet urbain du Mali, décentralisation et infrastructures, étude de faisabilité, fiches par ville, Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, Banque Mondiale, AGETIPE, novembre, vol II, 631 p.
- Habas J., (1995), Processus de décentralisation et dynamiques institutionnelles, mimeo, 9 p.
- Habas J., (1995), Des mots pour la décentralisation, Séminaire MICAC-Mission de Décentralisation "Décentralisation et développement local", Bamako, Octobre, 8 p.
- Habas J., (1995), Index de la décentralisation, Séminaire "Décentralisation et développement local", Bamako, octobre, 6 p.
- Hall R., Magassa H. Ba A., Hodson J., (1991), L'organisation des services publics, la participation populaire et la décentralisation : options locales pour l'organisation et la production des services publics dans la république du Mali, Club du Sahel, CILSS, février,
- Hilhorst T., (1997), La recherche sur la mise en valeur agricole des bas-fonds en zone Mali-Sud, mimeo, 5 p.
- IER/KIT, (1991), Profil d'environnement Mali-Sud. Etat des ressources naturelles et potentialités de développement. IER/KIT, Bamako, septembre 1995, 78p.
- Institut National de la Statistique, Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales, Institut de Géographie Tropicale, Institut d'Ethno-Sociologie, (1995), Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) 1993. Rapport national descriptif. CERPOD INSAH-CILSS, Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, Bamako, juin, 203 p.
- Josserand H., Bingen R. J., (1995), Economic management in the Sahel. A study of policy advocacy in Mali, USAID, february, miméo, 86 p.
- Kébé D., (1993), Croissance démographique et intensification agricole au Mali : modélisation technico-économique des systèmes agraires villageois, Thèse de Doctorat en Agro-économie, ENSAM, Montpellier, décembre.
- Kébé D., Hilhorst T., (1995), Environnement économique et durabilité des systèmes agraires au Mali-Sud, mariage difficile? Document ESPGRN avril 13 p.
- KonéY. alii (1996) Etude de la filière pomme de terre dans la Région de Sikasso en zone Mali-Sud. Projet Bas-Fonds I.E.R./CIRAD-CA, Sikasso août.
- Koné, Y., Mariko, D., Coulibaly, B., Ahmadi, N., (1996), Etude la filière pomme de terre dans la région de Sikasso en zone Mali-Sud. Projet Bas-Fonds IER/CIRAD-CA, août 1996. 63p.
- Koni Expertise, (1995), Etude des besoins de formation dans les régions et identification des créneaux porteurs d'emplois. Projet de rapport, Banque Mondiale - Représentation résidente de Bamako, Avril, 53 p.
- Labazée P., (1993), Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte d'Ivoire, in Grégoire E., Labazée P. dir., Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains. Karthala -ORSTOM, coll. "Hommes et sociétés", Paris, 125-174 pp.
- Lanteri J-F., Doublier G., (1997), Rapport de présentation du Projet FAC, Décentralisation et Développement au Mali (démarrage 01/05/97), mars 41 p.
- Lefay O., (1995), Filière bois, enquête trafic, Sikasso. Programme gestion de terroir, FAC-CMDT-Sikasso, juillet, 14 p.
- Lefay O., (1996), Enquêtes filière bois, zones exportatrices sur Sikasso. Programme gestion de terroir, FAC-CMDT-Sikasso, juin, 8 p.

- Lefay O., Diawara M., Montillet J., Sounkara L., (1996), Programme gestion de terroir, cellule d'appui aux projets, fonds d'investissement local, octobre, 19 p.
- Ministère de l'emploi de la fonction publique et du travail, Office national de la main d'oeuvre et de l'emploi, Observatoire de l'emploi et de la formation, (1995), Bilan de l'emploi : étude sur le secteur moderne, 121 p.
- Ministère de l'emploi et de la fonction publique, (1989), L'emploi dans les entreprises maliennes du secteur moderne en 1987, Bamako, mars.
- Ministère du plan, (1990), Politique de population au Mali, diagnostic de la situation démographique, Bamako, juillet.
- Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle au Mali, Club du Sahel, CEPAG, (1996), Le Mali dans le XXI^{ème} siècle ; actes du séminaire "perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest et au Mali : conséquences pour la coopération.", décembre, Bamako, 133 p.
- Montillet J., Sounkara L., (1996), Le choix d'un outil de financement ou "du bas fond au développement local", FIL, IRAM, octobre, 9 p.
- Niang M., Giraudy F., (1995), Bilan céréalier et évolution des superficies dans la zone Mali-Sud, CMDT, DPCG, Suivi-Évaluation, Bamako, octobre, 14 p.
- Niang M., Giraudy F., (1996), Impact de la dévaluation sur les systèmes de production et les revenus paysans en zone Mali-Sud, CMDT, DPCG, Suivi-Évaluation, Bamako, novembre, 13 p. + 27 p. d'annexes.
- Niang M., Giraudy F. CMDT DPCG suivi-évaluation, (1995), Bilan céréalier et évolution des superficies dans la zone Mali Sud., 14 p.
- Ninnin B., (1994), géographie économique du milieu ouest-africain ; marchés, peuplement, agriculture, routes ; éléments de modélisation 1960-1990., Juin, 107 p + annexes.
- Observatoire de l'emploi et de la formation, (1996), Bilan de l'emploi au Mali, 1996, "étude sur les activités économiques des ménages, questionnaire. Office national de la main d'œuvre et de l'emploi, Bamako, 11 p.
- Observatoire de l'emploi et de la formation, (1996), Bilan de l'emploi au Mali, 1996, étude sur les activités économiques des ménages, manuel de l'enquêteur, Office national de la main d'œuvre et de l'emploi, Bamako, 12 p.
- OCDE/CILSS/BAD CINERGIE (1993) Etats, frontières et dynamiques d'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest, Document de travail n°5, Perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest.
- Orivel F., Doumbia S., Eury X., (1996), Etude de suivi des diplômés des enseignements secondaire et supérieur au Mali, République du Mali, Ministère de l'emploi, de la fonction publique et du travail, décembre, 82 p.
- PNAE/CID, Club du Sahel, (1996), Synthèse des informations sur l'état des ressources naturelles au Mali, Bamako, octobre, 44 p.
- Politique Africaine, (1992), Le Mali : la transition, Paris, octobre, n°47, 177 p.
- Primature, Commissariat au Plan, DNSI, (1996), Annuaire statistique du Mali, 1994, juin, 147 p.
- Primature, Commissariat au Plan, DNSI, (1996), Flash des informations statistiques du Mali, 1995, septembre, 119 p.
- Primature, Commissariat au Plan, DNSI, (1997), Prix d'octobre 1996 et novembre 1996 à Bamako, janvier, 53 p.

- Primature, Commissariat au Plan, DR du Plan et de la Statistique, (1996), Annuaire statistique de Sikasso Année 1994, juillet, 101 p.
- Primature, Commissariat au Plan, DRPS, (1996), Annuaire statistique région de Sikasso, année 1994. juillet, 101 p.
- Primature, Mission de décentralisation, (1996), Lois et décrets de la décentralisation, décembre, 80 p.
- Région de Sikasso, Comité régional de développement, (1996), Budget de développement exercice 1996 et bilan au 31 décembre 1995 du programme des projets régionaux et locaux, région de Sikasso, mai, 71 p.
- République du Mali, (1996), Déclaration de politique sectorielle de développement urbain, septembre, 21 p.
- Réseau Malien sur les Migrations et l'Urbanisation, (1996), Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU) 1992-1993. Rapport national descriptif. CERPOD INSAH-CILSS, Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, Bamako, novembre, 168 p.
- Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, (1996), Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (EMMU-1993), le point sur le contexte démographique, l'urbanisation, les migrations internes, les migrations internationales, le profil des migrants, Bamako, décembre, 4 p.
- Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, (1996), Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (EIMU-1993), le point sur le contexte démographique, l'urbanisation, les migrations internes, les migrations internationales, le profil des migrants, Bamako, décembre, 4 p.
- Sanogo B., (1989), Le rôle des cultures commerciales dans l'évolution de la société sénoufo (sud du Mali). collection pays enclavés, n°2, CRET, 278 p.
- Sanogo B., (1994), Les relations villes -campagne au Mali, Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest, étude de cas du Mali, document de travail, Bamako, janvier, 29 p.
- Snrech S.(1994), Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020 ; synthèse de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest. OCDE/OECD Club du Sahel, BAD/ADB Cinergie, CILSS, Paris 67 p.
- Tall El hadj O., (1996), Note sur l'agriculture malienne, CONACILSS, Bamako, juillet, miméo, 29 p. plus annexes.
- Touré A., (1995), Analyse des résultats des thèmes : avoirs agricoles des ménages et activités des entreprises non agricoles par les ménages, DNSI, EMCES mars 1994, Bamako, novembre.
- Traoré B., (1996), Etude du fonctionnement des exploitations agricoles et des pratiques rizicolles au Mali Sud : cas des villages du bassin versant du Kobani, Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon, Mémoire de DEA en agronomie, octobre, 50 p.
- Traore, M., (1996), Annuaire des communes du Mali, Association des maires du Mali, Mission française de coopération et d'action culturelle de Bamako, Bamako, 192 p.
- USAID, (1995), USAID Mali strategic plan, FY 1996-2002, draft, Bamako, august, 70 p.